HAL
open science

Les mots qui nous gouvernent

Dominique Labbé, Denis Monière

To cite this version:

Dominique Labbé, Denis Monière. Les mots qui nous gouvernent : Le discours des Premiers ministres québécois : 1960-2005. Monière-Wollank Editeurs, pp.248, 2008. hal-00279664

HAL Id: hal-00279664

https://hal.science/hal-00279664

Submitted on 4 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Labbé et Denis Monière

Les mots qui nous gouvernent

Le discours des premiers ministres québécois: 1960-2005

Monière-Wollank Éditeurs

Les mots qui nous gouvernent

Cet ouvrage a reçu le premier prix de la présidence de l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion de la journée du livre politique, le 14 avril 2009

Il vous est remis gracieusement par l'éditeur et les auteurs.

Faites-le circuler

denis.moniere@umontreal.ca

dominique.labbe@iep-grenoble.fr

Dominique Labbé - Denis Monière

Les mots qui nous gouvernent
Le discours des premiers ministres québécois : 1960-2005

Monière-Wollank Éditeurs

Données de catalogue avant publication

Dominique Labbé 1947-
Denis Monière 1947-

Les mots qui nous gouvernent

Comprend des références bibliographiques

ISBN : 2-9807506-3-8

Discours, Québec, premiers ministres, lexicométrie, nationalisme, styles discursifs, communication politique.

Dépôt légal : 2e trimestre 2008

Bibliothèque nationale du Québec

©Monière-Wollank Éditeurs

Imprimé au Québec

Pour nous contacter : www.denis.moniere@umontreal.ca

Remerciements

Nous tenons à remercier Madame Renée Leclerc responsable du service de documentation au département de science politique de l'Université de Montréal pour sa grande disponibilité et ses réponses diligentes à nos requêtes. Notre gratitude s'adresse aussi à André Bernard qui a relu une première version de cet ouvrage et nous a fait d'utiles suggestions. Cette recherche a pu être réalisée sans avoir recours aux fonds publics.

Sommaire

Introduction ……. 9

Première partie
Du vocabulaire à la stratégie de communication……21

Chapitre 1 : Les styles des premiers ministres……23
Du vocabulaire au style…… ...24
Grammaire et style…… …..29
Le temps et l'histoire dans le discours des chefs……...38
Quand les chefs font des phrases…….43

Chapitre 2 : Ressemblances et différences……. 53
La classification arborée……... 57
Oral et écrit …… 63
Le rôle des plumes de l'ombre…… 66

Chapitre 3 : Le discours politique et l'histoire…… 77
Les ruptures stylistiques……... 78
Les coupures thématiques……... 84

Deuxième partie
Portraits individuels…….. 95

Chapitre 4 : L'émergence du Québec moderne
Les caractéristiques lexicales des premiers ministres de la première période : 1960-1976……. 97
La révolution tranquille : Jean Lesage…….. 98
L'Union nationale : Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand ……. 114
Le premier passage au pouvoir de Robert Bourassa.. 123

Chapitre 5 : D'un référendum à l'autre
Les caractéristiques lexicales des premiers ministres de la deuxième période : 1976-1996……. 137
Vers la souveraineté ? René Lévesque……. 138
Le second passage au pouvoir de Robert Bourassa... 152
L'homme d'une cause : Jacques Parizeau……. 160

Chapitre 6 : Vers un nouveau paradigme idéologique :
le néolibéralisme
Les caractéristiques lexicales des premiers ministres
de la troisième période 1996-2005 ……. 171
La transition : Lucien Bouchard…… 172
Le porte étendard de la nation : Bernard Landry…184
La « réingénierie de l'État » : Jean Charest……. 196

Chapitre 7 : Les fonctions du discours politique……. 209
Deux marqueurs de la subjectivité……. 209
Tailles et types de phrases……. 213
Fonctions du discours politique…… 216
Thèmes privilégiés et manières de penser…….. 223

Conclusions…… 233
Bibliographie…….. 239
Liste des tableaux…… 245
Liste des graphiques…… 246

Introduction

Les mots participent directement à la construction de la réalité en décrivant et en représentant ce que nous ne pouvons pas expérimenter directement. Ils organisent notre perception du monde et donnent un sens à ce qui est, a été et sera. Ils permettent de communiquer nos pensées aux autres et de coopérer avec nos semblables. «Les représentations politiques par lesquelles les individus et les groupes se reconnaissent, se distinguent, orientent leurs stratégies et leurs conduites résultent de l'entrecroisement des discours. » [1]

Les sociétés ne pourraient pas fonctionner sans une compréhension mutuelle qui opère à travers un système de représentations symboliques. Les mots permettent de nommer, de classer de comparer, d'évaluer, de choisir. On peut soutenir qu'ils sont consubstantiels de l'activité politique et qu'ils fondent l'exercice du pouvoir. Les mots sont en quelque sorte le carburant de la vie politique de telle sorte que tout échange politique procède de l'activité verbale. En somme, les mots gouvernent notre vision du monde et notre rapport aux autres.

Les acteurs politiques s'incarnent par le discours; ils apparaissent publiquement en situation de discours, à la tribune de l'Assemblée nationale, en conférence de presse, en entrevue, devant une assemblée partisane ou un groupe de pression.[2] Ils cherchent par les mots à orienter les attitudes et à rallier le consentement et le soutien des citoyens à une cause ou à des objectifs. Si le discours est constitutif de la vie politique, il n'en est toutefois pas la seule composante, car comme le rappelle Max Weber, la politique est aussi action.

---

[1] Alain Trognon et Janine Larrue. *Pragmatique du discours politique*. Paris : A. Colin, 1994, p. 10.

[2] En 2004, le Président Bush aurait prononcé 500 discours. Voir Yves Théoret et André Lafrance. *Les éminences grises*. Montréal : HMH, 2006, p. 188.

Dans une précédente étude[3] nous avons constitué un corpus - c'est-à-dire une collection de textes traités selon des procédures standardisées et rassemblés dans des buts précis – qui était constitué des discours de politique générale. Ces textes sont appelés "discours du trône" au Canada, "discours inauguraux" au Québec et "discours d'investiture" en France. Pour réaliser cette étude, 145 discours - sur une période de plus de 50 ans (1944 - 2000) - soit 610 262 mots ont été numérisés et soumis au crible de la statistique lexicale. Cette étude a mesuré l'influence de diverses variables comme la personnalité du chef de gouvernement, celle des clivages partisans et celle de la conjoncture, ce qui a permis de déterminer la part qui revient aux réalités institutionnelles et aux cultures politiques différentes. La comparaison transnationale de ce genre de discours a également montré qu'il y a une tendance générale à l'homogénéisation du vocabulaire gouvernemental[4], mais que, dans le cadre canadien, les gouvernements québécois d'orientation fédéraliste avaient un vocabulaire plus proche des gouvernements canadiens alors que celui des gouvernements souverainistes avait plus tendance à se rapprocher du vocabulaire des gouvernements français. Ceci nous a conduit à conclure qu'au Québec les différences idéologiques ou programmatiques entre les partis produisaient des différences lexicales significatives entre les gouvernements alors qu'en France, il y avait peu d'écart entre les discours des gouvernements de droite ou de gauche.

La présente recherche étend la portée de ces analyses en traitant les discours des premiers ministres tenus dans un cadre moins formalisé que celui imposé par les règles du parlementarisme. Nous avons retenu les discours qui s'adressent à l'opinion publique soit directement dans le cadre de réunions publiques, soit indirectement dans le cadre des conférences de presse.

Le premier ministre dans le système parlementaire anglo-saxon

Dans les pays organisés selon le « modèle de Westminster », le premier ministre est le personnage central des institutions parlementaires même si la constitution canadienne reste muette sur cette fonction. Contrairement à l'image traditionnelle qui le représentait comme le *primus inter pares*, il est devenu la clé de voûte du processus

---

[3] Dominique Labbé et Denis Monière. *Le discours gouvernemental*. Paris : Honoré Champion, 2003.

[4] Le même phénomène a été observé en Belgique. Voir Jean-Claude Deroubaix. "Les déclarations gouvernementales se suivent et se ressemblent". *Mots*. 62, mars 2000, p. 65-93.

gouvernemental et concentre entre ses mains l'essentiel du pouvoir. Au Canada, on le décrit comme un "monarque électif".[5] Certains le comparent à un soleil autour duquel gravitent des planètes.[6]

> Les décisions de routine suivraient les filières établies, mais les décisions essentielles seraient prises personnellement par le premier ministre, parfois après la rencontre d'un homologue international ou provincial important ou de concert avec quelques ministres ou conseillers.[7]

Cette concentration du pouvoir au cercle restreint des collaborateurs immédiats du premier ministre réduit le rôle du cabinet à une caisse de résonance où le premier ministre teste ses projets. Ce pouvoir déterminant s'explique par le fait que dans le système fédéral canadien, c'est lui qui choisit les ministres du gouvernement et met fin à leur mandat selon son bon plaisir. Il désigne les représentants de l'État comme le gouverneur général et les lieutenants gouverneurs dans les provinces, il contrôle les nominations des juges, des hauts fonctionnaires et d'une multitude de fonctions liées au pouvoir exécutif. On estime à environ 3500 le nombre de postes dont il désigne les titulaires.[8] Enfin, c'est lui qui décide du moment propice pour la tenue des élections.

> La suprématie du premier ministre est aussi une caractéristique du système parlementaire québécois. Cette autorité repose non seulement sur son pouvoir de nomination mais aussi sur certaines prérogatives. Il est le seul au sein du conseil des ministres à avoir une vue d'ensemble des dossiers et à fixer les orientations du gouvernement. Il se réserve aussi le pouvoir d'annoncer les décisions importantes du gouvernement.[9]

L'importance de la fonction de premier ministre est aussi attestée par la couverture médiatique qu'il reçoit. Des travaux antérieurs ont montré comment la télévision a largement contribué à la personnalisation du pouvoir en braquant son attention sur les leaders

---

[5] Voir Donald Savoie. "The Rise of Court Government in Canada". *Revue canadienne de science politique*. vol. 32, n° 4, p. 635-664.

[6] Voir Louis Massicotte. "Le pouvoir exécutif" dans Manon Tremblay et Réjean Pelletier. *Le parlementarisme canadien.* Québec : Presses de l'Université Laval, 2000, p.281.

[7] *Ibid*. p.282.

[8] Voir *Le Devoir*, 9 mai 2005, p. A-8.

[9] Voir André Bernard. *Les institutions politiques au Québec et au Canada*. Montréal : Boréal, 1995, p.68.

politiques au détriment des autres acteurs de la vie politique. Nous avons établi à cet égard que le premier ministre L. Bouchard, par exemple, recevait 40% du temps d'antenne consacré aux locuteurs politiques dans les informations télévisées. [10] Les déclarations du premier ministre font automatiquement les manchettes précisément parce qu'il est le seul à pouvoir parler au nom du gouvernement.

En raison de son rôle stratégique, le premier ministre est donc le principal producteur de sens dans le système politique québécois. Ses discours sont révélateurs des orientations du gouvernement. Comme Jean Lesage l'expliquait, les discours du premier ministre ont une fonction essentielle dans la vie démocratique car ils permettent de garder le contact avec la population, de lui rendre compte de l'activité gouvernementale.

> Il ne s'agit pas de faire de la propagande politique, ni de nous engager dans le lavage de cerveaux, mais plutôt d'informer la population de ce que nous faisons, de ce que nous avons l'intention d'accomplir et de leur faire part des problèmes et des difficultés que nous rencontrons.[11]

Les interventions publiques des premiers ministres font valoir le bien-fondé des décisions gouvernementales et expliquent comment elles bénéficieront à la société. Même si la gestion est inspirée par des orientations idéologiques particulières, les décisions gouvernementales doivent donner l'apparence de favoriser le bien commun en prétendant tenir compte de l'ensemble des intérêts et de s'élever au-dessus des intérêts partisans. Le premier ministre pourra même invoquer cette logique de rassemblement pour se soustraire aux pressions de son parti et de ses militants qui attendent que le gouvernement servent prioritairement leurs aspirations.

La politique moderne est une campagne électorale permanente où toutes les occasions de prendre la parole sont utilisées pour accroître le capital politique. Tout discours politique a une vocation persuasive qui cherche à convaincre l'auditeur du bien-fondé des choix gouvernementaux afin de renforcer les prédispositions de ceux qui partagent l'idéologie du parti au pouvoir ou encore d'attirer le soutien de nouveaux électeurs jusque là indécis. Le parti gouvernemental doit non seulement élargir la base de son soutien, mais aussi consolider ses

---

[10] Voir Denis Monière et Julie Fortier. *Radioscopie de l'information télévisée au Canada*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2000, p. 75.
[11] Jean Lesage, 3 février 1963.

clientèles naturelles qui sont soumises à un flux incessant de nouveaux événements et d'arguments contradictoires et qui ont besoin d'être confortées dans leur choix. Dans un contexte de forte médiatisation, l'attachement partisan est de plus en plus fragile et contingent; les loyautés ne sont plus automatiques de sorte que ces tendances obligent les dirigeants politiques à maximiser leur visibilité médiatique en prenant la parole le plus souvent possible.

Pour analyser cette production discursive, nous avons rassemblé les discours prononcés à l'extérieur de la chambre par les premiers ministres québécois de l'époque contemporaine.

Le Québec contemporain

Cette étude couvre 45 ans de vie politique, soit la période 1960-2005. Ces années ont été particulièrement mouvementées sur la scène politique québécoise qui a vécu une forte polarisation politique à travers le débat sur la question nationale. Les gouvernements ont dû affronter de nombreuses crises sociales qui traduisaient les contradictions engendrées par la modernisation accélérée de la société québécoise.

À titre d'illustration, mentionnons : la fondation du Parti québécois en 1968, la crise d'octobre 1970 - avec la proclamation des mesures de guerre à la suite de l'enlèvement d'un diplomate britannique et d'un ministre du gouvernement libéral - une grève générale des employées de la fonction publique en 1972, les nombreuses conférences constitutionnelles, la victoire du Parti québécois en 1976, la tenue de trois référendums sur le statut politique du Québec en 1980, en 1992 et 1995, la signature d'un traité de libre-échange avec les États-Unis et par la suite avec le Mexique (ALENA), le débat constitutionnel autour de l'accord du lac Meech, l'irruption d'un nouveau parti souverainiste au Parlement canadien en 1993 (le Bloc québécois), le retour au pouvoir du Parti québécois en 1994, et l'affrontement qui s'en est suivi entre les porte parole du fédéralisme et du souverainisme. Les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix furent aussi marquées par la crise des finances publiques et l'implantation de politiques néo-libérales.

Ces événements forment l'arrière-plan de l'analyse des discours des premiers ministres. Ces brefs rappels posent une question évidente : comment ces événements se traduisent-ils dans le discours des chefs de gouvernement?

Le corpus

Pour répondre à cette question, des corpus ont été constitués rassemblant les "discours de circonstance" prononcés devant des auditoires diversifiés sociologiquement comme les chambres de commerce, les syndicats, les congrès d'associations corporatives ou encore ceux prononcés pour des occasions particulières comme la fête nationale. Dans certains cas, comme dans les corpus de R. Bourassa, R. Lévesque et J. Parizeau, B. Landry et J. Charest, figurent également les conférences de presse tenues devant les journalistes de la tribune parlementaire à Québec. Nous n'avons pas pu inclure celles des premiers ministres J. Lesage, D. Johnson et J.-J. Bertrand car le verbatim n'était pas transcrit à cette époque par les services de l'Assemblée nationale.

Ces corpus ont été constitués à partir des archives numériques disponibles sur le site Internet du premier ministre du Québec où on trouve les principaux discours des chefs du gouvernement québécois depuis 1994. [12] Comme il s'agit de sites officiels, la sélection de ces discours est fonction de l'importance qui leur est accordée par les autorités politiques elles-mêmes. On peut donc estimer que ces textes sont représentatifs des orientations de chacun des chefs de ces gouvernements.

Pour la période antérieure à 1994, nous avons eu recours aux archives de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec qui possède une collection des discours des premiers ministres québécois depuis 1960. À notre demande, tous les discours de cette période ont été numérisés par les services de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et sont accessibles sur Internet.[13]

Ces corpus ne contiennent pas tous les discours prononcés par les premiers ministres du Québec, mais seulement ceux qui ont été déposés aux archives de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Ainsi, nous n'avons pas inclus les discours prononcés en chambre qui ne sont pas répertoriés aux archives, mais qui sont publiés, depuis 1963, dans le *Journal des débats* de l'Assemblée nationale. De même, les discours prononcés lors des campagnes électorales ou devant des assemblées partisanes ne font pas habituellement partie des discours archivés. En raison de leur brève présence au pouvoir et de la petitesse de leur corpus nous n'avons pas retenu les premiers ministres de transition : P.-M. Johnson et D. Johnson fils qui ont succédé

[12] www.premier.gouv.qc.ca/general/discours/2006/dis_mois_courant.htm

[13] www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca voir aussi www.archivespolitiquesduquebec.com

respectivement à R. Lévesque et à R. Bourassa pour quelques mois. Il manque aussi les discours prononcés par R. Bourassa de 1985 à 1994 qui n'ont pas été déposés aux archives. Le conseiller politique du premier ministre R. Bourassa, le sénateur Jean-Claude Rivest nous a expliqué ce trou en soutenant que R. Bourassa n'utilisait pas de discours écrit et qu'il improvisait à partir de notes manuscrites. Par contre, nous avons pu inclure pour cette période les conférences de presse de R. Bourassa organisées à l'Assemblée nationale qui ont été systématiquement retranscrites.

Avant d'être inclus dans le corpus, tous les textes numérisés ont été révisés avec le plus grand soin pour en éliminer les fautes. Nous avons aussi procédé à une normalisation des graphies en appliquant les normes de Saint-Cloud[14] afin d'éviter que la même expression présentée sous deux graphies différentes soit comptée comme deux mots différents (ex. XXe et vingtième) ou pour uniformiser les graphies instables. Citons à titre d'exemple le mot *Québecquois* employé par J. Lesage. À l'époque, ce vocable servait presque exclusivement à désigner les habitants de la ville de Québec. Il en viendra à remplacer l'expression *Canadien français* mais sa graphie changera au début des années soixante. Ainsi, chaque texte est passé sous la même toise que les autres afin de les rendre tous parfaitement comparables.

Ensuite, ces textes ont été "lemmatisés". Cette opération est nécessitée par le fait qu'une même forme graphique peut appartenir à plusieurs catégories grammaticales. Elle consiste à rattacher chaque mot du texte à son "entrée" dans le dictionnaire : forme canonique et catégorie grammaticale. Ainsi les mots au singulier et au pluriel sont unifiés sous un même lemme (ex. mot et mots). De même les flexions d'un même verbe sont regroupées sous l'infinitif ou encore les articles et les adjectifs au pluriel ou au féminin sont ramenés à leur forme canonique (le masculin). La lemmatisation permet aussi de résoudre les problèmes des homographies et de l'ambiguïté de certaines formes en distinguant par exemple entre **bien** le substantif, **bien** l'adverbe et **bien** l'adjectif. Le tableau 1 décrit les principales caractéristiques du corpus.

[14] Voir Dominique Labbé. *Normes de saisie et de dépouillement des textes politiques*. Grenoble : CERAT, 1990.

Tableau 1 Corpus des discours des premiers ministres québécois 1960-2005

Premier ministre	N discours	N mots	Formes différentes	Vocables différents
Lesage 1960-66	141	307 328	15 786	8 326
Johnson 1966-68	40	61 708	6 828	4 334
Bertrand 1968-70	32	34 542	5 132	3 489
Bourassa11970-76	70	205 236	10 594	5 880
Lévesque 1976-85	87	418 694	17 270	9 845
Bourassa21985-94	56	167 357	8 306	4 981
Parizeau 1994-96	42	140 448	10 099	5 991
Bouchard1996-2001	174	431 944	18 420	10 311
Landry 2001-2003	94	195 385	13 260	8 007
Charest 2003-2005	53	128 871	9 438	5 782
TOTAL	789	2 091 513	38 360	19 774

Avec plus de deux millions d'occurrences et près de 800 discours, ce corpus est l'un des plus grands, en langue française, à avoir été soumis à l'analyse lexicométrique. Sa dimension permet des inférences statistiques fiables sur les comportements lexicaux des premiers ministres québécois. Nous pourrons ainsi décrypter l'évolution du vocabulaire politique à travers le temps et comparer les différents premiers ministres.

Les problématiques de la recherche

L'influence du cadre dans lequel est prononcé le discours est l'une des variables dont on souhaite mesurer l'influence. Cette variable "contextuelle" étant contrôlée, il sera possible d'examiner les principales questions soulevées par notre étude.

Dans son travail politique habituel en dehors des séances parlementaires, le premier ministre intervient dans deux types de situations discursives : l'une où le politicien a le monopole de la parole, où il contrôle la relation de communication puisque c'est lui qui choisit de s'exprimer devant un auditoire particulier et qui sélectionne les thèmes de son allocution afin de maximiser les réactions positives de son auditoire. Dans un tel contexte, le premier ministre est presque assuré qu'il n'y aura pas de mise en question de son propos puisque la communication est à sens unique et qu'il y a peu d'interaction avec le

public, ce dernier pouvant néanmoins se manifester par diverses réactions (applaudissements, rire, etc.).

L'autre mode de communication est la conférence de presse. Cette situation d'énonciation est plus risquée car le premier ministre livre son message devant un groupe de journalistes dont la fonction est de le relayer à un vaste auditoire très diversifié. Même s'il choisit le thème de son intervention, le premier ministre ne contrôle pas l'ordre du jour car l'exercice implique qu'il doit se soumettre aux questions des journalistes. Ceux-ci ne se considèrent pas comme un haut parleur qui rapporte simplement ce qu'on leur dit, ils se posent en représentants de l'opinion publique, et leur rôle est d'obliger le politicien à rendre des comptes. Ils posent des questions afin d'obliger le politicien à dire ce qu'il ne souhaite pas nécessairement dire. Ils cherchent à aller au delà de ce qui est dit pour obtenir un scoop où une information plus détaillée. Même si le politicien est rompu à l'exercice et qu'il peut deviner les questions qui lui seront posées[15], il peut aussi être pris en défaut sur un dossier chaud ou délicat. Il se place ainsi en situation de communication interactive ce qui l'oblige à improviser pour faire face à l'imprévu.

Habituellement les conférences de presse se tiennent à l'Assemblée nationale et se déroulent dans une atmosphère plutôt cordiale. Comme les journalistes de la tribune parlementaire sont fréquemment en contacts avec les hommes politiques, il se développe un climat de complicité de sorte que les pointes d'humour ne sont pas rares. Personne n'a intérêt à ce que cette relation d'échange devienne conflictuelle car le premier ministre dépend des journalistes pour rejoindre l'opinion publique et les journalistes dépendent des politiciens pour obtenir de l'information et se faire valoir auprès de leur journal et du public.

Dans cette étude, nous tenterons d'apporter des réponses aux interrogations suivantes :

Comment la rhétorique politique québécoise a-t-elle évoluée depuis la révolution tranquille ?

Y a-t-il un lexique commun qui s'impose au-delà des conjonctures et des orientations partisanes? Quelle est l'armature lexicale du discours politique? Quels sont les mots les plus utilisés par les premiers ministres?

---

[15] On estime que 90% des questions posées lors des conférences de presse ont été prévues par les conseillers des présidents américains. Voir Philippe Maarek. *Communication politique et publique*. Paris : ITEC, 1992, p. 133.

Les premiers ministres québécois ont-ils un style discursif qui les différencie les uns des autres? Quels sont les indices de richesse, de diversité et de spécialisation de leur vocabulaire ? Quelle est la structure de leurs phrases? Comment manient-ils la ponctuation? Quels pronoms autoréférentiels utilisent-ils? Quelles sont leurs spécificités lexicales? Donnent-ils la préférence aux groupes nominaux sur les groupes verbaux? Quels sont les verbes les plus utilisés? Comment se servent-ils des chiffres? Comment expriment-ils leurs divergences idéologiques? Y a-t-il une plus grande proximité lexicale entre les premiers ministres appartenant au même parti? Quelle est la place accordée à la critique de l'adversaire? etc.

Le postulat de base de l'analyse est le suivant : lorsqu'il prononce un discours, l'acteur politique ne choisit pas ses mots au hasard, car ses choix sont contraints ou encadrés par une série de paramètres qui dépendent de la situation d'énonciation et tout particulièrement de la fonction persuasive du discours politique. Les usages sont structurés d'une part par le champ de l'activité politique et d'autre part par d'autres variables comme les fonctions du locuteur, son affiliation partisane et la conjoncture. Ces contraintes sont encore plus fortes lorsqu'il s'agit du chef du gouvernement qui doit, dans ses déclarations, respecter les valeurs, les orientations et les choix de son gouvernement qui s'inscrivent dans le cadre idéologique de son parti. Le premier ministre n'est donc pas libre de ses choix lexicaux, car pour arriver à être le premier parmi ses pairs, il a d'abord dû imposer son leadership, convaincre les militants de l'élire et se conformer à l'idéologie de son parti. Son pouvoir repose alors sur une socialisation discursive qui lui a appris à maîtriser les références normatives et programmatiques de son parti. Ce processus de construction n'est pas à sens unique, le chef du parti doit se conformer certes à l'éthos partisan, mais il peut aussi contribuer à son élaboration en introduisant des problématiques ou des thématiques nouvelles. Pensons ici au cas de R. Bourassa qui a fait du thème du développement énergétique la marque de commerce du Parti libéral ou encore à R. Lévesque qui a introduit le thème de la souveraineté dans le vocabulaire politique québécois. La personnalité et les idiosyncrasies des chefs s'ajoutent aux facteurs qui conditionnent le choix du vocabulaire et leur style discursif.

Le conditionnement du choix lexical se fait aussi dans la communication électorale où le discours est simplifié et calibré pour produire des effets persuasifs et obtenir un soutien majoritaire. La rhétorique de campagne répétée jour après jour forge un moule conceptuel et propositionnel qui encadrera la formulation et

l'explication subséquente des politiques gouvernementales. Enfin, dans l'exercice de ses fonctions, le premier représentant du parti au pouvoir ne fait et ne dit pas ce qu'il veut. Il doit respecter – ou sembler respecter - ses engagements électoraux, les orientations de son parti et les choix du conseil des ministres.

Enfin, le chapitre 2 montrera que les déclarations du premier ministre sont le résultat d'un travail d'élaboration collective dans lequel interviennent des conseillers ou des spécialistes de la communication qui structurent les argumentaires et modulent les choix lexicaux. On peut alors se demander si l'acteur politique – qui endosse la responsabilité formelle du discours – n'est pas plus ou moins le jouet de son entourage et des fameuses "plumes de l'ombre".

Pour répondre à toutes ces questions, nous aurons recours à l'analyse lexicométrique qui permet une comparaison rigoureuse et systématique des textes politiques. Ces outils, appliqués à l'ensemble du corpus, seront présentés dans la première partie.

La logique de la lexicométrie repose sur le postulat selon lequel il est possible d'inférer des significations à partir des fréquences de vocabulaire, et d'extraire, à partir des usages de la langue, des informations sur celui qui parle et sur le contenu de son message. On fait l'hypothèse que les discours ont une identité politique, qu'ils contiennent des caractéristiques et que celles-ci différencient les locuteurs qui oeuvrent dans le champ politique. Si on reprend la métaphore de l'urne pour décrire l'ensemble du vocabulaire d'une langue, on peut supposer que le fait qu'un groupe de mots particuliers sortent plus souvent que les autres n'est pas fortuit et que la statistique permet d'isoler les écarts réellement significatifs. Cette approche par comparaisons statistiques des discours politiques mettra en lumière les traits caractéristiques des vocabulaires et des styles en utilisant une série d'indicateurs objectifs qui passeraient inaperçus à la lecture du texte.

Cette approche contrastive permettra de tracer le portrait de chacun des premiers ministres qui se sont succédés depuis 1960 à la tête de l'État du Québec (deuxième partie).

Première partie
Du vocabulaire à la stratégie de communication

La première partie présente une vue d'ensemble des corpus et des méthodes employées dans cette étude. L'analyse s'élève progressivement du choix des mots à la grammaire puis de la grammaire au style pour révéler les différents styles de communication. Cette analyse mettra en valeur plusieurs types d'hommes politiques.

Les uns s'en tiennent à une attitude prudente et s'engagent peu dans leurs propos alors que d'autres s'investissent plus ou moins fortement. Certains sont des généralistes qui utilisent à peu près le même vocabulaire et un style semblable quelle que soit la question traitée. D'autres, au contraire, donnent une place prépondérante au vocabulaire spécialisé, synonyme de compétence.

Cet examen sera également l'occasion d'évoquer une question qui passionne les observateurs et l'opinion, probablement en raison de l'obscurité qui l'entoure : le rôle des plumes de l'ombre dans la rédaction des discours des leaders politiques.

Enfin, l'examen des proximités entre les premiers ministres permettra de délimiter trois périodes principales dans le discours politique québécois. Ces trois périodes correspondent d'ailleurs assez bien aux événements historiques.

Cette première partie présentera, de manière pédagogique et sans appareil mathématique, les calculs et les algorithmes qui seront utilisés ensuite pour révéler les principales caractéristiques discursives de chaque premier ministre.

Chapitre 1
Les styles des premiers ministres

Le style peut être défini comme «une manière d'être distinctive» qui marque non pas tant l'originalité que la particularité de l'expression d'une personne comparée à d'autres placées dans des conditions plus ou moins semblables. Le concept de style appliqué aux discours désigne alors l'ensemble des choix de vocabulaire et d'expression qui caractérisent un auteur et le distinguent des autres[16]. Si l'on accepte l'idée que tout locuteur a une façon particulière de dire les choses et que son style est un écart par rapport à la pratique des autres, dès lors la statistique permet de mesurer objectivement les différences entre plusieurs locuteurs et donc de caractériser le style de chacun.

Cette méthode contrastive présente deux avantages.

Premièrement, elle écarte l'idée selon laquelle il y aurait un "bon usage" ou un "usage dominant", une construction normale de la phrase, des sortes de toises ou de canons à l'aide desquels on peut mesurer l'originalité de chaque locuteur. Ici le groupe fournit l'étalon de mesure. Chaque premier ministre est comparé à tous les autres. La norme de comparaison est donc intrinsèque au corpus et non pas conventionnelle.

Deuxièmement, la méthode contrastive permet de comparer les individus comparables, c'est-à-dire dans la même situation, remplissant les mêmes fonctions. En effet, l'on parle (ou l'on écrit) toujours en

[16] Les études appliquant la statistique à l'analyse comparative du style des hommes politiques ne sont pas nombreuses et déjà relativement anciennes. Par exemple : Jean Roche. *Le style des candidats à la présidence de la République*. Toulouse : Privat, 1969.

situation. Le même politicien ne parlera pas de la même façon s'il est chef de l'opposition, premier ministre ou simple député. De ce point de vue, l'homogénéité de notre corpus neutralise complètement ce problème.

Des applications ont déjà été réalisées sur C. de Gaulle et F. Mitterrand[17] ou encore sur certains leaders politiques québécois : M. Duplessis, R. Bourassa et R. Lévesque[18], en retenant les indicateurs suivants : la richesse du vocabulaire, la longueur et la structure des phrases et la densité des catégories grammaticales. Ces indices vont être appliqués aux discours des premiers ministres québécois. Les outils seront présentés à l'occasion d'une vue globale, puis le portrait de chaque premier ministre sera tracé dans les chapitres suivants.

DU VOCABULAIRE AU STYLE

Dans sa relation à un auditoire et aux thèmes dont il traite, un orateur a le choix entre plusieurs stratégies allant de la complexité à la simplicité. Il peut mobiliser un vocabulaire étendu pour signifier la difficulté du problème, la profondeur de sa pensée ou l'étendue de sa compétence technique. Ce choix comporte toutefois le risque de brouiller son message et de créer une distance avec le public. L'orateur peut au contraire opter pour la simplicité et la répétition pour mieux se faire comprendre. L'effet recherché sera la clarté et l'efficacité au risque cette fois de passer pour simpliste ou méprisant à l'égard de l'auditoire. Dans la réalité, tout discours public oscille entre ces deux pôles idéaux. Les notions de "richesse" et de "spécialisation" du vocabulaire peuvent rendre compte des choix possibles.

Comment mesurer la richesse et la spécialisation du vocabulaire ?

Quand les critiques littéraires disent qu'un auteur a un vocabulaire "riche", ils signifient habituellement qu'ils ont rencontré, en le lisant, de nombreux mots qu'ils ont jugé "rares". Ce genre d'appréciation ne peut évidemment pas faire l'objet d'une mesure objective.

---

[17] Dominique Labbé. *François Mitterrand : essai sur le discours*. Grenoble : La Pensée Sauvage, 1983.

[18] Dominique Labbé et Denis Monière. *Le discours gouvernemental Canada, Québec, France, 1945-2000*. Paris : Champion, 2003.

Statistiquement, la "richesse" du vocabulaire se révèle assez malaisée à mesurer[19]. Elle recouvre deux choses très différentes à savoir la diversité et la spécialisation[20].

D'une part, *la diversité du vocabulaire* traduit la capacité plus ou moins grande d'un auteur à varier ses expressions pour éviter les répétitions des mêmes vocables à des intervalles rapprochés. Cette aptitude est mesurée par le nombre de vocables différents employés dans de courts empans de mots dont la taille sera conservée fixe pour pouvoir comparer les résultats obtenus sur plusieurs auteurs. Par exemple, un indice de diversité du vocabulaire égal à 1 500 (pour dix mille mots) signifie que, dans le corpus considéré, on trouve en moyenne 1 500 vocables différents dans tous les extraits possibles longs de 10 000 mots qui peuvent être tirés de ce corpus. On verra à l'aide des nombreux exemples donnés dans cet ouvrage qu'une forte diversité signale généralement un sujet maîtrisé, c'est-à-dire une question à laquelle le locuteur a longuement réfléchi et pour laquelle il pense détenir la "bonne solution". Une faible diversité signalerait la situation inverse, mais elle peut aussi être le résultat d'un choix conscient : ne pas s'engager et se réfugier derrière des formules convenues et prudemment répétées. Enfin, pour un même orateur, la diversité est toujours supérieure dans un texte écrit (ou récité) par rapport à celle de ses interventions orales spontanées.

D'autre part, *la spécialisation du vocabulaire* mesure la capacité d'un auteur à réserver l'emploi de certains vocables au traitement d'un thème particulier. Par exemple, un indice de 100‰ signifiera que, sur 1 000 mots pris au hasard dans le corpus, 100 d'entre eux sont tirés d'un vocabulaire qui n'est employé que pour le thème traité dans le passage considéré. Quant il traite d'un sujet particulier, tout orateur a en effet le

---

[19] De nombreux indices statistiques ont été proposés pour tenter de mesurer cette richesse. Un résumé dans : Gejza Wimmer et Gabriel Altmann. "Review Article: On Vocabulary Richness". *Journal of Quantitative Linguistics*. 1999, 6-1, p. 1-9. Voir également en français : Dominique Labbé, Daniel Serant et Philippe Thoiron. *Etudes sur la richesse et la structure lexicales*. Paris-Genève : Champion-Slatkine, avril 1988.

[20] Pour le calcul de ces deux indices : Pierre Hubert et Dominique Labbé. "Vocabulary Richness". *Lexicometrica*, n° 0, 1999; Cyril Labbé, Dominique Labbé et Pierre Hubert. "Automatic Segmentation of Texts and Corpora". *Journal of Quantitative Linguistics*. December 2004, 11-3. p. 193-213. Pour des applications au discours politique : Dominique Labbé. "La richesse du vocabulaire politique : de Gaulle et Mitterrand". *Mots chiffrés et déchiffrés : mélanges offerts à Étienne Brunet*. Paris : Champion, 1998 et Dominique Labbé et Denis Monière. *Le discours gouvernemental : Canada, Québec, France,* Paris : Champion, 2003, p. 60-61.

choix entre plusieurs options. Il peut par exemple utiliser un vocabulaire spécialisé, concernant le sujet, avec le risque de ne pas être compris par une partie de l'auditoire, voire de passer pour pédant. À l'inverse, il peut se contenter des vocables utilisés dans la vie courante ou dans les domaines les mieux connus du grand public. Dans ce cas, son propos sera plutôt métaphorique. Ce dernier "genre" comporte aussi quelques risques : passer pour un "baratineur" peu sérieux, confondre certains auditeurs, etc…

Comme on le voit tout ceci est assez éloigné des considérations littéraires sur la "culture" des auteurs. En revanche, combinée avec la notion de "spécialisation" la diversité du vocabulaire ouvre de nombreuses pistes intéressantes. Ces deux indicateurs permettent notamment de mesurer la solidité plus ou moins grande des politiques et de comprendre les stratégies de communication suivies par les premiers ministres et, plus précisément, celles qu'ils ont adoptées en face de tel ou tel problème.

Le Tableau I.1 ci-dessous indique les valeurs obtenues par chaque premier ministre. Par exemple, sur 10 000 mots, J. Lesage employait en moyenne 1 768 vocables différents. De même, chez lui, en moyenne 57 mots pour mille proviennent d'un vocabulaire spécialisé (ou à l'inverse : 943 appartiennent au vocabulaire général qu'il employait quel que soit le thème traité). C'est de très loin, le premier ministre qui spécialise le moins ses propos.

Tableau I.1 Diversité et spécialisation du vocabulaire comparées chez les premiers ministres

	Diversité (10000)	Spécialisation (‰)
Lesage	1 768	57
Bertrand	1 800	84
Johnson	1 687	123
Bourassa1	1 484	131
Lévesque	1 626	78
Bourassa2	1 314	150
Parizeau	1 415	242
Bouchard	1 618	178
Landry	1 764	133
Charest	1 623	102
Moyenne	1 610	128

Deux classements sont possibles :

— en fonction de la diversité, le classement est le suivant (du plus divers au plus répétitif) : Bertrand > Lesage > Landry > Johnson > Lévesque > Charest > Bouchard > Bourassa1 > Parizeau > Bourassa2 ;

— en fonction de la spécialisation (du plus spécialisé au plus généraliste) : Parizeau > Bouchard > Bourassa2 > Landry > Bourassa1 > Johnson > Charest > Bertrand > Lévesque > Lesage.

Les deux classements sont quasiment inverses à l'exception de quelques décalages intéressants. Par exemple, B. Landry est à la fois capable d'une forte diversité du vocabulaire et d'une spécialisation légèrement supérieure à la moyenne. À l'opposé J. Charest spécialise moins ses propos que la moyenne tout en diversifiant peu son vocabulaire. Cette liaison entre les deux classements s'explique par deux facteurs qui sont révélateurs d'un choix entre deux principaux styles de communication et entre deux types de stratégies de persuasion.

Les styles de communication

L'orateur peut choisir de s'exprimer de manière spontanée sans se réfugier dans un texte préparé à l'avance. À l'oral, il est impossible de revenir en arrière pour modifier tel ou tel mot afin d'éviter une répétition ou d'améliorer l'expression. La diversité du vocabulaire est donc généralement plus faible qu'à l'écrit, sauf pour quelques personnalités exceptionnelles comme R. Lévesque qui, avec un discours fortement oralisé, parvient néanmoins à une diversité du vocabulaire légèrement supérieure à la moyenne de ses collègues mais en spécialisant très peu ses propos.

En revanche, l'oral peut conduire à une plus grande variété dans les sujets abordés, donc à une augmentation de la spécialisation du vocabulaire. De ce point de vue, la conférence de presse est particulièrement caractéristique : le premier ministre peut être amené à aborder un grand nombre de sujets ; le contenu de la réponse est en partie déterminé par celui de la question, notamment pour le choix de certains mots "soufflés" par l'interviewer. Or le corpus de certains premiers ministres contient plus de conférences de presse que d'autres. C'est le cas pour R. Bourassa (surtout pour la seconde période), J. Parizeau et, dans une proportion un peu plus faible, pour R. Lévesque. Trois autres corpus contiennent également une proportion importante de conférences de presse : L. Bouchard, J. Charest, B. Landry. Mais ces trois premiers ministres n'ont pas vraiment joué le jeu : lors des conférences de presse, ils commençaient par un exposé préliminaire, puis lors des questions, ils passaient volontiers la parole à l'un ou l'autre des ministres présents ou se contentaient de réponses manifestement préparées.

Enfin, l'orateur peut rechercher le "mot juste" - ce qui le conduit nécessairement à puiser dans des vocabulaires spécialisés mais aussi à répéter certains mots quand il n'y a pas de synonymes disponibles pour éviter ces répétitions - ou bien il peut utiliser le même vocabulaire "général" quel que soit le thème abordé. L'indice de la spécialisation du vocabulaire mesure bien ce second choix.

J. Lesage, R. Lévesque, J.-J. Bertrand mais aussi J. Charest incarnent le profil du politicien traditionnel, adepte d'une rhétorique assez voyante, traitant tous les sujets avec les mêmes mots et à un niveau de généralité important. Le discours peut être brillant et séduisant, mais il risque de donner à l'auditoire le sentiment de la superficialité, voire du manque de sérieux.

J. Charest se trouve dans cette liste même s'il utilise beaucoup le vocabulaire de l'entreprise et du management. En réalité, chez lui, ce

lexique spécialisé est largement métaphorique (l'État ou le pays comparés à des *entreprises* et le premier ministre à un *manager* chargé de leur *réingénierie*). Puisque ces vocables "techniques" lui servent à traiter n'importe quel sujet, c'est qu'ils appartiennent à son vocabulaire général.

À l'inverse, des hommes comme J. Parizeau, L. Bouchard, R. Bourassa et, dans une moindre mesure, B. Landry semblent plus proches de la technocratie moderne : ils répugnent moins à puiser leurs mots dans un vocabulaire technique lorsque ce mot est adapté au thème traité. Cela peut leur donner une image valorisante d'hommes compétents, au fait des dossiers, avec le danger de paraître "donner la leçon", danger que J. Parizeau semble n'avoir pas su éviter. R. Bourassa en a eu conscience, surtout lors de son second mandat, mais en contrepartie, il n'a pu éviter le sentiment d'avoir adopté un "profil bas", peu valorisant pour le politique. Ces choix de communication se reflètent également dans le poids relatif des différentes catégories grammaticales.

GRAMMAIRE ET STYLE

Rappelons que les textes ne sont pas "enfournés" directement dans l'ordinateur. Au préalable, les graphies des mots sont corrigées et normalisées, puis la lemmatisation associe à chacun de ces mots un lemme comprenant un mot « vedette » (l'entrée de dictionnaire) et un code renvoyant à sa catégorie grammaticale. Cette information permet de dresser une sorte de carte d'identité grammaticale de chaque locuteur.

Une carte d'identité grammaticale

Les données en pourcentage que nous présentons dans le tableau I.2 indiquent la proportion des emplois des différentes catégories grammaticales chez chaque premier ministre comparée à la moyenne de tous les autres. On peut de cette façon repérer les catégories qui sont sur-employées ou sous-employées. Par exemple, lorsque, en moyenne, les autres premiers ministres emploient 100 noms propres, J. Lesage n'en utilise que 56,9 (100 - 43,1), soit presque moitié moins. Il partage cette caractéristique avec R. Lévesque. À l'inverse, dans le même temps, L. Bouchard et B. Landry en utilisent 163, etc.

Tableau I.2 Densité des catégories grammaticales par premier ministre (écart en % par rapport à la moyenne de tous les autres)

Catégories	Lesage	Johnson	Bertrand	Bourass1	Lévesque	Bourass2	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
Nom propre	-43.1	-16.9	-6.0	-27.5	-44.0	+0.3	+16.6	+63	+63.2	+49.4
Substantifs	+2.3	-2.5	+2.4	+4.7	-15.3	-8.4	-6.0	+14.1	+6.9	+5.3
Adjectifs	+15.2	+13.3	+18.6	+9.9	-19.2	-22.8	-13.1	+13.7	+12.8	-11.7
Nombres	-38.4	-12.4	-23.1	-4.8	-7.7	+5.7	+9.2	+31.1	+2.0	+31.0
Déterminant	+0.2	+0.2	+1.6	+3.4	-16.2	-7.8	-3.5	+15.5	+6.1	+8.1
Préposition	+3.6	+4.6	+6.7	+0.8	-9.6	-13.7	-5.1	+10.7	+4.5	+5.4
Verbes	-2.9	-6.9	-10.0	+0.9	+13.6	+22.0	+6.7	-15.3	-11.5	-5.3
Pronoms	-4.0	-7.4	-8.8	-6.0	+38.8	+23.6	+11.0	-30.7	-19.9	-6.6
Pr. pers.	+0.1	-9.6	-11.3	-4.5	+17.4	+34.4	+13.9	-24.0	-19.0	+0.2
Adverbes	0.0	+12.1	-2.4	-12.4	+44.8	+6.7	+13.9	-31.9	-14.5	-16.8
Conjonction	-0.5	+5.8	-2.5	-3.2	+18.8	+8.8	-3.5	-12.7	-3.0	-17.2
Etrangers	+24.2	+38.1	+20.7	-1.3	+67.1	-52.6	+17.2	-38.9	-14.3	-59.0

Dans le premier cadre du tableau, on trouve les principaux composants du groupe nominal puis dans le second, ceux du groupe verbal.

Les conjonctions et les mots étrangers ne peuvent pas être rattachés ni à l'un ni à l'autre de ces deux groupes. À ce propos, il faut remarquer le très fort emploi de mots étrangers par R. Lévesque et, dans une moindre mesure, par ses prédécesseurs. Par la suite, les autres premiers ministres semblent avoir épuré leur langage de mots anglais à l'exception de J. Parizeau. On remarque également que deux groupes de premiers ministres se distinguent quant à l'usage des noms propres et des nombres. Ces deux catégories n'appartiennent pas vraiment à la langue ou, plus précisément, elles figurent à l'interface entre la langue et la réalité à laquelle renvoie le discours[21]. De 1960 à 1985, les premiers ministres ont tendance à sous-utiliser les nombres et les noms propres alors que ceux qui gouvernent après 1985 en font un usage excédentaire. L'usage abondant des chiffres dans les discours

[21] Ces deux catégories jouent un rôle spécifique dans le discours politique. Le chapitre 6 revient sur les nombres dans le portrait de J. Charest.

caractériserait tout particulièrement les premiers ministres associées à la révolution néo-libérale soit L. Bouchard et J. Charest.

Mais l'essentiel réside dans le choix entre le nom ou le verbe.

Le nom ou le verbe ?

Selon l'interprétation dominante chez les théoriciens du style, un excédent du groupe verbal (pronom+verbe+adverbe) indique une tension et une orientation vers l'agir car la plupart des verbes impliquent un sujet et une action, donc une confrontation avec la réalité. À l'inverse, le suremploi de groupes nominaux (substantif+adjectif+déterminant) trahirait une propension à la stabilité et à la conservation. On a ainsi pu observer que, au Québec, dans leurs discours inauguraux, R. Lévesque privilégiait le groupe verbal alors que M. Duplessis et R. Bourassa sur-employaient le groupe nominal.

Dans le présent corpus, constitué de discours de circonstance, la prédominance du groupe verbal est surtout la marque de commerce de R. Lévesque et du second R. Bourassa. Si ces observations confirment les résultats de notre précédente étude sur les discours inauguraux de R. Lévesque[22], il n'en va pas de même pour R. Bourassa qui sous-emploie le groupe verbal dans ses discours inauguraux. En fait, c'est le second mandat de R. Bourassa (1985-1994) qui pose problème. Le corpus analysé dans la présente étude est exclusivement constitué de conférences de presse, c'est-à-dire d'oraux où le groupe verbal est normalement plus dense qu'à l'écrit. Par comparaison avec le corpus "Bourassa 1" - où il y a à la fois des allocutions et des conférences de presse - on ne retrouve pas cette prédominance du groupe verbal.

Ce choix entre le nom et le verbe n'influence pas forcément le contenu du discours car, sauf pour désigner les personnes et les lieux - pour lesquels le substantif est une nécessité - on peut toujours choisir d'ordonner son propos autour d'un verbe ou d'un nom. Tous les autres constituants de la phrase s'organisent autour de ce choix. La phrase dominée par un verbe contiendra un excédent de pronoms, d'adverbes et de conjonctions de subordination par rapport à la phrase dominée par le nom où l'on rencontrera plus d'adjectifs, de déterminants - articles, adjectifs indéfinis ou possessifs -, des prépositions et des conjonctions de coordination. Le partage n'est pas exclusif : certains adverbes peuvent se glisser dans le groupe nominal, certaines

[22] Voir Dominique Labbé et Denis Monière. *Le vocabulaire gouvernemental. Canada, Québec, France (1945-2000)*. Paris : Champion, 2003, p. 68. Le mode de rédaction des discours inauguraux explique cette particularité : sous R. Bourassa, c'était une élaboration collective du gouvernement et non l'œuvre du premier ministre.

prépositions s'utilisent dans le groupe verbal, etc. De plus, il ne s'agit pas de "présence/absence" mais d'un emploi significativement fort ou faible par rapport à la moyenne. Le tableau I.3 ci-dessous récapitule les résultats de ce calcul pour chacun des premiers ministres et le graphique I.1 en donne une vision synthétique.

Tableau I.3 Densité du groupe nominal et du groupe verbal chez chaque premier ministre

	GN (%)	GN**%	GV (%)	GV**%
Corpus	64,3	-	35,5	-
Lesage	65,3	2	34,5	-3
Bertrand	67,6	5	32,2	-9
Johnson	66,2	3	33,6	-5
Bourassa1	65,6	2	34,3	-3
Lévesque	**56,8**	-12	**42,9**	21
Bourassa2	58,1	-10	41,8	18
Parizeau	61,5	-4	38,2	8
Bouchard	**69,9**	9	**30**	-16
Landry	68,7	7	31,1	-12
Charest	68,4	6	31,6	-11

Les interjections et les mots étrangers n'entrent pas dans le calcul : le total n'est pas égal à 100.
** densité chez l'auteur considéré rapportée à la densité moyenne dans le corpus total (première ligne).

Par exemple, dans la seconde ligne du tableau I.3, on voit que chez J. Lesage, le groupe nominal occupe 65,3% de la surface totale de ses discours – soit 2% de plus que la moyenne des premiers ministres (donnée en première ligne) - et le groupe verbal 34,5%, soit 3% de moins que la moyenne.

Graphique I.1 Densité du groupe nominal et du groupe verbal chez chaque premier ministre

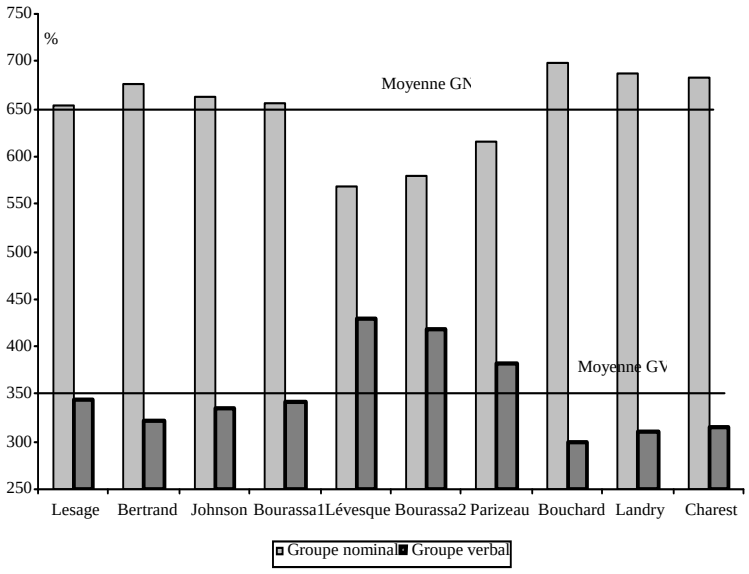

En moyenne le groupe verbal couvre 35,5%% de la surface totale et le groupe nominal : 64,3%[23].

Deux premiers ministres se situent approximativement dans cette moyenne : J. Lesage et le premier R. Bourassa. Trois sont significativement en dessus de cette moyenne : R. Lévesque, le second R. Bourassa et J. Parizeau.

Quatre premiers ministres sont orientés vers le nom et ses satellites : L. Bouchard, B. Landry, J. Charest et J.-J. Bertrand (ainsi que D. Johnson dans une moindre mesure). L. Bouchard est celui qui privilégie le plus le groupe nominal (+9% par rapport à la moyenne de ses collègues).

Trois premiers ministres sont orientés vers le verbe (R. Lévesque, le second Bourassa et J. Parizeau). R. Lévesque est, de très loin, celui qui sur-utilise le plus le groupe verbal (+21% par rapport à la moyenne de ses collègues). Pour ce dernier, les différences sont

[23] Cette différence de densité explique que le groupe verbal semble "sur-réagir" (dernière colonne du tableau I.3 ci-dessus) par rapport aux mouvements du groupe nominal.

considérables : + 44% par rapport à L. Bouchard : +36% par rapport à B. Landry et J. Charest.

Ces différences sont-elles d'abord attribuables à la personnalité des premiers ministres ? Le cas de R. Bourassa permet d'en douter. Lors de son premier passage au pouvoir, il favorise légèrement le groupe nominal alors que, pendant son second passage, il évite ce groupe nominal dans des proportions proches de celles de R. Lévesque. Plusieurs explications sont possibles.

La première explication qui vient à l'esprit concerne le poids différent de l'oral et de l'écrit : dans le corpus du second Bourassa, il n'y a que des conférences de presse alors que le premier contient plus d'allocutions. Cependant, cette différence n'explique pas tout : à partir des années 1970, tous les corpus contiennent les conférences de presse des premiers ministres et il y en a beaucoup dans ceux de B. Landry et de J. Charest qui sont pourtant les plus orientés vers le groupe nominal. Le cas de R. Lévesque est peut-être le plus significatif. Il est celui qui privilégie le plus le groupe verbal alors qu'il a prononcé beaucoup plus d'allocutions qu'il n'a fait de conférences de presse. Cette apparente contradiction s'explique en partie par le fait que R. Lévesque improvisait ses discours, même s'il avait des notes écrites. Il sortait fréquemment de son texte, il était le champion des digressions, ce qui tend à oraliser son discours[24].

L'essentiel de ces différences s'explique donc par des choix de communication. Il est possible que ces choix ne soient pas vraiment conscients mais imposés par les circonstances. Trois premiers ministres (R. Lévesque, le second R. Bourassa et J. Parizeau) ont gouverné à une époque marquée par un climat de crise (1976-1995) pendant laquelle le pouvoir politique a été condamné au mouvement. Le discours de ces trois hommes s'en ressent nettement : il semble beaucoup plus tourné vers l'action que vers la réflexion. En revanche, à partir de la seconde moitié des années 1990, les premiers ministres semblent revenir à un style de communication moins engagé. La suprématie du groupe nominal serait la conséquence logique d'une conception plus passive du rôle de l'État : le discours politique énoncerait les situations et les problèmes plus qu'il ne prétendrait les transformer ou les solutionner.

[24] Cette hypothèse est corroborée par Louis Bernard qui, à titre de secrétaire général du conseil exécutif, était très proche de R. Lévesque (entrevue réalisée le 23 mars 2006).

Les types de verbes

La théorie linguistique dominante distingue deux grandes catégories en fonction de l'aspect des verbes : les accomplis et les non-accomplis. Le premier type regroupe les verbes employés avec «être» ou «avoir» qui marquent «un état, un accompli, une distance, une absence de tension» à l'inverse des "non-accomplis"[25]. L'utilisation considérable du passé (spécialement du passé composé) dans le discours des premiers ministres suggère que l'accompli doit être l'orientation dominante (nous en trouverons beaucoup d'autres indices dans la suite de cette étude). Cependant, la distinction ci-dessus se prête difficilement à la quantification sur de vastes corpus. En effet, la plupart des verbes entrent dans l'une ou l'autre des deux catégories en fonction de leur construction, l'auxiliaire n'indique pas toujours un accompli (surtout pour le plus-que-parfait) et enfin, les principaux verbes sont communs à tous les locuteurs, avec peu de différences dans les fréquences d'emplois comme l'indique le tableau I.4 ci-dessous.

Tableau I.4 Les verbes les plus fréquemment employés dans les discours des premiers ministres

Rang	Lesage	Union nat	Bourassa1	Lévesque	Bourassa2	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
1	Être	Être	Être	Être	Être	Être	Être	Être	Être
2	Avoir	Avoir	Avoir	Avoir	Avoir	Avoir	Avoir	Avoir	Avoir
3	Pouvoir	Pouvoir	Pouvoir	Faire	Dire	Faire	Faire	Faire	Faire
4	Faire	Faire	Faire	Pouvoir	Pouvoir	Dire	Pouvoir	Dire	Aller
5	Devoir	Devoir	Dire	Dire	Faire	Aller	Devoir	Pouvoir	Pouvoir
6	Dire	Dire	Devoir	Aller	Aller	Pouvoir	Vouloir	Aller	Dire
7	Vouloir	Vouloir	Vouloir	Falloir	Vouloir	Vouloir	Dire	Devoir	Vouloir
8	Savoir	Falloir	Aller	Vouloir	Devoir	Savoir	Falloir	Vouloir	Devoir
9	Falloir	Savoir	Donner	Devoir	Voir	Falloir	Savoir	Savoir	Savoir
10	Croire	Croire	Falloir	Savoir	Savoir	Voir	Aller	Falloir	Parler

Les 10 verbes les plus usuels des premiers ministres québécois sont les mêmes que ceux employés par les présidents de la République en France et correspondent aux verbes les plus fréquents du français écrit[26]. Les verbes *être* et *avoir* arrivent en tête de liste suivis par *pouvoir*,

[25] Jean Dubois. "Avant-propos" dans Jean-Baptiste Marcellesi. *Le Congrès de Tours*. Paris : le Pavillon, 1971, p. 16-17 (pour une application au discours politique). Michel Arrivé, Françoise Gadet et Michel Galmiche. *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion, 1986, p 79-81.

[26] Voir Dominique Labbé. *Le vocabulaire de François Mitterrand*. Paris : Presses de la FNSP, 1990, p. 28.

faire et *dire* puis par : *aller*, *vouloir*, *falloir*, *savoir,* avec des classements peu différents.

Au-delà de ce vocabulaire commun, chaque premier ministre privilégie certains verbes qu'il a tendance à employer plus que les autres. À l'inverse, il en évite d'autres. Un test statistique permet de repérer ces verbes significativement plus ou moins employés par chacun des premiers ministres. Le tableau I.5 ci-dessous présente ces verbes classés non plus par ordre de fréquence mais par indice de spécificité[27].

Tableau I.5 Les 10 verbes les plus caractéristiques de chaque premier ministre

Rang	Lesage	Un nat	Bourassa1	Lévesque	Bourassa2	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
1	Devoir	Croire	Être	Favoriser	Être	Faire	Créer	Assurer	Dire
2	Croire	Rester	Avoir	Investir	Avoir	Dire	Décider	Entendre	Falloir
3	Permettre	Établir	Pouvoir	Utiliser	Dire	Aller	Compter	Vivre	Savoir
4	Rendre	Attendre	Dire	Contribuer	Pouvoir	Vouloir	Travailler	Nommer	Pouvoir
5	Agir	Exercer	Devoir	Adopter	Faire	Savoir	Reconnaît	Espérer	Espérer
6	Vivre	Convenir	Donner	Signaler	Aller	Voir	Proposer	Souhaiter	Venir
7	Devenir	Convaincre	Prendre	Construire	Vouloir	Penser	Ouvrir	Appuyer	Croire
8	Comprendre	Démontrer	Tenir	Souhaiter	Devoir	Parler	Constituer	Développer	Devoir
9	Accepter	Disposer	Discuter	Affirmer	Voir	Mettre	Annoncer	Souvenir	Sembler
10	Exister	Résoudre	Trouver	Constater	Savoir	Passer	Souhaiter	Aimer	Demander

Par exemple, "devoir" est le verbe le plus caractéristique de J. Lesage par rapport aux autres premiers ministres. Comment est obtenu ce résultat ? Le corpus total est considéré comme une urne contenant 2,1 millions de mots. Dans cette urne, il y a 4 920 verbes "devoir". Un programme informatique simule le prélèvement au hasard d'échantillons exhaustifs (c'est-à-dire sans remettre dans l'urne le mot qui vient de sortir). Ces échantillons ont la taille de chacun des sous-

[27] La méthode est présentée dans Cyril Labbé et Dominique Labbé. "How to measure the meanings of words ? Amour in Corneille's work". *Langage Resources Evaluation*. 2005, 39, p 335-351. En français : Denis Monière, Cyril Labbé et Dominique Labbé. "Les particularités d'un discours politique". *Corpus*. 4, 2005, p. 79-104. Les calculs sont présentés dans Cyril Labbé et Dominique Labbé. *Que mesure la spécificité du vocabulaire ?* Grenoble : CERAT, 1994 (reproduit dans la revue en ligne : *Lexicometrica*, 3, 2001). Première application : Pierre Hubert et Dominique Labbé. "La structure du vocabulaire du général de Gaulle" dans Sergio Bolasco, Ludovic Lebart et André Salem. *III Giornate internazionali di Analisi Statistica dei Dati Testuali*. Rome : Centro d'Informazione e stampa Universitaria, 1995, tome II, p. 165-176. Cette méthode sera utilisée dans les chapitres 5 à 8 pour dresser le portrait lexical de chacun des premiers ministres.

corpus correspondant aux différents premiers ministres. Celui des discours de J. Lesage compte 307 328 mots, soit 14,67% du corpus total. Dans un échantillon de cette taille, tiré – aléatoirement et sans remise - dans le corpus total, on s'attend donc à trouver 14,67% de tous les verbes "devoir" (soit environ 722). En réalité, J. Lesage en a utilisé 916 (soit 27% de "trop"). Cette différence peut-elle être le fait du hasard ? Le calcul indique que cet événement a moins de 1 chance sur 100 000 de se produire par accident. Autrement dit, il est possible d'affirmer que J. Lesage présente une propension très significativement supérieure à ses successeurs d'utiliser ce verbe (à l'exception de R. Bourassa qui partage cette caractéristique avec J. Lesage). Cet indice, comparé à tous ceux obtenus sur les autres verbes de J. Lesage, en fait le plus caractéristique de ce premier ministre.

Certes, le verbe "devoir" possède deux sens assez différents : énoncé d'une obligation (légale ou morale) ou expression d'une simple probabilité. Chez J. Lesage, l'essentiel des emplois peuvent être rattachés au premier sens. Il est intéressant de constater que le nom le plus caractéristique de ce premier ministre est le substantif masculin "devoir". Autrement dit, pour J. Lesage, l'impératif moral (ou légal) est bien la chose la plus importante dans l'action politique. Ce sera également la philosophie exprimée dans les propos publics de R. Bourassa.

Pour les verbes usuels, il faut également considérer la manière dont ils sont associés avec d'autres vocables pour former des "syntagmes"[28], sortes de "briques" prêtes à l'emploi qui forment la base d'un discours. Ici, il s'agit d'abord de la combinaison verbe + verbe. Par exemple, le verbe *devoir* est un "modalisateur" ou "pseudo-auxiliaire" (le second verbe est à l'infinitif). Chez J. Lesage, les verbes régis par *devoir* sont, dans l'ordre : *être* (65 fois), *faire* (33), *dire* (16), *prendre* (14), *tenir* (12), *reconnaître* (10), *pouvoir* (9), etc. Toutes ces combinaisons sont également caractéristiques de J. Lesage (avec moins de 1% de chances de se tromper). Les principaux sujets de ces groupes verbaux composés avec le pseudo-auxiliaire *devoir*, sont dans l'ordre : *il* (125 fois dont un tiers sont des impersonnels), *je* (33 fois), le *gouvernement* (32 fois) et le *Québec* (18 fois). Autrement dit, l'impératif dont il est question plus haut s'applique d'abord à des tiers (souvent même à personne) plus qu'au premier ministre, au pouvoir et au pays.

---

[28] André Pibarot, Dominique Labbé et Jacques Picard. "Les syntagmes répétés dans l'analyse des commentaires libres" dans Sylvie Mellet. *IVe journées internationales d'analyse statistique des données textuelles*. Nice : Université de Nice-Sophia Antipolis, février 1998, p. 507-515.

Autre exemple, *croire* est manifestement un verbe des années 1960 : deuxième verbe caractéristique de J. Lesage et premier chez les deux premiers ministres de l'Union nationale, il réapparaît dans le discours de J. Charest. Ce verbe est lui aussi un "pseudo-auxilaire" mais dans les discours des trois premiers ministres concernés, il est surtout combiné avec des adjectifs ("croire nécessaire, utile, important"...). Ici le pronom de la première personne est le sujet le plus fréquent. On en trouve 140 chez J. Lesage, dont 3 : "je crois devoir (vous) dire". À cette époque, en effet, on aimait *croire* que la politique était affaire de conviction.

Le calcul du vocabulaire caractéristique permet également de déterminer les verbes les moins employés. Par exemple, pour J. Lesage, il s'agit de "aller", "avoir", "dire" et "être". Ces sous-emplois trahissent d'abord la langue assez soutenue dans laquelle sont rédigés les discours de cette époque. En effet, de manière générale, les sous-emplois les plus caractéristiques de J. Lesage sont les vocables appartenant au registre oral et ensuite les principaux verbes d'action.

Enfin, en cumulant l'ensemble des verbes caractéristiques de chaque premier ministre, il est possible de les comparer. De ce point de vue, les deux Bourassa sont les plus proches entre eux - ce qui prouve que l'on est bien ici devant une caractéristique propre à chaque locuteur - et avec J. Parizeau (dont les discours partagent plusieurs autres traits avec ceux de R. Bourassa).

À l'opposé, R. Lévesque est le plus décalé : ses verbes préférés ne sont que les siens et appartiennent tous au registre de l'action (sauf *souhaiter* qui est surtout employé avec *je*).

Nous retrouverons plus en détail ces caractéristiques en traçant le portrait de chaque premier ministre.

LE TEMPS ET L'HISTOIRE DANS LE DISCOURS DES CHEFS

Quel est le rapport au temps des premiers ministres ? Inscrivent-ils leurs discours dans la continuité historique ou ont-ils tendance à se concentrer sur le temps présent ? Pour mesurer cette dimension des discours politiques, nous allons comparer d'abord l'usage qu'ils font des dates. Ensuite, nous analyserons les adverbes et les locutions de temps.

Les dates

Dans leur ouvrage sur l'élection présidentielle française de 1974, J.-M. Cotteret et ses collaborateurs utilisent comme indicateur de temporalité les citations de dates. Ils estiment que cet indicateur est plus précis que le temps des verbes qui sont ambigus dans leur signification temporelle: « la référence aux dates, écrivent-ils, permet de délimiter une période historique, de rappeler un moment important de l'histoire, de se situer dans un mouvement, de fixer une échéance »[29]. Nous avons donc recensé toutes les années mentionnées par les premiers ministres. Puisque nous avons affaire à des corpus qui s'étendent sur plusieurs années, les dates utilisées peuvent elles aussi être ambiguës puisque le temps de référence (passé, présent, avenir) doit être fixé par rapport au moment où le discours est prononcé. Toute année citée qui réfère à un moment qui précède la date du discours est classée dans la catégorie « passé ». Les dates qui correspondent à l'année où le discours est prononcé ont été à leur tour classées dans le « passé » lorsqu'elles réfèrent à une période ou à un événement qui précède le moment du discours, dans le « présent » lorsqu'elles se réfèrent à l'année en cours, sans indication particulière et dans le « futur » lorsqu'elles désignent un événement où une situation qui se produira après le moment où s'exprime l'orateur. Enfin, toutes les autres dates sont dans le "futur" qu'elles renvoient à une échéance située avant la fin du mandat ou dans une période plus lointaine. Ainsi, si R. Lévesque évoque l'année 1980 dans un discours du second mandat (qui débute en 1981), cette date indique le passé. En revanche, dans un discours prononcé au début du premier mandat, elle se situera dans le futur. Naturellement, pour R. Lévesque, ce problème ne se pose pas pour 1967 et 1990, par exemple, qui désignent clairement le passé et le futur.

Il faut d'abord observer de fortes variations dans le rapport au temps puisque le nombre moyen de dates mentionnées par discours est très variable. Les premiers ministres qui datent le plus sont J. Charest (7,73 dates par discours) et R. Lévesque (7,28) alors que J. Lesage et les premiers ministres de l'Union nationale sont moins portés à dater leurs propos (3,17) (3,38), les autres premiers ministres se situant entre ces deux extrêmes.

En moyenne, chez tous les premiers ministres, 73% des dates renvoient au passé, 10% au présent et 17% au futur. La prédominance

[29] Jean-Marie Cotteret et al. *Giscard D'Estaing/Mitterrand : 54474 mots pour convaincre*. Paris : PUF, 1976, p. 123 sq.

du passé chez tous les premiers ministres indique que leurs discours sont fortement axés sur la mise en valeur de leurs réalisations puisqu'ils évoquent les périodes antérieures pour mieux illustrer les changements qu'ils ont apportés.

Pour étudier plus finement les différences entre les premiers ministres, on rapporte ces moyennes à l'usage que fait chacun des premiers ministres des dates renvoyant au passé (histogramme gris clair dans le graphique I.2 ci-dessous), au présent (gris foncé) et au futur (histogramme blanc). La moyenne est symbolisée par l'axe horizontal. Si la barre est supérieure à cet axe, les propos du premier ministre concerné ont plus été orientés vers le passé, le présent ou le futur et inversement.

Graphique I.2 Le rapport au temps des premiers ministres (Densité relative rapportée à la moyenne de tous les premiers ministres)

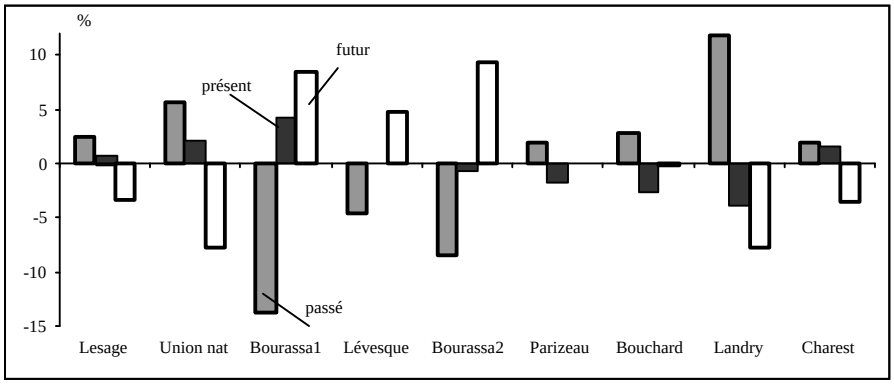

Lors de ses deux passages au pouvoir, R. Bourassa se singularise nettement par rapport aux autres premiers ministres en sur-utilisant les dates évoquant le futur et en sous-employant le présent et surtout le passé. Seul R. Lévesque lui ressemble un peu. Ces deux premiers ministres privilégient une approche prévisionnelle en inscrivant leurs actions dans des fourchettes de temps qui sont généralement inférieures au temps qu'il leur reste. Par exemple : « …Inutile de dire que le salaire moyen va monter régulièrement et substantiellement en 1980-1981 et en 1981-1982. » (R. Lévesque, 19 novembre 1979).

À l'opposé, tous les autres premiers ministres sur-valorisent le passé, mais c'est plus spécialement le cas de D. Johnson, de J.-J.

Bertrand et surtout de B. Landry qui offre un profil symétriquement inverse à R. Bourassa et à R. Lévesque.
Cependant, ce passé est récent car les premiers ministres ne semblent pas férus d'histoire et ne semblent guère éprouver le besoin d'évoquer le passé national (tableau I.6).

Tableau I.6 Localisation dans le passé des dates citées par les premiers ministres

	Lesage	Un nat	Bourassa1	Lévesque	Bourassa2	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
17e	0	2	0	3	0	0	0	4	2
18e	8	11	0	6	0	2	3	9	4
19e	20	28	5	11	0	9	18	22	11
1900-	88	61	14	35	4	1	39	39	28
1960 +	295	149	308	579	217	167	740	319	365
Total	448	251	327	634	221	179	800	393	410

Les premiers ministres préfèrent tous la période contemporaine (postérieure à 1960), les références à cette période pesant entre 75% et 99% du total des datations. Quatre premiers ministres sont plus tournés vers le passé dans la mesure où ils accordent un peu moins d'importance que leurs collègues à la période contemporaine soit les deux de l'Union nationale (75%), B. Landry (86%) et J. Lesage (85%). 42% des dates citées par l'ensemble des premiers ministres réfèrent aux années où ils sont au pouvoir. Il faut aussi constater que l'usage des dates caractérise les discours écrits qui contiennent en moyenne 80% de ces références. R. Lévesque est celui qui cite le plus de dates dans ses conférences de presse (43%) B. Landry et L. Bouchard en utilisant très peu dans leurs conférences de presse (respectivement 6% et 7%).

Si l'on se fie aux années qui sont les plus fréquemment citées pour chacune de ces périodes, on peut établir le palmarès des événements marquants de l'histoire politique du Québec dans le système de représentation des premiers ministres. Pour le 17e siècle, c'est la fondation de Québec en 1608 (9 fois), vient ensuite au 18e siècle la défaite militaire de 1760 (13 fois). Pour le 19e siècle, c'est la création du Canada en 1867 qui ressort nettement avec 65 citations. Au 20e siècle, quatre événements se démarquent : 1960 avec le début de la révolution tranquille (183 fois), la crise d'octobre 1970 (143 fois) et enfin les années référendaires 1980 (117 fois) et 1995 (123 fois).

Pour mieux saisir le rapport au temps des discours, nous avons ajouté aux dates une analyse des adverbes et des locutions adverbiales de temps.

Les autres indicateurs de la temporalité

Les adverbes ou locutions adverbiales de temps sont regroupés en trois catégories : le passé (*hier, auparavant, dans le passé, l'an ou l'année passée, l'an ou l'année dernier*) ; le présent (*aujourd'hui, maintenant, actuellement, présentement, en ce moment, à présent*) ; le futur (*demain, prochainement, bientôt, l'an prochain, dans l'avenir, à l'avenir, prochainement, bientôt*). Les occurrences de tous ces mots/locutions ont été recensées pour chaque premier ministre. Le graphique I.3 montre comment ils se situent dans le temps.

Graphique I.3 Le rapport au temps des premiers ministres selon des indicateurs linguistiques

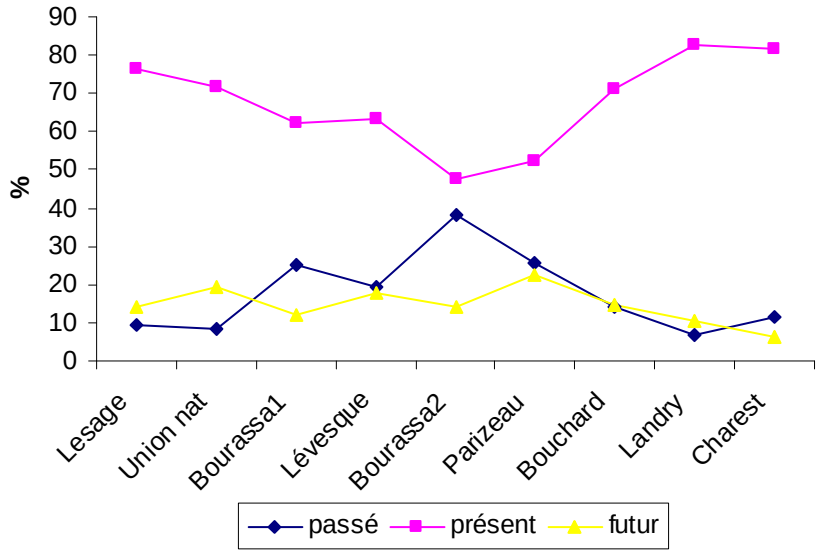

Pour l'essentiel, ce tableau confirme les conclusions tirées à propos des dates. Les références au présent l'emportent chez tous les premiers ministres québécois. Le présent couvre une durée variable : de l'instant où est prononcé le discours, jusqu'à la totalité du mandat.

Il faut noter que R. Bourassa se différencie de ses homologues; chez lui, le présent est fortement concurrencé par les références au passé qui sont plus fréquentes que chez les autres premiers ministres (comme si les adverbes de temps venaient se substituer aux dates référant au passé que R. Bourassa répugne à utiliser). Cette tendance est d'ailleurs récurrente et se manifeste durant les deux périodes où il a gouverné. Ce trait peut s'expliquer par la propension à comparer ses

décisions avec celles de ses prédécesseurs. Le mouvement inverse se manifeste chez les premiers ministres de l'Union nationale et surtout chez J. Parizeau qui est celui qui donne le plus d'importance à l'avenir même s'il accorde une place tout aussi importante au passé, cette tension entre le passé et l'avenir reflétant probablement la recherche de légitimité historique pour le projet de constituer un nouveau pays.

En définitive, les adverbes de temps et les dates ont une même fonction d'ancrage du discours dans la temporalité mais certains adverbes présentent l'avantage d'une plus grande souplesse : "demain" peut en réalité se situer très loin dans un avenir largement indéterminé…

QUAND LES CHEFS FONT DES PHRASES

La "phrase" est une suite de mots délimitée par une ponctuation forte, généralement un point. Les trois points de suspension, le point d'interrogation, le point d'exclamation marquent également une fin de phrase lorsqu'ils sont suivis d'un mot commun en majuscules, d'un alinéa, etc.

L'étude de la phrase n'a été faite que sur les discours écrits.[30] En effet, pour les prestations orales, spécialement les conférences de presse, on ne peut affirmer que les sténographes, qui ont transcrit les propos des premiers ministres, ont tous suivi les mêmes conventions en matière de ponctuation. Dès lors, en introduisant des transcriptions de l'oral dans l'analyse, le risque serait grand de prendre pour un écart stylistique ce qui n'est qu'un changement de sténographe.

La longueur des phrases d'un auteur et l'organisation interne de celles-ci sont extrêmement révélatrices du style de cet auteur et de sa conception de la communication.

La longueur des phrases

L'étude de la phrase du général de Gaulle, menée par J.-M. Cotteret et R. Moreau, a montré que la longueur des phrases est un indice du style d'un auteur mais aussi de la manière dont il conçoit la communication avec ses concitoyens et de son évolution dans le temps.

[30] Ceci explique que l'étude présentée dans cette section ne concerne pas le corpus Bourassa 2.

En effet, généralement, le style semble s'alourdir avec l'âge[31] auquel s'ajoute ici la durée de la présence au pouvoir.

Quatre mesures rendent compte de la longueur des phrases des premiers ministres (tableaux I.7 et I.8). Dans le tableau I.7, figurent les tailles moyennes (nombre total de mots divisé par le nombre de phrases) associées à une mesure standard de la dispersion des tailles de phrase autour de ces moyennes[32].

Tableau I.7 Taille moyenne des phrases et variation autour de la moyenne

	Taille moyenne (mots)	Écart-type (mots)	Coefficient de variation relative%
Lesage	29,5	16,6	56,3
Johnson	29,1	17,7	60,8
Bertrand	27,6	15,8	57,4
Bourassa (1)	28,9	18,4	63,7
Lévesque	37,4	26,7	71,3
Parizeau	21,3	14,4	67,6
Bouchard	23,7	15,2	64,0
Landry	25,6	15,8	61,7
Charest	21,2	13,1	61,8
Total	26,8	17,1	63,8

Comme dans les discours inauguraux, c'est R. Lévesque qui, en moyenne, a la phrase moyenne la plus longue et, comme on le verra plus bas, la phrase la plus complexe. Ses phrases sont même nettement plus longues que celles de F. Mitterrand qui, durant son premier septennat (1981-1988), a prononcé en moyenne 33,2 mots par phrase. Autrement dit, R. Lévesque aurait développé un style beaucoup plus emphatique que ses homologues. Il faut d'ailleurs noter que les premiers ministres des années 1990-2000 utilisent des phrases plus

[31] Jean-Marie Cotteret et René Moreau. *Le vocabulaire du Général de Gaulle*. Paris : A. Colin, 1969. François Richaudeau. *Ce que révèlent leurs phrases*. Paris : Retz, 1988.

[32] L'écart type est la racine carrée de la somme des écarts des observations à la moyenne. Le coefficient de variation donne une mesure relative de cette dispersion. Lorsqu'il ce coefficient est supérieur à 50%, comme ici, la dispersion est très forte.

courtes en moyenne, ce qui pourrait suggérer un changement dans le style de la communication politique. De ce point de vue, J. Parizeau, J. Charest et, dans une moindre mesure, L. Bouchard tranchent nettement par rapport aux autres.

Selon M. Cressot, "la phrase longue répond à une vision totale et complexe et à une volonté de rendu synthétique". Elle est l'outil de la démonstration. À l'inverse, la phrase courte présente une vision fragmentaire et nette, "une conclusion péremptoire, un trait"[33]. Elle est plus incisive et mieux appropriée à la polémique.

Cependant, dans le discours politique contemporain, il semble qu'une phrase longue et complexe manifeste aussi une certaine hésitation de la pensée ou un message difficile à assumer, alors qu'une phrase courte indique que le locuteur est plus sûr de lui, plus affirmatif[34].

Du point de vue de la "physique" de la communication, la taille des phrases donne une idée approximative de la quantité d'information transmise par la période oratoire moyenne. Elle permet ainsi de juger de la qualité de la communication, c'est-à-dire la possibilité d'être compris par le destinataire du message. En effet, il semble que la capacité de décryptage du message soit principalement liée aux dimensions de la mémoire immédiate (dite encore "de travail"). D'après F. Richaudeau, moins de 20 mots, au maximum, pourraient rester en même temps présents à l'esprit du lecteur ou de l'auditeur[35]. Deux circonstances peuvent élever légèrement cette limite. D'une part, les destinataires exercés et familiers avec le sujet traité peuvent décrypter des passages plus longs en "anticipant" leur sens. D'autre part, la présence de "mots de liaison" faciliteraient le décryptage de la phrase par fragments successifs, le destinataire gardant en tête non plus des mots, mais le sens de blocs entiers.

Même en tenant compte de ces deux réserves, la taille moyenne des phrases des premiers ministres (27 mots) excède probablement les limites énoncées par F. Richaudeau.

De plus, chez l'ensemble des premiers ministres, les deux tiers des phrases ont une taille comprise 10 et 44 mots soit une dispersion de 64%. Cette dispersion élevée indique une certaine hétérogénéité des

---

[33] Marcel Cressot. *Le style et ses techniques*. Paris : PUF, 1963, p. 207.

[34] Voir Dominique Labbé. *Le vocabulaire de François Mitterrand*. Paris : Presses de la FNSP, 1990, p. 200.

[35] François Richaudeau. *Linguistique pragmatique*. Paris : Retz, 1981 (notamment p. 178-181) et François Richaudeau. *Ce que révèlent leurs phrases*. Paris, Retz, 1988.

corpus (malgré l'éviction de l'oral dans la présente analyse) particulièrement chez R. Lévesque et J. Parizeau[36].

La structure des phrases

La manière dont un auteur construit ses phrases est certainement l'une des dimensions les plus révélatrices de sa personnalité et de sa manière de penser. Malheureusement, il n'existe pour l'instant aucun logiciel capable d'embrasser ce problème dans sa complexité. On se contentera ici de quelques indices et, en premier lieu, de la ponctuation dite "faible", c'est-à-dire interne à la phrase (tableau I.8).

Tableau I.8 Importance de la ponctuation interne à la phrase et indices de complexité

	N de ponctuations internes		Écart à la moyenne des autres (%)
	Par phrase	Pour 100 mots	
Lesage	1,74	5,89	- 9,2
Johnson	1,63	5,61	- 13,5
Bertrand	1,60	5,82	- 10,2
Bourassa1	1,41	4,90	- 24,5
Lévesque	3,00	8,01	+ 23,5
Parizeau	1,44	6,78	+ 4,6
Bouchard	1,60	6,75	+ 4,2
Landry	1,85	7,23	+ 11,5
Charest	1,18	5,56	- 14,2
Total	1,74	6,48	-

La complexité de la construction peut être mesurée par le nombre de ponctuations internes à la phrase (première colonne) ou rapportées au nombre de mots (deuxième colonne). Cette seconde information est plus objective puisqu'elle neutralise les différences de taille entre la phrase moyenne de chaque premier ministre. Afin de faciliter les comparaisons, on mesure l'écart à la moyenne de tous les autres (dernière colonne). Ainsi avec 1,74 ponctuations internes par phrases, J. Lesage se trouve exactement à la moyenne, mais comme sa phrase est assez longue, on en déduit que ce premier ministre construisait ses phrases d'une manière légèrement plus simple que la

[36] Le dernier chapitre de cet ouvrage prolonge l'analyse des phrases des premiers ministres.

moyenne de ses successeurs (-9,2%). Encore une fois, le calcul met en lumière la singularité des deux hommes qui ont dominé les années 1970-1990 : R. Bourassa et R. Lévesque. Le premier apparaît de nouveau comme le champion de la simplicité - quand ses collègues introduisent 100 coupures dans leurs phrases, R. Bourassa n'en mobilise que 75 - et le second comme le champion de la complexité puisqu'il utilise 124 ponctuations là où les autres en placent seulement une centaine. Autrement dit, la phrase moyenne de R. Lévesque était pratiquement deux fois plus complexe que celle de son rival. De manière un peu moins tranchée, B. Landry et J. Charest semblent reproduire la même opposition de style.

Ces oppositions de style se retrouvent lorsqu'on examine dans le détail, les différents signes de ponctuation utilisés par les leaders (tableau I.9).

Tableau I.9 Les signes de ponctuation internes à la phrase (dans les corpus écrits)

	Virgules (%)	Autres					
		Point virgule	Deux points	Exclam. & interrog.	Paren-thèses	Tirets	Total (autres)
Lesage	89,8	28,6	26,9	1,8	5,8	36,9	100,0
Johnson	91,8	51,1	28,9	1,1	4,9	14,1	100,0
Bertrand	94,0	42,1	43,0	0,0	0,0	14,9	100,0
Bourassa1	90,1	31,9	30,7	0,7	6,9	29,8	100,0
Lévesque	91,2	12,6	26,9	1,4	8,6	50,6	100,0
Parizeau	92,0	17,6	70,8	1,7	7,7	2,2	100,0
Bouchard	93,5	18,0	56,4	1,4	11,5	12,7	100,0
Landry	92,8	17,6	40,4	1,3	10,9	29,7	100,0
Charest	89,3	20,7	49,3	0,4	23,0	6,7	100,0
Total	91,7	22,4	39,3	1,3	9,3	27,6	100,0

Dans ce tableau, la première colonne donne le poids de la virgule dans le total de la ponctuation interne à la phrase de chaque premier ministre. Par exemple, dans les textes de J. Lesage, la virgule représente pratiquement 90% de ces ponctuations secondaires, tout comme chez J. Charest. Les colonnes suivantes indiquent les autres signes employés par chaque premier ministre (en pourcentage).

La virgule représente en moyenne 92% des ponctuations internes à la phrase. Certains en font un usage plus considérable encore : J.-J. Bertrand (94%), L. Bouchard (93,5%) suivis de B. Landry, J. Parizeau et D. Johnson. En dessous de la moyenne, on trouve : R. Lévesque, J. Lesage, R. Bourassa et J. Charest (89,3%). En dehors de J. Charest, il semble donc se dessiner une légère tendance historique en faveur de la virgule et en défaveur de tous les autres signes de ponctuation internes à la phrase autres que les deux points. Ce déclin est particulièrement marqué pour le point virgule qui s'utilisait beaucoup autrefois notamment pour indiquer une pause marquée dans une période oratoire longue ou pour juxtaposer plusieurs propositions dans une énumération. Les deux points semblent connaître une tendance inverse, avec une sur-utilisation très nette chez J. Parizeau, L. Bouchard et J. Charest. Ce signe de ponctuation joue un rôle de copule (il remplace "c'est") ou de coordination (à la place de "donc" ou de "mais"). Au fond, il est assez normal que son emploi augmente puisque le discours politique connaît une montée du groupe nominal et des constructions de phrase consistant à juxtaposer les propositions plutôt qu'à les imbriquer. C'est également la raison pour laquelle l'usage du tiret décline puisque ce signe sert essentiellement à insérer une sorte de parenthèse au sein de la proposition principale. Chez R. Lévesque, les tirets représentent la moitié de la ponctuation interne (hors la virgule) et plus du tiers chez J. Lesage qui apparaissent ainsi comme les champions de l'incidente, voire de la digression, par opposition à J. Charest, J. Parizeau ou L. Bouchard chez qui cette forme de phrase complexe est extrêmement rare (les tirets ne sont plus utilisés que pour marquer le début de paragraphes lorsqu'ils sont reliés dans une énumération).

À nouveau, apparaît la grande sobriété de R. Bourassa caractérisée par une phrase courte et simple. Cette volonté de simplicité se traduit également dans le choix des mots et dans la volonté de conserver un "profil bas" très caractéristique de cette personnalité. Seul J. Charest semble avoir fait un choix semblable, du moins quant à la sobriété syntaxique.

R. Lévesque se situe à l'exact opposé avec un indice de complexité moyen presque double de celui de R. Bourassa. Les tendances observées à l'aide des autres indicateurs sont confirmées : le style de R. Lévesque se démarque nettement de ses homologues. La chose est vraie également pour les guillemets (non recensées dans le tableau ci-dessus) : il cite plus volontiers les propos des autres et introduit plus de diversité dans la construction par un usage

surabondant des tirets qui servent à démarquer les incises ou à empiler par énumération les principaux points d'un programme particulier. Les phrases de R. Lévesque sont souvent hachées par des incidentes, elles-mêmes interrompues par des parenthèses, des mises au point et des commentaires personnels. Parfois, l'orateur en perd le fil de ce qu'il voulait dire. Ce phénomène est tout particulièrement visible en 1984-85.

B. Landry est aussi un adepte de la complexité. Certaines de ses caractéristiques peuvent rappeler superficiellement R. Lévesque. Mais B. Landry improvisait très rarement et ses propos étaient soigneusement préparés.

On peut également évaluer la complexité des phrases en observant l'utilisation des conjonctions et des pronoms relatifs qui remplissent des fonctions remarquables dans la construction des phrases[37]. Ici, on utilise l'ensemble du corpus, allocutions et conférences de presse (tableau I.10). De nouveau, on s'intéresse à l'écart observé entre chaque premier ministre et l'ensemble. Par exemple, là où en moyenne on rencontre 100 conjonctions de coordination chez les premiers ministres, J. Lesage n'en utilise que 98,3 etc.

Tableau I.10 Écarts par rapport aux densités moyennes des conjonctions et des pronoms relatifs

	Conjonctions coordination	Conjonctions subordination	Pronoms relatifs
Lesage	-1,7	- 1,9	+ 14,7
Johnson	+12,8	- 3,9	+ 39,6
Bertrand	+ 9,2	- 16,5	+ 23,8
Bourassa1	- 16,3	+14,0	+ 1,4
Lévesque	+ 0,5	+ 44,2	+ 68,3
Bourassa2	- 15,4	+ 40,9	- 51,2
Parizeau	- 8,4	+ 3,6	+ 20,2
Bouchard	+ 70,0	- 28,4	- 42,0
Landry	+ 14,0	- 19,2	- 10,5
Charest	- 7,8	- 27,9	- 57,8

[37] Voir par exemple, Conrad Bureau. *Linguistique fonctionnelle et stylistique objective*. Paris : PUF, 1976.

En fait, toutes les constructions de phrases complexes - c'est-à-dire combinant plusieurs propositions - peuvent se rapporter à deux principaux patrons que chaque premier ministre favorise plus ou moins.

Premièrement, les propositions sont placées plus ou moins au même niveau et accrochées les unes derrière les autres, à la manière des wagons d'un convoi ferroviaire, par des liens divers : un simple groupement (*et, ni*), une alternative (*ou*), une restriction (*mais*), etc. Un excédent de conjonctions de coordination signale donc une prépondérance de cette première solution. L. Bouchard est le champion incontesté de la technique de l'empilement. B. Landry utilise la même technique avec plus de sobriété de même que les deux premiers ministres de l'Union nationale (D. Johnson, J.-J. Bertrand). Cette première manière de construire ses phrases serait caractéristique d'une pensée analytique: tout problème est décomposé en plusieurs éléments présentés successivement.

Deuxièmement, les propositions sont hiérarchisées. Ici deux situations se rencontrent.

En premier lieu: la subordination. Dans cette construction, la proposition secondaire est subordonnée au verbe de la principale. Dans ce cas les conjonctions de subordination dominent. C'est le cas de R. Bourassa et, surtout, de R. Lévesque (qui en utilise 44% de plus que la moyenne de ses collègues). Nous verrons plus loin que l'emploi fréquent de la subordination signale un discours fortement oralisé (*dire que*), et souvent empreint d'une forte tension (*vouloir que, savoir que, falloir que* etc.).

Deuxièmement, la construction relative : la proposition secondaire est rattachée à un groupe nominal situé dans la principale.

La subordination comme la construction relative seraient plutôt caractéristiques d'une pensée synthétique qui essaie d'envisager chaque problème dans sa totalité en privilégiant les liens logiques entre les différents aspects de ce problème.

Cependant, à l'encontre de la subordination, la construction relative se rencontre plutôt à l'écrit car son élaboration est plus complexe et peu de gens sont capables de produire ce type de phrase spontanément à l'oral sans faire d'erreur. Telle est la raison pour laquelle J. Lesage, D. Johnson et J.-J. Bertrand emploient plus de pronoms relatifs que la moyenne: le corpus de ces trois premiers ministres n'est composé que d'allocutions rédigées à l'avance. À l'inverse, fort logiquement, les interventions du second R. Bourassa en

comportent deux fois moins que la moyenne, puisqu'il s'agit des conférences de presse.

En revanche, R. Lévesque (encore une fois), déjoue les prévisions : alors que ses interventions sont oralisées, la densité d'utilisation des pronoms relatifs est supérieure à celle de ses collègues de plus des deux tiers. Un seul homme se rapproche de lui : J. Parizeau. Maîtrise exceptionnelle de la langue ? Ou bien incapacité à expliquer simplement et clairement sa politique ? Ces deux explications ne s'excluent pas.

J. Charest se situe exactement à l'opposé de R. Lévesque. Il utilise la construction complexe avec une singulière sobriété. Cette caractéristique doit être rattachée à la faible taille moyenne de ses phrases et au petit nombre de ponctuations internes à celle-ci. Chez ce premier ministre, beaucoup de phrases sont réduites au minimum sans expansion autour du noyau. Ici, les démarches analytiques et synthétiques s'effacent au profit d'une simple juxtaposition de propositions simples faiblement reliées.

Les premiers ministres de la révolution tranquille privilégient des phrases relativement complexes alors que ceux qui suivent adoptent un style de plus en plus dépouillé. Les premiers ministres des années 1976-1995 se trouvent dans une situation singulière qui ne peut être assimilée à une simple transition entre la rhétorique politique classique et la communication moderne.

Après 1995, L. Bouchard, B. Landry, dans une moindre mesure et, surtout, J. Charest fuient de toute évidence les phrases complexes et la pensée synthétique. la sobriété de plus en plus grande du discours politique peut être attribuée, au moins en partie, aux exigences de la communication télévisuelle qui réduit la durée des interventions des politiciens et les oblige à faire court et à employer des phrases chocs ou "capsulées" qui pourront être reprises intégralement dans le reportage journalistique sans subir de coupure qui pourrait amoindrir le sens du message.

Au-delà des impératifs de la communication contemporaine, il semble donc bien que plusieurs profils de premiers ministres assez différents se sont succédés au cours du temps. D'autres outils statistiques vont permettre de vérifier cette intuition et d'isoler trois périodes principales dans l'histoire politique québécoise depuis 1960.

Chapitre 2
Ressemblances et différences

Les principaux indices présentés dans le chapitre précédent amènent logiquement quelques questions. En premier lieu, on peut se demander quels sont les premiers ministres les plus proches les uns des autres. Autrement dit, est-il possible de mesurer les ressemblances (ou les dissemblances) entre les locuteurs afin de les regrouper en quelques "familles" (ou par époques) ? Un calcul de distance associé avec une classification automatique permettra de répondre à cette première question.

Deux autres questions sont inévitables. D'une part, les textes rassemblés dans ce corpus ont été prononcés dans des circonstances très diverses : ces circonstances ont-elles une influence sur le contenu du discours et donc sur les classifications ? D'autre part, une proportion importante de ces textes sont l'œuvre de collaborateurs beaucoup plus que celle du premier ministre qui les prononce. Dès lors, on peut se demander quelle est l'influence de ces "plumes de l'ombre" sur le contenu des discours. Les seconde et troisième sections de ce chapitre apporteront un début de réponse à ces deux questions.

PROXIMITES ET DISTANCES ENTRE PREMIERS MINISTRES

Pour mesurer les proximités entre les premiers ministres, le calcul des "distances intertextuelles" sera combiné avec une technique de classification automatique efficace (l'analyse arborée).

La distance intertextuelle

Pour comprendre la portée du calcul, il faut rappeler la différence existant entre **mot** et **vocable**. Le mot est le plus petit élément mesurable d'un **texte** et le vocable forme l'élément de base du **vocabulaire**. Par exemple, le corpus total compte plus de deux millions de mots (c'est sa **longueur** ou taille, notée N) et son vocabulaire

(noté V) comporte moins de 20 000 vocables. Dans le terme «distance intertextuelle», l'adjectif **textuel** indique que les calculs portent sur l'ensemble des textes (N) et non sur leur seul vocabulaire (V).

La distance intertextuelle mesure le nombre de mots différents séparant deux textes[38]. Pour pouvoir comparer des textes de tailles différentes, la distance absolue est convertie en une valeur relative (exprimée dans la suite de cet ouvrage en "pour dix mille mots"). Les résultats de ce calcul sont présentés dans le tableau II.1 ci-dessous. Cette matrice carrée est symétrique (la distance de A vers B est la même que celle de B vers A) et sa diagonale est nulle (la distance d'un individu à lui-même est égale à zéro).

Tableau II.1 Tableau des distances intertextuelles entre les premiers ministres (pour 10 000 mots)

	Lesage	Johnson	Bertrand	Bourassa1	Lévesque	Bourassa2	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
Lesage	—	2 805	2 787	3 248	3 528	3 757	3 424	3 362	3 361	3 474
Johnson	2 805	—	2 495	3 148	3 415	3 629	3 279	3 220	3 193	3 328
Bertrand	2 787	2 495	—	3 167	3 480	3 720	3 281	3 117	3 129	3 255
Bourassa1	3 248	3 148	3 167	—	3 404	3 212	3 328	3 375	3 371	3 403
Levesque	3 528	3 415	3 480	3 404	—	3 180	3 223	3 735	3 593	3 694
Bourassa2	3 757	3 629	3 720	3 212	3 180	—	3 292	3 823	3 684	3 725
Parizeau	3 424	3 279	3 281	3 328	3 223	3 292	—	3 362	3 335	3 391
Bouchard	3 362	3 220	3 117	3 375	3 735	3 823	3 362	—	3 181	3 178
Landry	3 361	3 193	3 129	3 371	3 593	3 684	3 335	3 181	—	3 194
Charest	3 474	3 328	3 255	3 403	3 694	3 725	3 391	3 178	3 194	—
Moyenne	3 305	3 168	3 159	3 295	3 472	3 558	3 324	3 373	3 338	3 405

Les quatre facteurs qui influent sur la distance intertextuelle sont, par ordre d'importance : le genre, l'auteur, le thème et l'époque où les textes ont été écrits. Pour le français, la principale distinction de genre

[38] Première présentation de cette technique : Denis Monière et Dominique Labbé. "La connexion intertextuelle. Application au discours gouvernemental québécois" dans Martin Rajman et Jean-Cédric Chappelier (eds). *Actes des 5e journées internationales d'analyse des données textuelles*. Lausanne : École polytechnique fédérale, 2000, vol. 1, p. 85-94. Voir également : Cyril Labbé et Dominique Labbé. "Inter-Textual Distance and Authorship Attribution Corneille and Molière". *Journal of Quantitative Linguistics*. 8-3, décembre 2001, p. 213-231. Présentation en français dans : Cyril Labbé et Dominique Labbé. "La distance intertextuelle". *Corpus*, 2, décembre 2003, p. 95-119. Pour la méthode appliquée aux corpus de tailles très différentes : Dominique Labbé. "Experiments on Authorship Attribution by Intertextual Distance in English". *Journal of Quantitative Linguistics*. 14-1, avril 2007, p. 33-80. Dans ce cas, la distance entre deux textes estime précisément le résultat de l'expérience consistant à extraire de ces deux textes toutes les tranches différentes de 10 000 mots contigus et à calculer le nombre de mots différents les séparant. Cette méthode est employée dans cette étude.

porte sur l'**oral** et l'**écrit**. Contrairement à l'anglais par exemple, le français écrit diffère assez profondément du français oral. Subsidiairement, il existe quelques sous-genres aisément repérables parmi lesquels figurent les "discours de spécialité" - notamment les écrits scientifiques ou le discours politique.

De multiples expériences sur le français moderne (17-20e siècles) ont permis d'étalonner une échelle des distances entre deux textes.

En dessous de 2 000 mots différents (pour 10 000), les deux textes comparés ont certainement été écrits par un même auteur. De plus, ils sont contemporains, ils appartiennent à un même genre et ont des thèmes voisins. Dans le corpus actuellement sous analyse, cette situation ne se rencontre pas entre premiers ministres différents. Certes, nous verrons que certains ont partagé les mêmes collaborateurs mais la diversité des thèmes et des situations historiques introduit toujours des écarts plus importants.

Lorsque la distance est comprise entre 2 000 et 2 500 mots, deux hypothèses sont possibles. D'une part, les deux textes (ou corpus de textes) sont d'un même auteur travaillant, dans un même genre, sur des thèmes distincts. D'autre part, les deux textes sont de deux auteurs distincts travaillant à une même époque dans le même genre et sur les mêmes thèmes. Dans ce dernier cas, un partenariat, ou un plagiat, sont probables (et ceci d'autant plus que la distance est plus proche de 2 000). Cette situation se rencontre une fois entre deux premiers ministres (les discours de D. Johnson et ceux de J.-J. Bertrand sont séparés par une distance de 2 495 mots différents pour 10 000). Ce qui est assez logique si l'on songe que le second achève le mandat du premier, subitement décédé. Cela signifie donc que, non seulement J.-J. Bertrand a suivi la même politique, mais aussi qu'il a probablement conservé les collaborateurs de D. Johnson… On s'attendrait à ce qu'il en soit de même pour R. Bourassa lors de ses deux passages au pouvoir, mais ces deux gouvernements sont séparés par un long espace de temps – les thèmes ont beaucoup changé - auquel s'ajoute la barrière du genre : le premier sous-corpus est majoritairement écrit, le second entièrement oral, ce qui renvoie au troisième niveau de l'échelle normalisée des distances.

Troisièmement, entre 2 500 et 3 500 mots, deux hypothèses sont en concurrence. D'une part, si les deux textes sont d'un même auteur, dans ce cas, les genres, et/ou thèmes et époque sont différents. D'autre part, les deux textes sont d'auteurs différents écrivant dans un même genre à une époque plus ou moins proche. La seconde hypothèse devient une quasi-certitude quand l'époque, le genre et les thèmes sont

semblables ou proches ou lorsque la distance s'élève au dessus de 3 500 mots différents (pour dix mille). On voit que c'est effectivement le cas pour les corpus de R. Lévesque (fortement oralisé) et pour le second Bourassa vis-à-vis de tous les autres (où l'écrit est majoritaire voire unique) sauf pour J. Parizeau dont le corpus comporte à peu près autant d'écrit que d'oral.

Pour analyser les informations contenues dans le tableau II.1, la moyenne sur l'ensemble du corpus (3 340) et les moyennes pour chacun des corpus (dernière ligne du tableau) fournissent des repères commodes. Toute valeur inférieure à 3 340 indique que le sous-corpus considéré est relativement proche du "centre de gravité" du corpus total, c'est-à-dire qu'il partage beaucoup de traits avec tous les autres. À nouveau, les corpus de D. Johnson et de J.-J. Bertrand sont, avec celui du premier R. Bourassa les plus centraux - donc ceux qui du point de vue thématique ont le plus en commun avec tous les autres. À l'opposé, celui de R. Lévesque et celui du second Bourassa sont les plus décalés. Le fait que l'on retrouve le même homme - R. Bourassa - aux deux extrêmes, permet d'éliminer la dimension "personnelle" comme explication essentielle et de retenir comme principal facteur explicatif les choix de communication mais aussi les époques (nous revenons plus bas sur l'importance de l'époque sur le contenu des discours).

Dans le détail, on peut isoler les distances les plus faibles. Avec le couple Johnson-Bertrand déjà signalé, Lesage-Bertrand (2 787) et Lesage-Johnson (2 805) forment un groupe très homogène qui signale une grande proximité de style et probablement de thématique. Le fait que ces trois hommes se sont succédés de 1960 à 1970 permet de penser que cette période a été relativement homogène du point de vue des principaux thèmes politiques.

Les deux couples suivants sont plus surprenants : Bertrand-Bouchard (3 117) et Bertrand-Landry (3 129). Cela suggérerait que, après 1995, les premiers ministres se rapprochent plus de ceux de la fin des années 1960 que de leurs prédécesseurs immédiats (mais il peut s'agir d'une parenté de genre plus que de contenu).

On peut aussi isoler les distances les plus fortes : Bouchard-Bourassa2 (3 725) puis Bourassa2-Lesage (3 756) et enfin Bouchard-Lévesque (3 735). Ici encore, les différences de genre peuvent ajouter leurs effets aux différences de thèmes.

Pour aller plus loin, il est nécessaire de recourir à des techniques de classification automatique et de représentation graphique.

La classification arborée

L'examen direct du tableau des distances semble suggérer l'existence de quelques groupes. Est-il possible d'opérer ces regroupements de manière non-contestable ? À cette première question s'ajoute un problème général : comment restituer fidèlement l'information complexe et abstraite, contenue dans un grand tableau de chiffres (comme le tableau II.1), grâce à un graphique plus facile à consulter sans être trompeur ?

Le raisonnement habituel est le suivant : les textes sont symbolisés par des points dans l'espace, reliés entre eux par des segments de droite dont la longueur est proportionnelle à leurs distances. Trois points forment un triangle inscrit dans un plan. En revanche, un quatrième point conduit à la formation de deux plans supplémentaires, etc. Dès que l'on a une dizaine de textes ou plus, se pose la question de savoir comment restituer la complexité du nuage de points dans un graphique en deux dimensions.

Les procédures classiques - souvent appelées "multidimensionnelles" - consistent à calculer d'abord le plan qui passe au plus près de tous les points puis à projeter chaque point orthogonalement sur ce plan. Malheureusement, l'information perdue peut être importante (et le sera d'autant plus que le nuage de points aura une forme plus sphérique).

La classification arborée vise à pallier cet inconvénient[39]. Elle représente les positions de tous les individus les uns par rapport aux autres en essayant de restituer, de manière aussi exacte que possible, leurs proximités ou leurs éloignements relatifs.

En pratique, l'algorithme commence par rechercher les textes les plus proches - dans la matrice ci-dessus : J.-J. Bertrand et D. Johnson - et il les regroupe pas à pas - par exemple à la seconde étape, il amalgame J. Lesage au couple Bertrand-Johnson - après s'être assuré que toutes les autres combinaisons possibles sont plus défavorables, puis il recalcule les distances de ces groupes avec tous les autres textes ou sous-corpus, etc.

---

[39] Pour une présentation d'ensemble de la méthode : Cyril Labbé et Dominique Labbé. "A Tool for Literary Studies: Intertextual Distance dans Tree Classification". *Literary and Linguistic Computing*. 21-3, 2006, p 311-326. Le logiciel utilisé est inspiré des travaux de Xuan Luong qui a mis au point les techniques utilisées dans cette analyse (*Méthodes d'analyse arborée. Algorithmes, applications.* Thèse pour le doctorat es-sciences, Université de Paris V, 1988). Et "L'analyse arborée de données textuelles", *Travaux du cercle linguistique de Nice,* 1994, 16, p. 25-42.

Ces opérations de classification sont représentées par un "arbre" (graphique II.1). Pour comprendre la manière dont ce graphique est construit, on utilisera d'abord la classification la plus simple possible : quatre textes qui s'opposent deux à deux par couples, soit ici le couple le plus proche (Johnson-Bertrand) et le couple qui en est le plus éloigné (Lévesque-Bourassa2). Au total, six distances séparent ces quatre points. (Elles sont rappelées en troisième colonne du tableau II.2 ci-dessous).

Graphique II.1 Classification arborée des corpus des 4 premiers ministres

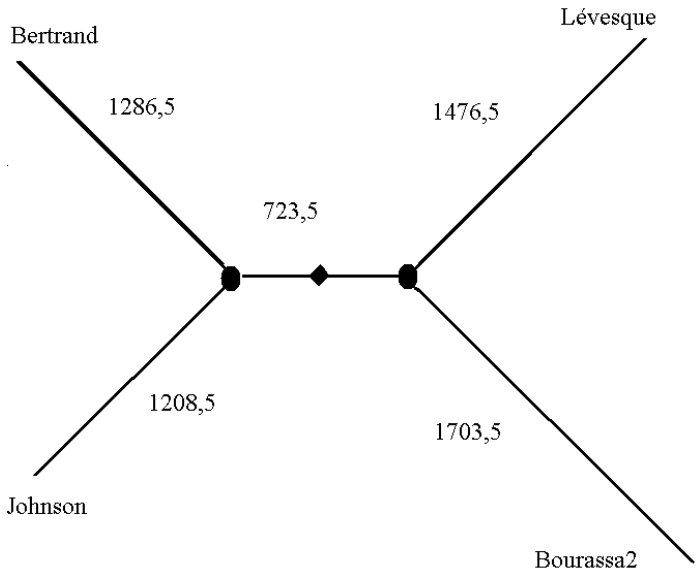

Ce graphe forme une sorte d'arbre vu du dessus. Chaque texte (ou corpus) est représenté par une feuille. Les feuilles sont reliées entre elles par des branches qui sont attachées à un tronc central par des nœuds. La racine de l'arbre (représentée par un losange) étant placée sur le tronc central (qui est tracé en dernier) au plus près du centre de gravité du nuage.

Les traits entre deux feuilles tracent un "chemin" qui rend compte de la distance séparant les deux textes ou corpus. Cet arbre est dit "valué" car chaque chemin est proportionnel à l'indice de la distance dans le graphique II.1 ci-dessus. Par exemple, le chemin entre J.-J. Bertrand et D. Johnson est bien égal à 2 495 (1286,5 + 1208,5).

Cette figure peut être trompeuse. Par exemple, il ne faut pas déduire du schéma ci-dessus que J.-J. Bertrand est plus proche de R. Lévesque que ne l'est D. Johnson alors que c'est l'inverse. En effet, seules comptent les longueurs des chemins à parcourir pour unir ces trois feuilles. Pour aller de J.-J. Bertrand à R. Lévesque, en suivant les branches et le tronc, il faut parcourir 3 486,5 (1 286,5 + 723,5 + 1 476,5) alors que le chemin menant de D. Johnson à R. Lévesque est seulement de 3 408,5 (1 208,5 + 723,5 + 1 476,5). En fait, l'algorithme dispose les branches autour d'un même nœud de manière arbitraire. La feuille correspondant à J.-J. Bertrand pourrait se trouver en bas et celle de D. Johnson en haut. En revanche, leurs branches doivent conserver la même longueur et ces branches doivent être rattachées au même noeud.

Il faut encore se souvenir que l'arbre peut pivoter autour de sa racine. Les positions à gauche, à droite, en haut et en bas sont donc également sans importance.

Si l'on respecte ces précautions de lecture, un arbre est facile à consulter. On visualise aisément les deux couples et l'on voit que celui formé par J.-J. Bertrand et D. Johnson est beaucoup plus homogène que celui formé par R. Lévesque et le second Bourassa. L'arbre montre aussi que D. Johnson est légèrement plus proche du nœud à gauche et donc de R. Lévesque et du second Bourassa. Quant à ce dernier, il est nettement plus "excentré" que les trois autres, etc.

Quelle confiance accorder à cette représentation ? Quelle est sa qualité ?

Puisque la taille de chaque chemin sur le graphique est censée être exactement proportionnelle à la distance entre deux textes, une mesure simple de la qualité de l'arbre consiste à rapporter la taille du chemin à la distance qu'il représente. Le résultat de ce calcul variera entre 1 (ou 100 si l'on raisonne en pourcentage) - dans ce cas, l'arbre donne une représentation précise de la distance entre les deux textes - et 0 : qualité nulle (les deux points sont confondus sur le graphe alors que la distance les séparant n'est pas nulle). Le tableau II.2 ci-dessous présente les résultats de ce calcul de qualité appliqué aux différents chemins et nœuds de l'arbre ci-dessus (graphique II.1). La qualité d'ensemble du graphe est égale à 99,9% et celle des chemins oscille entre 100% et 98,8%. Cela signifie que, globalement l'arbre restitue l'information contenue dans la matrice initiale avec une incertitude de 0,1%, et que cette incertitude est de 0,2% pour 4 des 6 chemins).

Tableau II.2 Indice de qualité des chemins et des nœuds de la classification arborée

Etapes	Chemins :	Distance Originale	Distance arborée	Qualité chemin	Qualité noeud
1	Johnson - Bertrand	2 495	2 495,0	100,0	100,0
2	Lévesque - Bourassa2	3 180	3 180,0	100,0	100,0
3	Johnson - Lévesque	3 415	3 408,5	99,8	
	Johnson - Bourassa2	3 629	3 635,5	99,8	
	Bertrand - Lévesque	3 480	3 486,5	99,8	
	Bertrand - Bourassa2	3 720	3 713,5	99,8	99,8

Pourquoi ces légères discordances ? Une première source d'incertitude provient de la méthode de calcul lorsque les textes n'ont pas le même nombre de mots[40]. La construction de l'arbre est aussi source d'incertitude sur certaines de ses parties. L'algorithme commence par mettre en place les feuilles terminales et trace les chemins qui relient les couples les plus proches. C'est pourquoi les étapes 1 et 2, dans le tableau ci-dessus, ont un indice de qualité de 100%. Puis le programme ajuste au mieux le graphique à l'aide de ce qui reste à tracer, c'est-à-dire la partie centrale de l'arbre. Autrement dit, les créateurs du programme informatique ont choisi de représenter exactement les chemins reliant les feuilles terminales à leurs voisines immédiates et ont accepté une certaine incertitude sur les parties centrales du graphe.

Lorsque la qualité d'une partie d'un arbre descend en dessous de 95%, il sera préférable de considérer le graphique avec prudence et de le rejeter dès que la qualité descend en dessous de 90%. À ces conditions, on peut considérer que ces graphiques donnent une représentation fidèle des distances existant entre les textes et, surtout, des groupements possibles entre eux.

Appliquée au corpus total, cette classification suggère l'existence de trois périodes principales dans l'histoire politique contemporaine du Québec.

[40] Voir Cyril Labbé et Dominique Labbé. "La distance intertextuelle". *Corpus*. n° 2, décembre 2003.

Les trois périodes de l'histoire politique contemporaine du Québec

Appliquée aux données présentées dans le tableau II.1, ces procédures conduisent à l'arbre ci-dessous (graphique II.2)

Graphique II.2 Classification arborée des 10 premiers ministres

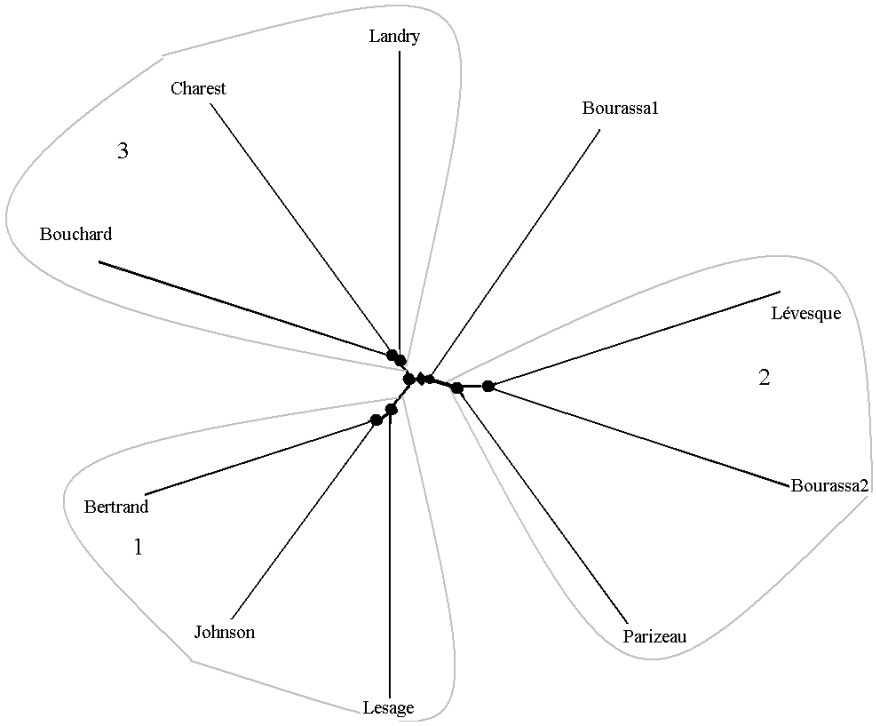

La qualité globale de cet arbre est de 98,7%. Tous les nœuds ont une qualité supérieure à 96%. Seuls deux chemins ont une qualité légèrement inférieure à 95% : Bourassa1-Lesage (94%) et Bourassa1-Bourassa2 (93%). Dans ces deux cas, le chemin sur l'arbre aurait dû être légèrement plus court que celui effectivement tracé. Comme expliqué ci-dessus, ces difficultés s'expliquent par le fait que l'arbre est tracé du haut (les feuilles) vers le bas (la racine) et que la feuille correspondant à R. Bourassa1 a été la dernière placée comme l'indique sa position au plus près du losange représentant la racine.

Sous cette réserve, on peut affirmer que la classification est la meilleure possible : chaque groupe est formé avec les individus dont les distances sont les plus petites possibles ("distances intra-groupes") les groupes sont séparés par les distances les plus grandes possibles

("distances inter-groupes"). Ces distances "intra" et "inter" sont présentées dans le graphique II.2 ci-dessus.

Les trois ensembles, délimités par le calcul, sont entourés d'un ovale gris pour en faciliter la visualisation. En bas à gauche, sont regroupés les trois premiers ministres de la première période (celle de la "révolution tranquille"). À droite, les trois premiers ministres de la seconde période (les années 1970-1995), R. Lévesque et le second R. Bourassa étant plus proches entre eux, J. Parizeau étant légèrement décalé par rapport à ses deux prédécesseurs.

En haut à gauche, les trois premiers ministres de la dernière période. La branche qui les relie au groupe des années 1960 est beaucoup plus courte que celle qui les relie au second groupe (formé par R. Lévesque, R. Bourassa 2, J. Parizeau).

Enfin, accroché sur le tronc central à peu près au milieu, le premier R. Bourassa semble assurer une sorte de transition entre les trois époques, car il semble évident que le classement est d'ordre chronologique.

Pour affiner ces constats, le tableau II.3 ci-dessous reproduit les distances "intra-groupes" et les distances "inter" séparant ces trois groupes.

Tableau II.3 Distances inter et intra-groupes (pour 10 000 mots)

	Groupe1	Groupe2	Groupe3
Distances intra- groupes	2 696	3 232	3 184
Distances inter-groupes			
Groupe1	-	3 501	3 271
Groupe2	3 501	-	3 594
Groupe3	3 271	3 594	-
R. Bourassa1	3 187	3 314	3 383

Ce calcul vérifie ce que l'arbre permet de visualiser.

- D'une part, les distances "intra-groupes" montrent que le premier groupe (R. Lesage, D. Johnson et J.-J. Bertrand) est plus homogène que le troisième (L. Bouchard, B. Landry et J. Charest) et surtout que le second (R. Lévesque, R. Bourassa2 et J. Parizeau).

- D'autre part, les distances "inter-groupes" confirment que le troisième groupe est nettement plus proche du premier que du second

ou encore que ce second groupe est nettement décalé par rapport aux deux autres.

- Enfin, le premier R. Bourassa est plus proche de ses prédécesseurs immédiats (groupe 1) que de ses successeurs (second et troisième groupe) : telle est la raison pour laquelle, dans la suite de notre étude le premier Bourassa sera rattaché à la première période. Cela suggère donc que, lors de son retour au pouvoir en 1985, R. Bourassa a adapté son discours aux changements de la scène politique provoqués par la crise économique et par les neuf ans de pouvoir du Parti québécois.

De même, il ne fait aucun doute que les discours de B. Landry, J. Charest et surtout de L. Bouchard partagent plus avec ceux des premiers ministres des années 1960 qu'avec leurs prédécesseurs immédiats. Naturellement, cette proximité peut avoir plusieurs explications : le genre, le style, les thèmes peuvent y concourir dans des proportions variables. Comme nous l'expliquerons plus bas en traçant le portrait des premiers ministres, la troisième époque n'est pas seulement marquée par un tournant idéologique - qui dans certains domaines ne serait peut-être qu'une reprise des thèmes des années 1960 -, mais aussi par le retour à un style de communication plus "classique" (importance du protocole, discours mieux préparés, faible spontanéité, etc.) alors que R. Lévesque, R. Bourassa (surtout lors de son second passage au pouvoir) et J. Parizeau ont tourné le dos à ce protocole et privilégiaient la simplicité et la spontanéité avec une dose assez forte d'oralité.

ORAL ET ÉCRIT

Les résultats ci-dessus suggèrent qu'un orateur peut faire des prestations assez différentes quand il lit un discours préparé à l'avance et quand il improvise plus ou moins librement. Peut-on mesurer l'influence de cette variable (qualifiée de "genre") ?

Dans le corpus, figurent des allocutions lues par l'orateur - que l'on peut considérer comme de l'écrit - et des transcriptions de conférences de presse, émissions radio-télévisées, etc. qui sont de l'oral (même si certaines réponses sont préparées). Malheureusement, on ne dispose pas de ces transcriptions pour les trois premiers leaders (Lesage, D. Johnson et J.-J. Bertrand) et, à l'inverse, toutes les allocutions écrites du second R. Bourassa manquent dans les archives. Pour les autres, il a donc été possible de constituer deux sous-corpus ("écrit" et "oral"). La même procédure a été suivie : calcul de la distance

intertextuelle – le tableau (16*16 cases) est trop grand pour être reproduit ici - puis classification arborée (graphique II.3).

Rappelons à ce sujet que, sur un arbre, la distance entre deux textes est figurée par la longueur du chemin à parcourir en suivant les "branches" et le "tronc" pour joindre les deux "feuilles" correspondant. Par exemple, la plus longue distance sépare les écrits de J.-J. Bertrand (au sud du graphique) et les interventions orales de J. Parizeau (au nord du graphique).

Graphique II.3 Classification arborée du corpus premiers ministres du Québec (discours classés selon la nature : "oral" ou "écrit").

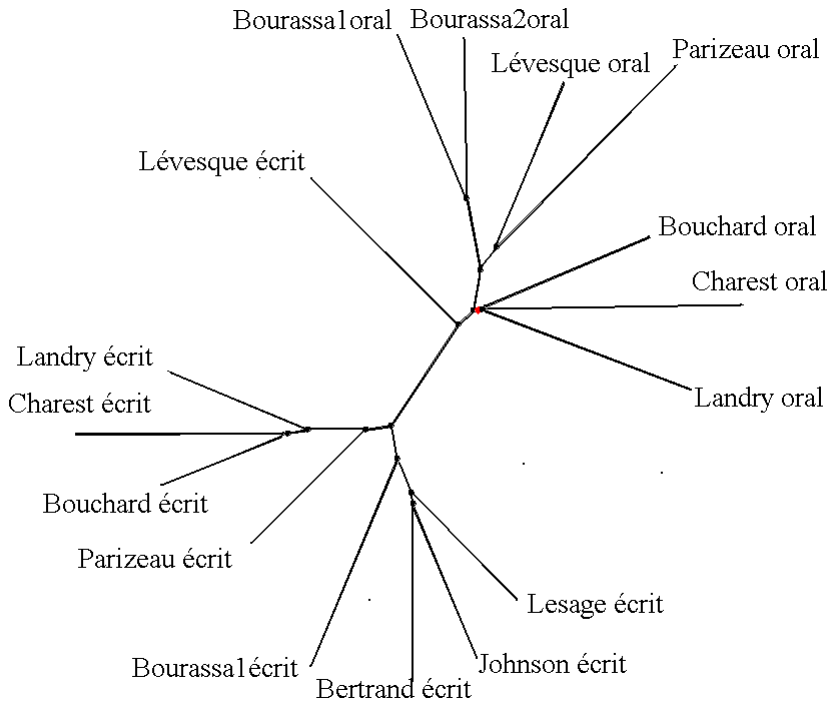

Quelle confiance accorder à cette classification ? Selon la méthode exposée ci-dessus, cette confiance est mesurée grâce à la proportion de l'information initiale contenue dans la matrice des distances qui se trouve conservée dans l'arbre (ou ce qui revient au même : la proportion de l'information perdue lors du tracé de cet arbre). L'indice pouvant être calculé pour la totalité de l'arbre, pour un nœud, un chemin ou un groupe. Ainsi, l'arbre ci-dessus restitue 98,2%

de l'information totale contenue dans la matrice initiale. Toutes les feuilles et tous les nœuds ont un indice supérieur à 95%, sauf "Lévesque Écrit" dont l'indice est égal à 94,6%. Cela signale une certaine "étrangeté" de ce sous-corpus par rapport aux autres et non pas un problème de classification. Quelques conclusions se dégagent de cette expérience.

- La variable genre se révèle plus puissante que la variable auteur. Les corpus écrits sont classés ensemble en bas, les oraux ensemble en haut ; les distances entre corpus oraux et écrits d'un même auteur sont systématiquement supérieures à celles séparant des auteurs différents dans un même genre. Par exemple, l'une des distances les plus longues sépare les deux sous-corpus du premier Bourassa (l'écrit est en bas du graphique et l'oral tout en haut du graphique).

- Un premier ministre est passé deux fois au pouvoir : R. Bourassa. Ses deux sous-corpus oraux – composés de conférences de presse – sont bien regroupés ensemble (au sommet du graphe) et c'est la plus courte distance entre tous les sous-corpus oraux. On en conclut donc que, dans un même genre, spécialement à l'oral, la variable "auteur" transcende le temps et les thèmes.

- Seul R. Lévesque semble ignorer la barrière du genre. Ses allocutions "écrites" sont fortement décalées par rapport à celles de tous les autres, même si son oral est plus proche de celui de R. Bourassa ou de J. Parizeau que de ses propres écrits. Cette classification surprenante confirme un fait de notoriété publique : R. Lévesque s'écartait souvent des notes qui lui avait été préparées et improvisait, même dans les circonstances les plus solennelles. Ceci conduit à nuancer l'idée selon laquelle les discours archivés comme tels à l'Assemblée nationale seraient tous de l'écrit (ce point sera confirmé ci-dessous).

- Pour l'essentiel, les enseignements tirés du graphique II.3 semblent confirmés. On retrouve les premiers ministres des années 1960 bien groupés en bas à droite du graphique. Le premier R. Bourassa en est très proche. De même, les trois premiers ministres de la "révolution néo-libérale" (L. Bouchard, B. Landry et J. Charest) sont également bien groupés à l'écrit comme à l'oral. En revanche, le groupe intermédiaire est perturbé par le comportement singulier de R. Lévesque et par l'absence d'archives pour les prestations rédigés avant d'être lues en public par le second R. Bourassa.

- Les sous-corpus écrits sont moins distants que les sous-corpus oraux, comme si la rédaction "gommait" partiellement les différences personnelles. Le cas le plus frappant concerne L. Bouchard. À l'oral, J.

Parizeau est très proche de R. Lévesque – ce qui marque bien une certaine continuité entre les deux hommes. En revanche, J. Parizeau est nettement séparé de L. Bouchard qui, dans ses propos spontanés, est beaucoup plus proche de B. Landry et de J. Charest. En revanche, "Bouchard écrit" est assez proche de "Parizeau écrit" (et de "Landry écrit") comme si le travail d'élaboration compensait en partie les tendances spontanées.

Ce constat ramène à la troisième question posée au début de ce chapitre : quelle est l'influence des collaborateurs sur le contenu des discours lus en public par les premiers ministres ?

LE RÔLE DES PLUMES DE L'OMBRE

Les auteurs des discours politiques, lus en public par les leaders politiques, sont rarement les personnes qui les prononcent.

De tout temps, les politiciens ont fait appel à des plumes de l'ombre pour rédiger leurs discours. Cette pratique est attestée aussi bien dans la Rome antique qu'aux États-Unis. Jules César, George Washington, et ceux qui l'ont suivi préféraient recourir aux textes des autres par souci d'efficacité. Le Président Eisenhower avant d'accéder à la fonction suprême avait lui-même servi de plumes pour le Général MacArthur.[41] Cette fonction est encore plus nécessaire dans les démocraties modernes où les chefs doivent prononcer une multitude de discours qu'ils ne peuvent matériellement écrire. On rapporte qu'en 1960, John F. Kennedy a prononcé en moyenne 9 discours par jour dans les dernières semaines de la campagne électorale[42] ; en 1976, Jimmy Carter en aurait prononcé plus de 2 000 durant toute la campagne présidentielle[43] ; en 2004, le Président Bush aurait prononcé 500 discours[44]. Plusieurs collaborateurs sont donc employés uniquement à cette tâche.

Certaines plumes se vantent d'avoir joué un rôle décisif dans l'adoption de politiques gouvernementales. Au Québec, c'est le cas de Claude Morin qui a servi de plume à Jean Lesage et qui aurait rédigé

[41] Voir Judith S. Trent et Robert V. Friedenberg. *Political Campaign Communication*. Lantham : Roman & Littlefield, 2004, p. 199.
[42] Ses principaux rédacteurs étaient Richard Goodwin, Theodore Sorensen et occasionnellement John K. Gailbraith.
[43] Ibid. p. 200.
[44] Voir Yves Théoret et André Lafrance. *Les éminences grises*. Montréal : HMH, 2006, p. 188.

250 discours. Cette fonction, écrit-il, lui donnait « le moyen d'influencer la marche des événements»[45]. Il soutient qu'en mettant certaines déclarations dans la bouche du premier ministre, il pouvait faire avancer certains dossiers. Il aurait été l'inventeur de la formule suivante : "Le Québec est l'expression politique du Canada français"[46].

L'analyse empirique de la contribution des rédacteurs politiques n'a jamais pu être faite parce que l'existence des plumes de l'ombre relève habituellement du secret d'État[47] et que, pour mesurer statistiquement leur influence réelle, il faudrait neutraliser les variables idéologiques, temporelles et personnelles. Cela supposerait qu'on puisse tester un corpus de discours prononcés par deux chefs politiques différents ayant eu le même rédacteur, situation qui est plutôt exceptionnelle.

Les discours des premiers ministres québécois permettent de réaliser cette expérience puisque deux d'entre eux – J. Parizeau (entre 1994-1996) et L. Bouchard (de 1996 à 2001) qui ont été chefs du même parti et ont gouverné successivement - ont eu recours à la même personne pour rédiger une part importante de leurs discours : le journaliste Jean-François Lisée. Si le rédacteur de l'ombre imprime son style ou sa marque lexicale sur les discours, on doit s'attendre à une certaine proximité lexicale entre ces deux premiers ministres, puisque les variables temporelles et idéologiques sont relativement neutres.

La fabrique des discours

Dans une entrevue[48] qu'il a bien voulu nous accorder, J.-F. Lisée nous a expliqué la procédure d'élaboration des discours des premiers ministres québécois. Comme le premier ministre prononce en moyenne quatre discours chaque semaine, même s'il le voulait, il n'aurait pas le temps de les écrire. Il doit donc se faire aider par une plume qui prépare des projets de discours à l'intérieur de contraintes plus ou moins strictes. Le rôle et l'influence du rédacteur varient selon les types de discours.

Selon J.-F. Lisée, les premiers ministres québécois font deux types de discours : ceux du midi et ceux du soir. Les premiers sont rédigés et le premier ministre les lit. Il peut occasionnellement improviser pour introduire des anecdotes, mais celles-ci sont souvent

---

[45] Claude Morin. *op.cit.* p. 38.
[46] Voir Jean Décary. "Claude Morin et la continuité internationale des années 1960". *Bulletin d'histoire politique*. vol. 15, n° 2, hiver 2007, p. 153.
[47] Emmanuel Faux et al. *Les plumes de l'ombre*. Paris : Ramsey, 1991, p. 10.
[48] Le 4 octobre 2005.

prévues d'avance. Le premier ministre peut présenter le même discours à plusieurs auditoires différents surtout dans une tournée en région, mais il doit se soucier d'offrir des éléments de nouveauté aux journalistes qui l'accompagnent. Pour les discours du soir, prononcés devant des assemblées partisanes ou à l'occasion de dîners, le rédacteur prépare un canevas de discours, mais il y a rarement des textes écrits, sauf pour les dîners d'État avec des visiteurs étrangers.

La marge de manœuvre du collaborateur varie en fonction de l'importance du discours. Pour les textes qui impliquent l'ensemble du gouvernement, comme le discours inaugural, le rédacteur dispose d'une liberté restreinte : il doit travailler de concert avec la machine gouvernementale et s'inspirer du "briefing book" préparé par les différents ministères. L'écriture se fait en collaboration avec le premier ministre, son directeur de cabinet, le secrétaire général du gouvernement et en consultation avec les sous-ministres.

Pour les discours qui définissent les positions politiques et stratégiques du premier ministre, le rédacteur est le seul responsable du discours qu'il soumet directement au premier ministre :

> La plupart du temps, j'écrivais le discours la veille de la prestation. Dans le cas de M. Parizeau, j'écrivais le discours, je le faisais relire par un ou deux conseillers avant de le lui présenter. Il le lisait et c'était généralement approuvé à 98%. Dans le cas de Bouchard, qui avait été lui-même un rédacteur des discours du premier ministre canadien Brian Mulroney, j'écrivais le discours la veille de la prestation et quelques heures avant qu'il le prononce, il réunissait un comité de lecture pour l'améliorer ou apporter des nuances. Les changements étaient de l'ordre de 5 à 10%.

Enfin pour les discours annonçant des subventions ou des mesures gouvernementales, on faisait appel à d'autres employés du bureau du premier ministre qui s'inspiraient des discours d'orientation rédigés préalablement par le rédacteur.

Le bon rédacteur est celui qui réussit à s'imprégner du style du personnage qu'il sert.

> Comme on travaille avec eux, on les entend constamment. On a leur rythme de voix et leurs expressions dans l'oreille et on les met sur la page. On adopte des tics langagiers qui sont les leurs et qu'on met dans le texte. Mais eux aussi en viennent à adopter nos expressions. Ça fonctionne par osmose.

J.-F. Lisée pense qu'il a assuré une continuité de style entre J. Parizeau et L. Bouchard. « Je pense qu'il y a une similitude entre mes discours pour Parizeau et mes discours pour Bouchard. À tous deux, j'ai voulu donner un ton et un style de chef d'État et je ne me souviens pas que Bouchard ait voulu changer beaucoup de choses au plan stylistique ». À l'appui de cette impression, il cite le chef de l'opposition, Daniel Johnson, qui, dans sa réponse au discours inaugural de L. Bouchard a reproché à celui-ci de parler comme J. Parizeau :

> Et j'ai eu l'impression, dans le style... Je ne sais pas si c'est parce que c'est le même auteur ou collaborateur, là, qui est toujours, évidemment, au travail, mais j'ai eu l'impression d'un certain déjà vu dans, je dirais, la façon dont l'ensemble des points du premier ministre a été amené.[49]

Il semble donc logique d'appliquer les techniques présentées ci-dessus (distance intertextuelle et analyse arborée) pour vérifier l'influence éventuelle de J.-F. Lisée sur les deux premiers ministres qu'il a servi successivement.

Attribution d'auteur

Pour la présente analyse, nous avons réduit le corpus Bouchard au nombre de mois du corpus Parizeau (17 mois), afin de contrôler la variable temporelle et limiter ainsi les effets de conjoncture sur le vocabulaire utilisé. En effet, puisque quatre facteurs influent sur la distance entre deux textes (genre, auteur, thème et époque), pour isoler la variable "auteur", il faut disposer, pour un même scripteur supposé, de textes de même genre, écrits à peu près à la même époque sur des thèmes pas trop éloignés et pour plusieurs "clients" différents. Enfin, la technique employée impose une autre contrainte : le textes analysés doivent comporter au moins 1 000 mots, seuil en dessous duquel la distance intertextuelle est trop instable[50]. Cela donne une cinquantaine de textes également répartis entre J. Parizeau et L. Bouchard.
L'analyse se déroule en deux temps.

Premièrement, l'examen direct des distances entre couples de discours prononcés par des locuteurs différents permet d'isoler deux groupes singuliers (tableau II.4). Le premier groupe rassemble les textes qui, ayant été prononcés par deux premiers ministres différents, sont

[49] *Journal des débats,* 26 mars 1996.
[50] Pour les raisons de cette limitation voir : Cyril Labbé et Dominique Labbé. "La distance intertextuelle". *Corpus,* 2, décembre 2003, p 95-119.

séparés par des distances inférieures au seuil en dessous duquel un même auteur est très probable (c'est-à-dire avec moins de 5% de chances de se tromper en concluant à un auteur unique). D'autre part, le deuxième groupe contient les textes dont les distances sont plus grandes que le seuil supérieur à partir duquel les auteurs sont probablement différents de celui du groupe 1 (ou dont la confection n'a pas suivi le même mode opératoire).

Tableau II.4 Attribution d'auteur sur les discours de J. Parizeau et de L. Bouchard

---

Groupe 1 Textes ayant probablement un auteur unique dans les corpus Parizeau - Bouchard (classement par ordre chronologique)

J. Parizeau (12 textes) :
- Allocution devant la Chambre de commerce de Montréal métropolitain (15 novembre 1994) ;
- Discours à Toronto (22 novembre 1994) ;
- Allocution devant la Chambre de commerce de Chaudière-Appalaches (5 avril 1995) ;
- Allocution devant la Chambre de commerce de Laval (10 avril 1995) ;
- Allocution devant le syndicat des communications, de l'énergie et du papier (18 mai 1995) ;
- Allocution devant la municipalité de Montréal (29 mai 1995) ;
- Allocution à l'occasion du dépôt du rapport du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (26 juillet 1995) ;
- Allocution à l'occasion du débat sur la question référendaire (12 septembre 1995) ;
- Allocution à la clôture du débat sur la question référendaire (20 septembre 1995) ;
- Allocution radio-télévisée au lendemain de l'échec au référendum sur la souveraineté-association (31 octobre 1995) ;
- Allocution devant l'Association des Partenaires pour la souveraineté (1 décembre 1995) ;
- Allocution devant la Chambre de commerce du grand Montréal (8 décembre 1995) ;

L. Bouchard (14 textes) :
- Discours d'assermentation (29 janvier 1996) ;
- Ouverture de la conférence sur le devenir économique et social du Québec (18 mars 1996) ;

- Discours de clôture de la conférence sur le devenir économique et social du Québec (20 mars 1996) ;
- Discours inaugural (25 mars 1996) ;
- Discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (29 mars 1996) ;
- Allocution devant les membres de la communauté italienne de Montréal (13 mai 1996) ;
- Point de presse à la suite du conseil des ministres (13 mai 1996) ;
- Dépôt d'une motion réaffirmant le droit du peuple québécois d'assumer son propre destin (22 mai 1996) ;
- Discours au Conseil national du parti québécois (7 septembre 1996) ;
- Allocution devant la Chambre de commerce de Laval (8 octobre 1996) ;
- Ouverture du sommet sur l'économie et l'emploi (29 octobre 1996) ;
- Clôture du sommet sur l'économie et l'emploi (1 novembre 1996) ;
- Allocution devant l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec (21 février 1997) ;
- Discours d'ouverture au Conseil national du Parti québécois (19 avril 1997).

Groupe 2. Textes ayant probablement un auteur différent de celui du groupe 1

J. Parizeau (2 textes) :
- meeting commun des trois partis soutenant la souveraineté du Québec (sous la présidence conjointe de L. Bouchard, M. Dumont et J. Parizeau, 15 août 1995) ;
- Discours prononcé après le référendum du 30 octobre 1995[51].

L. Bouchard (4 textes) :
- Dîner offert en l'honneur du président de la Catalogne Jordi Pujol (9 juillet 1996) ;
- Allocution à l'occasion de la rencontre Québec-Catalogne (10 juillet 1996) ;
- Inauguration du nouvel édifice des HEC à Montréal (1 octobre 1996) ;

[51] À cette occasion, J. Parizeau a écarté le discours que lui avait préparé J.-F. Lizée (Pierre Duchesne. *Le régent*. Montréal : Québec-Amérique, III, p. 548).

- Allocution de présentation du rapport " Les enfants au coeur de nos choix " (23 janvier 1997).

Au total, sur la cinquantaine de textes soumis à l'analyse (dimension supérieure à 1.000 mots), 32 textes sur 50 sont donc "attribués" soit à une même "source" principale (26 textes) soit à une ou plusieurs autres différentes de cette source principale (6 textes).

Que faire avec les 18 restants ? La classification automatique (non reproduite ici) et la classification arborée ci-dessous (graphique II.4) permettent d'en "récupérer" quelques-uns.

Graphique II.4 Classification arborée sur les corpus ParizeauEcrit (PARZ) et BouchardEcrit (BCRD)

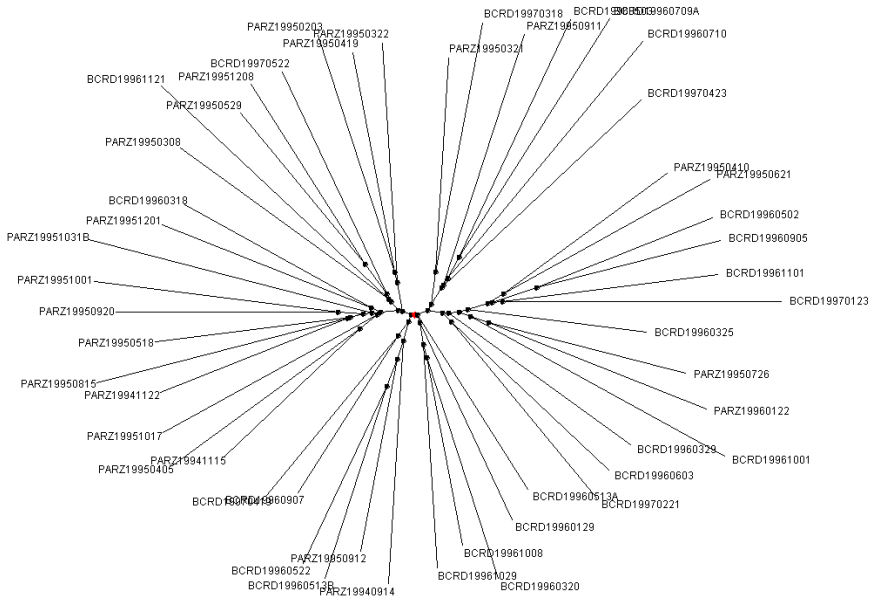

La plupart des groupes isolés par l'algorithme mélangent des textes des deux premiers ministres. Il y a fort peu de groupes homogènes (L. Bouchard au sud-sud-est) ou relativement homogènes lorsque des textes "allogènes" sont rattachés tardivement à un groupe par un nœud proche de la racine (J. Parizeau à l'ouest du graphique).

Cette classification amène deux conclusions. Premièrement, la forme étoilée du graphe suggère un corpus plutôt homogène (les textes sont relativement équidistants les uns des autres) sauf pour quelques

nœuds excentrés. Deuxièmement, la plupart des groupes mélangent des textes des deux "auteurs". Il y aurait donc bien une plume principale ou un processus d'élaboration impliquant plus ou moins les mêmes personnes selon un mode opératoire semblable.

Par exemple, l'arbre comporte au nord, un couple de textes de L. Bouchard (18 mars 1997) et J. Parizeau (21 mars 1995). De même, au sud, un cluster regroupe 2 couples : Parizeau (14 septembre 1994 et 12 septembre 1995), Bouchard (22 mai 1996 et 13 mai 1996). Comme ce dernier texte appartient au groupe (tableau II.4 ci-dessus, on peut supposer que les trois autres ont été confectionnés selon le même mode opératoire. De même, à l'ouest-sud-ouest, un rameau de l'arbre regroupe un ensemble de textes de J. Parizeau comprenant notamment un des textes figurant dans le groupe 1 (15 novembre 1995). Les autres peuvent donc être supposés avoir été composés de la même manière (au moins pour l'essentiel).

Toutefois, il faut se garder d'aller trop loin dans ces déductions car les algorithmes de classification - toujours imparfaits - ne donnent que le "meilleur" classement possible au sein d'une grande collection d'objets. Pour valider ces regroupements, il est donc nécessaire de se reporter à la matrice originale et, lorsque la distance séparant les textes est élevée (ce qui est le cas pour le dernier ensemble de textes de J. Parizeau), il est plus prudent de ne pas conclure…

Au passage, ce "déchet" ne doit pas étonner puisque la méthode ne vise pas à attribuer tous les textes en acceptant un taux d'erreur inévitable mais, au contraire, à éviter les erreurs, quitte à laisser une proportion notable de cas irrésolus.

Enfin, quelle confiance attribuer à ces classifications ? L'arbre ci-dessus conserve 96,8% de l'information totale contenue dans le tableau des distances. Tous les nœuds ont une qualité supérieure à 95%. En revanche, certains chemins ont une qualité plus médiocre. Ce graphe comporte 1225 chemins différents pour relier chacun des sommets à tous les autres. Parmi ces chemins, 94,8% ont une excellente qualité (supérieure à 95%). Seuls 42 ont une qualité comprise entre 95 et 90 % et 12 une qualité comprise entre 90 et 85. Aucun de ces tracés ne relie les textes attribués au même auteur.

Est-il possible de compléter cette attribution par d'autres indices ? Les combinaisons "verbe+verbe" - du type "vouloir faire" - sont un moyen possible de repérer un auteur unique[52]. Le tableau II.5

[52] Dominique Labbé. *Corneille dans l'ombre de Molière*. Bruxelles : Impressions nouvelles, 2003, p. 109-110.

ci-dessous récapitule les résultats de cette expérience appliquée aux deux corpus ci-dessus.

Tableau II.5 Comparaison des syntagmes verbes/verbes chez Parizeau Écrit et Bouchard Écrit (classement par ordre décroissant de fréquence).

	Bouchard	F.	‰	Parizeau		F.	‰
devoir	être	24	4,76	pouvoir	faire	17	3,99
devoir	faire	22	4,36	aller	faire	14	3,29
pouvoir	faire	20	3,96	devoir	être	13	3,05
aller	faire	12	2,38	pouvoir	compter	12	2,82
devoir	prendre	12	2,38	vouloir	dire	12	2,82
faire	avancer	11	2,18	pouvoir	dire	10	2,35
faire	connaître	10	1,98	falloir	faire	9	2,11
pouvoir	être	10	1,98	vouloir	être	8	1,88
devoir	dire	8	1,59	faire	avancer	7	1,64
faire	reculer	8	1,59	pouvoir	parler	7	1,64
falloir	faire	8	1,59	aller	dire	6	1,41
faire	progresser	7	1,39	cesser	emprunter	6	1,41
vouloir	dire	7	1,39	devoir	pouvoir	6	1,41
vouloir	faire	7	1,39	aller	cesser	5	1,17
aller	prendre	6	1,19	devoir	faire	5	1,17
avoir	faire	6	1,19	emprunter	payer	5	1,17
faire	valoir	6	1,19	faire	baisser	5	1,17
aller	demander	5	0,99	faire	entendre	5	1,17
aller	réduire	5	0,99	falloir	dire	5	1,17
aller	tenter	5	0,99	pouvoir	constater	5	1,17
falloir	agir	5	0,99	pouvoir	mettre	5	1,17
falloir	savoir	5	0,99	réussir	faire	5	1,17
pouvoir	compter	5	0,99	vouloir	faire	5	1,17
savoir	faire	5	0,99	aller	prendre	4	0,94
vouloir	saluer	5	0,99	avoir	faire	4	0,94
être	dire	5	0,99	devoir	avoir	4	0,94
être	faire	5	0,99	devoir	dire	4	0,94

La moitié des syntagmes verbaux les plus fréquents sont communs (21 sur 40)[53]. Cette proportion ne se rencontre pas chez deux auteurs différents mais ce sont surtout les densités qui témoignent en faveur d'un auteur principal. En effet, les syntagmes communs occupent 62% de la surface couverte par les combinaisons "verbe+verbe" dans les deux sous-corpus.

Quelques-unes de ces combinaisons sont "banales" (on les trouve chez les autres premiers ministres), notamment : devoir faire, falloir faire, vouloir faire… Les autres combinaisons sont caractéristiques d'un style personnel : aller prendre, devoir prendre ; c'est dire, c'est faire ; faire avancer, reculer ; pouvoir compter, constater… Ces combinaisons n'ont rien d'extraordinaire mais elles sont propres à ces deux corpus.

Le témoignage de J.-F. Lisée est donc confirmé : une seule plume a rédigé les principaux discours de J. Parizeau et L. Bouchard jusqu'à l'été 1999. Toutefois, comme le résultat est moins homogène que ceux habituellement obtenus sur des corpus à auteur unique, cela permet d'écarter l'hypothèse d'un seul auteur pour la totalité des deux corpus, ce que suggérait déjà l'examen direct des distances et la classification.

Quatre explications complémentaires peuvent être fournies.

- Il y aurait une proportion faible mais non négligeable d'oral dans certains textes (les "discours du soir" dont parle J.-F. Lisée), donc l'équation personnelle des deux hommes "perturbe" l'expérience.

- Ces premiers ministres utilisaient plusieurs scripteurs et ils ont pu parfois "coller" ensemble des textes de diverses origines. Par exemple, on peut logiquement penser que L. Bouchard a demandé aux auteurs du rapport sur l'enfance - dernier texte du groupe 2 - de lui soumettre un projet d'allocution.

- La relation d'influence entre le premier ministre et la plume de l'ombre a probablement été mutuelle comme le reconnaît d'ailleurs J.-F. Lisée.

- Au début de son mandat de premier ministre, L. Bouchard s'est inscrit dans la continuité par rapport à son prédécesseur et ce n'est que progressivement qu'il a imposé son programme néo-libéral et son propre style. Le chapitre 6 montrera que les discours de L. Bouchard sont marqués par une coupure stylistique au cours de l'été 1999. Cela correspond au départ de J.-F. Lisée (septembre 1999) et à son remplacement par d'autres "plumes de l'ombre".

---

[53] Aller (faire, prendre) ; avoir faire ; devoir (avoir, dire, être, faire, prendre) ; être (dire, faire) ; faire (avancer, reculer) ; falloir (donner, faire) ; pouvoir (compter, constater, être, faire) ; vouloir (dire, être, faire).

Si J.-F. Lisée n'avait pas eu l'amabilité de confirmer la justesse du tableau II.4 ci-dessus, il ne serait pas possible de conclure, avec certitude qu'il est bien l'auteur des 26 textes - prononcés par J. Parizeau puis par L. Bouchard - que l'analyse attribue à un seul auteur principal. Pour cela il faudrait disposer d'un corpus "étalon", comportant des textes attribuables en toute certitude à ce seul écrivain, ayant été écrits à peu près à la même époque et portant sur des thèmes proches. Mais ici ce doute raisonnable n'a pas de raison d'être puisque le calcul se trouve confirmé par le principal témoin et acteur.

En conclusion, cette expérience semble plutôt confirmer l'influence des "plumes de l'ombre" sur les discours des leaders politiques. Mais la faible distance existant entre les écrits de L. Bouchard et ceux de J. Parizeau - du moins durant le premier mandat de L. Bouchard - s'explique surtout par des raisons politiques : même majorité parlementaire et même équipe gouvernementale. Il y a au moins un autre cas semblable dans l'histoire contemporaine du Québec : après le décès de D. Johnson, J.-J. Bertrand a achevé son mandat. Sur le graphique II.4 ci-dessus, la distance entre les écrits de J. Parizeau et ceux de L. Bouchard est légèrement, mais significativement plus importante que celle mesurée entre les discours de D. Johnson et ceux de J.-J. Bertrand.

En dernière instance, l'image de la "plume de l'ombre" peut être trompeuse. Dans le domaine littéraire, il est souvent difficile de déterminer la part du collaborateur de celle de l'auteur officiel (généralement la critique présente le premier comme un exécutant et le second comme le "véritable" inspirateur de l'œuvre réalisée en commun). Dans le domaine politique, il est certain que l'influence des plumes de l'ombre n'existe que dans le sillon tracé par le premier ministre. En effet, pour rédiger les allocutions, ces plumes de l'ombre doivent s'imprégner du système de valeurs de leur patron et adopter un style qui lui conviendra. Ils doivent en quelque sorte se mettre dans la peau de celui qu'ils servent. Si d'aventure le contenu ou le style des discours proposés ne correspondaient pas aux positions et au langage du politicien, celui-ci a le dernier mot; il se cherchera un autre rédacteur plus conforme à ses attentes.

Chapitre 3
Le discours politique et l'histoire

Le chapitre précédent a déterminé les trois principales périodes de l'histoire politique du Québec contemporain. Il s'agit en quelque sorte du "temps long", un temps qui agit au niveau des structures et qui fait l'Histoire des nations. Mais, cette temporalité échappe largement à la conscience des acteurs et se relie difficilement à l'histoire événementielle. Il faut donc s'intéresser aussi au "temps court", celui qui rythme la vie politique, et trouver les outils adaptés pour observer finement les changements dans les discours des leaders.

En effet, la vie d'un gouvernement n'est jamais quelque chose de linéaire. Après des périodes de calme relatif, surviennent des événements imprévus qui nécessitent des changements plus ou moins importants de la ligne stratégique. De plus, à l'approche de certaines échéances plus prévisibles — comme les élections, un remaniement ministériel, des négociations dans le secteur public — le premier ministre est amené à modifier le cap et à rompre plus ou moins brutalement avec le passé.

Certains de ces changements se traduisent au niveau du discours. Certes, les auditeurs ou les lecteurs peuvent sentir intuitivement ce changement et le caractériser assez clairement. Mais il s'agit d'intuitions qu'il faut confirmer d'une manière précise, objective et quantifiable.

La lexicométrie propose un certain nombre d'instruments pour repérer et mesurer les changements significatifs dans le discours politique. Comme au niveau du temps long, son apport essentiel réside dans le caractère objectif et automatique des procédures de reconnaissance de ces changements. En effet, actuellement les chercheurs découpent les corpus en vertu de critères chronologiques arbitraires, comme les années civiles, ou selon des dates qu'ils jugent, plus ou moins arbitrairement, comme "marquantes". Ici le découpage se fonde sur les caractéristiques propres au discours lui-même et ne fait pas intervenir la subjectivité de l'opérateur.

Deux outils sont appliqués sur les discours des premiers ministres.

En premier lieu, les changements stylistiques sont localisés à l'aide des variations dans la diversité du vocabulaire (déjà présentée dans le premier chapitre). Ainsi sera confirmée l'existence de plusieurs styles de communication qui se sont succédés au cours du temps (première section).

Deuxièmement, le calcul de l'accroissement du vocabulaire - rythme selon lequel des mots nouveaux apparaissent à travers le temps -- permet d'identifier les changements dans l'utilisation du vocabulaire politique et de confirmer le découpage des 45 dernières années de la vie politique québécoise en trois périodes principales (seconde section).

LES RUPTURES STYLISTIQUES

La diversité du vocabulaire mesure la propension du locuteur à varier son expression et à ne pas répéter les mêmes vocables de façon rapprochée. Le premier chapitre a montré l'importance de cette mesure comme indice stylistique et, au-delà comme révélateur de certaines stratégies de communication et de persuasion. L'évolution de cet indice au cours du temps permettra un premier découpage du corpus et le repérage de certaines coupures historiques.

Évolution de la diversité du vocabulaire avec le temps

La procédure consiste à ranger les discours par ordre chronologique puis à les découper en tranches de 1000 mots (soit ici 2 092 tranches). Dans chacune de ces tranches, l'algorithme calcule le nombre de mots différents (D). Le graphique III.1 ci-dessous retrace l'évolution de cette variable au cours des 45 années étudiées. Les points sont reliés entre eux par des segments de droite ce qui permet de visualiser des fluctuations de grande ampleur dans les mesures.

Graphique III.1 Évolution de la diversité du vocabulaire au cours du temps (exprimée en pour mille mots)

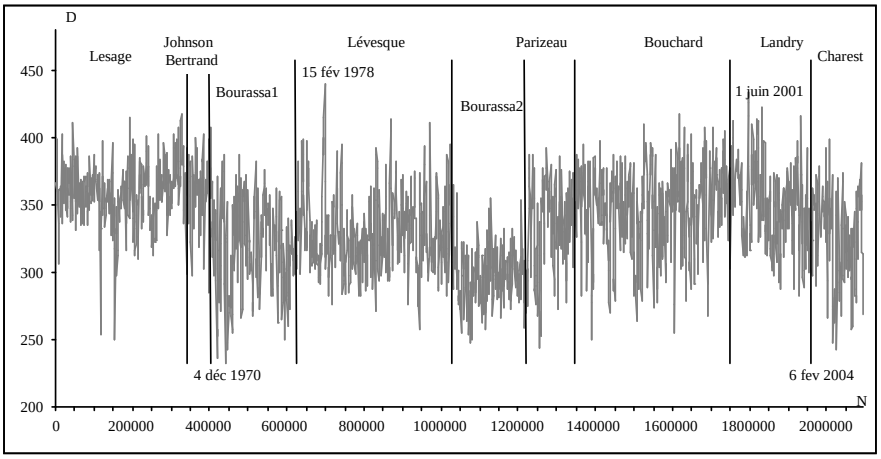

Les pointes les plus élevées révèlent des passages soigneusement préparés et stylistiquement remarquables. Deux d'entre eux sont particulièrement exceptionnels. Le premier correspond à l'allocution prononcée par R. Lévesque le 15 février 1978 lors de l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale qui se tenait à Québec. En analysant les discours du chef du PQ, on montrera combien cette performance hors du commun est révélatrice. La seconde pointe correspond au discours prononcé par B. Landry le 1er juin 2001, lors de la remise de l'insigne de l'ordre national du Québec à M. Rocard, ancien premier ministre français. Rien ne signale mieux combien l'ordre des priorités a pu changer en une vingtaine d'années !

Les deux points les plus bas correspondent d'abord à la crise de l'automne 1970 (conférence de presse et appel télévisé de R. Bourassa[54]) puis au point de presse de J. Charest (6 février 2004) où il annonce une consultation sur la sécurité énergétique pour répondre à la vague de critiques suscitées par le projet du Suroît. On notera à ce propos que tous les points bas correspondent à des interventions orales. Nous retrouverons certaines dates marquantes en traçant le portrait de chaque premier ministre.

En dehors de ces quelques pointes exceptionnelles, le phénomène semble heurté, voire chaotique. Comment analyser un tel

[54] Lors de l'enlèvement du ministre du travail et d'un diplomate anglais par le Front de Libération du Québec.

phénomène ? Les biologistes ou les médecins se trouvent souvent en face de graphes de ce genre représentant le fonctionnement d'un organisme - le cœur, le cerveau… - sur une longue période. La procédure d'analyse est toujours la suivante. En premier lieu, il faut séparer les observations réellement significatives de l'énorme masse des petits accidents probablement dus au hasard ou aux variations normales dans tout phénomène humain. Ensuite, l'analyse essaie de déterminer s'il existe des paliers afin d'isoler des périodes de haute ou de basse activité. Par exemple, la courbe semble se situer à un pallier moyen plus élevé avec les trois premiers ministres du début que sous R. Bourassa (surtout lors de son second passage au pouvoir). Un calcul, semblable à ceux employés en médecine ou en biologie, va permettre de vérifier cette intuition et de repérer les principales coupures[55].

Repérages des ruptures stylistique et segmentation des corpus

Deux questions se posent. Premièrement, y a-t-il des variations significatives et d'autres qui sont "normales" ? Deuxièmement, est-il possible de retrouver, au-delà de cet apparent chaos, des paliers plus ou moins élevés ?

En ce qui concerne la première question, les problèmes de précision de l'appareil et d'incertitude dans les mesures ne se posent pas (puisque le nombre de vocables est connu à l'unité près). En revanche, on sait que tout phénomène physique, aussi mécanique soit-il, est sujet à des fluctuations aléatoires "normales" qu'il faut donc écarter pour ne retenir que les variations "anormales".

Les valeurs d'une variable soumise au seul hasard se distribuent selon la forme caractéristique d'une "cloche" - d'autant plus harmonieusement que le nombre d'observations sera grand - dans une plage qui est symétrique autour de la moyenne arithmétique de ces

[55] L'ensemble de la méthode est présentée dans : Cyril Labbé, Dominique Labbé et Pierre Hubert. "Automatic Segmentation of Texts and Corpora". *Journal of Quantitative Linguistics*. 11-3 : décembre 2004, p. 193-213. Le repérage des ruptures thématiques repose sur un modèle dit de "partition du vocabulaire" (en deux ensembles distincts) présenté pour la première fois dans Pierre Hubert et Dominique Labbé. "Un modèle de partition du vocabulaire" in Dominique Labbé, Daniel Serant et Philippe Thoiron. *Études sur la richesse et la structure lexicales*. Paris-Genève : Champion-Slatkine, avril 1988, p 93-114. Pour une présentation en français : Pierre Hubert, Cyril Labbé, Dominique Labbé. "Segmentation automatique des corpus. Voyages de l'autre côté de J.-M. Le Clézio". In Annie Morin et Pascale Sébillot (eds).*VIe Journées Internationales d'Analyse des Données Textuelles (Saint-Malo 13-15 mars 2002).* IRISA-INRIA, 2002, Vol. 1, p 359-369. Pour une application au discours politique : "Le discours de Tony Blair". *Corpus*, 4, 2005, p. 55-77.

observations et qui se trouve bornée par des valeurs caractéristiques, dites "écarts types" (notés par la lettre grecque σ). Les deux tiers des observations sont situés autour de la moyenne à moins d'un écart type au-dessous ou au-dessus de cette valeur moyenne ; 95% de ces valeurs se situent à ±2σ ; 99% à ±3σ).

Autrement dit, lorsqu'une observation s'écarte de la performance attendue de plus ou moins deux écarts types, l'observateur peut conclure, avec moins de 5% de chances de se tromper, qu'il s'est produit un "accident" significatif. De même, il aura moins de 1% de chances de se tromper si l'observation s'écarte de la valeur attendue d'au moins trois écarts types, etc. Dans le graphique III.2 ci-dessous, la plage de variation normale (±2σ autour de la moyenne) est matérialisée par deux traits gras gris foncé.

Graphique III.2 Évolution de la diversité du vocabulaire. Détermination de la plage de variation "normale" (±2σ autour de la moyenne).

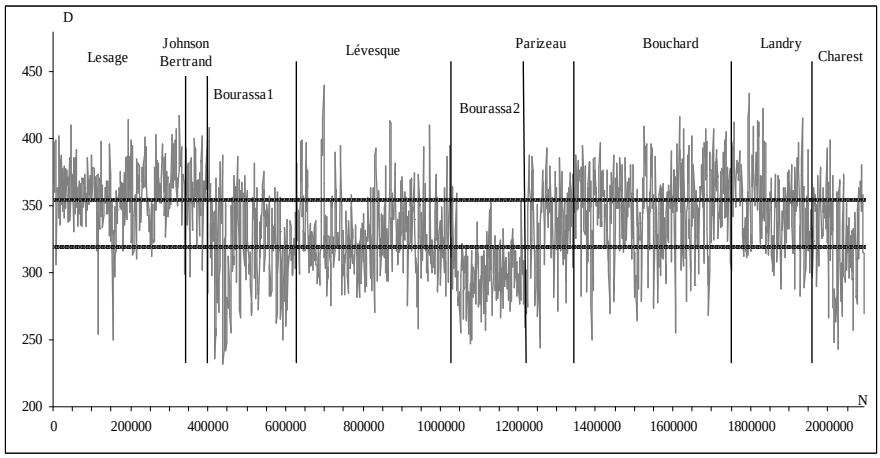

Deux conclusions apparaissent clairement.

En premier lieu, les pointes les plus hautes et les plus basses ne sont pas dues au hasard et correspondent bien à des accidents remarquables qui seront examinés en détail lorsque nous tracerons le portrait de chaque premier ministre.

Deuxièmement, le nombre d'observations situées en dehors de la plage de variation normale est bien supérieur à 5%. Le phénomène n'est donc pas "stationnaire" autour de la moyenne générale. Ainsi, pour certains premiers ministres, la majorité des points se trouvent en

dehors de cette plage "normale". C'est le cas notamment pour les trois premiers (J. Lesage, D. Johnson, J.-J. Bertrand) dont la diversité du vocabulaire est significativement plus élevée que la moyenne. Ce constat confirme la conclusion du chapitre précédent : jusqu'à la fin des années 1960, la communication politique est dominée par le "beau langage" et une expression assez écrite. En revanche, le premier Bourassa, et surtout le second, sont significativement en dessous de cette moyenne. Le choix est inverse du précédent : simplicité du langage proche de l'oralité, répétition des principales idées, abandon des "effets de manche". Si R. Lévesque et J. Parizeau semblent se situer plus ou moins dans la moyenne, L. Bouchard - du moins vers la fin de son mandat - et B. Landry ont apparemment repris les choix des années 1960. En revanche, J. Charest semble plus proche de R. Bourassa…

Comment vérifier ces intuitions ? Une méthode dite de "segmentation automatique" permet de répondre à cette question complexe. Cette méthode a été mise au point en climatologie, où les données présentent souvent un profil "chaotique" assez semblable à celui du graphique III.1[56].

L'algorithme recherche le découpage optimal de la série des 2 092 observations successives. Pour tous les groupes possibles, il calcule la moyenne des observations comprises dans ces groupes et recherche la combinaison qui minimise les fluctuations internes tout en maximisant les écarts avec les moyennes des groupes contigus. La segmentation ne sera retenue que si tous les écarts entre moyennes sont statistiquement significatifs (avec un certain risque d'erreur choisi par l'opérateur et une taille minimale pour chaque groupe).

Le graphique III.3 ci-dessous présente le résultat de l'expérience réalisée sur le corpus entier en imposant à l'algorithme les contraintes les plus fortes : moins de 1% de chances de se tromper[57] et taille des groupes comportant au minimum 30 observations. Autrement dit, seules les coupures les plus évidentes et les moins contestables

[56] Pierre Hubert, Jean-Pierre Carbonnel et Ahmed Chaouche. "Segmentation des séries hydrométéorologiques - Application à des séries de précipitations et de débits de l'Afrique de l'Ouest". *Journal of Hydrology*. 1989, 110. p 349-367.

[57] Le risque de se tromper en acceptant la segmentation, est dit de "première espèce". Plus on cherche à minimiser ce premier risque, plus on augmente le risque de "deuxième espèce" consistant à passer à côté d'une coupure existant réellement. Dans ce chapitre, le choix est de ne retenir que les coupures les plus évidentes quitte à en laisser d'autres de côté, bien réelles mais moins significatives, car elles seront examinées en traçant le portrait de chaque premier ministre (deuxième partie du présent ouvrage).

apparaissent dans le graphique mais on ne peut affirmer que ce sont les seules possibles[58].

Graphique III.3 Évolution de la diversité du vocabulaire. Segmentation automatique et localisation des principales coupures.

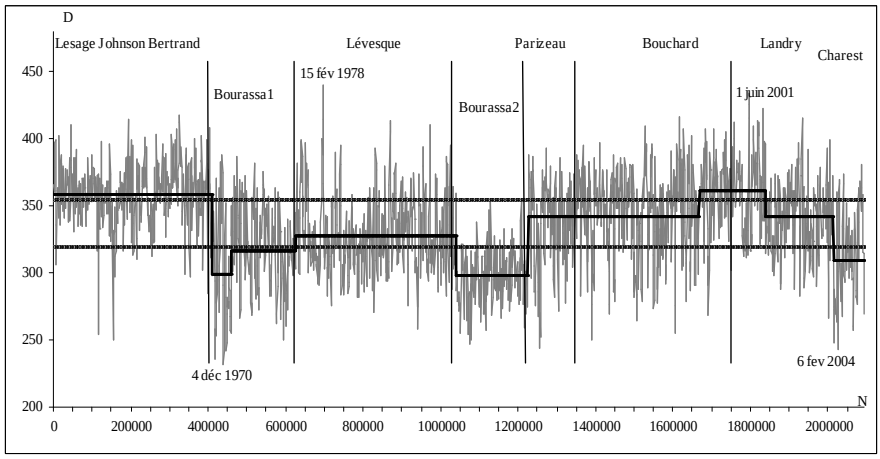

L'ajustement confirme certaines intuitions, notamment le fait que les premiers ministres de la première période (J. Lesage, D. Johnson et J.-J. Bertrand) ont une diversité du vocabulaire significativement plus élevée que la moyenne de leurs successeurs et qu'ils se situent grossièrement dans la même zone. Autrement dit, la communication politique des années 1960 utilisait certainement un style nettement plus soutenu que par la suite. En effet, les trois dirigeants de l'époque de la révolution tranquille préparaient ou faisaient préparer leurs discours dans un style et une rhétorique assez traditionnelle.

À l'inverse, la diversité du vocabulaire de R. Bourassa, lors de ses deux passages au pouvoir, est significativement plus faible que celle de tous les autres premiers ministres. On remarque à ce propos que R. Bourassa, au début de son premier passage au pouvoir, semble connaître une sorte de passage à vide et que ce segment se situe à peu près au même niveau que celui correspondant au second Bourassa[59].

---

[58] Dans les chapitres suivants, le seuil d'erreur sera remonté à 5% et la taille minimale des segments sera abaissée à 10, ce qui permettra un découpage beaucoup plus fin.

[59] Le premier "creux" correspond à l'automne et à l'hiver 1970. Lors cette crise, R. Bourassa a donc privilégié la communication orale et une expression plus répétitive. Nous revenons sur cet épisode dans le chapitre consacré aux premiers ministres de la première période.

Jusqu'à J. Parizeau, la segmentation retrouve les principaux changements d'équipe (à condition d'admettre la continuité fondamentale du discours entre J. Lesage et ses deux successeurs). En revanche, il n'en va pas de même par la suite. Le passage du témoin entre J. Parizeau et L. Bouchard n'entraîne pas de rupture significative (du moins avec les seuils restrictifs qui ont été choisis pour cette expérience), mais une coupure très significative se produit environ au deux tiers du mandat de L. Bouchard. De même, B. Landry semble adopter le style de son prédécesseur avant de venir à plus de sobriété environ à la moitié de son mandat. Plus curieux encore, la même chose semble se produire avec J. Charest. Tous ces décrochements sont bien réels et nous en verrons la signification en traçant le portrait de chacun de ces hommes.

Ces ruptures stylistiques sont-elles de pure forme ou bien traduisent-elles des changements dans le contenu des discours ? Cette question sera éclaircie grâce à un autre outil qui repère les principaux changements thématiques en œuvre dans un texte ou un corpus.

LES COUPURES THEMATIQUES

Il s'agit de mesurer objectivement l'impact du temps sur le discours politique. Par exemple, cette mesure a permis de montrer dans notre précédente étude sur les discours gouvernementaux que, entre 1944 et 1959, les discours d'ouverture des sessions parlementaires prononcés par M. Duplessis sont essentiellement constitués de répétitions comme si l'auteur avait fait des copier-coller d'une année à l'autre[60]. Cette caractéristique traduit bien l'immobilisme politique de cette époque. À l'inverse, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976, engendre un renouvellement très important du vocabulaire qui, fait exceptionnel si l'on compare avec les discours gouvernementaux canadiens et français, s'est prolongé durant les années subséquentes ce qui montre que le Parti québécois a conservé l'initiative et a résisté à l'inévitable usure du pouvoir, au moins jusqu'en 1980[61].

Ces caractéristiques ont été repérées grâce à l'observation de l'accroissement du vocabulaire dans les corpus.

---

[60] Dominique Labbé et Denis Monière. *Le discours gouvernemental : Canada, Québec, France.* Paris : Champion, 2003, p. 41-42.
[61] *Ibid*.

L'accroissement du vocabulaire

La procédure consiste à ranger les discours par ordre chronologique puis à mesurer à espaces réguliers, le rythme d'apparition des mots nouveaux (noté V pour vocabulaire) jusqu'à épuisement des N mots composant le corpus[62]. Le corpus total compte 2 092 731 mots (N) et 19 693 vocables différents (V). L'algorithme découpe le corpus en K tranches de 1 000 mots - ce qui revient à y poser 2 092 bornes comme ci-dessus pour la mesure de la diversité — puis il relit ce corpus du premier au dernier mot, en comptant, à chacune des kièmes bornes, le nombre de vocables nouveaux (V_k) apparus depuis le début de sa lecture. Le graphique III.4 ci-dessous présente le résultat de cette expérience. En quelque sorte, l'axe horizontal représente le temps et l'axe vertical permet d'observer le rythme d'apparition des vocables nouveaux.

Graphique III.4 Accroissement du vocabulaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2005)

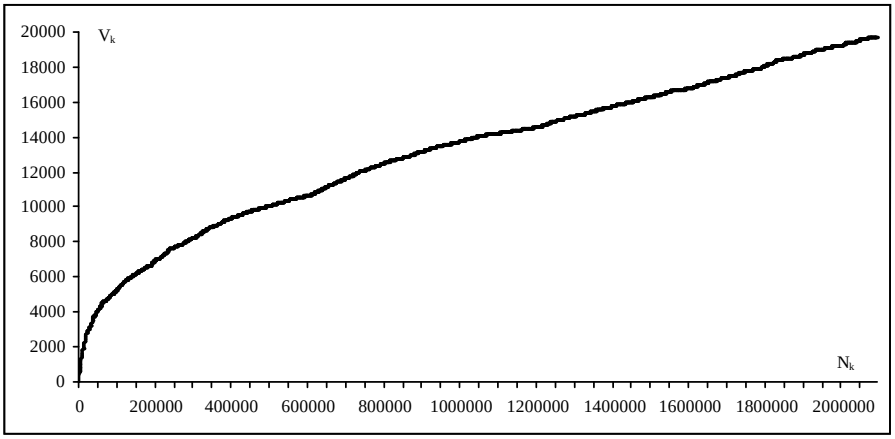

Quelle que soit la longueur des textes ou des corpus, on obtient toujours ce profil assez particulier qui suggère la combinaison de trois phénomènes :

[62] Les démonstrations et les calculs sont présentés dans Pierre Hubert et Dominique Labbé. "Un modèle de partition du vocabulaire". In Dominique Labbé, Daniel Serant et Philippe Thoiron. *Études sur la richesse et la structure lexicale*. Paris-Genève : Slatkine-Champion, 1988, p. 93-114. Pour des applications sur le discours politique québécois : Dominique Labbé et Denis Monière, op. cit., p. 16-19.

- le début de la courbe indique l'existence d'une tendance curviligne qui s'atténue progressivement, comme, par exemple, une exponentielle dont le multiplicateur serait inférieur à 1 (la pente d'une telle courbe diminue progressivement et tend vers l'horizontale),

- une tendance linéaire qui devient dominante au-dessus de 100 000 mots avec un coefficient lui aussi très inférieur à 1 (assez proche de l'horizontale),

- des petits accidents qui donnent au graphe un aspect "gondolé". Il existe donc une troisième dimension "accidentelle" ou "conjoncturelle".

Il est possible de calculer précisément le meilleur "ajustement" possible, c'est-à-dire la courbe "idéale" qui passe au plus près de tous les points en combinant :

- un ajustement curviligne : une partie du texte est considérée comme le résultat d'un tirage exhaustif (sans remise) parmi les mots du texte issus du vocabulaire général de l'auteur (vocabulaire qu'il utilise dans n'importe quelle circonstance et pour traiter tous les thèmes).

- une tendance linéaire qui rend compte de l'apparition des mots du texte qui proviennent d'un ou de plusieurs "vocabulaires spécialisés" (que l'auteur mobilise en fonction des circonstances et des thèmes qu'il aborde).

Appliqué à l'ensemble du corpus, ce calcul permet de tracer la courbe "ajustée" (trait maigre dans le graphique III.5 ci-dessous). Cette courbe dessine un profil idéal qui passe au plus près de tous les points formant la courbe observée (trait gras).

Graphique III.5 Accroissement du vocabulaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2004). Données observées (trait gras) et données ajustées grâce au modèle de partition du vocabulaire (trait maigre)

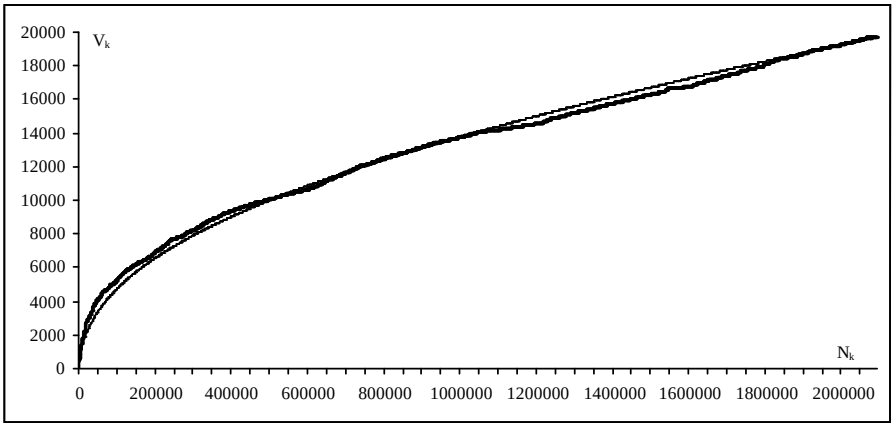

On pourrait presque dire que cet ajustement est "trop" parfait puisque les deux courbes se distinguent assez malaisément. De plus, quelle signification accorder à ces écarts entre la "ligne idéale" et les données observées ?

Pour répondre à cette question, on utilisera un raisonnement courant dans l'analyse des phénomènes climatiques ou humains (la conjoncture économique, les performances sportives…) dès que ces phénomènes sont soumis à des fluctuations conjoncturelles et que l'on souhaite analyser spécifiquement cette conjoncture.

Le logiciel procède comme l'entraîneur au bord de la piste quand il suit un coureur. Il a sous les yeux un tableau sur lequel est notée la performance (V'_k) à atteindre à la Kième borne (par exemple tous les 100 mètres). Aux bornes correspondantes, il compare le temps réel (V_k) à la valeur théorique attendue. Une seule chose intéresse cet entraîneur : savoir si le champion est dans les temps ou s'il connaît une montée en puissance ou une baisse de régime. Il note donc la différence entre le temps observé et celui figurant sur le tableau de référence au fur et à mesure que le coureur avance vers l'arrivée (V_k-V'_k). Autrement dit, les valeurs observées sont **centrées** sur les valeurs théoriques. Si l'on représente ces nouvelles données sur un graphique, les valeurs théoriques deviennent l'axe horizontal autour duquel sont placées les observations successives, non pas les temps absolus mais les écarts entre les valeurs théoriques et les valeurs observées. Enfin, ces

points peuvent être reliés ensemble, ce qui donne une courbe figurant le déroulement de la performance. En dessous de l'axe, le coureur est en retard ; au-dessus, il est en avance.

L'entraîneur se demande avec quel degré de certitude il peut décider que les écarts signalent une progression ou un recul significatifs du champion (et non pas de simples fluctuations négligeables dues au hasard). Il utilise pour cela le raisonnement présenté ci-dessus pour analyser les variations de la diversité du vocabulaire. Il sait que lorsqu'une observation s'écarte de la performance attendue de plus ou moins deux écarts types, il peut conclure, avec moins de 5% de chances de se tromper, que le coureur progresse ou régresse significativement. De même, il a moins de 1% de chances de se tromper si l'observation s'écarte de la valeur attendue d'au moins trois écarts types, etc.

Pour faciliter la lecture des données, l'opérateur divise la valeur centrée par l'écart type. Il obtient alors une *variable centrée et réduite* ou "normée". Si le résultat est supérieur à + 2 ou inférieur à - 2, il peut immédiatement conclure à un écart significatif avec très peu de chances d'erreur (plus le résultat s'écartera de ± 2, plus cette conclusion sera assurée).

L'accroissement du vocabulaire est observé de la même manière. À espace régulier, le logiciel calcule le nombre de mots nouveaux apparus depuis le début (V_k) et soustrait cette observation du rythme théorique calculé sur l'ensemble du corpus (V'_k) puis il divise cette différence par l'écart type $(V_k-V'_k)/\sigma$.

Le graphique III.6 donne le résultat de cette procédure appliquée à l'ensemble du corpus. L'axe vertical est gradué en écarts types ; la succession des discours par ordre chronologique est figurée par l'axe horizontal : le décompte du vocabulaire nouveau est réalisé tous les 1 000 mots. La courbe du graphique comporte donc 2 092 points successifs reliés entre eux par autant de petits segments de droite. Enfin, la courbe étant contrainte au deux extrémités - avant de commencer, la variable est nulle ; à la fin, elle est strictement égale au vocabulaire total - les premier et dernier points de la courbe se trouvent à l'origine.

Graphique III.6 Accroissement du vocabulaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2005). Données centrées et réduites.

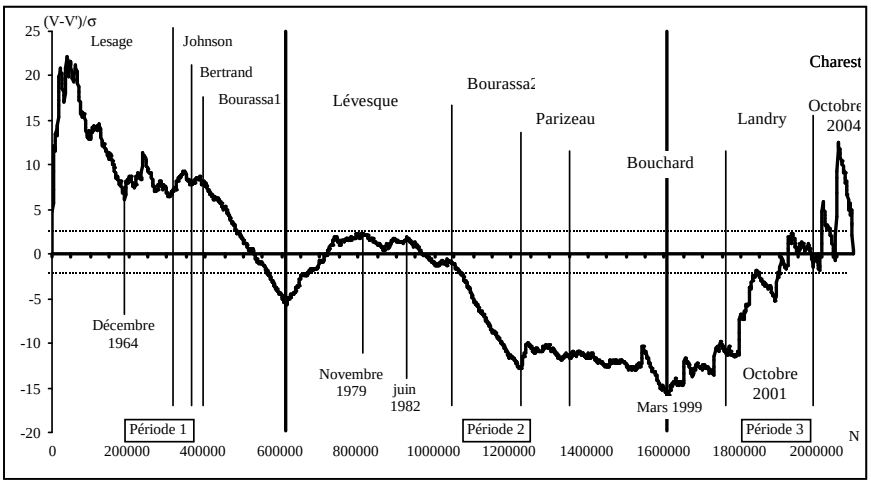

Les traits pointillés autour de l'axe horizontal, indiquent la plage de fluctuation comprise entre ±2 écarts types, plage que l'on peut considérer comme "normale". Les points situés en dehors de cette plage s'écartent significativement des valeurs attendues. En dessous, le discours politique se renouvelle moins que prévu. Au-dessus de cette zone, on se trouve dans une période d'afflux caractéristique de mots nouveaux, c'est-à-dire qu'il se produit un renouvellement thématique.

Le graphique indique que le phénomène n'est certainement pas gouverné par le hasard. Les fluctuations de grande ampleur indiquent des variations très significatives et suggèrent l'existence de trois périodes principales délimitées par des traits verticaux dans le graphique ci-dessus.

Périodisation du discours gouvernemental dans le Québec contemporain

Le graphique ci-dessus doit être interprété de la manière suivante. Lorsqu'un segment de la courbe présente une pente négative, cela signifie que dans le passage considéré il apparaît trop peu de mots nouveaux par rapport au rythme moyen : le thème a déjà été traité auparavant. À l'inverse, une pente positive signale, à cet endroit précis du texte, un afflux de mots nouveaux supérieur à ce qui est attendu. Si le phénomène se prolonge sur plusieurs segments, on peut conclure à

un renouvellement thématique, surtout si cette croissance succède à une portion de courbe négative. Dans le graphique ci-dessus, le phénomène est particulièrement visible à deux reprises :

- peu après 600 000 mots, un segment de droite, "montant" presque sans accident, succède à un autre segment descendant très long et, lui aussi, pratiquement sans accident notable. Ce tournant correspond exactement au passage du témoin entre R. Bourassa et R. Lévesque après les élections générale de l'automne 1976 remportées par le Parti québécois ;

- le second se produit au printemps 1999 et se prolonge, de manière assez heurtée jusqu'à l'automne 2004. Ce second tournant se produit dans le dernier tiers du mandat de L. Bouchard.

Ces deux tournants principaux délimitent trois grandes périodes dont la seconde apparaît comme assez "pauvre" en apport de vocabulaire nouveau par rapport à la première et à la dernière.

La première période s'étend de 1960 à 1976 et correspond aux gouvernements de J. Lesage[63], D. Johnson, J.-J. Bertrand et R. Bourassa.

Au tout début du graphique ci-dessous, la variable s'élève jusqu'à plus de 20 écarts-types au dessus des valeurs attendues. Cet extraordinaire afflux de mots nouveaux signale un rythme d'innovation qui ne se retrouvera jamais par la suite. Cette première phase de la révolution tranquille se termine le 26 août 1961. En dehors d'un léger sursaut fin 1964 et début 1965, J. Lesage semble ensuite se répéter. Ce profil peut sembler logique : les premiers mois sont l'occasion de présenter une nouvelle politique qui sera plus ou moins longue à mettre en œuvre avec d'inévitables répétitions. En fait, comme on le verra à la lecture de leurs portraits respectifs, plusieurs premiers ministres - comme par exemple R. Bourassa, R. Lévesque, B. Landry - présentent un profil inverse : l'innovation tarde et se situe souvent assez tard dans leur mandat.

Avec le changement de gouvernement qui survient le 22 juin 1966 et avec l'arrivée au pouvoir de D. Johnson, la courbe oscille légèrement, mais cette variation est faible, ce qui indique qu'il y a eu une certaine continuité - au moins au niveau du discours - entre le Parti

[63] Dans les discours du trône depuis 1944, l'arrivée des libéraux au pouvoir en 1960 se traduit également par un net sursaut lexical (*Le discours gouvernemental. Op.cit.* p. 41 et 42).

libéral et l'Union nationale. On peut donc supposer que l'Union nationale a poursuivi la révolution tranquille.[64]

Enfin la dernière phase du premier cycle voit un déclin prononcé dans le rythme d'utilisation de mots nouveaux. Du point de vue des thèmes du discours politique, R. Bourassa, qui devient premier ministre en avril 1970, fait donc plus figure de continuateur que d'innovateur.

Tout comme nous l'avions observé dans notre étude des discours inauguraux, avec l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le 15 novembre 1976, les discours prononcés par R. Lévesque créent un événement lexical en introduisant de nouvelles thématiques et de nouveaux enjeux. Ce renouvellement du vocabulaire suit une courbe ascendante jusqu'au début novembre 1979, qui correspond à l'ouverture de la période référendaire puis se stabilise jusqu'en juin 1982 où s'amorce la phase de déclin.

Il y a une remarquable symétrie entre la dernière phase du premier cycle et celle du second cycle puisque, après une période de relative innovation politique, dans chaque cas R. Bourassa arrive au pouvoir et amorce une chute dans le renouvellement du vocabulaire quasi-continue entre décembre 1985 et août 1989. Il a donc tendance à répéter ce que ses prédécesseurs ont dit ou du moins à reprendre les mêmes thèmes. Cette descente est d'ailleurs lisse et constante; il n'y a pas de moment fort ou d'événement qui suscite un pallier ou un retournement significatifs.

Pourtant les deux règnes de R. Bourassa ont été fertiles en crises politiques majeures comme celles d'octobre 1970, d'octobre 1972 ou l'échec de l'accord du lac Meech en juin 1990. Mais cette intensité politique ne s'est apparemment pas traduite dans le choix des mots et n'a pas laissé de traces visibles sur le plan de l'accroissement du vocabulaire. Il est clair que R. Bourassa n'apporte pratiquement aucun thème nouveau et qu'il répète des choses déjà dites mais, pour l'instant, il n'est pas possible de trancher entre deux hypothèses : R. Bourassa reprend-il les thèmes de son premier passage au pouvoir ou s'inspire-t-il de ce que R. Lévesque a dit avant lui ? La classification automatique, présentée par ailleurs, a permis d'apporter une réponse à cette question. Enfin, il ne faudrait pas attribuer à la personnalité de R. Bourassa cette apparente "pauvreté" lexicale. Comme il sera montré en traçant son portrait lexical et stylistique, cette caractéristique résulte probablement d'un choix délibéré en rupture avec la rhétorique de ses prédécesseurs.

---

[64] Voir "La vraie nature de la révolution tranquille". *Revue canadienne de science politique*. septembre 1974, vol. VII, n° 3.

La suite du graphique montre une courte période intermédiaire avec un afflux modeste de nouveau vocabulaire le 30 novembre 1994, lors du retour au pouvoir du Parti québécois dirigé par J. Parizeau. Mais son mandat fut abrégé par la défaite référendaire du 30 novembre 1995 qui provoque sa démission et son remplacement par L. Bouchard qui achève le mandat obtenu en 1994. Le Parti québécois est réélu en octobre 1998. C'est durant ce deuxième mandat du Parti québécois que se produit la seconde rupture majeure des 45 dernières années.

La troisième vague de renouvellement thématique s'amorce au printemps 1999 mais reste timide durant les derniers mois du gouvernement Bouchard. À partir de mars 1999, la courbe ne cesse de grimper et les écarts de s'accentuer passant de -20 à +10 écarts types avec de fortes oscillations en fin de période. Cette tendance à l'accroissement constant et rapide du vocabulaire peut aussi s'expliquer par l'arrivée successive à la tête du gouvernement québécois de trois dirigeants en un court laps de temps. L. Bouchard annonce sa démission le 11 janvier 2001, il est remplacé par B. Landry qui perd les élections et se trouve remplacé par J. Charest, le 14 avril 2003. Cependant au-delà des hommes, l'ampleur de ce renouvellement du vocabulaire laisse supposer l'émergence d'une nouvelle idéologie qui vient se substituer à l'héritage de la révolution tranquille et des années 1970-80. Le portrait lexical de ces hommes permettra de comprendre le contenu de cette véritable révolution idéologique.

On peut donc affirmer que trois ou quatre premiers ministres ont apporté du nouveau dans le discours politique québécois contemporains - J. Lesage, R. Lévesque, B. Landry et, dans une moindre mesure L. Bouchard à la fin de son mandat - et que les autres se sont plutôt placés dans la trace de leurs prédécesseurs. Mais il ne s'agit pas forcément du prédécesseur immédiat: ils répètent des choses déjà dites entre 1960 et le moment où ils parlent.

Naturellement, la méthode permet seulement de localiser les périodes de renouveau et les périodes de continuité. Elle n'indique pas quel est le contenu de ces changements ou de ces continuités. De plus, il est important de garder présent à l'esprit que le changement n'a pas de valeur supérieure à la continuité surtout quand il s'agit d'un même homme. Au contraire, pourquoi ne pas estimer davantage le fait de rester fidèle à ses prédécesseurs, à son programme et à ses engagements vis-à-vis des électeurs et de son parti ?

Enfin, il n'est pas possible de savoir dans la lignée duquel de leurs prédécesseurs se situent les premiers ministres qui n'innovent pas ou peu. Certes, il est certain que D. Johnson et J.-J. Bertrand se situent

dans la suite de J. Lesage puisque notre étude ne remonte pas avant 1960. Pour les suivants, et notamment pour R. Bourassa, il est impossible de dire de quel prédécesseur ils sont les plus proches. Cette question a déjà été résolue grâce à l'étude des proximités et des distances entre les discours.

Dans ce chapitre, le repérage des ruptures stylistiques et thématiques a été effectué sur l'ensemble du corpus. Dans les chapitres suivants, les mêmes outils seront appliqués à chaque premier ministre pour localiser les principaux tournants intervenus durant leur mandat.

On sait maintenant que trois périodes nettement distinctes se sont succédées dans le discours politique, et probablement dans l'histoire du Québec contemporain. Chacune de ces périodes sera décrite dans l'un des trois chapitres suivants.

- La première période s'étend de 1960 à 1976 : elle est placée sous le signe de la "révolution tranquille" et voit se succéder au pouvoir : J. Lesage, D. Johnson, J.-J. Bertrand et R. Bourassa (chapitre 4).

- La seconde période s'ouvre en 1976 et s'étend jusqu'en 1995 : elle est dominée par la question nationale. Elle commence avec la victoire du Parti québécois et l'arrivée au pouvoir de R. Lévesque, elle continue avec le retour des libéraux (R. Bourassa) puis des nationalistes (J. Parizeau) et se clôt sur la démission de J. Parizeau suite à l'échec du référendum de 1995 sur la "souveraineté-association" (chapitre 5).

- La troisième est ouverte par L. Bouchard - qui assure la transition avec la période précédente - et se poursuit avec B. Landry et enfin J. Charest. Elle n'est pas achevée à ce jour. Elle est dominée par les politiques néo-libérales et la mise en veilleuse du thème de la souveraineté du Québec (chapitre 6).

Si les événements politiques sont évidents, les traits caractérisant les discours politiques de ces trois périodes sont à peine esquissés. La seconde partie décrit le vocabulaire caractéristique de chacune de ces périodes, ce qui permet de retrouver les thèmes dominants et de tracer le portrait lexical et stylistique de chacun des premiers ministres. On utilisera pour cela les outils statistiques qui viennent d'être présentés (calcul des vocabulaires caractéristiques, recherche des principales coupures stylistiques et thématiques).

Deuxième partie
Portraits individuels

Le lexique d'un auteur ressemble un peu à une galaxie. Les mots ou les notions vedettes sont comme de puissantes étoiles : ils se trouvent au centre de champs gravitationnels (les "champs lexicaux") dans lesquels évoluent des planètes - dotées d'un nombre plus ou moins grand de satellites (des groupes de mots) - mais aussi une masse d'objets divers et plus ou moins autonomes : comètes, météorites, poussières… Les champs lexicaux se combinent pour former un système doté d'une dynamique propre mais déformé par les impulsions qui lui viennent de l'extérieur (certains événements historiques dont les répercussions se manifestent dans le discours).

Un calcul statistique mesure l'étendue et la puissance de ces champs gravitationnels. Un vocable appartient à un champ, c'est-à-dire à une partie du vocabulaire caractéristique d'un auteur, quand sa densité d'emploi s'écartera *significativement* de celle que l'on rencontre chez les autres auteurs comparables. Cela signifie que l'écart entre ces grandeurs est suffisamment important pour qu'il n'y ait pratiquement aucune chance d'être dû au hasard[65]. Si le vocable en question est significativement sur-employé par l'auteur considéré, on en déduit que cet auteur éprouve une certaine attirance pour ce vocable. À l'inverse, s'il est significativement sous-utilisé, par rapport à l'usage qu'en font les autres, l'auteur éprouve une certaine répulsion pour ce mot qu'il "évite" ou qu'il "oublie". Enfin, si l'écart n'est pas significatif, on suppose que, pour ce vocable, l'auteur étudié suit l'usage "commun".

L'ensemble des premiers ministres fournit donc l'étalon par rapport auquel sont mesurés les écarts de chacun d'entre eux considéré

[65] Dans le présent ouvrage, le vocabulaire caractéristique de chaque auteur est donné avec moins de 1% de chances de se tromper. Dans les listes de mots, le classement est effectué en fonction de la puissance plus ou moins forte des attirances et répulsions : le début de la liste indique donc les mots les plus caractéristiques.

séparément. À ce stade, il n'est donc pas possible de tirer des conclusions concernant l'ensemble des hommes politiques. En effet, il faudrait disposer d'un étalon indiquant la manière dont on parle le français en Amérique du nord. Ce "corpus général" n'existant pas, il est impossible de décrire les singularités du discours politique.

Le test statistique qui permet d'isoler le vocabulaire caractéristique mesure également la puissance des attirances et répulsions[66].

La plupart des mots vedettes de la politique ont plusieurs sens - ils sont polysémiques - et chaque premier ministre leur donne certaines significations différentes de ce que font les autres. Ces significations singulières peuvent être isolées grâce au calcul des univers (cf. plus bas). Des citations caractéristiques peuvent aussi éclairer ces sens particuliers à la manière dont un dictionnaire illustre les définitions par des phrases tirées des bons auteurs. Naturellement, il faut que ces phrases ne soient pas choisies plus ou moins arbitrairement par le commentateur et que l'on puisse avoir la certitude qu'elles sont effectivement les plus caractéristiques de l'auteur étudié. Pour cela le logiciel procède de la manière suivante. Une fois établi le vocabulaire caractéristique d'un premier ministre, ce logiciel relit l'ensemble de ses discours en attribuant un "score" à chaque phrase. Quand il rencontre un vocable sur-employé par l'auteur, le score est incrémenté d'une unité et à la rencontre d'un mot sous-employé, ce score est diminué de un. Les phrases dont le score est le plus élevé peuvent être considérées comme les plus caractéristiques de l'auteur étudié par rapport aux autres.

Ce portrait est complété par l'examen des catégories grammaticales sous ou sur-employées. En effet, ces catégories grammaticales remplissent des fonctions particulières ce qui conduit chaque auteur à privilégier certaines d'entre elles en fonction de sa personnalité, de sa stratégie de communication, de la situation particulière dans laquelle il se trouve.

---

[66] Le raisonnement d'ensemble a été présenté dans la précédente partie. Son application aux champs lexicaux a été présentée pour la première fois par : Pierre Hubert et Dominique Labbé. "La structure du vocabulaire du Général de Gaulle", dans Sergio Bolasco et al. *IIIe Giornate internazionali di analisi statistica dei dati testuali.* Rome : CISU, 1995, tome 2, p. 165-176. Pour une discussion des conventions et une présentation détaillée du raisonnement et des calculs : Denis Monière, Cyril Labbé et Dominique Labbé. "Les particularités d'un discours politique". *Corpus*, 4, 2005, p.79-104.

Chapitre 4
L'émergence du Québec moderne
Les discours des premiers ministres de la période 1960-1976

La période qui s'ouvre avec l'arrivée au pouvoir du Parti libéral dirigé par J. Lesage est d'abord celle de l'affirmation de soi pour les *Canadiens français*, expression très caractéristique qui commence à tomber en désuétude dès la fin des années 1960. En effet, le pronom *nous* (et les possessifs *notre* et *nôtre*) sont les vocables les plus sur-employés lors cette période (par rapport aux deux suivantes). L'adjectif *ethnique* est le plus caractéristique de ces années-là (à l'époque, il n'avait pas encore la nuance péjorative qu'il prendra à partir des années 1970). Mais cette affirmation de soi est conçue dans le cadre du *Canada* (qui est, avec *Canadien*, le nom propre le plus nettement sur-employé au cours de cette première période par rapport aux autres).

Avant 1976, les discours des premiers ministres sont dominés par les verbes quasi-auxiliaires ou modaux[67] : *devoir, pouvoir, vouloir et croire*. En effet, les propos des premiers ministres sont fortement orientés vers l'action et les réformes. Enfin, signalons que par rapport aux deux périodes suivantes, *l'agriculture*, les *agriculteurs* et les *subventions* qui leur sont versées tiennent le devant de la scène avec le *bien-être*, *l'enseignement*, le *progrès*…

[67] À propos des verbes modaux, voir ci-dessus la section concernant l'attribution d'auteur et la première section du chapitre 7.

LA REVOLUTION TRANQUILLE : JEAN LESAGE (1960-1966)

J. Lesage (encadré n° 1) dirige "l'équipe du tonnerre" qui réalise une profonde transformation de la société québécoise. C'est surtout le rythme rapide des changements après une longue période de stagnation qui donne son caractère "révolutionnaire" à cette période historique. Le gouvernement libéral entreprend le rattrapage sur les plans institutionnels, politiques et idéologiques. Il s'agit d'adapter les superstructures aux modifications rapides de l'économie et de la société québécoise depuis l'après-guerre. Cet effort de modernisation de l'appareil d'État qui assume de nouvelles responsabilités économiques, sociales et culturelles suscite une dynamique de revendications qui remet en question la répartition des pouvoirs à l'intérieur de la fédération canadienne.

Jean Lesage (1912-1980)

Né à Montréal, le 10 juin 1912. Après des études à l'Université Laval, il devient avocat le 10 juillet 1934. Il fait partie de l'armée de réserve de 1933 à 1945. Il est élu pour la première fois député du Parti libéral du Canada dans la circonscription de Montmagny L'Islet en 1945. Par la suite, il devient ministre dans le cabinet fédéral de Louis St-Laurent en 1953. Après la défaite électorale du Parti libéral fédéral au profit du Parti conservateur en 1957, il se présente à la direction du Parti libéral du Québec dont il est élu chef le 31 mai 1958. Il devient premier ministre du Québec après les élections du 22 juin 1960. En plus de sa fonction de premier ministre, il cumule les postes de Ministre des Finances et de Ministre des Affaires fédérales-provinciales. Il dirige la modernisation du Québec désignée par l'oxymore "Révolution tranquille". En 1962, il remporte des élections anticipées qui lui donnent mandat de procéder à la nationalisation de l'hydro-électricité. Il est défait aux élections de 1966, même si son parti obtient 47% des votes comparativement à 40% pour l'Union nationale. Il quitte la vie politique en 1970 et il est remplacé par Robert Bourassa à la direction du Parti libéral. Il décède le 9 décembre 1980.

De J. Lesage, il nous reste 141 discours totalisant 307 328 mots. Les archives auxquelles nous avons eu accès n'ont conservé aucune

trace de ses interventions orales comme de ses conférences de presse ou de ses interventions télévisées.

Les principales caractéristiques lexicales et stylistiques de J. Lesage

Selon son biographe, Dale Thomson, J. Lesage affectionnait les grandes phrases qui faisaient effet[68]. Effectivement, dans le corpus Lesage, les phrases contiennent en moyenne 30 mots comparativement à 27 mots pour la longueur moyenne des phrases de l'ensemble des premiers ministres.

Les premières caractéristiques que révèle l'analyse de la densité grammaticale sont deux manques : J. Lesage est le premier ministre qui emploie le moins de noms propres et le moins de nombres (dates et chiffres). Pour les noms propres, le déficit est de 40%, et de 30% pour les nombres. Autrement dit, en moyenne, à chaque fois que les autres utilisent 10 noms propres ou nombres, J. Lesage en utilise 6 et 7 seulement. Ce sont des déficits statistiquement très caractéristiques.

Les "noms propres" n'appartiennent pas à proprement parler à la langue mais à la réalité extérieure à celle-ci. Les patronymes assurent l'ancrage du propos dans la société ; les toponymes dans l'espace ; les sigles et les noms commerciaux dans l'univers économique, etc.

Quant aux nombres, ils ajoutent une dimension au discours : la chronologie, s'il s'agit d'une date ; l'économie ou la finance pour les montants, les sommes ou les taux, etc.

La faible présence de ces deux éléments donne une tonalité abstraite et très littéraire aux propos de J. Lesage. S'agit-il d'un goût excessif pour les idées générales ? Ou bien d'un souci légitime d'élever le débat en épargnant à ses auditoires les choses contingentes pour se placer sur le plan des idées, des principes ? Cette dernière explication se trouve corroborée par l'examen des pronoms personnels préférés de J. Lesage.

Les pronoms personnels de J. Lesage

Les pronoms personnels dessinent une certaine conception du monde, de la place qu'y tient le locuteur et de ses relations avec les autres[69]. Dans les propos de J. Lesage, le locuteur ("je") semble s'effacer

---

[68] Dale Thomson. *Jean Lesage et la révolution tranquille*. Montréal : Éditions du Trécarré, 1984.

[69] Voir Émile Benveniste. "La nature des pronoms". *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, 1970, I, p. 251-257. Catherine Kerbrat-Orrecchioni. *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : A. Colin, 1981.

devant le "nous" (+24 %) et devant la troisième personne (du singulier, comme du pluriel) : + 13 et +25%.

Depuis E. Benveniste, on sait que la troisième personne est explicitement placée en dehors des relations entre le locuteur, ses interlocuteurs et les destinataires du message : c'est une "non-personne". Certes, il pourrait s'agir de l'impersonnel (ceci cadrerait bien avec le goût pour les généralités), mais J. Lesage emploie significativement peu le verbe "falloir" (qui est le noyau d'une bonne partie des constructions impersonnelles). Chez lui, les pronoms de la troisième personne renvoient à des entités identifiables : *gouvernement, peuple, pays* mais aussi, suivant les cas, à l'un ou l'autre des thèmes favoris de J. Lesage : le *Canada français, l'éducation, la langue et la culture française, la réforme de l'État*, le *développement* et la *confédération canadienne* sur laquelle nous revenons plus bas. Telle est aussi la raison de l'usage intensif des possessifs (pronoms : le *nôtre*, le *sien*, les *leurs* ; adjectifs : *notre*, *son*, *leur*) et du démonstratif "ce".

J. Lesage, utilise un français soutenu et les pronoms lui épargnent les répétitions et les lourdeurs. Mais ce sont aussi les marques d'un discours à visée pédagogique : l'orateur se conçoit un peu comme un professeur qui tente d'expliquer le mieux possible à son auditoire ce que celui-ci doit savoir sur les grandes questions qui se posent à la nation. Dans un discours le 3 février 1963, il affirme d'ailleurs que la fonction des discours politiques est d'informer les citoyens des principaux problèmes du pays et de ce que le gouvernement faisait pour les solutionner.

Un autre aspect singulier du discours de J. Lesage vient de la présence considérable des adjectifs et particulièrement des adjectifs dérivés du participe passé.

L'adjectif chez J. Lesage

J. Lesage utilise beaucoup plus d'adjectifs que la moyenne de ses successeurs (+14%). Pourquoi un aussi fort excédent ? Selon M. Cressot, "la caractérisation n'existe pas nécessairement dans le mot, mais dans une intention de l'esprit qui classe tel détail dans des catégories de valeurs morales ou esthétiques ou simplement descriptives"[70]. L'adjectif a pour fonction d'indiquer cette intention de l'esprit en ajoutant une caractérisation au substantif (ou au pronom) dont il est l'épithète ou l'attribut. Cette caractérisation peut être à visée essentiellement descriptive. Ainsi les adjectifs *français* ou *anglais* accolés

[70] Jean Cressot. *Le style et ses techniques.* Paris : PUF, 1963, p. 101-102.

à *langue* ou à *Canada*, deux des emplois les plus caractéristiques de J. Lesage par rapport à ses successeurs, peuvent passer pour des qualificatifs de cette nature. Mais la plupart du temps, l'adjectif ajoute un jugement à la qualité. Telle est bien la fonction de la plupart des adjectifs significativement sur-employés par J. Lesage : *nouveau, actuel, moderne, propre, nécessaire, humain, nombreux, particulier, véritable, naturel*… Non seulement le discours de J. Lesage tend vers l'abstraction, mais de plus il est fortement valorisé, généralement de façon positive sauf quand le premier ministre parle des gouvernements précédents et de l'opposition de l'Union nationale ou du gouvernement fédéral…

C'est aussi la raison pour laquelle J. Lesage est celui qui utilise le plus les adjectifs dérivés du participe passé (+25% par rapport à la moyenne de tout le corpus). Voici la liste de ces adjectifs issus du participe passé les plus caractéristiques (classement par indice de spécificité décroissante au seuil de 1%) :

> étendu, éclairé, établi, accompli, acquis, éloigné, accrû, fondé, entendu, limité, intéressé, voulu, déterminé, approprié, marqué, devenu, versé, dévoué, poussé, rempli, fourni, arrêté, ordonné, réfléchi, évolué, commencé, permis, différé, doué, suscité, voué, révolu, parcouru, appuyé, varié, proposé, spécialisé, fixé, situé, conçu, contrôlé, envisagé, marié, adapté, entrepris, apporté, dépassé, autorisé, approfondi.

Ces adjectifs semblent banaux. Leur apparition dans un discours politique n'a rien de singulier, c'est leur abondance qui l'est. Voici l'une des phrases les plus caractéristiques de J. Lesage:

> "Nous sommes persuadés que c'est par l'éducation *accrue et étendue* à tous que non seulement le peuple canadien-français pourra s'affirmer et développer ses qualités intellectuelles et morales, mais encore qu'il pourra enfin voir le jour pas trop lointain où le chômage *forcé* de sa jeunesse et de ses pères de famille aura fini d'être une menace permanente" (4 septembre 1961, conclusion du message adressé à la nation pour la fête du travail).

Qualifier une chose d'"accrue et d'étendue à tous" suppose que la réforme de l'enseignement est achevée. Or, en 1961, elle commence tout juste à être discutée, tout reste à faire et c'est certainement l'un des dossiers les plus lourds. Autrement dit, la transformation d'un verbe transitif en adjectif donne pour acquises les choses les plus problématiques tout en effaçant l'action, l'agent de l'action et le complément d'objet.

Le même phénomène explique l'abondance des adverbes que nous pourrions qualifier de « démarcation » par lesquels J. Lesage indique qu'il incarne le changement, la rupture avec le passé *: ne, plus, désormais, actuellement, présentement, dorénavant, autrefois, maintenant.*

Cependant, il faut ajouter que "la langue parlée est [plus] parcimonieuse de ce genre de notations"[71]. L'excédent d'adjectifs peut donc découler en partie de la nature des textes qui nous restent de J. Lesage, c'est-à-dire uniquement des discours rédigés à l'avance. On retrouve d'ailleurs le même surplus d'adjectifs chez D. Johnson et J.-J. Bertrand dont les corpus sont composés de la même manière.

Fédération ou confédération ?

Parmi les substantifs les plus caractéristiques de J. Lesage, on trouve le mot *confédération* qui sera repris par D. Johnson avant d'être "oublié" par les premiers ministres suivants. J. Lesage est le seul qui a su se tenir au substantif "confédération" pour parler du régime politique du Canada. Il emploie ce vocable 106 fois dans 29 discours différents alors qu'il n'utilise que deux fois "fédération" (il s'agit d'ailleurs d'expliquer à l'auditoire que le système politique canadien n'est même pas fidèle au modèle fédéral)[72].

Le choix systématique en faveur de "confédération", pour qualifier la nature de l'union canadienne, n'est pas accidentel. En effet, voici la phrase isolée par le logiciel comme étant celle contenant le plus grand nombre de mots préférés par J. Lesage et que l'on peut donc considérer comme présentant le meilleur résumé de sa pensée :

> "Le Québec, à cause de ses caractères particuliers, à cause de la culture à laquelle appartient la majorité de ses citoyens, à cause des aspirations propres à sa population, à cause surtout de sa volonté maintenant permanente d'épanouissement souhaite fermement que le cadre constitutionnel de l'avenir, en évoluant et en s'améliorant, tienne mieux compte qu'actuellement des aspirations, que nous croyons être légitimes, d'un des groupements fondateurs de la *confédération* canadienne." (1er septembre 1964)

---

[71] Jean Cressot. *Ibid*.

[72] "Dans toute véritable fédération, il est essentiel que les États membres participent à la constitution et au fonctionnement des organes centraux" (Chambre de commerce de Québec, 10 mars 1965). "L'avenir de la fédération est intimement lié aux solutions qu'on apportera à ces deux questions" (ces deux problèmes sont le problème fiscal et le partage des compétences législatives - le 27 septembre 1965 à Vancouver).

On s'attendrait donc à ce que J. Lesage utilise aussi l'adjectif "confédéral", à chaque fois qu'il parle des institutions canadiennes ou du gouvernement d'Ottawa. Or, curieusement, il n'emploie jamais cet adjectif pourtant évident. En revanche, l'adjectif "confédératif" apparaît 29 fois dans une dizaine d'importants discours portant sur l'avenir de la constitution canadienne qu'il qualifie vingt fois de *régime confédératif*[73]. En revanche, à chaque fois que J. Lesage se situe non plus sur le plan des principes mais sur celui des relations pratiques et du monde réel, l'adjectif "fédéral" s'impose. Celui-ci est employé 359 fois au cours de la période (soit 3,5 fois plus que le substantif "confédération" et 12 fois plus que l'adjectif "confédératif") : *gouvernement fédéral, administration fédérale, parlement fédéral, ministère fédéral, programme fédéral*…, etc. Si J. Lesage avait été réellement convaincu que le Canada était une confédération, il aurait dit : "gouvernement *confédéral*", "parlement *confédéral*", "administration *confédérale*", etc. Il n'y songe pas une seule fois ! Cela montre combien lui-même croyait peu à ses théories constitutionnelles ou, du moins, combien l'emprise du vocabulaire usuel est plus puissante que toutes les théories mêmes les plus séduisantes. En quelque sorte, J. Lesage est trahi par son propre vocabulaire : même s'il croyait personnellement à la théorie des *deux peuples fondateurs de la confédération canadienne*, dans la pratique, il était obligé de raisonner et de travailler dans un cadre *fédéral*.

Ce flottement sémantique nous amène au cœur de la contradiction du discours nationaliste canadien-français depuis les années 1960. Il s'agit d'une forme d'auto-occultation qui cache, sous un vocabulaire inadéquat, une impuissance chronique à transformer le réel. On parle de *confédération canadienne* parce qu'on désire voir le Canada prendre cette forme constitutionnelle qui établirait l'égalité entre les deux peuples fondateurs. La révolution tranquille entretenait l'espoir d'une réforme en profondeur du système politique canadien qui eût reconnu le statut particulier du Québec, comme foyer national des Canadiens français, avec les compétences constitutionnelles conséquentes, mais elle voulait que cette réforme soit consentie par les Canadiens anglais et qu'elle ne remette pas en cause l'Union canadienne. Voici une autre phrase - parmi celles isolées par le logiciel comme étant les plus caractéristiques de J. Lesage - qui résume bien cet espoir :

[73] 18 novembre 1961, 26 janvier 1963, 2 février 1963, 10 octobre 1963, 17 mai 1964, 1er septembre 1964, 16 novembre 1964, 28 mai 1965, 19 septembre 1965, 22 septembre 1965.

> Nous demandons aussi que, dans le Canada de l'avenir, celui auquel nos esprits ont graduellement commencé à se préparer d'abord par une prise de conscience réciproque de nos problèmes communs et ensuite grâce à certains gestes concrets de compréhension mutuelle, nous demandons, dis-je, que dans le Canada de l'avenir l'on donne à l'entité canadienne-française, et particulièrement au Québec qui en est le point d'appui, une dimension qui seule pourra permettre l'égalité réelle et le respect l'un par l'autre des Canadiens de langue française et des Canadiens de langue anglaise. (16 novembre 1964)

Cette vision a pu faire illusion un certain temps, précisément de 1963 à 1965, puisqu'elle est accréditée par les déclarations du premier ministre canadien Lester B. Pearson.[74] Mais l'arrivée au pouvoir de Pierre E. Trudeau a signifié la fin de cette ouverture à la reconnaissance des deux peuples fondateurs et du fédéralisme coopératif. Le vocable "confédération" disparaît alors du vocabulaire politique canadien.

Après J. Lesage, quelle que soit sa couleur politique, aucun premier ministre ne parvient à établir une relation d'égalité avec les autres composantes comme le supposerait une véritable confédération. Que ce soit avec la revendication d'égalité de D. Johnson, celle de la *souveraineté-association* de R. Lévesque ou encore avec les demandes de reconnaissance de la *société distincte* et d'un *droit de veto* pour le Québec formulées par R. Bourassa dans l'accord du Lac Meech, on retrouve le même projet d'affirmation nationale dans un contexte de subordination politique et le même échec à le faire reconnaître par le reste du Canada.

Enfin, signalons que, comme ses deux successeurs de l'Union nationale, J. Lesage emploie significativement moins le passé que les premiers ministres qui se succèderont à la tête du gouvernement après 1970. C'est la marque d'une époque où la société québécoise se tourne avec confiance vers le futur. Mais, à partir de l'automne 1964, cette confiance semble ébranlée. En effet, une rupture importante intervient à cette date dans le corpus Lesage.

L'évolution du discours de J. Lesage et la rupture de 1964

L'accroissement du vocabulaire, illustré par le graphique ci-dessous, suggère qu'une rupture fondamentale intervient dans le discours de J. Lesage vers la fin de l'année 1964 et que ces deux

[74] Celui-ci déclarait le 17 août 1963 : « Québec est plus qu'une province, c'est une mère-patrie, mais une mère-patrie dans une confédération, associée sur le plan national. » (Allocution au congrès de l'Association des hebdomadaires de langue française du Canada)

époques principales sont elles-mêmes agitées de mouvements importants.

Graphique IV.1 Croissance du vocabulaire dans les discours de J. Lesage (1960-1966) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)

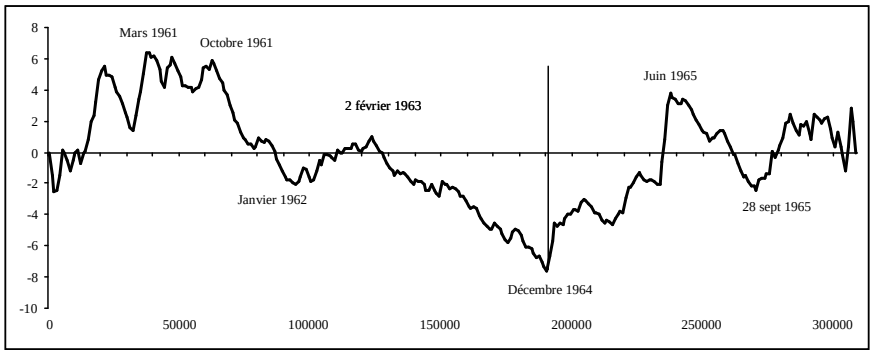

La première période va d'août 1960 à la fin 1964. Elle est d'abord marquée par une phase d'inventions jusqu'en octobre 1961. Puis, à part un léger sursaut en 1962, on assiste à un épuisement quasi-continu jusqu'à la fin 1964. Autrement dit, en 1963 et 1964, J. Lesage reprend des thèmes déjà traités durant les premiers mois de son arrivée au pouvoir. La correspondance avec la chronologie de cette période est remarquable. Les élections provinciales de novembre 1962 se font sur la nationalisation des compagnies d'électricité et, en dehors de la réforme de l'éducation, le programme du Parti libéral se trouve épuisé.

La seconde période comporte deux vagues successives. Une phase d'innovation presque ininterrompue s'étend de décembre 1964 à juin 1965. Elle est suivie de mouvements d'ampleur relativement faible. Les fluctuations de l'indice de la diversité du vocabulaire confirment ces moments charnières (graphique IV.2). Sur ce graphique, chacun des points reliés par le trait maigre correspond à la diversité du vocabulaire effectivement observée dans la tranche correspondante du corpus ; le trait gras représente la moyenne de la diversité dans chacune des périodes isolées par la segmentation optimale de ce corpus (selon la méthode présentée dans le chapitre 3).

Graphique IV.2 Diversité du vocabulaire chez J. Lesage. Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

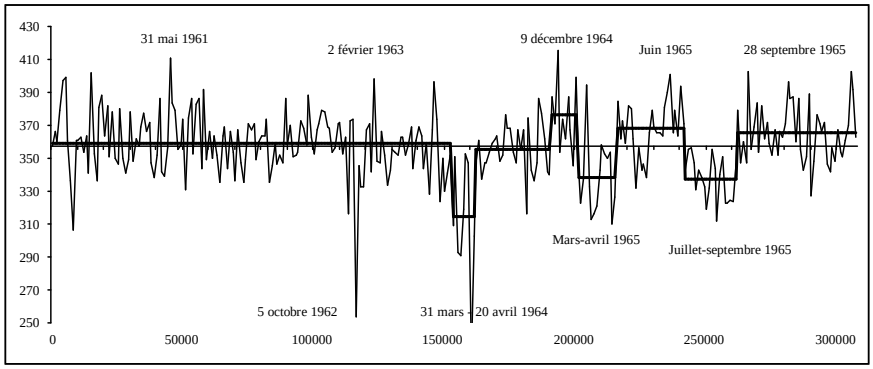

L'algorithme de segmentation automatique a isolé 8 périodes principales : (1) de juillet 1960 à mars 1964 ; (2) avril 1964 ; (3) mai à novembre 1964 ; (4) décembre 1964 à février 1965 ; (5) mars et avril 1965 ; (6) mai et juin 1965 ; (7) juillet à septembre 1965 (8) septembre 1965 à avril 1966.

Ce découpage révèle une caractéristique surprenante : J. Lesage fait preuve d'une stabilité stylistique remarquable pendant les quatre premières années du mandat (juillet 1960 jusqu'en mars 1964), à part une brève encoche vers le bas (octobre 1962) trop courte pour pouvoir être isolée par le modèle. À partir de 1964, l'évolution est heurtée.

Le tournant majeur intervient entre mars et décembre 1964. Voyons d'abord les caractéristiques spécifiques des discours de mars-avril qui correspondent à l'encoche la plus basse sur le graphique IV.2 et à la première rupture dans la stabilité stylistique remarquable dont a fait preuve jusque-là le premier ministre.

Caractéristiques lexicales de la période mars-avril 1964

Sur le graphique, l'encoche la plus basse correspond à trois discours. D'abord, l'allocution d'ouverture de la conférence fédérale-provinciale qui se tient à Québec (31 mars 1964) entre les premiers ministres et qui porte sur le partage des recettes fiscales entre la fédération et les provinces. Cette conférence prolonge celle qui s'était tenue en novembre 1963 et qui n'avait pu conclure. Lors de son discours d'ouverture, J. Lesage défend à nouveau son projet d'un fédéralisme renouvelé. Il y a ensuite une très brève allocution à l'occasion de l'inauguration de la Maison de l'information à Québec. Enfin, la déclaration du 20 avril 1964 où J. Lesage commente les

résultats de la conférence fédérale-provinciale qui débouche sur un succès apparent pour le Québec mais qui révèle aussi - quoi qu'en dise le premier ministre - l'impasse dans laquelle se trouve sa stratégie de transformation du Canada en une confédération unissant deux peuples fondateurs sur un pied d'égalité.

Quelles sont les principales caractéristiques de ces trois textes singuliers par rapport au reste des discours de J. Lesage ? Suivant la méthode exposée précédemment, l'examen porte sur trois dimensions. Tout d'abord, on compare les densités des catégories grammaticales dans les trois textes considérés par rapport à celles dans l'ensemble des discours de J. Lesage (tableau IV.1) ; puis le même calcul est effectué pour chaque vocable, ce qui permet de repérer ceux qui sont significativement sous ou sur-employés durant ces deux mois. Enfin, le logiciel isole les phrases les plus caractéristiques de cette brève période.

Le tableau IV.1 se lit ainsi : alors qu'il y a en moyenne 14,4 verbes pour 100 mots dans les discours de J. Lesage (colonne A), celui-ci n'en emploie plus que 12,4 en mars-avril 1964 (colonne B), soit un recul de 14% (dernière colonne), etc.

Les principales caractéristiques de ces 3 discours singuliers sont les suivantes :

- Le groupe verbal (verbes, adverbes et pronoms) accuse un déficit considérable (en moyenne un cinquième de moins) en faveur du groupe nominal. La prédominance du groupe nominal signale non seulement un discours soutenu - alors que l'augmentation de la densité du groupe verbal signale un discours moins formel (plus proche de l'oral) - mais surtout un propos peu tendu et tourné vers le constat plus que vers l'action.

- Pour les verbes, le passé l'emporte sur les autres temps. Contrairement à son habitude, J. Lesage donne donc plus de place à l'analyse de la situation et moins de place au futur.

- Le discours est très peu personnalisé alors que J. Lesage a l'habitude inverse quand il s'adresse à des Québécois. Là encore, il s'agit d'éviter un discours tendu et probablement peu adapté aux visées du premier ministre.

- Les nombres foisonnent. Cette dernière caractéristique s'explique aisément par le thème même de la conférence (le partage des recettes fiscales) mais il montre aussi un souci de constat et de démonstration, confirmé par l'excédent des déterminants démonstratifs.

Tableau IV.1 Densités des catégories grammaticales dans l'ensemble des discours de J. Lesage et dans les textes de la période mars-avril 1964

Catégories	A (Corpus)	B (Période2)	(B-A)/A %
Verbes	14.4	12.4	-14
Formes fléchies	*8.7*	*7.1*	*-18*
Participes passés	*1.9*	*2.2*	*+18*
Participes présents	*0.3*	*0.3*	*+29*
Infinitifs	*3.6*	*2.7*	*-24*
Noms propres	1.4	1.5	+14
Noms communs	18.8	20.1	+7
Adjectifs	6.9	7.2	+5
Adj. participe passé	0.7	0.9	+26
Pronoms	11.1	7.8	-30
Pronoms personnels	*6.0*	*4.0*	*-33*
Déterminants	18.6	23.1	+25
Articles	*13.0*	*13.8*	*+6*
Nombres	*1.5*	*6.2*	*+307*
Possessifs	*1.9*	*1.0*	*-45*
Démonstratifs	*0.9*	*1.1*	*+20*
Indéfinis	*1.3*	*1.0*	*-19*
Adverbes	6.8	5.2	-23
Prépositions	16.5	18.3	+11
Conjonctions	5.4	4.2	-23
Mots étrangers	0.1	0.0	-51

Au total, sans forcément en avoir conscience, J. Lesage présente, à cette occasion cruciale, des propos marqués par l'apaisement plus que par l'affrontement. Son argumentation est factuelle. Elle se fonde sur le passé et semble moins tournée vers l'avenir que dans ses propos habituels.

Le vocabulaire spécifique de ces discours singuliers confirme ce constat d'ensemble. La caractéristique la plus remarquable réside dans la sous-utilisation de tous les pronoms personnels sauf l'impersonnel "on" (+20%). L'émetteur s'efface (je : - 20%) ; il n'y a plus de destinataire (vous : -62%) ; même la tension inclusive (nous : -5%) est en recul alors qu'il s'agit théoriquement de convaincre ses homologues premiers ministres de faire quelque chose ensemble. Autrement dit, à l'occasion de cette conférence cruciale, J. Lesage ne se montre pas

offensif. Au contraire, il cherche à calmer le jeu et à dépersonnaliser au maximum les questions.

L'autre substitution frappante concerne les verbes usuels : à ses collègues des autres provinces, J. Lesage dit beaucoup moins "il faut" - par rapport à ce qu'il fait quand il s'adresse à des Québécois -, il emploie nettement moins les verbes "vouloir" et "devoir" qui établissent des impératifs (ce qu'il n'est pas en état de faire face aux autres premiers ministres qui sont ses égaux). En revanche, "désirer" est le verbe le plus fortement sur-employé. Cette insistance atteste de la situation dans laquelle il se trouve et qui explique la pauvreté relative de son vocabulaire ou le caractère assez répétitif de ses propos.

La conférence de Québec débouche sur une entente entre la province et le gouvernement fédéral pour l'établissement d'un régime de retraite séparé de celui du Canada. Cette entente accroît les ressources financières de l'État du Québec de 225 millions de dollars et reconnaît implicitement un statut particulier pour le Québec, ce qui a été considéré, à l'époque, comme un gain politique historique. Dans son discours du 20 avril, J. Lesage manifeste sa satisfaction : "Le Québec s'est affirmé et je crois qu'il a été compris. Son caractère particulier a été reconnu par le premier ministre du Canada lui-même". Effectivement, la gestion des fonds de retraite permet la création de la Caisse de dépôt et de placements qui devient le principal levier de développement économique du Québec. Mais, aussi importante que soit cette entente, elle ne change pas fondamentalement la pratique fédérale de l'Union canadienne.

Le tournant de décembre 1964

Si on en juge d'après la courbe d'accroissement du vocabulaire (confirmée par celle de la diversité du vocabulaire), un tournant se produit au début décembre 1964[75]. Dans le discours du 9 décembre, J. Lesage fait le bilan de l'action gouvernementale depuis 1960 :

> "Les libéraux ont raison de se réjouir de ce qui a été accompli depuis quatre ans (…) Le gouvernement a réussi à traduire dans la réalité la presque totalité des engagements pris envers la population".

Il veut aussi tracer une nouvelle perspective pour l'avenir et introduire une nouvelle thématique : les besoins de l'économie rurale afin de se

[75] Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de St-Lawrence College (dimanche 6 décembre l964) et allocution du 9 décembre 1964 prononcée devant le "Club de réforme de Québec".

concilier les régions qui avaient manifesté des réticences face aux transformations sociales engendrées par la Révolution tranquille. Il s'agissait en quelque sorte d'annoncer que le gouvernement entendait réduire le rythme des changements pour ne pas perdre le contact avec la population et espérer sa réélection. Ce changement de cap révélé par l'analyse du vocabulaire est d'ailleurs confirmé par l'évolution des dépenses publiques. Daniel Latouche a constaté à cet égard un ralentissement du rythme de croissance des dépenses publiques à partir de 1965.[76]

Un certain nombre d'événements peuvent expliquer ce tournant. Nous allons les évoquer avant d'indiquer les changements intervenus dans le discours de J. Lesage.

C'est pour ainsi dire au printemps 1964 que s'achèvent les grandes réformes institutionnelles amorcées en 1960. La création du Ministère de l'éducation (13 mai 1964) a suscité une vive résistance des élites traditionnelles qui ont combattu le « bill 60 » et le gouvernement libéral sort affaibli de cette épreuve de force. Il semble avoir perdu son élan et il est confronté à la montée en puissance des forces indépendantistes. Les bombes du Front de libération du Québec (février 1963), la création de deux nouveaux partis indépendantistes : le RIN, le 3 mars 1963 et le RN le 27 septembre 1964, les manifestation violentes à l'occasion de la visite de la Reine (le 10 octobre 1964) indiquent un changement de paradigme idéologique dans la société québécoise.

À cette époque, J. Lesage est engagé dans le débat sur la formule d'amendement de la constitution canadienne et l'enjeu constitutionnel occupe le devant de la scène politique. Une conférence inter-provinciale tenue à Charlottetown en septembre 1964 amorce une période de négociations fédérales-provinciales sur la formule d'amendement de la constitution appelée "Fulton-Favreau". Le 16 décembre, J. Lesage - qui ambitionne de retourner sur la scène fédérale pour prendre la direction du Parti libéral canadien[77] - annonce que l'Assemblée législative sera appelée à ratifier cette formule d'amendement sans avoir négocié au préalable un nouveau partage des pouvoirs, ce qui allait à l'encontre de la position défendue jusque-là par le Parti libéral du Québec. Ce soutien à la "formule Fulton-Favreau" est repris dans le discours du trône le 21 janvier 1965. J. Lesage soutient alors que cette formule ouvre la porte à la reconnaissance d'un statut

[76] "La vraie nature de la révolution tranquille". *Revue canadienne de science politique*. septembre 1974, vol. VII, n° 3 p. 532.
[77] Voir Pierre Godin. *Daniel Johnson*. Montréal : Éditions de l'Homme, 1980, p. 10.

spécial pour le Québec. Mais un mouvement de résistance s'organise. L'Union nationale dénonce ce que D. Johnson appelle « une camisole de force pour le Québec». Le débat fait rage tout le printemps 1965 et révèle des fissures dans l'équipe ministérielle. Devant les protestations, Lesage devra retirer son appui à cette réforme (officiellement le 27 janvier 1966, mais la décision fut prise bien avant, en avril 1965 comme nous allons le voir plus bas).

Pour mieux cerner les changements lexicaux qui accompagnent ce tournant, nous avons constitué deux sous-corpus : avant décembre 1964 ; de décembre 1964 à la fin. Le vocabulaire caractéristique de ces deux périodes a été calculé. Globalement, l'équilibre entre le groupe nominal (+2%) et le groupe verbal (-3,6%) bouge peu et les écarts sont à la limite des seuils au dessus desquels on pourrait les considérer comme significatifs. En revanche, quelques modifications importantes apparaissent dans les discours de la seconde période par rapport à la première.

Premièrement, les pronoms personnels enregistrent un recul considérable (-12%) et spécialement "vous" (-62%) et "je" (-20%). Seul le "on" résiste à l'érosion générale et enregistre même une progression de +20%. On en déduit que, durant la dernière période de son gouvernement, J. Lesage assume personnellement beaucoup moins son propos, qu'il préfère une certaine impersonnalité et qu'il renonce presque à la sorte de dialogue avec l'auditoire qu'il affectionnait auparavant. Nous avons montré par ailleurs que ce type de repli vers l'impersonnalité et le refus du dialogue caractérise plutôt les gouvernements en difficulté[78].

Deuxièmement, les formes conjuguées du verbe (formes fléchies) reculent au profit des formes verbales les plus proches du groupe nominal (les infinitifs et les participes présents). Cette modification confirme une réaction d'évitement en face de l'action.

Troisièmement, au sein du groupe nominal, ce sont les noms propres (+46%) et les adjectifs (+8%) qui augmentent très significativement. Pour les noms propres, quatre fournissent plus des trois quarts de cette augmentation et sont révélateurs du conflit qui s'installe: *Québec, Québécois, Canada, Canadien*… À partir de décembre 1964, les propos du premier ministre sont donc centrés sur la question nationale et deviennent plus relatifs. Au sein des adjectifs, les participes passés adjectivés sont ceux qui connaissent la croissance la plus forte. Les fonctions de cette catégorie grammaticale ("naturalisation" de

[78] Denis Monière, Cyril Labbé et Dominique Labbé. "Les particularités d'un discours politique". *Corpus*, 4, 2005, p. 79-104.

l'action et suppression de l'agent) renforcent certainement l'impersonnalité du discours due au déficit des pronoms, spécialement à la grande discrétion de la première personne.
Le vocabulaire privilégié au cours de ces derniers mois de pouvoir se concentre autour de quelques mots clefs :

> *pays, langue, droit, constitution, veto, majorité, minorité, économie, agriculture, assurance-maladie, assurance-santé.*

À ces substantifs, il faut ajouter les adjectifs : *fédéral, anglais, constitutionnel*... La liste des mots "oubliés" ou significativement sous-employés par rapport à la période antérieure est aussi très suggestive :

> *presse, éducation, université, richesse, liberté, jeune, union, peuple, expansion, jeunesse, enseignement, progrès, citoyen, nation, démocratie, population…*

À partir de la fin 1964, J. Lesage est moins à l'offensive et se fait moins combatif. Il insiste moins sur la nécessité du changement. Il veut ralentir le rythme des innovations car il a compris - lors du débat qui a entouré la création du ministère de l'Éducation - que l'opinion publique le suit moins qu'auparavant. Il est aussi déstabilisé par les dissensions qui se manifestent au sujet de la réforme de la constitution. En effet, la constitution et l'avenir de l'Union canadienne dominent tout le reste comme le montre la phrase que le logiciel a isolée comme étant la plus caractéristique de cette seconde période du gouvernement Lesage.

> En résumé, je soutenais alors que la formule [Fulton-Favreau] devait être acceptée par le Québec parce qu'elle met un terme au fouillis actuel en matière d'amendement constitutionnel, elle garantit nos droits acquis, elle restreint considérablement le pouvoir d'amendement du Parlement fédéral, elle reconnaît un statut officiel à la langue française dans un document constitutionnel, elle constitue un geste de nature à préparer les esprits à la révision prochaine de la constitution et, enfin, elle donne au Québec, comme arme ultime de marchandage, un veto sur l'évolution constitutionnelle du Canada tout entier (1er avril 1965).

On peut compléter cette phrase par l'une ou l'autre des deux suivantes (scores équivalents) :

> S'il se trouve au Québec une minorité de langue anglaise, extension sur notre territoire de la majorité de langue anglaise du reste du pays, de la même façon il existe dans les autres provinces des minorités de langue française, qui sont à leur tour

> l'extension sur ces territoires de la majorité francophone du Québec (19 septembre 1965).
> ou :
> C'est ainsi que la formule définit précisément la procédure d'amendement ; garantit l'autonomie des provinces ; conserve au Québec un pouvoir d'amendement unilatéral sur sa propre constitution ; restreint le pouvoir unilatéral d'amendement du Parlement fédéral, et reconnaît un statut officiel à la langue française dans un document constitutionnel. (10 mars 1965).

On notera le glissement qui s'opère entre mars et avril 1965. En mars 1965, J. Lesage parle de la formule Fulton-Favreau au présent. Trois semaines plus tard, le 1er avril, J. Lesage ouvre une phrase quasiment identique par un verbe au passé ("je soutenais") qui est une manière de suggérer que sa position a changé.

En fait, le *rapatriement de la constitution* est le thème dominant. Autrement dit, à partir de l'automne 1964, la question nationale vient au premier rang du discours gouvernemental québécois et ne quittera plus cette place jusqu'à nos jours. Le révisionnisme constitutionnel sera fondé sur le postulat de l'égalité des deux peuples fondateurs et celui du nécessaire partage des pouvoirs. J. Lesage, qui était pourtant un fédéraliste convaincu, engage une lutte avec l'État canadien pour l'obtention d'un statut particulier pour le Québec. Le Québec comme point d'appui du Canada français devait jouir de compétences particulières, tout particulièrement sur le plan de la fiscalité.

La réaction de "repli" enregistrée dans le discours de J. Lesage montre que, malgré ses déclarations optimistes, le premier ministre comprenait déjà combien le Québec se trouvait en position difficile sur ce terrain.

D'une part, côté québécois, la contestation se faisait plus virulente. Non seulement la jeunesse basculait dans le camp des indépendantistes, mais au sein du Parti libéral, de nouvelles thèses plus radicales voyaient le jour. R. Lévesque, le ministre le plus influent du gouvernement libéral, préconisait l'adoption d'une nouvelle position constitutionnelle qui aurait conféré au Québec le statut d'État associé dans un cadre confédéral.

D'autre part, côté canadien, l'ouverture aux demandes du Québec - qui avait permis de faire des gains substantiels notamment en points d'impôt – s'est refermé avec la victoire des libéraux aux élections fédérales du 10 septembre 1965 et l'arrivée sur la scène politique fédérale de trois Québécois (P.-E. Trudeau, Jean Marchand et Gérard

Pelletier) qui voulaient freiner le processus d'émancipation et enrayer la dynamique du nationalisme québécois.
Ces nouvelles incertitudes et les tensions au sein du gouvernement quant au projet d'avenir constitutionnel vont miner le leadership de J. Lesage. Ce nouveau contexte explique la défaite électorale de juin 1966 et la victoire de l'Union nationale.

L'UNION NATIONALE : DANIEL JOHNSON (1966-68) ET JEAN-JACQUES BERTRAND (1968-1970)

La victoire de l'Union nationale aux élections du 5 juin 1966 résulte beaucoup plus des inégalités de la carte électorale que de l'insatisfaction de l'opinion publique. Les libéraux sont défaits - alors qu'ils obtiennent 47% des votes - et l'Union nationale obtient la majorité des sièges avec seulement 40% des suffrages. La défaite des libéraux est attribuée à la présence dans l'arène électorale du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), qui recueille 10% des votes dans les circonscriptions où ce nouveau parti a présenté des candidats. Ces luttes triangulaires, dans les comtés urbains, ont mis en échec de nombreux candidats libéraux et ont permis à l'Union nationale de gagner la majorité à l'Assemblée législative.[79]

Le retour au pouvoir de l'Union nationale n'est pas le retour à l'immobilisme de l'époque duplessiste. Au contraire, les gouvernements de D. Johnson puis de J.-J. Bertrand (voir encadrés ci-dessous) choisissent de poursuivre certaines réformes entreprises par leurs prédécesseurs et d'affirmer nettement les droits du Québec face au gouvernement fédéral. L'Union nationale consolide la modernisation de l'État et cherche surtout à accroître la présence du Québec sur la scène internationale et ses compétences en matière de fiscalité. Pour bien montrer l'importance qu'il accorde au renouvellement du fédéralisme, D. Johnson cumule les postes de premier ministre, de ministre des Affaires fédérales-provinciales et de ministre des Richesses naturelles, cette surcharge n'étant sans doute pas étrangère à son décès, le 26 septembre 1968, lors de l'inauguration du barrage de la Manic. J.-J. Bertrand prend sa succession. Il a la réputation d'être plus conciliant et plus canadien que son prédécesseur. Il prêche la bonne entente avec le gouvernement canadien et se montre moins revendicatif parce qu'il croit à la bonne foi des dirigeants canadiens. Il fait d'ailleurs appel au lien du sang pour justifier son attitude conciliante : "Trudeau et moi,

[79] En 1969, l'Union nationale procède à la « nationalisation » de l'Assemblée qui s'appellera désormais nationale.

nous sommes tous deux des Canadiens français. Je ne vois donc pas pourquoi nous ne réussirions pas à nous entendre"[80]. Il termine le mandat de l'Union nationale dans la controverse créée par l'adoption d'une législation linguistique, appelée « bill 63 », accordant le libre choix de la langue d'enseignement aux parents, autorisant ainsi les parents francophones et allophones à envoyer leurs enfants à l'école anglaise. Ce débat linguistique avive la conscience nationale et favorise la montée du Parti québécois qui est créé en 1968.

Daniel Johnson (1915-1968)

Né à Danville, le 9 avril 1915, il est élu pour la première fois en 1946 dans la circonscription de Bagot. Il est nommé ministre des ressources hydrauliques dans le dernier gouvernement de Maurice Duplessis en 1958. À la suite d'une course à la direction, il est élu chef de l'Union nationale le 23 septembre 1961. Il profite des années dans l'opposition pour reconstruire l'Union nationale et reprendre le pouvoir le 5 juin 1966 grâce aux inégalités de la carte électorale. Comme premier ministre, il poursuit la Révolution tranquille dans le domaine de l'éducation et dote le Québec de nouveaux outils économiques comme Sidbec et Rexfor. Son gouvernement préside à la création des CEGEPs et de l'Université du Québec. Sur le plan constitutionnel, il exige une réforme en profondeur du fédéralisme canadien qu'il résume dans l'alternative suivante : « Égalité ou indépendance » qui est le titre d'un livre qu'il publie en 1965. Il accompagne le Général de Gaulle en visite au Québec qui lance son célèbre « Vive le Québec libre ». Il décède dans l'exercice de ses fonctions le 26 septembre 1968 lors de l'inauguration du barrage de la Manic 5 qui portera plus tard son nom.

Jean-Jacques Bertrand (1916-1973)

Né à Sainte Agathe des Monts le 20 juin 1916. Il fait ses études à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Montréal et devient avocat en 1941. Il est élu député de Missisquoi en 1948 et réélu dans cette circonscription jusqu'en 1970. Sa règle de conduite politique est d'évaluer tout projet politique par la réaction de ses électeurs de Missisquoi. Lorsqu'il est premier ministre, il leur adresse des vœux de bonne année (22 décembre 1968, 21 décembre 1969). Il devient ministre des Terres et forêts le 30 avril 1958 et occupe ensuite le poste de Ministre de la jeunesse. Avec le retour au pouvoir de l'Union nationale le 5 juin 1966, il est nommé ministre de l'Éducation et ensuite

---

[80] Propos cités par Claude Morin. *Mes premiers ministres*. Montréal : Boréal, 1991, p. 309.

ministre de la Justice. Il succède à D. Johnson au poste de premier ministre par intérim le 2 octobre 1968 et le remplace à la tête de l'Union nationale le 21 février 1969. Il abolit le Conseil législatif. Il fait adopter la première législation linguistique qui est très contestée. Il faut ajouter à son bilan la création du ministère de l'Immigration et du ministère des Communications. Ayant perdu le pouvoir le 29 avril 1970, il est le chef de l'opposition officielle du 12 mai 1970 au 19 juin 1971. Il est décédé le 22 février 1973.

Comme pour J. Lesage, les archives concernant D. Johnson et J-J Bertrand ne contiennent que des discours écrits ou des notes, aucune conférence de presse ou transcription de conversations à bâtons rompus. Selon Pierre Godin, D. Johnson n'écrivait pas une ligne lui-même, il s'en remettait à des rédacteurs comme Charles Pelletier, Paul Gros D'Aillon et Paul Chouinard.[81] Il fera aussi appel occasionnellement à Conrad Black qui lui écrira plusieurs discours sur l'environnement et l'économie.[82]

On remarquera dans les graphiques IV.3 et IV.4 la très grande stabilité des deux courbes décrivant l'évolution du vocabulaire et du style des deux premiers ministres. Elles ne sortent presque jamais par le haut ou par le bas de l'intervalle des deux écarts types. Il n'y aurait donc aucune rupture majeure et, plus particulièrement, aucun changement significatif au moment où J.-J. Bertrand succède à D. Johnson, le 2 octobre 1968. En revanche, certains discours enregistrent un afflux intéressant de mots nouveaux. Ces discours sortent du cadre habituel des interventions du premier ministre. À ces occasions, il doit traiter des thématiques propres au public spécifique auquel il s'adresse. C'est le cas spécialement de la période avril-juin 1967, marquée par l'inauguration de l'exposition universelle à Montréal (27 avril), puis par deux grands discours prononcés devant les membres de l'Advertising and Sales Club (3 mai) et devant la communauté juive, le 4 juin 1967. Après cette brève période, l'arrivée des mots nouveaux retrouve son niveau moyen.

---

[81] Pierre Godin. *op. cit*. p. 9.

[82] Voir Jean Loiselle. *Daniel Johnson, le Québec d'abord*. Montréal : VLB, 1999, p.105.

Graphique IV.3 Accroissement du vocabulaire durant le mandat de l'Union nationale (1966-1970)

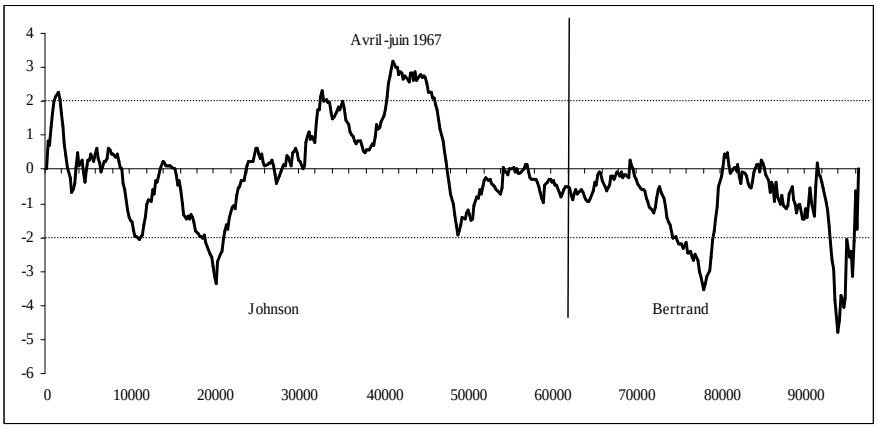

Graphique IV.4 Diversité du vocabulaire chez D. Johnson et J.-J. Bertrand (1966-1970). Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

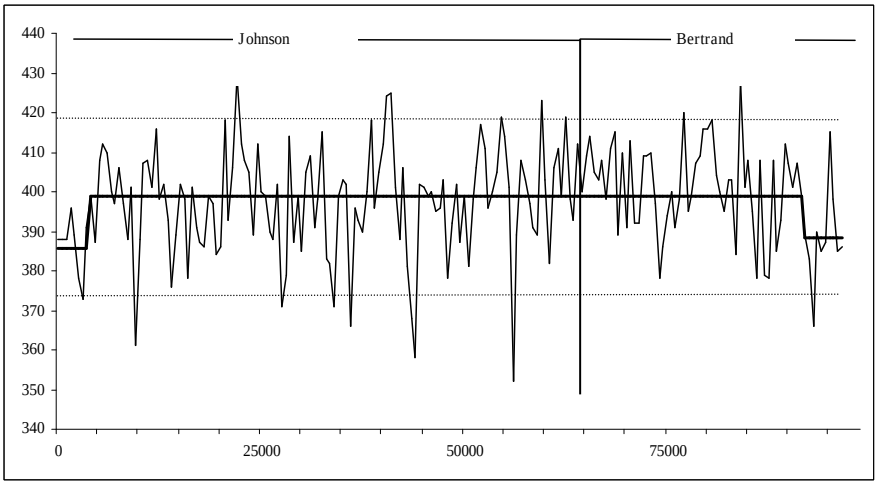

Ces graphiques attestent surtout que les deux chefs partagent le même style oratoire et la même culture politique. De plus, à la mort de D. Johnson, J.-J. Bertrand a conservé la même équipe de conseillers et de rédacteurs dont Charles Pelletier qui a continué à exercer sa fonction de plume de l'ombre ce qui explique cette remarquable

stabilité[83]. On peut donc traiter leurs discours en un seul bloc tout en relevant à l'occasion les quelques différences entre les deux hommes qui, même s'ils ont été formés dans le même moule idéologique, se distinguent quant à leur personnalité.

Caractéristiques lexicales de l'Union nationale

Contrairement à J. Lesage, les deux premiers ministres de l'Union nationale emploient significativement peu de verbes (13,5 et 13,2 % contre 14,8% dans l'ensemble du corpus), soit 10% de moins que la moyenne des premiers ministres, ce qui est considérable.

Cette caractéristique est à mettre en corrélation avec le trait lexical le plus caractéristique de ces deux premiers ministres : le suremploi des pronoms "nous" et "nôtre" ainsi que de l'adjectif possessif "notre". Le pronom "nous" est deux fois plus employé que le "je", qui, de ce fait, est le sous-emploi le plus caractéristique. Dans le discours de ces deux premiers ministres, le locuteur s'efface : c'est la *nation* qui s'exprime à travers lui.

En tant que *communauté nationale*, le Québec doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires à son *développement économique, social et culturel.* Dans le discours unioniste, cette revendication se traduit par la prédominance des substantifs suivants :

> *pays, problème, province, droit, communauté, langue, constitution, besoin, culture, nation, mesure, progrès, institution, ressource, impôt, esprit, égalité, origine, doute, coopération, compétence, confédération.*

Comme J. Lesage avant eux, les deux premiers ministres unionistes qui se succèdent à la tête du gouvernement du Québec incarnent la mutation qui s'est opérée dans l'identité québécoise. Sans rompre avec le nationalisme traditionnel, ils construisent une nouvelle représentation de la nation qui s'appuie à la fois sur des dimensions culturelles et politiques. Pour inscrire le destin national dans le cadre de la modernité, ils font la promotion d'un renforcement de l'*État* et le présentent désormais non plus comme *provincial* mais comme *national.* Mais, en même temps, ils refusent de rompre avec le Canada et avec les minorités francophones des autres provinces. Cet entre-deux, cette ambivalence, sont exprimés par l'oscillation entre les substantifs *communauté*, *nation* et par le groupe nominal *Canadien français*. Ce groupe

[83] Entrevue avec Jean-François Bertrand, le 27 septembre 2006. Ceci est confirmé par la très faible distance intertextuelle mesurée entre les corpus Johnson et Bertrand (voir tableau II.1 et la troisième section du chapitre 2).

nominal s'effacera du vocabulaire politique dans la décennie suivante et sera remplacé par *Québécois*.

Le sous-emploi des verbes est également à mettre en relation avec deux autres caractéristiques.

D'une part, les discours des deux chefs de l'Union nationale sont marqués par un faible emploi des noms propres et des dates. Cela manifeste non seulement une réticence envers l'action mais, comme chez J. Lesage, une absence d'ancrage du discours dans le temps et l'espace. Autrement dit, ces trois premiers ministres offrent à leurs auditoires des discours de principe, d'une élévation certaine mais peut-être pas toujours complètement adapté au cadre constitutionnel canadien.

D'autre part, J-J. Bertrand est le champion de l'adjectif (+19% par rapport à la moyenne des premiers ministres), suivi de près par D. Johnson puis par J. Lesage. Nous avons dit plus haut, la fonction de l'adjectif dans ce type de discours. Les adjectifs les plus fréquemment employés par les deux chefs de l'Union nationale se réfèrent pour l'essentiel au statut national du Québec et à l'affirmation identitaire:

> *français, nouveau, grand, national, canadien, québécois, fédéral, culturel, social, économique, politique.*

Au fond, J. Lesage et ses deux successeurs seraient assez représentatifs d'une période où le Québec regarde l'avenir avec optimisme. Cependant à partir de 1964, leurs discours contiennent plusieurs indices des difficultés à venir. Par exemple, dans les derniers discours de J. Lesage, comme chez D. Johnson et chez J-J. Bertrand, on trouve un fort excédent de prépositions et, surtout, de conjonctions de coordination. Il ne s'agit pas seulement d'une nécessité stylistique (unir des propositions dominées par le groupe nominal, parer au danger d'une vision fragmentaire). D. Johnson comme J.-J. Bertrand se distinguent des autres premiers ministres par le plus fort emploi de la conjonction "ni" qui suggère la recherche d'un juste milieu entre deux positions également récusées : conservatisme et changement ; fédéralisme et indépendance, etc. Cet esprit de conciliation qui anime les dirigeants de l'Union nationale est bien illustré par le passage suivant :

> Quant à nous, nous disons que [l'indépendance] n'est pas la seule, ni la meilleure solution et nous ferons tout ce qui dépend de nous pour concilier, par la voie du dialogue et de la négociation, les libertés essentielles d'une nation et les impératifs de l'interdépendance mais nous croirions manquer à

> notre devoir en renonçant d'avance à toute autre option fut-elle de dernier recours. Tout cela pour dire que l'existence de la nation canadienne-française est le fondement même de notre doctrine et de notre action sur le plan constitutionnel (D. Johnson, 29 juillet 1966).

Ceci étant dit, il existe une continuité remarquable du discours entre J. Lesage (post 1964), et ses deux successeurs immédiats. Voici la seconde phrase la plus caractéristique de tous les discours des deux premiers ministres (la première phrase caractéristique est citée plus bas). Elle résume bien les principaux axes de la politique suivie par les gouvernements de l'Union nationale et la hiérarchie de priorités : l'éducation, l'audiovisuel, la diffusion de la langue et de la culture française, le rapprochement avec la France :

> S'il arrive que des problèmes nouveaux se posent à nous, nous disposons, par contre, pour les résoudre, de moyens que n'avaient pas nos pères : une éducation beaucoup plus poussée, des réseaux français de radio et de télévision, du cinéma français, un ministère québécois de l'immigration, un ministère des affaires culturelles et des relations beaucoup plus étroites avec la France et les autres pays francophones (J.-J. Bertrand, 24 février 1969).

Les droits de la nation

Le discours des chefs de l'Union nationale se différencie aussi de celui des autres premiers ministres par le sur-emploi du vocable *droit*. C'est le sens collectif du droit qui l'emporte nettement puisque 84 des 176 usages réfèrent à la *constitution*, aux *provinces*, à la *langue*, aux *minorités*. Il s'agit d'affirmer les droits de la nation dans le débat constitutionnel, droits conférés par le statut de *peuple* et le principe de l'égalité entre les deux *peuples fondateurs*. Le concept d'*égalité* est employé à 38 reprises dans un sens constitutionnel et il est assorti des expressions suivantes :

> *égalité des deux peuples, égalité culturelle, égalité entre deux communautés nationales, égalité de la nation canadienne-française.*

La pensée constitutionnelle de l'Union nationale est fondée sur la métaphore du pivot.

Le logiciel a isolé la phrase la plus remarquable de cette période qui est répétée par D. Johnson pratiquement sous la même forme dans trois de ses discours:

> Comme point d'appui d'une nation, il [le gouvernement du Québec] veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la

> croissance humaine de ses citoyens (c'est-à-dire à l'éducation, à la sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes), à leur affirmation économique (c'est-à-dire au pouvoir de mettre sur pied les instruments économiques et financiers qu'ils croient nécessaires), à leur épanouissement culturel (c'est-à-dire non seulement aux arts et aux lettres, mais aussi à la langue française) et au rayonnement de la communauté québécoise (c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux). (Déclaration à la quatrième réunion du comité du régime fiscal - Ottawa 14 et 15 septembre 1966 ; Allocution d'ouverture à la conférence sur la Confédération de demain, 27 novembre 1967, Congrès international des Clubs Richelieu, 2 novembre 1967)

En présentant le Québec comme le "pivot" ou comme le "point d'appui"[84] des Canadiens français dispersés dans toute l'Union, on tente d'exprimer les nouvelles aspirations du Québec, tout en préservant les liens traditionnels avec la diaspora canadienne-française. Au nom de cette particularité, on demande que de nouveaux pouvoirs soient concédés au Québec dans le cadre de la fédération canadienne. Ainsi, l'Union nationale était fidèle aux principes mis de l'avant par Maurice Duplessis : il s'agissait d'obtenir la plus grande autonomie possible sans rompre le lien avec le Canada.

Cela conduit à la revendication d'une double identité qui est bien résumée dans cet extrait d'un discours de J.-J. Bertrand :

> Nous devons réaliser que sans une telle entente ni le Canada, ni le Québec ne pourront accomplir tout leur destin. Pour ma part, je répète ce que j'ai toujours dit. Je suis fier d'être Québécois et Canadien. (10 novembre 1969)

L'Union nationale a été confrontée à la question des droits linguistiques et elle a adopté la première législation linguistique, « le bill 63 » qui reconnaissait le libre choix de la langue d'enseignement ce qui ouvrait l'école anglaise aux enfants francophones et allophones et pouvait contribuer à renforcer l'hégémonie de la minorité anglophone dans la vie économique et sociale. Dans l'esprit de la bonne entente et de la défense des minorités, on pensait que si le Québec protégeait les droits de la minorité anglophone, cela permettrait de réclamer un traitement similaire pour les minorités francophones dans le reste du

[84] La thèse du Québec "point d'appui de la communauté canadienne française" a déjà été formulée plusieurs fois par J. Lesage (voir notamment la phrase la plus caractéristique citée dans la section ci-dessus).

Canada. On estimait que le Canada anglais se sentirait moralement obligé de donner la réciproque aux francophones. Ce faisant, on acceptait implicitement la logique du bilinguisme préconisé par l'État canadien qui venait d'adopter la loi sur les deux langues officielles. Le Québec devait être un modèle de tolérance, de compréhension et de liberté.

Les négociations constitutionnelles avec le reste de la fédération canadienne sont le dernier thème caractéristique du moins dans sa formulation "pragmatique", marqué surtout par le refus des controverses doctrinales et l'exigence du respect de la personnalité propre du Québec. L'Union nationale cherche à se démarquer à la fois des libéraux et des souverainistes. Voici les phrases les plus caractéristiques de ce thème, toutes deux issues de la même allocution :

> Certains se posent parfois la question : pourquoi faut-il que dans un pays aussi jeune que le Canada, où il reste tant de richesses à mettre en valeur, tant de vides à combler, tant d'occasions à saisir et tant de besoins à satisfaire, nous dissipions en disputes constitutionnelles une si grande part de nos énergies et de nos ressources ? (…) Avec mon prédécesseur, monsieur Johnson, et avec un grand nombre de concitoyens de toute origine et de toute couleur politique, je croyais le moment venu de reprendre le problème à sa base pour en arriver, si possible, à une constitution entièrement nouvelle et entièrement canadienne, capable de mettre enfin un terme aux malentendus qui nous divisent depuis trop longtemps. (28 avril 1969).

C'était soulever, à nouveau, le délicat problème du *rapatriement de la constitution*, solution qui se retournera finalement contre ses promoteurs, P. E. Trudeau réussissant à détourner et à canaliser, vers la politique fédérale des langues officielles, une partie des aspirations nationalistes canadiennes-françaises. Il réalisera aussi un coup de force sémantique en évacuant le concept de confédération pour le remplacer par celui de *fédération*, certes plus conforme à la réalité du régime politique canadien.

Durant les années 1960, le développement des fonctions de l'État québécois comme vecteur de modernisation de la société avive les contradictions du fédéralisme et accroît les pressions pour réformer la constitution canadienne. Sous le gouvernement Lesage, ces pressions ont permis au Québec d'affirmer ses compétences en matière de politiques sociale et culturelle. L'État du Québec a élargi son assiette fiscale et sa marge de manœuvre financière. Il a aussi réussi à s'affirmer

sur la scène internationale en invoquant le prolongement de ses compétences internes, ce qui lui a permis d'établir des représentations à l'étranger dont une de statut quasi-diplomatique à Paris.

Mais cet esprit de concession est remis en cause par l'arrivée de P. E. Trudeau à la direction du Parti libéral du Canada qui désire contrer l'affirmation nationale québécoise en lui opposant une politique de construction de la nation canadienne. L'Union nationale se trouve prise entre d'une part la montée d'un néo-nationalisme québécois revendiquant une très grande autonomie politique allant jusqu'à la souveraineté politique - mouvement qui a été encouragé et stimulé par la visite du Général de Gaulle[85] - et d'autre part par un refus qui deviendra systématique des demandes du Québec par les autorités canadiennes. Ce conflit constitutionnel portera sur trois enjeux : la politique fiscale, la politique linguistique et enfin le processus de révision de la constitution.

R. Bourassa sera lui aussi confronté à cette même difficulté.

LE PREMIER PASSAGE AU POUVOIR DE ROBERT BOURASSA (1970-1976)

Le premier ministre R. Bourassa, se moule dans le cadre conceptuel canadien. Le mot (et le concept de) *confédération* est rayé du vocabulaire de R. Bourassa qui opte de façon pragmatique pour le fédéralisme tout en posant une exigence, celle de la rentabilité de ce fédéralisme. Contrairement à ses prédécesseurs qui avaient encore recours à la définition culturelle du groupe national, R. Bourassa met de l'avant une conception inclusive de l'identité. Il est ainsi le premier chef de gouvernement à employer exclusivement le substantif *Québécois* pour désigner ses concitoyens. Durant ses deux premiers mandats, il ne fait qu'une référence au *Canada français* et aucune au substantif *Canadien français*. Certes, il ne peut ignorer le Canada et les Canadiens mais il en parle beaucoup moins que ses prédécesseurs (voir graphique IV.5 ci-dessous)

[85] En juillet 1967, Charles de Gaulle, président de la République française, en visite officielle à l'occasion de l'exposition universelle de Montréal, était arrivé à Québec. Il avait pris le chemin du roi en compagnie de D. Johnson et avait été acclamé par des foules enthousiastes tout le long de la route. Après une arrivée triomphale à Montréal, il avait prononcé la célèbre phrase "Vive le Québec libre" qui était le slogan des partis indépendantistes.

Robert Bourassa (1933-1996)

Né à Montréal, le 14 juillet 1933, R. Bourassa fait ses études à l'Université de Montréal et devient avocat en 1957. Il poursuit ses études en économie à Oxford en 1959 et en fiscalité à Harvard en 1960. Il est élu député du Parti libéral du Québec dans la circonscription de Mercier le 5 juin 1966. Il accède à la direction du Parti libéral le 17 janvier 1970 et devient premier ministre après la victoire de son parti aux élections du 20 avril suivant. Tout comme J. Lesage avant lui, il cumule les postes de ministre des Finances et de ministre des Affaires intergouvernementales. Durant ses deux premiers mandats, il met en branle le spectaculaire projet de la baie James et il doit affronter des crises majeures comme l'occupation militaire du Québec par l'armée canadienne en octobre 1970 et les grèves du front commun intersyndical en 1972. Sur le plan constitutionnel, il refuse l'entente de Victoria en 1971. Malgré les tensions sociales et politiques il est réélu en 1973 avec 102 députés. Battu en 1976 par le Parti québécois et ayant lui-même subi la défaite dans sa circonscription, il quitte temporairement la vie politique avant d'y revenir, en succédant à Claude Ryan à la tête du Parti libéral, le 15 octobre 1983. Il propose à ses concitoyens une meilleure gestion des finances publiques et un développement plus soutenu du potentiel hydroélectrique de la province. Sa victoire en 1985 constitue un des plus beaux retours de l'histoire politique québécoise. Sa pondération et son expérience l'aident à surmonter la controverse sur la langue d'affichage, en 1988, mais l'échec de l'accord du lac Meech, la crise amérindienne de l'été 1990 et un ralentissement général de l'économie viennent obscurcir son quatrième mandat (1989-1993). Il quitte la direction du PLQ en 1993. Le nom de R. Bourassa est attaché à la construction du complexe hydro-électrique de la Baie James. Au point de vue social, il a fait adopter la loi sur l'assurance-maladie, la loi sur la protection des consommateurs, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et la première loi qui reconnaît le français comme langue officielle du Québec (1974). Il décède le 2 octobre 1996.

Le corpus des discours tenus par R. Bourassa lors de son premier passage au pouvoir n'est pas homogène comme ceux de ses prédécesseurs puisqu'il contient à la fois des discours écrits (56% du corpus total) et la transcription de ses conférences de presse[86]. Nous

[86] Dans la suite, nous nommons ce corpus : "Bourassa1".

tiendrons compte de cette différence dans l'analyse des particularités stylistiques et dans les comparaisons avec les premiers ministres de cette première période.

Les caractéristiques lexicales des discours des deux premiers mandats de R. Bourassa

Comme J. Lesage avant lui, R. Bourassa, lors de son premier passage au pouvoir, emploie significativement peu de noms propres et de chiffres par rapport à la moyenne de tous les premiers ministres (respectivement -26% et -5%). Cela peut paraître curieux puisque l'on garde de R. Bourassa l'image d'un technicien pragmatique avant tout soucieux d'économie, d'équilibre budgétaire, etc. En fait, comparé aux autres premiers ministres, Bourassa n'est pas celui qui chiffre le plus ses discours. Pour l'ensemble de ses discours, il arrive en quatrième position à cet égard derrière J. Charest (+31% par rapport à la moyenne), L. Bouchard (+31) et J. Parizeau (+9).

Toutefois, les substantifs les plus caractéristiques de ce premier passage au pouvoir, appartiennent, dans une large mesure, au vocabulaire relié aux enjeux économiques et aux problèmes des relations de travail qui marquent les années 1970-76 :

> *développement, dollar, million, investissement, impôt, budget, croissance, taux, dépense, revenu, compagnie, ressource, chômage, progrès, fédéralisme, pétrole, énergie, industrie, négociation, justice, grève, coût, taxe, travailleur, union, chiffre, allocation, prix, inflation, capital, péréquation, communication, syndiqué, crise, syndicat,* etc.

L'ambition de R. Bourassa est de développer l'économie du Québec en s'appuyant sur l'exploitation des richesses hydro-électriques. Il s'est fait élire sur la promesse de créer 100 000 emplois et, pour y arriver, il entreprend la construction du barrage de la Baie James. D'une certaine manière, il est servi par le premier choc pétrolier qui justifie les investissements collectifs dans la mise en valeur des ressources du Québec. Il a aussi à affronter de nombreuses grèves dans le secteur public, la combativité syndicale l'obligeant même à emprisonner les chefs des trois centrales syndicales.

R. Bourassa partage avec ses prédécesseurs une prédilection pour l'usage du pronom personnel «nous» qui est en spécificité positive (+11%) pour l'ensemble de son corpus. Mais il a plus tendance à centrer son propos sur sa propre personne. Ainsi, pour la première fois, on voit un premier ministre employer plus de pronoms de la première personne du singulier («je») que de pronoms de la première

personne du pluriel («nous»). Cette forte personnalisation s'explique par la présence dans le corpus des conférences de presse qui favorisent l'emploi de la première personne du singulier. On peut en effet observer que, dans les conférences de presse, le «je» est fortement employé (+349%) et que ce sur-emploi est corrélé avec celui du «vous» (+141%) alors que le pronom «nous» est sous-employé (-36%). Il y a donc à l'oral une augmentation considérable du couple «je-vous» caractéristique de l'interaction entre les questionneurs et le questionné. Le discours des conférences de presse contient aussi d'autres différences très significatives sur le plan statistique. On observe une forte augmentation du groupe verbal comparativement aux discours écrits (verbes +43%, pronoms +70%, adverbes +30%) et à l'inverse une forte diminution du groupe nominal (substantifs : -15%, adjectifs : -36%, déterminants : -17%, prépositions : -22%). L'interaction question-réponse entraîne aussi un fort emploi des adverbes *ne* (+102%) et *pas* (+152%) : le premier ministre se positionnant par rapport aux questions posées ou aux propos rapportés par les journalistes. Cette relation particulière produit des propos plus circonstanciés ou nuancés si on en juge par le sur-emploi des conjonctions *mais* (+191), *quand* (+164), *parce que* (+141) et *si* (+112).

R. Bourassa partage avec ses trois prédécesseurs un certain penchant pour les adjectifs. Voici dans l'ordre, les adjectifs "préférés" de R. Bourassa, ceux qu'il emploie le plus comparativement à tous les autres premiers ministres, ce qui ne veut pas dire les plus fréquents :

> *fédéral, économique, social, important, fiscal, financier, canadien, culturel, provincial, constitutionnel, différent, actuel, libéral, électoral, clair, municipal, prêt, parlementaire.*

C'est un résumé des principaux enjeux de ces six ans et demi du premier passage au pouvoir de R. Bourassa qui est marqué par le débat sur la réforme constitutionnelle, les relations fédérales-provinciales, le développement économique du Québec, les conflits sociaux et linguistiques.

Ce sont les mots "oubliés" ou significativement peu employés par R Bourassa qui sont peut-être les plus remarquables. Parmi les noms propres que R. Bourassa fuit, plus ou moins consciemment, on trouve dans cet ordre : *Montréal, Ottawa, France, Europe, Amérique, Canada, Canadien*. R. Bourassa emploie significativement moins ces deux derniers mots par rapport à ses trois prédécesseurs.

Graphique IV.5 Évolution de l'emploi de *Canada* et de *Canadiens* chez l'ensemble des premiers ministres

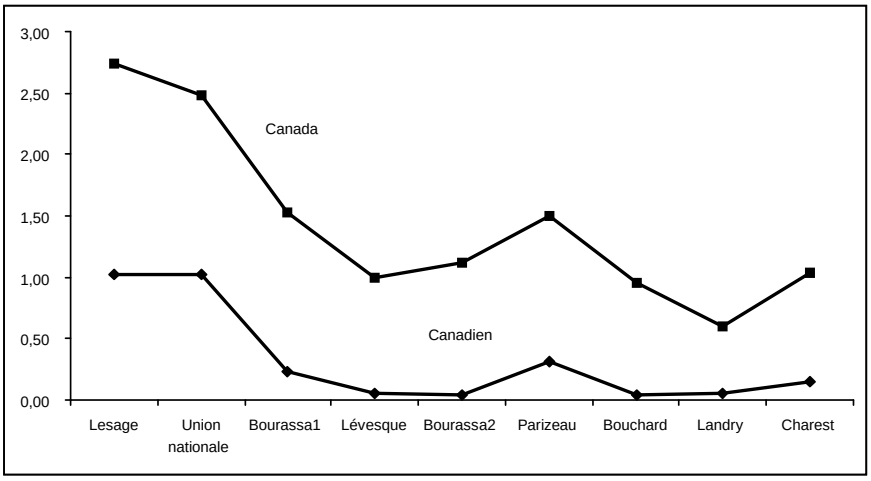

Seul *Québec* se trouve dans la liste opposée, celle des mots "préférés". Même si ce mot fait partie du vocabulaire commun ou obligatoire pour tous les premiers ministres de la province, il est plus présent dans les discours de R. Bourassa que dans celui de tous les autres (graphique IV.6). Quant au substantif *Québécois* il connaît une progression significative par rapport à ses trois prédécesseurs comme l'indique le graphique suivant qui donne l'évolution de la fréquence relative de ces deux vocables (pondérée par la densité relative des noms propres chez les différents premiers ministres). Mais, en comparant le niveau de la courbe pour "Bourassa2" - qui correspond au second passage au pouvoir de R. Bourassa - on comprend que ces niveaux relativement exceptionnels ne proviennent pas d'une caractéristique personnelle propre à R. Bourassa : dans ce cas, le second point devrait se situer à peu près au même niveau que le premier. Comme il n'en est rien, il faut rattacher ces sur-emplois aux circonstances particulières des années 1970-1976 sur lesquelles nous revenons plus bas.

Graphique IV.6 Évolution de l'emploi de Québec et de Québécois chez l'ensemble des premiers ministres

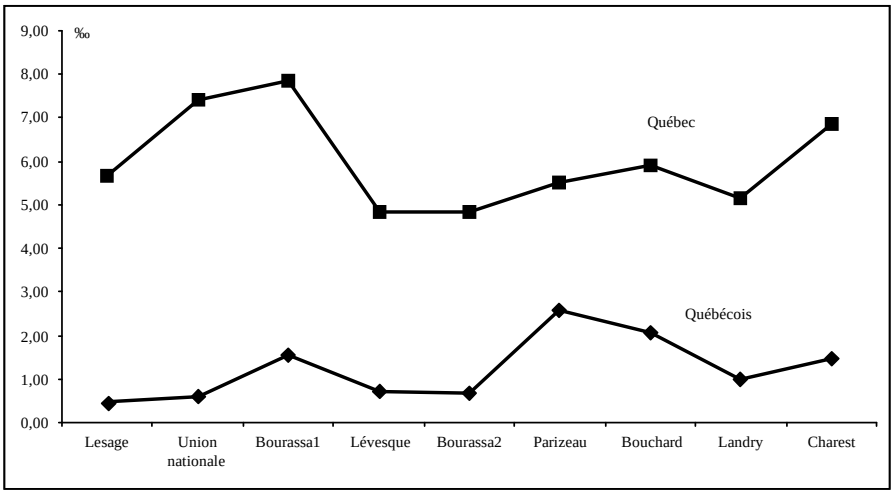

Comparativement à l'ensemble des premiers ministres de la première période, c'est chez Bourassa1 que la densité d'emploi de *Québec* est la plus élevée. Curieusement, elle décline fortement avec R. Lévesque et remonte assez faiblement par la suite. Notons aussi, que c'est J. Parizeau qui est le champion du vocable identitaire *Québécois*, alors que R. Lévesque se montre peu enthousiaste à cet égard. Nous avons aussi observé que chez R. Bourassa les vocables identitaires (*Canada, Québec, Québécois, Canadiens*) sont plus employés dans les discours écrits que dans les conférences de presse où le premier ministre ne sent pas le besoin de mentionner ces substantifs.

Par contre, il faut remarquer que R. Bourassa fuit les substantifs *peuple*, *nation* et *communauté*. Le rejet de ce vocabulaire - qui est habituellement relié à l'identité nationale - le différencie nettement de ses prédécesseurs. De ce point de vue, R. Bourassa introduit une rupture dans le discours politique québécois. Selon le témoignage de Claude Morin : "Son ambition n'était pas d'abord de guider un peuple, mais d'exercer le pouvoir dans une province, de gérer un territoire, non de proposer un objectif à une nation"[87].

Le choix ou l'évitement de ces mots reflète l'objectif stratégique de R. Bourassa. Bien qu'aucun autre premier ministre n'ait autant parlé du *Québec*, il veut aussi ménager la fédération. À cet égard, pour

[87] Claude Morin. *Mes premiers ministres*. Montréal : Boréal, 1991, p. 447.

désigner la communauté québécoise, il préfère employer le mot *société*. Ce mot lui servira plus tard de sésame constitutionnel lorsqu'il lui accolera l'adjectif "distincte" pour qualifier la nature particulière du Québec et justifier les réclamations du Québec. Le reste du Canada rejetant la thèse des deux nations ou des deux peuples fondateurs, il lui faut trouver une invention lexicale pour exprimer la différence nationale québécoise. Celui qui deviendra plus tard son ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard explique ainsi ce choix lexical :

> "Le terme *nation* peut porter à controverse, alors que celui de *société,* tout en étant juste, pourrait être plus acceptable à l'ensemble de la communauté canadienne"[88].

Cette volonté "pacificatrice" n'est pas limitée au problème constitutionnel de l'Union canadienne. Elle s'applique à la plupart des problèmes qu'affronte le Québec. En effet, dans la même liste des mots que R. Bourassa préfère éviter, on trouve également :

> *université, pauvreté, solidarité, recherche, jeunesse, science, patrie, enthousiasme, environnement, langue, identité, conscience, âme, espoir, amour, enseignement*.

Bref, R. Bourassa fuit les thèmes qu'affectionnaient ses prédécesseurs, les grands problèmes, les idées, les sentiments élevés. Du moins, il préfère en parler avec un vocabulaire de moindre portée ou moins connotée. Comparativement aux autres premiers ministres, les thèmes rattachés à l'éducation sont plutôt négligés par R. Bourassa.

Sur certains enjeux, il préfère une approche indirecte et, à cet égard, l'adjectif lui est d'un grand secours : il évite autant que possible de parler de la *langue* ou de la *culture*; il préfère parler des *questions* ou des *problèmes linguistiques* et *culturels*, ces deux adjectifs étant fortement sur-employés chez lui par rapport aux autres premiers ministres, comme l'illustre la phrase la plus caractéristique citée plus bas. Ce trait linguistique peut s'expliquer par la formation intellectuelle de R. Bourassa. Il aimait notamment se présenter comme un spécialiste des *questions* économiques et fiscales ce qui n'est pas le meilleur terrain pour les envolées oratoires. Ces spécialités plutôt techniques impliquent notamment une aptitude à hiérarchiser les propositions et à développer une pensée complexe. Cette particularité est attestée par un déficit en conjonctions de coordination et par l'excédent des pronoms relatifs et

[88] Gil Rémillard. *Le fédéralisme canadien*. Montréal : Québec-Amérique, 1985, tome II, p. 434.

des conjonctions de subordination. Dans les discours du premier passage au pouvoir de R. Bourassa, les propositions sont imbriquées plus qu'elles ne sont juxtaposées à l'inverse de celles de ses trois prédécesseurs. Cette complexité de la pensée est aussi révélée par les suremplois de *cependant* (+67) et de *si* (+33) qui servent à répondre à des objections ou expriment la nécessité d'inclure dans l'argumentation la réponse aux objections voire l'examen d'alternatives possibles. Il n'est donc pas étonnant que R. Bourassa ait été considéré comme un maître de l'esquive ou du louvoiement politique.

Cette complexité alourdit les phrases du premier passage au pouvoir de R. Bourassa. On lira ci-dessous la phrase la plus caractéristique. Cette phrase illustre la forte imbrication des propositions mais aussi la réduction draconienne des ambitions par rapport à ses trois prédécesseurs:

> Je vous ai dit que dans les questions culturelles, alors que le Québec est considéré d'une façon toute particulière, alors que, comme je l'ai dit à la conférence fédérale-provinciale, les autres provinces sont moins impliquées que le Québec dans la question culturelle, étant donné que c'est un problème qui nous concerne d'une façon singulière, c'est un problème qui devrait convaincre facilement les autres provinces parce que nous sommes cinq millions par rapport à 200 millions. Pourquoi on s'opposerait à des revendications qui paraissent, à première vue, légitimes dans le domaine strictement culturel ? (11 février 1971).

En définitive, le premier passage au pouvoir de R. Bourassa peut être jugé de deux manières : comme un retour à plus de réalisme dans le discours politique ou bien comme une phase de dévaluation du politique. La priorité donnée au développement économique et à la création d'emplois plaide en faveur de la première interprétation. Mais l'on remarque aussi que les propos de R. Bourassa expriment l'impuissance, voire le désarroi du gouvernement confronté à la violence du Front de Libération du Québec (automne 1970), à la crise économique déclenchée par le choc pétrolier (1973) et au raidissement du gouvernement fédéral et du Canada anglais face aux demandes constitutionnelles du Québec.

L'évolution du vocabulaire du premier Bourassa

L'examen de l'accroissement et de la diversité du vocabulaire permet de repérer les principales phases de la période Bourassa1 (graphiques IV.7 et IV.8).

Graphique IV.7 Croissance du vocabulaire dans les discours de R. Bourassa (1970-1976) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)

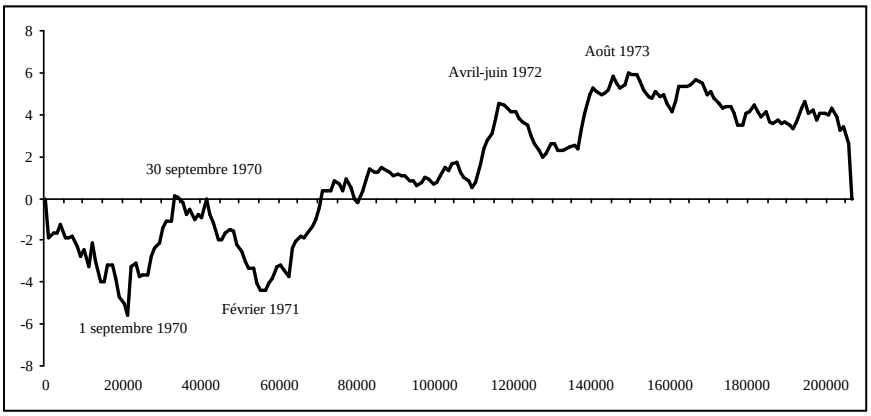

Dans le graphique IV.7, le profil des fluctuations est relativement atypique. Habituellement, un nouveau premier ministre énonce ses projets et ses orientations politiques dans la première moitié de son mandat et, ensuite, il a tendance à se répéter. Dans le cas du premier passage au pouvoir de R. Bourassa, l'invention lexicale se situe plutôt dans la deuxième moitié. Cependant, il n'est pas exceptionnel qu'un homme politique inaugure son mandat par un "passage à vide" apparent. Par exemple, cela s'est produit dans les discours prononcés par Tony Blair durant la première année de son premier mandat (1997-98) où il semble mal à l'aise : son discours est alors plutôt pauvre, assez répétitif par rapport à sa performance postérieure[89].

Après son arrivée au pouvoir, d'avril à septembre 1970, R. Bourassa semble hésiter et se répéter. Il prononce deux discours qui traitent des questions fiscales, l'un dans le cadre du fédéralisme et l'autre dans le cadre des relations provinciales-municipales où il répète les mêmes arguments. Une période d'innovation s'ouvre par la suite en septembre, avec l'allocution devant l'Association internationale des

[89] Edward Arnold. "Le discours de Tony Blair : 1997-2004". *Corpus,* n° 4, 2005, p. 55-79.

universités (3 septembre 1970), puis une conférence de presse (10 septembre), une déclaration à propos de la conférence constitutionnelle (Ottawa, 14 et 15 septembre 1970). Ensuite la baisse s'amorce et se poursuit jusqu'en février 1971. Cette encoche dans la courbe correspond exactement à la crise politique sans précédent qui s'ouvre le 5 octobre 1970 avec l'enlèvement par le Front de Libération du Québec de James Cross, diplomate britannique, puis, le 10 octobre de celui de P. Laporte, le ministre québécois du travail. Ces enlèvements provoquent le déclenchement des mesures de guerre et l'occupation militaire du Québec. La gestion de cette crise accapare l'activité gouvernementale et n'est évidemment pas propice à l'innovation politique (l'on verra plus bas que le style des discours de cette brève période révèle un probable désarroi).

Puis vient une longue période de renouvellement qui se prolonge jusqu'en août 1973, ce qui correspond à la fin du premier mandat, R. Bourassa ayant déclenché des élections anticipées pour le 29 octobre 1973. Au cours de ces années, le gouvernement consacre son attention à la mise en œuvre du chantier de la Baie James et à la gestion d'un climat social agité par des grèves dans le secteur public. Ensuite, c'est une baisse lente d'abord, puis brutale tout à fait à la fin. Le deuxième mandat du premier R. Bourassa a donc produit peu d'innovation lexicale, sauf en ce concerne la *question linguistique*, l'objectif poursuivi par le Parti libéral étant de faire du français la *langue de travail* au Québec (mais les termes de la *question linguistique* ont été posés dès avant la fin du premier mandat).

Cette périodisation est confirmée par l'analyse de la diversité du vocabulaire (graphique IV.8).

Graphique IV.8 Diversité du vocabulaire chez R. Bourassa (1970-1976).Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

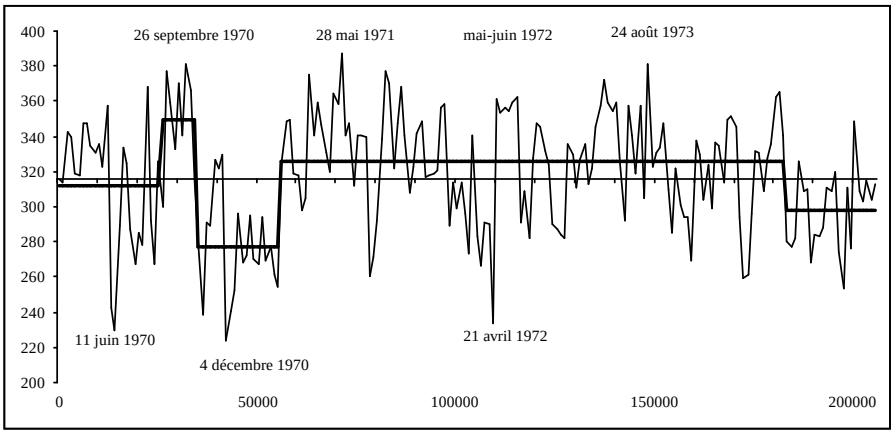

L'algorithme a isolé 5 périodes significativement différentes. Le niveau moyen des périodes 1 et 4 (la plus longue) ne diffère pas statistiquement de l'ensemble. En revanche, on isole trois courtes périodes significativement "riches" ou "pauvres".

La plus "riche" (la seconde) ne comporte que deux textes mais ce sont des discours longs et importants. Le premier est prononcé à l'occasion de la conférence constitutionnelle tenue à Ottawa les 14 et 15 septembre 1970 ; le second devant le Congrès annuel de l'Association des Hebdos du Canada (Trois-Rivières, 26 septembre 1970) dans lequel le premier ministre revient sur sa conception du fédéralisme et développe sa conception du rôle de l'information dans une société démocratique. Fédéralisme rentable et liberté : ce sont là effectivement deux des thèmes favoris de R. Bourassa. Comme il y a beaucoup réfléchi, il se montre capable de mobiliser, à leur sujet, un vocabulaire nettement plus étendu qu'à l'ordinaire.

En ce qui concerne l'Union canadienne, le discours de R. Bourassa se situe à l'opposé de J. Lesage. Pour ce dernier, le passage le plus pauvre, du point de vue du vocabulaire, survient dans des circonstances similaires : un discours devant une conférence fédérale-provinciale, puis un autre pour présenter à l'opinion le bilan de cette conférence. À cette occasion, la courbe de la diversité du vocabulaire de J. Lesage présente une profonde encoche vers le bas (graphique IV.2). Mais, au fond, le fait que R. Bourassa ait été beaucoup plus à

l'aise que J. Lesage sur ce terrain change-t-il quelque chose quant au résultat global face à P. Trudeau et au Canada anglais?

À ce bref passage très supérieur à la moyenne, succède une série de discours prononcés entre octobre 1970 et février 1971 qui sont au contraire les plus "pauvres" de ces six ans. Ces quatre mois sont dominés par les événements dramatiques mentionnés précédemment. Le point bas étant atteint lors de la conférence de presse tenue le 4 décembre 1970. Dans cette conférence de presse le premier ministre relate les circonstances de la libération de J. Cross. Il tente d'élargir la portée de la crise qui vient de se dénouer.

> C'est certainement une victoire significative, dans le sens que les gouvernements impliqués, je ne parle pas seulement de celui du Québec, ni du Canada, mais les autres gouvernements ont pu à travers ces événements établir un modèle d'action. C'est-à-dire à la fois ne pas céder au chantage et poser des gestes pour sauver une vie humaine. Le fait que M. Cross puisse ainsi être rendu à la liberté, que ses ravisseurs soient dans un pays de leur choix, comme Cuba ou l'Algérie, il a fallu arriver à ces conclusions-là. Il est clair que le gouvernement du Québec était pris devant une situation sans précédent. Comment faire face, tout en respectant l'autorité de l'État - et ça c'était fondamental - concilier - comme je l'avais dit le soir de mon allocution - le respect de la justice individuelle et de la justice collective? Comment y arriver?

Dès le 15 février 1971, après l'arrestation des membres de la cellule qui avait enlevé et assassiné le ministre du Travail P. Laporte, R. Bourassa retrouve son rythme habituel jusqu'à la fin de son second mandat où ses derniers discours se révèlent plus répétitifs.

Hormis la crise de l'automne 1970, les points les plus bas dans le graphique IV.8 correspondent à deux conférences de presse, l'une datée du 11 juin 1970 où il aborde la question du français comme langue de travail et l'autre concernant la « loi 19 » qui impose le retour au travail aux employés de la fonction publique pour la durée des négociations. Langue française et relations de travail sont effectivement les deux "talons" d'Achille de R. Bourassa "première manière".

La conception du fédéralisme rentable sera battue en brèche par les dirigeants fédéraux et le Canada anglais. Elle apparaîtra comme une marque de faiblesse face à la stratégie intégrationniste et à l'intransigeance du gouvernement fédéral. En effet, au début des années 1970, un nombre grandissant de Québécois perçoivent la stratégie du gouvernement fédéral et l'attitude du Canada anglais

comme un danger pour l'identité du Québec. Cette inquiétude est surtout sensible chez les classes moyennes urbaines qui fournissent la clientèle traditionnelle du Parti libéral du Québec. Dans ce contexte, les libéraux sont battus aux élections de 1976 et laissent la place au Parti québécois. R. Bourassa perd son siège à l'Assemblée nationale et quitte (provisoirement) la vie politique. Claude Ryan devient le leader de l'opposition libérale au parlement. L'arrivée au pouvoir du Parti québécois marque le début d'une nouvelle époque dans l'histoire nationale.

Chapitre 5

D'un référendum à l'autre : Les discours des premiers ministres de la période 1976-1995

Les élections générales de 1976 et l'arrivée au pouvoir du Parti québécois marquent le début d'une nouvelle ère caractérisée par la domination de trois thèmes. En premier lieu, de nouvelles *lois* sont adoptées, en particulier concernant la langue. Curieusement c'est l'*anglais* qui pose problème puisque ce substantif et le syntagme *langue anglaise* sont significativement plus employés par rapport aux deux autres périodes alors que *français* et le syntagme *langue française* sont à l'inverse sous-employés. Deuxièmement, l'action gouvernementale se veut plus intense : "faire" est le verbe le plus caractéristique de cette période. Enfin, cette période est dominée par le choix entre la *souveraineté* et un *accord* sur une nouvelle *constitution fédérale.*

Le discours des trois premiers ministres de cette période (R. Lévesque, R. Bourassa, J. Parizeau) expriment la personnalisation du pouvoir qui caractérise cette époque. La personne du chef passe au premier plan : ces trois hommes utilisent beaucoup plus le pronom *je* que le *nous*. La prééminence grandissante du premier ministre n'est pas seule en cause. Il s'agit aussi d'un nouveau style discursif, plus proche de l'oral. Même dans les allocutions rédigées à l'avance, le premier ministre privilégie une expression plus spontanée, plus directe et moins emphatique. Il s'adresse directement à l'auditeur (*vous*) - souvent médiatisé par le journaliste qui devient un personnage central de la communication gouvernementale.

Le discours de ces trois hommes traduit ensuite une vive tension. Outre la relation intense entre l'orateur (*je*) et son auditoire (*vous*), on

note un usage très abondant de la négation (*ne… pas* ou *ne… plus*) qui inscrit clairement ces discours dans un registre polémique (l'orateur répond aux critiques). Enfin, les verbes les plus employés (après les verbes d'actions) expriment la volonté (*vouloir*, *demander*, *décider*) ou l'obligation (*falloir*).

Les mots significativement sous-employés pendant toute cette période ont aussi leur importance. Au premier rang de ces mots peu utilisés : *Québec*, *Québécois*, *Canada* et *Canadiens* aux côtés de *États-Unis* et *France*. Plus généralement, le reste du monde passe au second plan. Durant cette époque, la politique intérieure domine tout.

VERS LA SOUVERAINETE ? RENE LEVESQUE (1976-1985)

R. Lévesque est un leader politique atypique qui a connu une carrière politique mouvementée (voir encadré ci-dessous). À la différence des autres premiers ministres qui ont dirigé le Québec, il n'avait pas de diplôme universitaire et n'était pas avocat mais journaliste ce qui influera sur son style de gouvernement et de communication. Avant d'entrer en politique, il avait déjà acquis une grande notoriété à titre d'animateur de télévision. Grâce à son charisme, il réussira à unifier le mouvement souverainiste et à prendre le pouvoir à la tête d'une nouvelle formation politique : le Parti québécois.

René Lévesque (1922 - 1987)

Né le 24 août 1922 en Gaspésie. Il fait ses études classiques à Gaspé et entreprend son droit à l'Université Laval. Il doit interrompre ses études pour devenir correspondant de guerre rattaché à l'armée américaine. Il couvre les campagnes de France, d'Allemagne et d'Autriche. Il est ensuite correspondant de guerre en Corée. De 1956 à 1959, il anime une célèbre émission d'affaires publiques « Point de mire ». Il est ensuite recruté par Jean Lesage pour faire partie de l'équipe du tonnerre et il est élu le 22 juin 1960 député de la circonscription montréalaise de Laurier. Il est nommé ministre des Richesses naturelles et à ce titre, il engage le processus de nationalisation de l'hydro-électricité. Il est ensuite ministre de la Famille et du Bien-être social. En désaccord avec la position constitutionnelle du Parti libéral, il quitte ce parti en octobre 1967 et fonde le Mouvement souveraineté-association qui devient le Parti québécois le 14 octobre 1968. Comme chef du Parti québécois, il est battu à deux reprises aux élections de 1970 et de 1973, pour être finalement élu le 15 novembre 1976 dans la circonscription de Taillon.

Il occupe la fonction de premier ministre de 1976 à 1985. Imprégné de l'idéologie sociale-démocrate, le gouvernement du Parti québécois adopte une série de lois progressistes : zonage agricole, démocratisation du financement électoral, assurance-automobile, législation linguistique qui fait du français la langue commune des Québécois. Un an après avoir clairement repoussé son projet de souveraineté-association, le 20 mai 1980, les Québécois le reportent au pouvoir en avril 1981. Mais l'épisode du rapatriement unilatéral de la Constitution, les décrets imposés aux travailleurs du secteur public, le ralentissement de l'économie et les déchirements internes au sein du Parti québécois ternissent ce second mandat (1981-1985), ce qui l'incite à quitter la politique active en 1985. Il décède le 1er novembre 1987.

Les caractéristiques du discours de R. Lévesque

Comme l'a révélé la classification arborée, le discours de R. Lévesque est décalé par rapport à celui de tous les autres premiers ministres. Il se caractérise d'abord par un excédent considérable de groupes verbaux et par un déficit équivalent en groupes nominaux.

Un discours tourné vers l'action

L'oral comporte généralement plus de verbes que l'écrit et il y a dans le corpus Lévesque une proportion notable de conférences de presse et de discours relativement improvisés. Mais la prédominance du verbe est une caractéristique qui se retrouve aussi dans les « Discours gouvernementaux » de R. Lévesque[90] : même dans les textes les plus formalisés et les moins propres à l'improvisation, il y a chez R. Lévesque un fort excédent du groupe verbal. Et ces verbes sont plus volontiers au présent qu'au passé ou au futur.

Du point de vue lexical, un excédent de groupes verbaux signifie que l'orateur est animé d'une forte tension et qu'il possède une orientation vers l'action plus prononcée que la moyenne des gens à qui on le compare. À l'inverse, le suremploi des groupes nominaux signifie une attitude plus réflexive, une aspiration à la stabilité et à la conservation. Si l'on se fie à cet indicateur, on en déduit que R. Lévesque adopte un style discursif caractéristique des hommes d'action et assez éloigné de celui des hommes de réflexion.

Deux explications complémentaires sont proposées par la stylistique et la linguistique.

[90] Dominique Labbé et Denis Monière. *Le discours gouvernemental : Canada, Québec, France.* Paris : Champion, 2003, p. 67-68.

Pour la stylistique traditionnelle, la construction nominale "présente le fait sans date, sans mode, peut-être sans aspect, sans le rattacher nécessairement à un sujet, donc à une cause, à un objet, donc à un but"[91]. Autrement dit, la préférence pour le groupe nominal permet d'effacer dans le discours, au moins partiellement, les questions dont le gouvernement n'a pas forcément la réponse: comment obtenir l'adoption et les moyens de mettre en œuvre les mesures évoquées ?

Pour la linguistique, le verbe et ses équivalents auraient une double fonction : la "fonction cohésive" qui organise "en une structure complète les éléments de l'énoncé" ; la fonction assertive qui "dote l'énoncé d'un prédicat de réalité" car le verbe implique une référence à un ordre qui n'est plus simplement celui du discours mais celui de la réalité[92].

Une formule du stylisticien Y. Roche, s'applique bien à R. Lévesque : "Peu d'adjectifs, mais beaucoup de verbes, plus même que de substantifs, voilà le signe de la plénitude du style"[93]. Pour le verbe proprement dit, R. Lévesque n'est dépassé que par R. Bourassa deuxième période (Bourassa2) en raison de la nature particulière de son corpus.

Ce raisonnement permet de construire un indice simple : le rapport du groupe nominal au groupe verbal qui permet de classer tous les premiers ministres en fonction de leur orientation plutôt verbale ou plutôt nominale (graphique V.1).

---

[91] Marcel Cressot. *Le style et ses techniques*. Paris : PUF, 1963, p. 154.

[92] Émile Benveniste. "La phrase nominale". *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, 1980, 1, p. 154.

[93] Yves Roche, cité par Pierre Guiraud et Pierre Kuentz. *La stylistique*. Paris : Klincksieck, 1970, p. 234.

Graphique V.1 Rapport du groupe verbal au groupe nominal chez les premiers ministres classés par ordre chronologique (100 = moyenne du corpus)

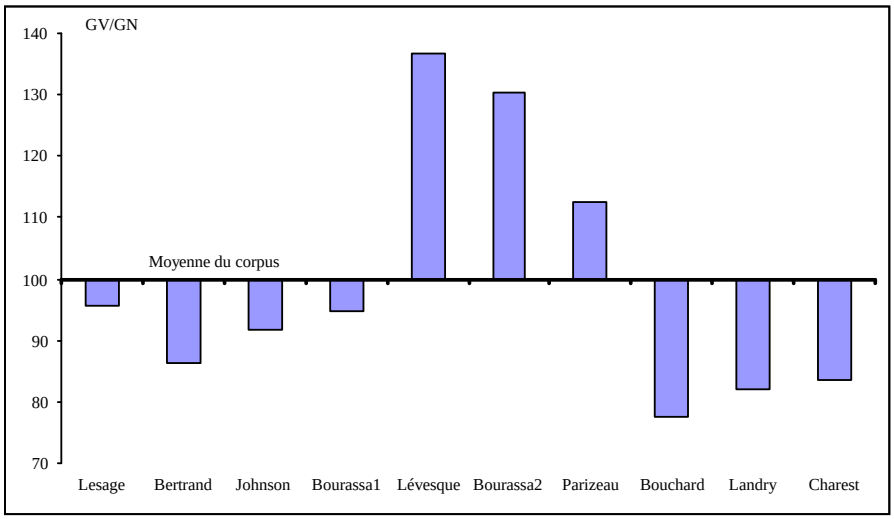

Le point de repère commun est la moyenne des premiers ministres (figurée par l'axe horizontal du graphique). On voit que les écarts à cette moyenne sont parfois considérables. Aux deux extrêmes : R. Lévesque +37% - ce qui signifie que, lorsque ses collègues utilisent 100 groupes verbaux en moyenne, R. Lévesque, lui, en produit 137 - et, à l'autre extrême : L. Bouchard (-33%). Au milieu du graphique, les trois chefs de la deuxième période se singularisent nettement de tous les autres par un excédent important du groupe verbal. À droite du graphique, les trois chefs de la troisième période se distinguent par le comportement inverse : fuite devant le groupe verbal et préférence très marquée pour le groupe nominal. Or, durant cette troisième période, il y a un nombre important de conférences de presse : la proportion d'oral et d'écrit n'est donc pas la seule dimension explicative, à moins d'admettre que, à partir de L. Bouchard, l'oral n'est plus vraiment de l'oral.

R. Lévesque et le "second R. Bourassa" apparaissent donc particulièrement décalés. Nous verrons plus bas que le second corpus Bourassa est constitué uniquement de conférences de presse, contrairement au premier corpus Bourassa dominé par des discours rédigés et probablement préparés par des "plumes de l'ombre". Malgré tout, le cas de R. Bourassa suggère que le choix entre le verbe et le substantif n'est pas qu'une affaire de style personnel : il dépend peut-

être aussi des circonstances historiques particulières et peut évoluer au cours de la vie. Il n'en reste pas moins que les deux hommes - qui ont été rivaux pendant toute leur vie politique - partageaient probablement certains traits que trahissent leurs vocabulaires et leurs styles discursifs : méfiance pour la théorie et les doctrines, pragmatisme et goût pour l'action.

La préférence pour le verbe entraîne également un suremploi des pronoms.

La pronominalisation du discours

La densité des pronoms personnels varie considérablement suivant les locuteurs, mais aussi en fonction du genre dans lequel ils s'expriment puisque la densité des pronoms est toujours plus élevée à l'oral qu'à l'écrit. Elle dépend aussi de leurs choix de communication (tableau V.1).

Tableau V.1 Les pronoms des premiers ministres (classement par hiérarchie décroissante de densité des pronoms)

	1	2	3	4	5	6	7	Total (‰)	Impers (%)
Bourassa2	je	ce	il	on	vous	nous	ils	86,6	52
Lévesque	ce	il	on	je	vous	nous	ils	73,9	67
Parizeau	je	ce	il	nous	vous	on	ils	70,2	55
Corpus	*il*	*je*	*ce*	*nous*	*on*	*vous*	*ils*	*62,8*	*55*
Bourassa1	il	je	ce	nous	on	vous	ils	61,9	54
Charest	nous	ce	on	vous	je	il	ils	60,6	50
Lesage	il	nous	je	ce	on	vous	ils	55,2	51
Landry	ce	je	il	nous	vous	on	ils	53,2	51
Bertrand	nous	il	ce	je	vous	on	ils	52,1	52
Johnson	nous	il	ce	je	vous	on	ils	51,3	56
Bouchard	nous	il	ce	je	vous	on	ils	51,3	50

Les choix de communication se traduisent clairement au niveau des pronoms. Premièrement, plus la densité des pronoms "personnels" est élevée, plus la communication sera tendue (cette tension est mesurée par l'avant-dernière colonne du tableau ci-dessus). Les

premiers ministres se partagent manifestement en trois groupes. En tête, le second R. Bourassa, R. Lévesque et J. Parizeau ont fait le choix de teinter leurs propos d'une nette tension (essentiellement interlocutive). Le premier R. Bourassa et J. Charest s'inscrivent dans une position médiane alors que J. Lesage et, surtout, B. Landry, J.-J. Bertrand, D. Johnson et L. Bouchard ont manifestement choisi de limiter l'usage du pronom.

Deuxièmement, le fait de privilégier certains pronoms imprime une marque spécifique du sujet dans ses propos[94].

- Si le locuteur est placé au centre du propos, alors il a le choix entre se présenter seul (*je*) ou s'inclure dans un collectif (*nous*)[95]. Dans ce dernier cas, les contours du groupe sont plus ou moins bien définis, mais le locuteur y figure certainement : gouvernement, majorité parlementaire, voire : ensemble des Québécois. En revanche, le *vous*, c'est-à-dire le destinataire formel du message (celui à qui le "je" parle), n'est pas forcément inclus dans le *nous*. Cette situation est typique de la conférence de presse : "vous" désigne celui qui vient de poser une question ou l'ensemble des journalistes présents alors que ceux-ci ne sont que des relais vers le destinataire réel : l'opinion. En tous cas, en présence d'un suremploi des pronoms des première et deuxième personnes ("je", "nous", "vous"), il est possible d'affirmer que le discours est *personnalisé*.

- Si le sujet du discours porte sur un ou plusieurs tiers absent(s) de l'interlocution, la troisième personne est la solution normale (*il*, *ils*), mais le locuteur peut aussi choisir de désigner la chose ou la personne dont il parle à l'aide du démonstratif ("ce", "ceci" ou "cela"), voire il peut inclure ce tiers dans un collectif indéterminé (*on*). Dans tous ces cas, le discours est *impersonnel*.

Un "indice d'impersonnalité" permet de mesurer ce choix. Il est obtenu en rapportant la densité des pronoms impersonnels au total des pronoms personnels et impersonnels (dernière colonne du tableau V.1 ci-dessus).

R. Lévesque n'est pas celui qui emploie le plus de pronoms - il est légèrement dépassé par le second R. Bourassa - mais, il est celui qui tient les propos les plus impersonnels. Il est vrai que tous les premiers ministres ont une certaine tendance à l'impersonnalité du propos, mais

---

[94] Nous suivons la dichotomie proposée par E. Benveniste selon lequel, en particulier, la troisième personne est une "non-personne". Naturellement, dans le corpus étudié, le "je" est toujours le locuteur puisqu'il n'y a pas de discours rapporté.

[95] Nous revenons sur ces pronoms "auto-référentiels" dans la troisième section de ce chapitre, consacrée à l'analyse des discours de J. Parizeau.

R. Lévesque se classe nettement à part. Alors que tous les autres utilisent une proportion assez voisine d'impersonnels, comprise entre 50% et 56%, chez R. Lévesque, les deux tiers des pronoms appartiennent à la seconde catégorie. Là où en moyenne les premiers ministres utilisent 100 "ce", R. Lévesque en utilise 160. Pour "il", R. Lévesque dépasse la moyenne des autres de +30%.

La prédominance de l'impersonnel signale une visée "pédagogique". En effet, dans un exposé pédagogique, le locuteur semble s'effacer devant l'objet de son propos : chez R. Lévesque le pronom "je" vient en quatrième position derrière "ce", "il" et "on". Ces pronoms démonstratifs et impersonnels servent au pédagogue pour placer son propos dans l'ordre des choses (*il faut…* ; *c'est comme ça*). L'orientation persuasive des discours est aussi attestée chez Lévesque par un net excédent d'emplois des conjonctions "parce que" (+169) et "puisque" (+10) qui dénotent une volonté explicative par la mise en relation d'une cause et d'un effet.

Ce qui caractérise avant tout R. Lévesque, par rapport à tous les autres premiers ministres, c'est le pronom "on" dont la densité est plus que double par rapport à tous les autres : là où en moyenne, les autres en emploient 100, R. Lévesque en prononce 225 !

"On" peut s'utiliser dans trois tournures différentes, toutes trois présentes chez R. Lévesque.

Premièrement "on" peut équivaloir à un "nous" familier, mais peu défini. Le locuteur ne se place pas explicitement en dehors du "on", mais il n'assume pas le propos de la même manière que s'il disait "je". Par exemple, interrogé sur les graves difficultés économiques et sociales rencontrées par son gouvernement durant l'automne 1984, il répond "Cela marchera jamais autant qu'<u>on</u> voudrait mais cela marche beaucoup plus qu'<u>on</u> l'aurait cru" (6 décembre 1984). Ce genre de formule est typique du "balancement rhétorique" dont sont friands les politiciens. On retrouve le même "nous" familier à chaque fois que le locuteur essaie de prendre un peu de distance avec des difficultés dont il sait qu'il ne peut paraître s'en désintéresser. Ainsi, à propos des négociations avec les syndicats :

> "Alors *on* va leur apporter tout ce que l'*on* a et *on* va discuter avec eux autres." (16 janvier 1978). "*On* espérait depuis le mois d'avril qu'on puisse ajuster ça ensemble." (28 octobre 1982).

Deuxièmement, ce pronom peut être synonyme de : "tout le monde en général et personne en particulier". Toujours dans le même discours de janvier 1978 : "Ça faisait des années que l'*on* en parlait."

Troisièmement, "on" sert à désigner quelqu'un que l'auditeur connaît, avec lequel l'orateur est en complet désaccord et qu'il ne nomme pas car ce serait lui faire trop d'honneur et parce que l'auditeur peut deviner qui est visé. Par exemple, dans la phrase ci-dessous, isolée par l'algorithme comme une des plus caractéristiques de R. Lévesque, il est évident que le "je" qui ouvre la phrase n'est pas inclus dans le "on" qui vient ensuite :

> "*J'*aimerais mieux qu'*on* compte les résultats quand *on* les verra." (13 novembre 1983). Ou encore, à propos des restrictions budgétaires : "Cela, *je* n'y peux rien ; *on* n'y peut rien, personne !" (13 novembre 1981).

Dans cette dernière phrase, "je" personnifie le chef du gouvernement, "on" tous les autres. En effet, les critiques de la politique budgétaire et sociale du gouvernement ne viennent pas uniquement de l'opposition. Il y a beaucoup de mécontents parmi les forces sociales qui soutiennent le Parti québécois mais aussi au sein du parti et même dans l'équipe gouvernementale. Le pronom "on" permet ici de désigner tout le monde sans nommer personne.

La visée polémique se voit bien dans cette troisième acception. C'est l'emploi le plus courant chez R. Lévesque car, depuis les années 1960, aucun autre premier ministre n'aura tenu des propos aussi tendus et combatifs.

Tensions interlocutive et inclusive (je/vous/nous)

Malgré la forte teinte impersonnelle du propos de R. Lévesque, la fréquence d'emploi de la première personne du singulier est de 16% supérieure à la moyenne de ses collègues, ce qui est déjà important. Pour la centration du propos sur la personne du premier ministre, R. Lévesque est le second derrière le second Bourassa. En revanche, il est le seul à tenir des propos dans lesquels la tension interlocutive (je/vous) est plus forte que la tension inclusive (nous). En effet, R. Lévesque emploie deux fois moins le "nous" que la moyenne des autres premiers ministres. Il est celui qui en utilise le moins, même en y ajoutant les quelques "on" qui peuvent se lire comme des "nous" familiers. De plus, ce "nous" désigne pratiquement toujours la majorité parlementaire, le gouvernement, très rarement les Québécois.

Autrement dit, quand il personnalise son propos, R. Lévesque se situe en rupture par rapport à la convention antérieure selon laquelle, dans les propos du premier ministre, la personne du chef doit s'effacer autant que possible derrière la majorité parlementaire et la collectivité

nationale (même si, dans la pratique, le chef du parti majoritaire dispose de pouvoirs considérables).

La dynamique interlocutoire est aussi attestée par le suremploi du verbe "écouter" à la deuxième personne du pluriel (122 emplois sur un total de 235), tous à l'impératif. Lorsque le locuteur est mis en contradiction ou lorsqu'il sent que ses propos engendrent le scepticisme, il cherche ainsi à forcer l'attention en interpellant son auditoire.

Tout cela concourt à donner aux propos de R. Lévesque un aspect très tendu, polémique, voire agressif. La très forte densité du groupe verbal et la faiblesse du groupe nominal montrent que R. Lévesque privilégie l'action par rapport à la réflexion. Son discours est orienté par une volonté de changement. Au fond, l'homme est un pragmatique comme le montrent les derniers mois de son gouvernement. Tout en continuant à se réclamer de la social-démocratie, il se résout à adopter un programme économique libéral devant une conjoncture économique défavorable. Tout en continuant à se dire souverainiste, il n'hésite pas à passer alliance avec les conservateurs, sur la base d'un projet de fédéralisme renouvelé apparemment à l'opposé de son "option souverainiste". Mais en était-il bien ainsi ?

Le vocabulaire caractéristique : un souverainiste discret

Les mots qui caractérisent le mieux R. Lévesque relèvent du vocabulaire banal de la conversation. Ce sont des mots qui servent de passe-partout ou de substituts lorsque l'expression juste ne vient pas à l'esprit :

chose, monde, point, façon, cas, gens, fois, besoin, côté, exemple, droit, partie, ensemble, conseil, vue, fin, sorte, espèce, suite, perspective, député, début, genre

Cette liste comprend aussi tout un vocabulaire qui situe le propos dans le temps - *temps, année, mois, moment, jour, semaine*… - qui est également caractéristique du discours d'action par rapport au discours de principe.

La liste des mots négligés est encore plus symptomatique car on y retrouve les mots-clés du vocabulaire identitaire ou qui réfère à la nation. Voici la liste des principaux substantifs que R. Lévesque utilise significativement peu par rapport aux huit autres premiers ministres, c'est-à-dire autant de notions pour lesquelles il éprouve de la réticence (ces mots sont classés en fonction de leur "indice de spécificité"

négatif) : *Québec, Québécois, Canada, Canadien* pour ce qui concerne les noms propres et pour les noms communs :

gouvernement, culture, région, population, province, nation, pays, mesure, santé, économie, langue, peuple, objectif, partenariat, oeuvre, français.

Les adjectifs peu utilisés par R. Lévesque confirment cette liste et ne laissent pas de doutes : *québécois, français, culturel, canadien, national*…

Ces réticences de vocabulaire révèlent une attitude politique forte chez R. Lévesque qui récuse le vocabulaire de la *nation*. Ce phénomène est pour le moins étonnant chez un leader qui prétend faire naître un nouveau pays. Il peut s'expliquer à la fois par le positionnement idéologique de R. Lévesque et par ses pratiques discursives. D'abord, cette réticence lexicale traduirait un rejet du « lyrisme nationaliste » qui, s'il faut en croire Martine Tremblay, le met mal à l'aise[96]. Par ailleurs, la forme quasi-improvisée de la plupart de ses allocutions, le souci de se mettre au diapason avec son auditoire et de construire son discours en se référant aux préoccupations du public, tout cela limite son champ lexical et réduit la possibilité d'employer des concepts trop englobants ou génériques comme *peuple* et *nation*. Ce style discursif familier n'est sans doute pas étranger au fait que Lévesque est celui qui émaille le plus ses discours de mots ou d'expressions anglaises (+67% par rapport à la moyenne de ses huit collègues).

Le vocabulaire de R. Lévesque comporte une autre caractéristique paradoxale qui révèle une véritable auto-censure chez le chef du parti souverainiste. En effet, il se refuse à parler de la *souveraineté* qui constitue pourtant la raison d'être de son parti et de son action politique. Le terme *souveraineté* figure en effet parmi les termes que R. Lévesque évite le plus manifestement. Parmi les premiers ministres souverainistes, il est celui qui emploie le moins ce mot *souveraineté*, soit 39 fois, comparativement à 201 occurrences chez J. Parizeau - dont le corpus est pourtant égal au tiers de celui de R. Lévesque (autrement dit, J. Parizeau en use 20 fois plus en fréquence relative que R. Lévesque) -, 160 occurrences chez L. Bouchard et 64 chez B. Landry. De plus, les références à la souveraineté sont pour l'essentiel concentrées durant la période référendaire de mai 1979 à octobre 1980.

De toute évidence, le projet souverainiste n'est pas une préoccupation centrale de R. Lévesque et il n'utilise pas sa fonction de premier ministre pour faire la promotion de cette idée. Cela pourrait peut-être se comprendre si les discours analysés étaient prononcés à

[96] Martine Tremblay. *Les coulisses du pouvoir*. Montréal : Québec-Amérique, 2006, p. 57.

l'Assemblée nationale où – en raisons de ses fonctions dans le cadre parlementaire à l'anglo-saxonne - le premier ministre expose ses projets de lois et les positions de son gouvernement, ce qui se prête mal aux idées générales et à la mise en valeur des options fondamentales.

En fait, R. Lévesque estime que son équipe a été élue avec le mandat d'être d'abord un bon gouvernement. Le premier ministre, soucieux de se comporter en démocrate, ne veut pas outrepasser ce mandat. Mais cette restriction mentale constitue un sérieux handicap politique pour quelqu'un qui espère rallier l'opinion publique à la souveraineté, tout en parlant le moins possible de cette perspective. Elle le place en position de faiblesse pour contrer la rhétorique de ses adversaires.

R. Lévesque fuit encore plus le mot *indépendance* qu'il n'utilise que 22 fois dans le corpus étudié, mais là encore très rarement pour faire la promotion de la souveraineté. Il l'emploie 11 fois dans son célèbre discours devant l'Economic Club de New York (25 janvier 1977) et 3 fois dans la conférence de presse qu'il tient à son retour de ce voyage. Mais, le concept sert principalement à parler de l'*indépendance américaine* pour mieux faire accepter l'éventualité de celle du Québec. À d'autres occasions, il met le mot dans la bouche de ses adversaires qui, selon lui, ont construit leur succès politique en agitant la *peur de l'indépendance*. (27 janvier 1977). Il n'évoque le concept de façon positive qu'à deux reprises, mais en y mettant une forte restriction :

> Vous savez le mot-clé, je pense, de notre époque, c'est le mot "inter". Quand on parle d'indépendance, partout dans le monde au niveau politique on est complètement à côté de la traque, et on est complètement en dehors de la réalité si on ne pense pas en même temps "interdépendance". (4 mai 1979)
>
> C'est légitime d'être pour l'indépendance de son peuple. (30 avril 1983)

Il ne réussira pas à concrétiser cette ambition qu'il formule tardivement avant de l'abandonner rapidement en prenant « le beau risque du fédéralisme ».

Les trois périodes du gouvernement de R. Lévesque

L'observation de l'accroissement du vocabulaire (graphique V.2) et des fluctuations de la diversité du vocabulaire (graphique V.3) permet de repérer trois périodes et deux tournants majeurs :

Graphique V.2 Croissance du vocabulaire dans les discours de R. Lévesque (1976-1985) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)

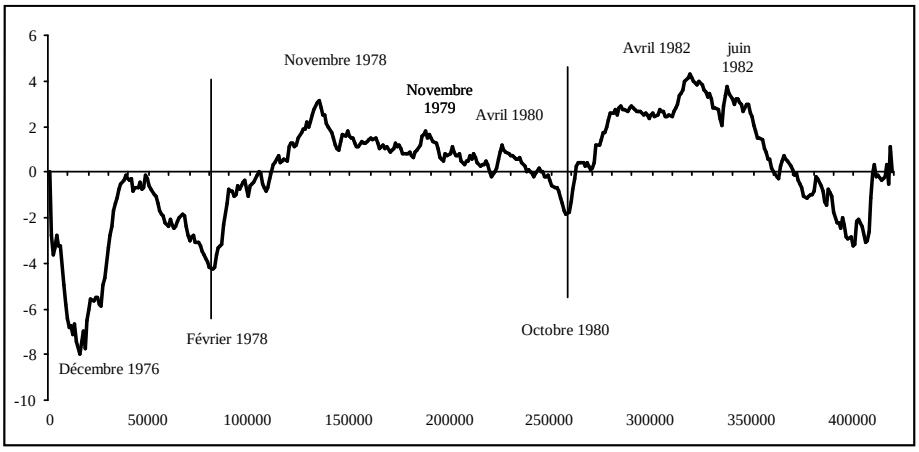

Graphique V.3 Diversité du vocabulaire chez R. Lévesque (1976-1985). Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

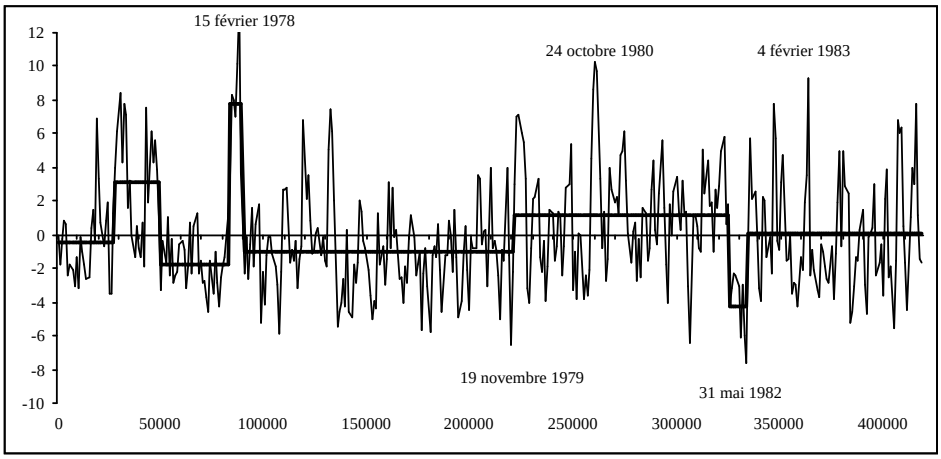

Les deux premiers mois au pouvoir apparaissent comme une période de tâtonnements (faible renouvellement lexical et style assez pauvre). Le gouvernement enfin en place, suit une période d'innovations intenses qui correspond aux 11 premiers mois de l'année 1977 et qui s'explique par les nombreux projets de lois présentés par le gouvernement péquiste. Mentionnons à titre d'exemples : la loi sur le

financement des partis politiques, la « loi 101 » - renforçant la place du français comme langue nationale, notamment dans l'affichage commercial -, la loi anti-briseurs de grève (« loi 45 ») , la loi instituant l'assurance-auto, la loi sur le zonage agricole, etc.

Après deux mois de passage à vide, un premier tournant majeur intervient à l'occasion de deux discours prononcés à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale (13-15 février 1978). Non seulement ces deux discours renouvellent considérablement le vocabulaire du premier ministre mais ils sont surtout remarquables par leur style très recherché (l'algorithme de segmentation a isolé ces deux textes dont la diversité s'écarte de la moyenne d'une manière exceptionnelle). R. Lévesque a donc bien préparé cette conférence qui doit traiter de la relance économique. Mais, après coup, il la qualifie de « stampede » (*débandade*). En effet, cette conférence ne donne pas de résultats concrets et R. Lévesque dénonce alors l'inflexibilité du gouvernement fédéral et les « chinoiseries paralysantes de la bureaucratie fédérale ».

La phrase la plus caractéristique de ces deux discours résume parfaitement la thématique de R. Lévesque, tout au long de ses 9 ans de pouvoir, même si elle peut sembler paradoxale dans la bouche d'un partisan de la souveraineté du Québec :

> Le Québec était ici, pour se plier franchement et même obstinément aux règles du jeu fédéral-provincial, afin d'en tirer si possible quelques-unes de ces mesures ou de ces réorientations concrètes, rapidement réalisables, ou du moins amorçables, qu'un contexte éprouvant pour tant de citoyens, non seulement du Québec mais aussi des Maritimes et d'ailleurs, nous semblait et nous semble encore exiger de toute évidence (15 février 1978).

En effet, R. Lévesque est en quête d'une bonification du régime fédéral et d'avantages pour le Québec, comme l'avaient été ses prédécesseurs avant lui. Il s'inscrit dans la tradition revendicative des premiers ministres québécois et assume le statut provincial. À cet égard, il est frappant de voir qu'en ouverture de son adresse à ses collègues premiers ministres des autres provinces et de la fédération, R. Lévesque déclare que son gouvernement "est prêt à collaborer au meilleur fonctionnement possible du régime…" en attendant que les Québécois décident d'en changer.

Le discours suivant prononcé devant la Chambre de commerce de Drummondville (17 mars 1978) amorce la période pré-référendaire, R. Lévesque traite de la procédure référendaire et tente de désamorcer

la campagne de peurs menée par les ministres fédéraux qui prophétisent une croissance du chômage, une augmentation des prix de l'énergie et un appauvrissement collectif dans un Québec souverain. L'année 1978 est manifestement une période d'invention lexicale où Lévesque critique le fonctionnement du fédéralisme (discours du 30 octobre 1978 et du 27 novembre 1978) et où il aborde aussi la question autochtone (16 juin 1978).

Cette dynamique s'épuise avec les difficultés de l'année 1979 et avec l'entrée dans la campagne référendaire. Les discours se renouvellent peu, avec tout juste un léger ressaut en novembre 1979, lorsque R. Lévesque prononce une allocution télévisée traitant de la grève dans le secteur hospitalier (19 novembre 1979).

L'année 1979 est particulièrement difficile pour le gouvernement, en raison des négociations dans le secteur public. Les dirigeants syndicaux ont profité de la conjoncture pré-référendaire pour marchander leur appui et tenter d'arracher des gains salariaux. La sortie du livre blanc sur la souveraineté-association, le 1er novembre, est sabotée par les leaders syndicaux qui font un autodafé avec ce livre ce qui ulcère profondément le premier ministre[97].

Avec l'échec du référendum et les discussions entourant le rapatriement de la constitution, le vocabulaire devient plus répétitif. Trois discours traitent de ce rapatriement : le 19 juin 1980, le 8 août 1980 et le 24 octobre 1980. Dans ce dernier discours, R. Lévesque dénonce le « coup de force et la trahison des députés libéraux fédéraux ».

Le deuxième tournant majeur correspond au début du deuxième mandat du gouvernement Lévesque, réélu en avril 1981 avec 49% des suffrages. Ce renouveau lexical est toutefois de courte durée et se brise au printemps 1982. Le 31 mai, R. Lévesque fait une allocution télévisée à Radio-Québec. Il s'agit d'un discours remarquablement « pauvre » par rapport à la performance habituelle de R. Lévesque. Son score de diversité n'est que de 264 mots pour 1000 contre une moyenne de 330. Ce faible indice de diversité laisse penser que l'orateur se sent très mal à l'aise. En effet, le gouvernement doit prendre des décisions qui vont à l'encontre de ses orientations idéologiques. R. Lévesque se rend à la télévision et, courageusement, il annonce les mesures d'austérité prises pour juguler les effets catastrophiques de la crise économique engendrée par la croissance des taux d'intérêt, de l'inflation et du chômage. Pour limiter les dépenses de l'État, le gouvernement est obligé de réduire les salaires de ses fonctionnaires et de rouvrir les

[97] *Ibid*. p. 216.

conventions collectives ce qui provoque une crise sociale qui s'ajoute à la déception constitutionnelle. Le calcul du vocabulaire caractéristique de cette allocution montre des suremplois de *budget* et de l'adjectif *budgétaire* ainsi que de *secteur public*. On observe aussi un excédent des pronoms impersonnels (*on*, *ce*, *ça*) ainsi qu'un sous-emploi des pronoms personnels (*vous*, *nous*, *je*) ce qui signale un discours difficilement assumé par l'émetteur qui oublie au passage de désigner les destinataires du message.

Ces choix budgétaires de 1982 amorcent la descente aux enfers de R. Lévesque et de son gouvernement. La crise de légitimité est amplifiée en 1984 à la suite de la victoire du Parti conservateur à la Chambre des communes sous la direction de B. Mulroney qui se présente comme un "enfant du pays" et avec lequel R. Lévesque entretient une affinité évidente. Le Parti québécois prend alors « le beau risque du fédéralisme » et renonce à son objectif de la souveraineté. Ce tournant se caractérise par un léger afflux de vocabulaire nouveau mais n'aura pas le temps de se traduire dans les discours. En effet, cette réorientation idéologique provoque la démission de 12 députés et contraint finalement R. Lévesque à se retirer de la vie politique au printemps 1985. Le Parti québécois sera sévèrement défait lors des élections législatives du 2 décembre 1985 qui entraînent le retour au pouvoir des libéraux.

LE SECOND PASSAGE AU POUVOIR DE R. BOURASSA (1985-1994)

En 1985, fait sans précédent dans l'histoire politique québécoise, un homme (R. Bourassa) revient au pouvoir après avoir totalement quitté la vie politique. Il reste premier ministre 8 ans et trois mois, soit, en tout, plus de 15 ans. Lui qui était « l'homme le plus haï » du Québec en 1976 a réussi à reconquérir l'estime des Québécois. Grâce à une retraite sabbatique à Bruxelles, il s'est familiarisé avec la construction européenne. Il utilise ses nouvelles compétences dans le débat constitutionnel. Il manifeste plus d'assurance et de maturité que durant son premier passage au pouvoir.

Le corpus utilisé pour cette période se distingue de celui des autres premiers ministres parce qu'il est constitué de transcriptions de conférences de presse à une exception près : un discours prononcé à la

Délégation du Québec en présence du Président de la République française[98].

Caractéristiques lexicales et stylistiques du second Bourassa

Les commentateurs politiques l'ont sacré champion de l'ambiguïté et de l'esquive. Son art oratoire consiste à se ménager des portes de sortie. R. Bourassa a manifestement tiré les leçons de son premier passage au pouvoir. Maintenant, il semble obsédé par le laconisme et le pragmatisme. Il essaie toujours d'en dire le moins possible et se réfugie volontiers dans le "procédural" : "Il est trop tôt pour en parler" ; "Je n'ai pas pris connaissance de ses déclarations" ; "Je ne veux pas intervenir dans une cause qui est devant les juges" ; "Le ministre saura mieux vous répondre", etc. Il ne polémique jamais ouvertement, ne sort jamais de ses gonds et répond par des boutades. Puis il s'en va très vite : il aimerait parler plus longuement, mais les obligations du premier ministre l'obligent à mettre fin à cette réunion… Au fond, R. Bourassa parvient habilement à en dire le moins possible, tout en ménageant la chèvre et le chou et en ne frustrant pas trop les journalistes qui semblent apprécier sa courtoisie et sa pondération.

L'analyse des spécificités grammaticales indique un important surplus de pronoms personnels ainsi qu'une prédominance du groupe verbal sur le groupe nominal. Ces deux caractéristiques correspondent au style interactif des conférences de presse marquées par de brefs échanges entre le premier ministre et les journalistes de la presse parlementaire. Cette forme de dialogue entraîne une très forte densité de "je" et de "vous". Le verbe *dire* et la conjonction *que* sont les deux caractéristiques les plus fortes du second Bourassa : "Je (ne) vous dis (pas) que…". Le suremploi de la négation *ne* (+43%) et *pas* (+67%) peut en effet s'expliquer par la situation d'interlocution : le locuteur reprend le propos de son interlocuteur en construisant sa réponse contre l'assertion que celui-ci a formulée ou rapportée.

Voici les substantifs les plus caractéristiques de R. Bourassa classés par ordre décroissant de spécificité. La liste est interrompue à .9999 : on a moins d'une chance sur 10 000 de se tromper en considérant que ces substantifs sont bien caractéristiques de ces discours :

> *monsieur, question, gouvernement, ministre, loi, parti, cas, accord, façon, situation, plan, fait, moment, lac, mois, décision, élection, mesure, intérêt, semaine, pouvoir, dossier, taux, rapport, madame, cause, chef, compte, sens,*

[98] Nous n'avons pas eu accès aux archives de R. Bourassa déposées aux Archines nationales du Québec (Fonds P705), celles-ci étant sous embargo jusqu'en 2012.

occasion, langue, responsabilité, cour, opposition, entente, assemblée, libre-échange, commission, conférence, négociation, priorité, député, jugement, contrat, débat, sécurité, clause, article, français, déclaration, suite, contexte, liberté, traité, matin, position, protection, face, commerce…

Ces substantifs révèlent d'abord la situation d'interlocution dans laquelle ont été prononcés ces discours : *monsieur* et *question* sont les deux substantifs les plus fortement sur-employés et l'on trouve un peu plus loin dans la liste : *madame*. Parmi les syntagmes répétés les plus caractéristiques de ce second passage au pouvoir, on trouve d'ailleurs : *répondre à la question*.

Trois thèmes dominants.

La liste ci-dessus indique ensuite les quelques thèmes dominant la période, soit : la *réforme de la constitution (fédérale)*, la *question de la langue française* et le *traité de libre-échange* :

Ces trois thèmes sont confirmés par l'examen des syntagmes les plus répétés et les plus caractéristiques du second Bourassa : *lac Meech* (169 fois), *Cour suprême* (75), *traité de libre-échange* (35), *intérêt du Québec* (30), *langue française* (29), *Canada anglais* (26), *question linguistique* (26), *société distincte* (18), auxquels il faut ajouter les questions budgétaires, monétaires et financières : *millions de dollars* (92), *milliards de dollars* (38), *taux intérêt* (38) dont le second Bourassa semble faire plus grand cas encore que lors de son premier passage au pouvoir.

Ajoutés au nom propre qui est le plus utilisé (*Meech*), les vocables *accord* et *lac* indiquent que la négociation autour de la constitution fédérale se trouve au centre de ses préoccupations - au moins entre 1987 et 1991 - et qu'il s'évertue à défendre le concept de *société distincte* comme l'illustre bien cette phrase caractéristique isolée par le logiciel :

> J'ai dit qu'il était important que le clause de la société distincte puisse prévaloir sur l'article 1 de la charte, c'est-à-dire que l'article 1 puisse être enrichi par la clause de la société distincte parce que, selon des juristes - je pourrais vous citer des causes, je n'ai pas apporté cela avec moi, mais j'aurai l'occasion de vous rencontrer de nouveau - si la clause de la société distincte n'a pas priorité sur la charte, c'est-à-dire si elle doit être assujettie à la charte canadienne, nous sommes dans une situation pire que le statu quo, c'est-à-dire que le Québec, au lieu de gagner du terrain en perd avec l'accord du lac Meech, ce qui me paraît tout à fait inacceptable. (12 octobre 1988).

Parmi les adjectifs préférés, on trouve aussi : *fédéral, constitutionnel, difficile suprême, juridique* qui manifestent la prédominance de l'enjeu constitutionnel dans les discours de cette période.

En 1988, le statut de la langue française revient sur le devant de la scène en raison d'un jugement de la Cour suprême qui invalide la « loi 101 », dans ses dispositions concernant la langue de l'affichage commercial, qui donnait l'exclusivité au français. Confronté à des manifestations de rues imposantes autour du slogan « Touche pas à ma loi 101 », R. Bourassa doit recourir à la clause dérogatoire pour soustraire la législation linguistique québécoise à l'application de la Charte canadienne des droits, ce qui indispose la communauté anglophone et accentue le ressentiment du Canada anglais à l'endroit du Québec qui vient d'approuver massivement l'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique (alors que le Canada anglais était beaucoup plus réticent).

Voici l'une des phrases les plus caractéristiques de cette période dans laquelle R. Bourassa tente de justifier sa décision d'imposer le français dans la publicité commerciale pour donner un "visage français" au Québec :

> Alors, ce que je veux vous dire, c'est que mon interprétation, monsieur Rhéaume, est que ce n'est pas l'établissement d'un bilinguisme, mais c'est que dans un cas, il est important de faire cette distinction, c'est que dans un cas on peut imposer une langue, on peut imposer le français, on doit le faire à plusieurs égards (15 décembre 1988).

Cette phrase traduit surtout l'embarras de R. Bourassa. En effet, traditionnellement, la communauté anglophone du Québec accorde un appui massif au Parti libéral.

> « C'est clair que ce n'est pas une situation qui est facile, pas plus que c'était facile pour moi dans les années soixante-dix, quand on attaquait ma politique linguistique à l'occasion d'une élection fédérale » (8 novembre 1988).

Afin de ménager les diverses susceptibilités, on décide de maintenir l'affichage extérieur unilingue français, mais le gouvernement libéral autorise l'emploi du français et de l'anglais à l'intérieur des commerces.

Enfin, le troisième thème dominant concerne la négociation d'un traité de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. R. Bourassa, avec l'appui du Parti québécois, apporte son soutien au gouvernement

conservateur. Cet enjeu rallie pour une rare fois un consensus québécois. À l'inverse, il divise profondément le reste du Canada. Le libre-échange en abolissant les tarifs protectionnistes ouvre le marché américain aux produits québécois et peut ainsi contribuer au développement de l'économie québécoise et à la croissance de l'emploi. Le logiciel a relevé cette phrase lapidaire de R. Bourassa qui résume la position quasi-unanime du Québec :

> Si nous rejetons le traité de libre-échange, nous n'avons pas de police d'assurance contre une action unilatérale des Américains, comme ils l'ont fait en 1971, quand le chômage pourra augmenter à 5 %, 6 %, 7 % ou 8 % comme ils ont déjà connu (16 novembre 1988).

La combinaison de l'appui au libre-échange et de l'affirmation du français dans l'affichage public provoque un mouvement de ressac anti-Québec dans l'opinion publique canadienne qui se retourne contre l'accord du lac Meech et la reconnaissance constitutionnelle du caractère distinct de la société québécoise. Devant l'échec de l'accord du lac Meech, consommé le 22 juin 1990, R. Bourassa prononce sa célèbre phrase inspirée du général de Gaulle :

> "Le Canada anglais doit comprendre de façon très claire que quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est d'ores et déjà et pour toujours une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement… Quant à moi, je puis vous assurer que mon seul guide sera l'intérêt supérieur du peuple québécois" (22 juin 1990).

Il annonce alors que le Québec ne participera plus aux conférences constitutionnelles avec les provinces canadiennes. Le gouvernement du Québec fait adopter par la suite la « loi 150 » qui institue une commission (Bélanger-Campeau) avec le mandat d'examiner les diverses avenues de l'avenir politique du Québec.

À nouveau, comme chez R. Lévesque et pour des raisons assez semblables, ce sont les absences qui sont les plus parlantes. Notons parmi les noms propres dans l'ordre de leurs sous-emplois caractéristiques : *Québécois, Québec, Ottawa, Canadien, Amérique, Montréal, Europe, France, Français*…

Au fond, le second Bourassa est fidèle au jeune premier ministre qu'il a été dans les années 1970 : même méfiance envers la capitale fédérale, même réticence envers l'affirmation nationale – qu'elle soit

québécoise ou canadienne - même désintérêt apparent pour les grandes références (*Amérique*, *France* ou *Europe*).

Les substantifs significativement sous-employés qui arrivent en tête de liste représentent pour la plupart des acteurs collectifs : *peuple, nation, monde, citoyen, action, État, société, chose, emploi, effort, ordre, éducation.*

Autrement dit, au-delà du pragmatisme qu'il partageait avec R. Lévesque, le R. Bourassa de la maturité défend une vision modeste de l'action gouvernementale et accentue encore le profil bas caractéristique de son premier passage au pouvoir.

Une stabilité remarquable

La principale information concernant l'évolution chronologique des discours de R. Bourassa se lit sur l'ordonnée du graphique V.4 ci-dessous. Pour les autres premiers ministres, on observe des variations de grande ampleur autour de la moyenne figurée par l'axe horizontal. À l'inverse, dans le graphique ci-dessous, près de neuf points sur dix se trouvent à l'intérieur de la zone de fluctuation normale figurée par les deux traits pointillés qui entourent l'axe. Sur les 56 interventions prononcées lors de son second passage au pouvoir, seules deux (mai 1987 et juin 1989) sortent clairement de l'ordinaire. L'écart le plus important correspond précisément au discours prononcé le 26 mai 1987 qui est le seul écrit du corpus. Ce phénomène illustre les effets du genre sur les variations du vocabulaire (en français, l'écrit est généralement plus "riche" que l'oral).

Graphique V.4 Croissance du vocabulaire dans les discours de R. Bourassa (1985-1993) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)

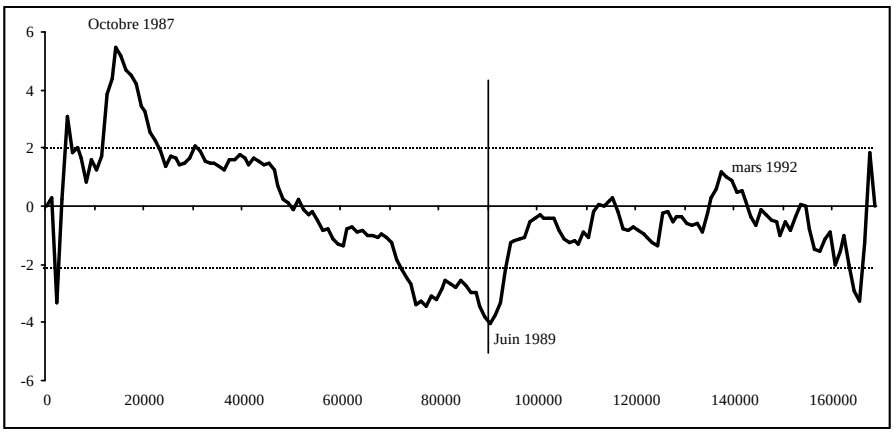

Le second R. Bourassa se caractérise donc par une très grande régularité. Comme ce n'était pas le cas durant son premier passage au pouvoir, on peut en déduire que cette régularité n'est pas une caractéristique propre à l'homme mais plutôt le résultat d'une stratégie de communication caractérisée par la parcimonie avec laquelle le second Bourassa s'exprime en public et par la discipline qu'il s'impose pour conserver, en toutes circonstances, un flegme complet.

Cependant, nous pouvons repérer deux vagues successives dans le graphique ci-dessus. Pour une fois, le tournant majeur ne pose aucun problème d'interprétation. Il se situe exactement à l'entrée en campagne pour l'élection de septembre 1989 qui donne encore une fois la victoire aux libéraux. Ceci étant dit, le renouvellement semble très limité et, pendant le second mandat, la courbe ne sort pas de l'intervalle normal de fluctuation entre les deux écarts types. C'est le seul premier ministre pour lequel nous avons un phénomène de ce genre.

Cette relative stabilité du vocabulaire est surprenante sur une aussi longue période d'autant plus que le corpus ne contient que des conférences de presse qui par définition abordent une très grande variété de sujets puisque le locuteur est soumis à la pression d'une actualité toujours changeante et à l'insatiable curiosité des journalistes à la recherche d'informations inédites. Pour traiter une telle diversité de sujets, l'orateur devrait théoriquement faire appel à un vocabulaire diversifié. À l'inverse, on peut aussi supposer que le style oral et

décontracté des conférences de presse incite moins à l'invention verbale qu'un discours écrit et peaufiné où la répétition peut être restreinte par la révision du texte. L'orateur aura plus tendance à se répéter s'il parle librement, car il ne peut se corriger et ne peut éviter de répéter les mêmes mots.

Il faut aussi souligner qu'il y a des variations importantes dans la distribution du nombre de conférences de presse selon les années, pour certaines années, nous avons très peu de textes (quatre conférences de presse pour les 18 mois de 1986-87). Compte tenu de cette réserve, l'indice de la diversité confirme la stabilité déjà mentionnée à propos des ruptures thématiques.

Graphique V.5 Diversité du vocabulaire chez R. Bourassa (1985-1993). Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

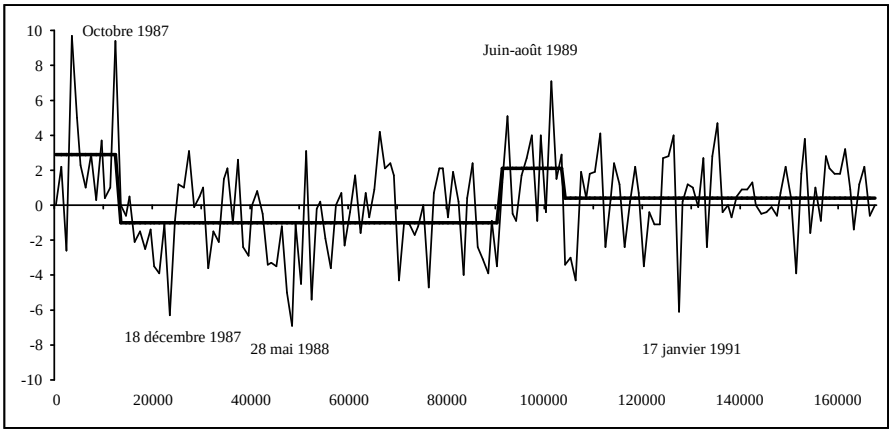

L'algorithme isole 2 grandes périodes et deux épisodes exceptionnels.

- Les 18 premiers mois jusqu'à l'automne 1987 - soit 6 textes sur les 52 composant ce corpus - correspondent à la mise en place du gouvernement et à la définition de sa politique avec une forte diversité thématique. Une fois le gouvernement en place, le rythme de croisière caractérisé par une très faible diversité du vocabulaire - semble s'installer jusqu'au lancement de la campagne électorale. Cette première période est dominée par des thèmes économiques et en premier lieu par la relance du programme de production hydro-électrique. Voici la phrase la plus caractéristique de cette première période :

"Dans la mesure, et c'est un fait, et c'était à l'honneur du Québec, où on est satisfait d'acheter cette électricité du Québec, on est

satisfait du produit québécois pour une forme d'énergie fondamentale, pour une denrée économique essentielle à l'activité de ces États, dans la mesure où on est satisfait, je crois que ceci ouvre la voie pour des générations à d'autres contrats qui remplaceront ceux-là et qui permettront d'ajouter des sommes énormes à la richesse collective du Québec" (6 janvier 1988, à l'annonce d'un contrat de fourniture d'électricité à l'État de New York).

- L'été 1989 où se déroule la campagne électorale et où un nouveau thème fait irruption sur la scène politique (la protection de l'environnement). Puis le rythme de croisière revient à un niveau moyen légèrement supérieur à la moyenne.

La deuxième période couvre l'ensemble du dernier mandat de R. Bourassa (1989-1993) qui a pourtant été très agité : échec de l'accord du lac Meech, commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec, référendum d'octobre 1992 sur la réforme de la constitution canadienne (dit « accord de Charlottetown) qui a été perdu à la fois au Québec et au Canada. R. Bourassa semble traverser tous ces épisodes dramatiques avec la même égalité d'humeur et sans modifier ni son vocabulaire ni son style…

Même l'échec du "fédéralisme renouvelé" ne semble pas l'atteindre. Seuls l'âge et la maladie le contraignent à abandonner le pouvoir en septembre 1993. L'impasse dans laquelle se trouve le Québec et l'usure du pouvoir - que ne pourra pas effacer l'arrivée d'un nouveau chef, Daniel Johnson jr. - sont les raisons de la défaite électorale des libéraux l'année suivante et du retour au pouvoir du Parti québécois sous la direction de J. Parizeau.

JACQUES PARIZEAU (1994-1996) : L'HOMME D'UNE CAUSE

Le bref passage au pouvoir de J. Parizeau (17 mois) achève à la fois le cycle amorcé par la révolution tranquille ainsi que la deuxième époque de ce cycle.

Son engagement et son projet politique sont centrés sur la réalisation de la *souveraineté*. « Je suis entré en politique uniquement pour faire la souveraineté » disait-il[99]. Cela peut expliquer le ton volontariste et combatif de ses discours et le fait qu'il a pu sembler parfois suffisant.

[99] Message publicitaire du Parti québécois diffusé durant la campagne électorale de 1989.

Pendant tout le temps qu'il a été à la tête du Parti québécois, son leadership n'a pas été contesté. Ses convictions souverainistes ont toujours été fermes. En 1984, il a même quitté son poste de ministre des Finances, lorsque R. Lévesque a pris le "beau risque du fédéralisme". Il a réussi à reconstruire le Parti québécois après son passage à vide, entre 1985 et 1987, sous la direction de P.-M. Johnson.

Jacques Parizeau (1930-)

Né à Montréal, le 9 août 1930, il fait ses études au collège Stanislas, à l'École des hautes études commerciales à Montréal, à l'Institut d'études politiques et à la Faculté de droit à Paris et à la London School of Economics, en Angleterre, où il obtient son doctorat en sciences économiques. Avant d'entrer en politique, il cumule les fonctions de professeur et celle de haut fonctionnaire. Il enseigne à l'École des hautes études commerciales de 1955 à 1976 et il est conseiller économique et financier du premier ministre et du Conseil des ministres de 1961 à 1969. Il est aussi membre des conseils d'administration de la Société générale de financement, de la Caisse de dépôt et placement, de la Société d'exploitation minière et de la Régie de l'assurance-dépôts. Dans le domaine journalistique, il est directeur de la revue *l'Actualité économique* de 1955 à 1961, chroniqueur de l'hebdomadaire *Québec-Presse* de 1969 à 1974, puis président du conseil d'administration et éditorialiste du journal *le Jour* en 1974 et 1975. Après deux échecs en 1970 et en 1973, il est élu député de la circonscription de l'Assomption en 1976. Au sein du gouvernement Lévesque il occupe plusieurs postes importants : ministre du Revenu, président du Conseil du Trésor de 1976 à 1981, ministre des Finances de 1976 à 1984. En désaccord avec le virage constitutionnel du Parti québécois, il démissionne du cabinet le 22 novembre 1984 et comme député le 27 novembre 1984. Il est élu chef du Parti québécois le 18 mars 1988. Il est chef de l'opposition officielle à la suite de la défaite de son parti aux élections de 1989. L'échec des ententes constitutionnelles de Meech et de Charlottetown ainsi que la détérioration de l'économie favorisent son avènement au pouvoir, le 12 septembre 1994. Comme premier ministre du Québec, il pilote la démarche référendaire, mais la défaite par une faible marge du «Oui», lors du référendum du 30 octobre 1995, entraîne sa démission comme premier ministre et comme député le 29 janvier 1996. Depuis son retrait de la vie politique, il publie des livres et des articles qui continuent d'alimenter les manchettes.

Un vocabulaire et un style personnel au service d'une idée

Nous avons répertorié durant le règne de J. Parizeau : 27 allocutions et 15 conférences de presse. Même si son mode de communication prédominant fut le discours préparé, qui représente environ les deux tiers de son corpus, il a privilégié un style personnalisé notamment grâce à un usage abondant du pronom personnel de la première personne du singulier. Tout comme cela se produit dans le discours oral, cette amplification de l'usage du "je" (+19% par rapport à la moyenne des huit autres premiers ministres) s'accompagne d'une interaction avec le "vous" (+21%) ce qui donne une forte tension au discours. Il faut aussi noter que l'usage de la négation *ne… pas* (+28%) est presque aussi dense que chez R. Bourassa ce qui dénote une forte sensibilité aux critiques et le désir de les réfuter.

Le caractère oral des textes est attesté par une série d'indices. En premier lieu, apparaissent, en tête des vocables les plus caractéristiques, les verbes *faire* et *dire* ainsi que le substantif *chose*, qui était aussi surmployé par R. Lévesque. En effet, à l'oral, il est parfois difficile de trouver le substantif ou le verbe exact pour traduire sa pensée : tout verbe d'action peut être remplacé par "faire" et tout objet par "chose". Ce sont les indices les plus sûrs d'un oral spontané. Il faut enfin remarquer que J. Parizeau utilise à 88 reprises l'expression "Comment dire ?" comme s'il cherchait l'expression juste, ce qui serait inopportun dans un discours rédigé à l'avance. Ce véritable tic langagier se retrouve exclusivement dans les conférences de presse. J. Parizeau est le seul à le pratiquer. On trouve enfin en surnombre des expressions familières, comme l'adverbe "bon", une surabondance de "là", comme dans "attention-là", et surtout des marques de jovialité ou de satisfaction comme "ha, ha, ha", qui sont très fréquentes dans les conférences de presse, Parizeau en totalisant 85% des emplois de tout le corpus.

La personnalisation de l'action politique

La prédominance des pronoms personnels caractérise surtout les discours de R. Lévesque, R. Bourassa 2 et J. Parizeau. Pour déterminer quel est le premier ministre qui personnalise le plus ses discours, il faut comparer les emplois des pronoms qui désignent la première personne du singulier et du pluriel, c'est-à-dire les pronoms "auto-référentiels"[100].

Comme l'explique Louis Guespin, le choix des pronoms "auto-référentiels" peut avoir une signification politique et révéler la perception que le locuteur a de lui-même ou encore la façon dont ils se situe dans le rapport politique : "Lorsqu'il renonce au "je" pour

[100] Louis Guespin. "Nous, la langue et l'interaction". *Mots*, n° 10, mars 1985, p. 45-62.

s'associer à d'autres dans le recours au "nous", le locuteur marque implicitement quels traits de sa personnalité sociale ou du procès d'interaction sont mis en œuvre"[101].

L'usage de la référence personnelle ou de la référence collective est révélatrice de la conception de la gouverne qu'adopte un chef de gouvernement : le sur-emploi des pronoms de la première personne du singulier (je, me moi) signifie une personnalisation du pouvoir. Le locuteur se situe au centre de son discours comme acteur principal. En revanche, le choix du "nous" suggère une conception plus collégiale des prises de décisions. Dans le "nous", il y a l'idée d'un collectif qui englobe le locuteur[102].

Dans cette comparaison, il faut tenir compte des situations d'énonciation car la propension à la personnalisation sera plus forte dans un discours oral, dans une situation de face-à-face, que dans une allocution faite à partir d'un texte écrit. Cette logique se reflète dans le graphique V.6 ci-dessous.

Graphique V.6 Proportion d'emploi des pronoms auto-référentiels par rapport au nombre total de pronoms

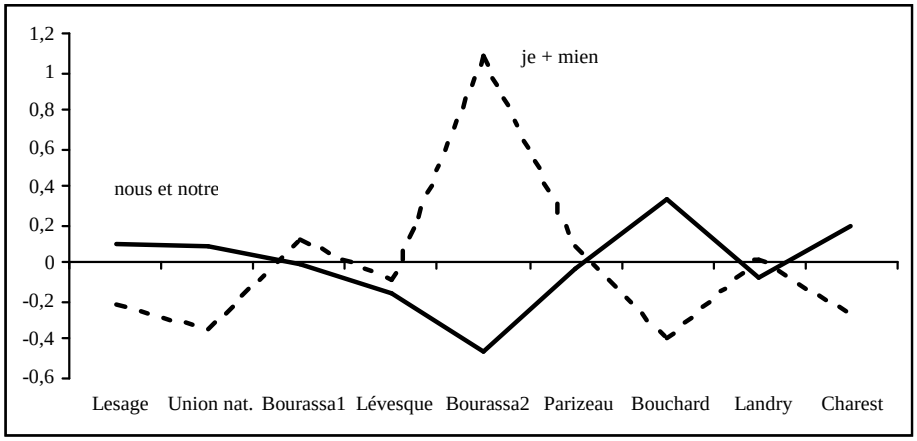

Les premiers ministres dont les corpus ne contiennent pas ou peu de conférences de presse sont ceux qui emploient le moins le "je" : J. Lesage (18% de ses pronoms "personnels" sont des "je") D. Johnson et J.-J. Bertrand pris ensemble (14%) et enfin L. Bouchard (15%) dont le corpus est constitué à 88% de textes écrits.

[101] *Ibid*, p. 45.
[102] Dominique Labbé. *François Mitterrand : essai sur le discours*. Grenoble : La pensée sauvage, 1983, p. 100-103.

Les deux corpus de R. Bourassa illustrent bien ce phénomène. Le premier, qui est composite mais à majorité écrit, contient une proportion de 23% de "je" dans le total des pronoms personnels, ce qui n'est déjà pas négligeable mais sans rapport avec le second qui contient uniquement des conférences de presse (à une exception près), ce qui amplifie la personnalisation et spécialement l'emploi de la première personne du singulier (34% du total des pronoms personnels).

Si l'on fait abstraction du second Bourassa, J. Parizeau domine au chapitre de la proportion de "je" par rapport au nombre total de pronoms personnels recensés dans ses discours avec un taux de personnalisation de 24%, le premier Bourassa étant celui qui lui ressemble le plus avec 23%. Cette pratique discursive manifeste un engagement important du locuteur dans son discours. Au fond, ces hommes ont adopté une conception "présidentielle" de la fonction de premier ministre. Pour J. Parizeau cela ne l'incite pas à la modestie et l'amène à fortement personnaliser ses interventions. Certains ont affirmé, à ce propos, que son style avait une "allure gaullienne"[103].

La prédominance de l'action

Dans les propos de J. Parizeau, le groupe verbal l'emporte sur le groupe nominal. De ce point de vue, il semble être l'héritier de R. Lévesque. Les deux modalités dominantes de son discours, tout comme chez R. Lévesque, sont la volonté (*vouloir*) et la pédagogie : *savoir*, *voir*, *comprendre*, *reconnaître* avec l'inévitable "il faut" qui accompagne tout discours volontariste. Au fond, J. Parizeau semble considérer qu'il suffit d'expliquer pour convaincre et emporter la décision.

Comme chez R. Lévesque et R. Bourassa, cette prédominance du groupe verbal tient aussi au caractère peu conceptuel (ou peu "cérébral") du discours de J. Parizeau.

Chez J. Parizeau, le suremploi des verbes s'accompagne d'une forte densité de noms propres, de nombres et de mots étrangers. Les nombres (+9% par rapport à la moyenne des autres premiers ministres) et les noms propres (+18%) indiquent que ces discours sont ancrés dans le *ici et maintenant* (deux adverbes massivement présents). Les noms propres qui prédominent sont *Québécois, Canada, Ottawa, Chrétien, Johnson, Canadien.* Ils se rattachent tous à la problématique identitaire, constitutionnelle et référendaire.

---

[103] Voir Gilles Gauthier. "L'engagement dans la communication politique : un exemple, la présentation par J. Parizeau de son conseil des ministres". *Communication,* vol. 16, n° 2, p. 55.

Les chiffres indiquent ici que, après la *souveraineté*, les thèmes économiques et surtout financiers dominent les propos de J. Parizeau. On retrouve en forte spécificité positive les vocables *dollar*, *million*, *affaire*, *milliard*. Il y a aussi la rhétorique des chiffres : la plupart des phrases les plus caractéristiques contiennent une avalanche de nombres. Le *budget*, la *dette*, les *taux d'intérêts* semblent former ses principaux repères. Ce vocabulaire indique que l'homme est un pragmatique très attentif à la "vie des affaires" et à l'opinion des gens de ce milieu.

À l'inverse, J. Parizeau semble se désintéresser du *social*, de *l'éducation*, des *réformes* qui sont les vocables les plus fortement sous-employés (par rapport à tous les autres premiers ministres).

Au fond, J. Parizeau a été l'homme d'une idée force qui charpente sa pensée : *la souveraineté du Québec en association avec le Canada* et la tenue d'un *référendum*, tous ces vocables étant en fort suremploi. En effet, la plupart du temps, il combine les deux termes, de multiples manières, dans les mêmes phrases. C'est pourquoi *Canada* est avec *Québécois* le nom propre dont le suremploi est le plus caractéristique.

Le soin qu'il apporte à décrire les institutions communes futures - notamment dans le domaine monétaire - montre que J. Parizeau s'est conformé à la stratégie imposée par ses partenaires du Bloc québécois et de l'Action démocratique du Québec qui diluèrent le projet de souveraineté et lui donnèrent des allures confédérales. Il faut aussi noter au passage, quelques caractéristiques surprenantes de J. Parizeau. En premier lieu : l'abus des mots et expressions… anglaises (+20% par rapport aux autres) ! Il semble parfaitement bilingue et même, parfois, il paraît chercher l'équivalent français des expressions qui lui viennent spontanément à l'esprit en anglais. Mais surtout : *langue* est l'une des spécificités négatives les plus frappantes (avec *éducation*, *université*, *enseignement*, etc.)

Les deux périodes du gouvernement Parizeau

Comme d'autres avant lui, le démarrage est lent (graphique V.7). Élu le 12 septembre 1994, J. Parizeau prend quelques mois pour s'installer au pouvoir et mettre ses politiques en marche. Après cette période de flottement, la courbe de l'accroissement du vocabulaire révèle deux tournants majeurs dans le court mandat de J. Parizeau : en novembre 1994 et en février-mars 1995. Puis l'invention lexicale s'épuise à partir de la mi-septembre 1995, à la veille du référendum, comme si sa mission était accomplie. L'analyse de la diversité du

vocabulaire confirme l'existence de ces deux tournants majeurs (graphique V.8).

Graphique V.7 Croissance du vocabulaire dans les discours de J. Parizeau (1994-1995) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)

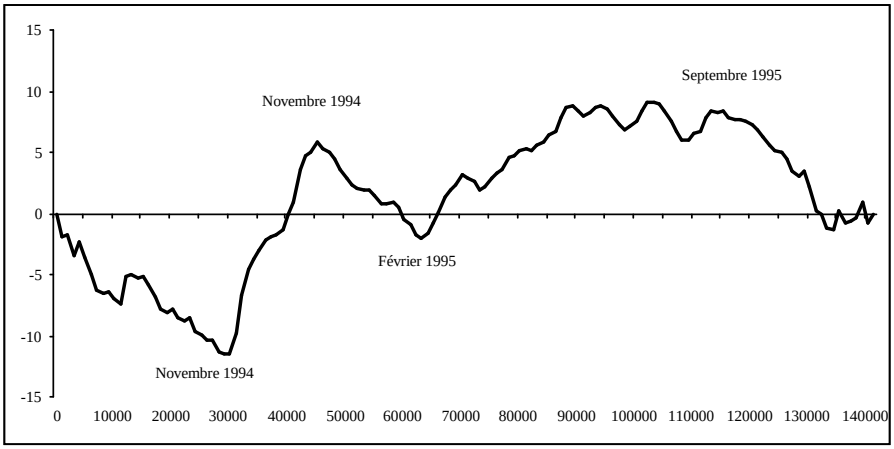

Graphique V.8 Diversité du vocabulaire chez J. Parizeau (1994-1995) Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

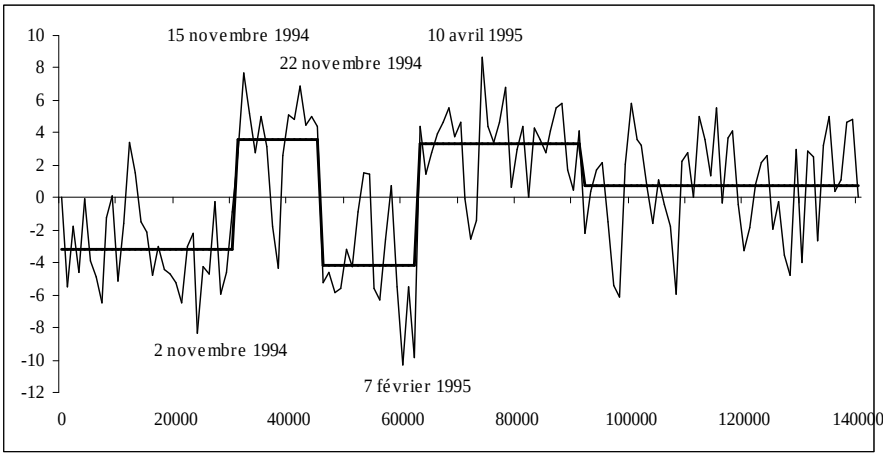

Au début de son mandat, le discours de J. Parizeau est répétitif et peu diversifié, ce qui s'explique par le fait qu'il n'y a que des conférences de presse durant cette période.

À partir de novembre 1994, un afflux massif de nouvelles thématiques se produit. Durant ce mois, J. Parizeau tient trois conférences de presse sur des questions très différentes : une sur les fonds de placement des syndicats ; une seconde où il réplique à Ovide Mercredi - le chef des premières nations, qui, dans un discours aux États-Unis, a accusé les Québécois d'être racistes - et où il annonce un moratoire sur la construction des centrales hydro-électriques ; une troisième enfin où il commente la démission de sa ministre Marie Malavoy. Mais la pièce de résistance est sans contredit le discours prononcé devant le Canadian Club de Toronto, le 22 novembre, où il explique les fondements identitaires du projet souverainiste devant un parterre d'adversaires de la souveraineté du Québec. Ce texte est le plus riche, statistiquement parlant, parmi tous les discours que J. Parizeau a prononcés comme premier ministre. C'est aussi un texte plus conceptuel qu'à son habitude (le groupe verbal est en recul de 7% par rapport à la moyenne de ses prestations).

Voici les trois phrases les plus caractéristiques de ce discours :

> "La seule fois que l'ethnicité est apparue sous les feux de la rampe au Québec, ce fut lorsque Ovide Mercredi est venu nous dire que nous ne pouvions devenir un pays souverain, pour la raison précise que les Québécois n'étaient pas assez purs ethniquement".
>
> "La souveraineté du Québec ne signifie pas que nous nous désintéressons du sort de nos voisins francophones du Canada".
>
> "Je pense que l'accusation la plus répandue et la plus grotesque concerne la nature ethnique du Québec ou du nationalisme québécois".

Ces phrases illustrent surtout l'attitude défensive qu'a adoptée J. Parizeau durant toute la campagne référendaire : en construisant ses discours "en réponse" aux arguments des adversaires de la souveraineté - spécialement l'accusation d'ethnicisme (c'est-à-dire de racisme) qui semble l'avoir particulièrement blessé - il donne à ces thèses adverses un écho et une consistance qu'elles n'auraient peut-être pas si lui-même y paraissait moins sensible…

Puis l'élan semble se rompre à la fin 1994 et au début 1995. La marche vers le référendum semble suspendue. Le discours se renouvelle peu. J. Parizeau est alors en mission officielle en France et prononce une série de discours devant des auditoires choisis comme l'Assemblée nationale française. Le discours est alors plus contraint et répétitif.

Février 1995 amorce une nouvelle période avec une certaine innovation lexicale et une plus grande diversité de vocabulaire. Cela correspond au début de la pré-campagne référendaire avec le lancement des Commissions sur l'avenir du Québec. Le premier ministre fait aussi une allocution devant des hauts fonctionnaires où il explique les principaux axes de sa politique ainsi que sa conception du service public. Cette période de relative innovation lexicale dure jusqu'au 12 septembre 1995 et s'épuise ensuite. Cette date correspond grosso modo au dépôt de la question référendaire à l'Assemblée nationale, le 7 septembre 1995. À ce moment, J. Parizeau est contraint de se mettre en retrait de la campagne référendaire et, à partir du 7 octobre, il doit concéder le leadership à L. Bouchard qui passe pour plus "rassembleur" que lui et qui paraît mieux placé pour faire gagner le "Oui".

L'idée essentielle de J. Parizeau est résumée dans cette phrase que le logiciel a isolée comme l'une de ses plus caractéristiques :

> "Je pense que nous avons tous contribué, par notre campagne, à ce que plus de Québécois comprennent qu'ils portent en eux ce projet, comprennent qu'ils forment, plus qu'ils ne le pensaient, un peuple nord-américain un peu hors normes" (1er décembre 1995).

Le discours du 30 octobre 1995, prononcé aussitôt après l'annonce de la défaite du "Oui" marque la fin de sa carrière politique. Son conseiller Jean-François Lizée lui a préparé un projet d'allocution pour cette éventualité :

> Jacques Parizeau parcourt très rapidement le texte écrit en gros caractères. Le titre « Un extraordinaire événement s'est déroulé aujourd'hui » ne l'inspire guère. Il plie les pages en deux et les fourre dans la poche de son veston sans dire un mot. Ce texte restera dans l'ombre. Jacques Parizeau n'en fera jamais la lecture publiquement.[104]

D'un ton véhément, il accuse le camp du "Non" d'avoir en quelque sorte faussé le jeu démocratique et il explique l'échec par « des votes ethniques et de l'argent ». La tonalité émotive de ce discours est attestée par l'usage des mots *cœur* (3) *combat* (3). L'emploi du pronom "on" à 21 reprises donne un ton familier au discours qui veut insuffler,

[104] Pierre Duchesne. *Le régent, (1985-1995).* Montréal : Éditions Québec Amérique, 2004, tome 3, p. 548.

malgré la défaite, une dose d'espoir et de détermination pour continuer le combat :

> "C'était pas tout à fait assez, mais bientôt ce sera assez. Notre pays, on l'aura… C'est retardé un peu… pas longtemps, pas longtemps. On n'attendra pas 15 ans cette fois-là. "

Dans ce discours, le verbe "vouloir" revient à 9 reprises. Dans ce qui peut être considéré comme son testament politique, J. Parizeau manifeste encore une fois sa conception volontariste de la politique.

Après lui, cette conception s'estompera.

Chapitre 6
Vers un nouveau paradigme idéologique : le néolibéralisme
Les caractéristiques lexicales des premiers ministres de la troisième période (1996-2005)

Le remplacement de J. Parizeau par L. Bouchard, ouvre la troisième période de l'histoire politique contemporaine du Québec.

Par rapport à ceux de leurs prédécesseurs, les discours des trois derniers premiers ministres (L. Bouchard, B. Landry puis J. Charest) sont marqués par un recul considérable du groupe verbal (-20%). Outre *être* et *avoir*, les verbes les moins utilisés indiquent tous une tension : *vouloir*, *pouvoir*, *devoir*, *falloir* et *savoir*, *voir* (et leurs synonymes). Peu de verbes d'action résistent à l'érosion générale. Les plus caractéristiques, outre *gérer*, sont des verbes "performatifs" – où l'action se réduit à énoncer quelque chose -, soit dans l'ordre de spécificité décroissante: *déclarer*, *annoncer*, *souhaiter*, *présenter*, *nommer*, *s'engager*, *rappeler*, *affirmer*, *remercier*, *citer*, *inviter*, *signer*, *témoigner*, *féliciter*, *illustrer*, etc.

L'amputation du groupe verbal concerne également les pronoms. À partir de 1995, le discours devient doublement impersonnel : non seulement l'ensemble des pronoms recule mais ce recul affecte plus particulièrement les pronoms de la première personne (*je*) et de la seconde personne du pluriel (*vous*). Les premiers ministres assument moins leurs propos, ils paraissent fuir la discussion et renoncer à interpeller les Québécois.

Leurs propos ne laissent plus de place à la controverse ni à des alternatives. La négation (*ne… pas*) recule quasiment de moitié par

rapport à l'ensemble du corpus et de près des trois quart par rapport à la période antérieure. Le caractère "unilatéral" des propos se manifeste également par le recul des conjonctions de coordination : *mais* (-28%), *ni* (-33%), *ou* (-55%).

Le nouveau style est fait de phrases courtes et simples. Le recul de la phrase complexe est attesté par l'affaiblissement des conjonctions de subordination (-33%) et des pronoms relatifs : *qui* (- 26%) et *que* (-29%). La phrase est maintenant composée d'un sujet et d'un verbe suivis éventuellement d'un complément. Sinon, le locuteur empile les propositions, souvent privées de verbe, et sans souci de les relier autrement que, de façon intermittente par la coordination "et". Tous les problèmes sont ainsi examinés les uns après les autres, comme autant de "dossiers" distincts.

LA TRANSITION : LUCIEN BOUCHARD (1996-2001)

L. Bouchard est l'homme de la transition. Lorsqu'il succède à J. Parizeau, il conserve la plupart des collaborateurs de son prédécesseur - notamment la plume de l'ombre qui a rédigé la plupart des discours de J. Parizeau (voir chapitre 2) - le gouvernement reste en place, la majorité parlementaire est la même… Durant les deux dernières années de la législature, on ne remarque pas de changements décisifs, comme le confirme le graphique III.6 (accroissement du vocabulaire durant les 45 années). Il ne se produit rien de vraiment significatif avant le printemps 1998 qui ouvre la période électorale. Reporté au pouvoir par les élections du 30 novembre 1998, mais avec moins de votes que son adversaire libéral, L. Bouchard affirme alors sa différence et son discours inaugure un nouveau cycle politique qui sera poursuivi par ses successeurs.

Lucien Bouchard (1938-)

Né le 22 décembre 1938 à Saint-Coeur-de-Marie, il fait ses études de droit à l'Université Laval et devient avocat en 1964. Il exerce cette profession jusqu'en 1985 et se fait connaître comme négociateur pour le gouvernement du Québec. Il participe à la Commission Cliche (1974-1975), chargée d'enquêter sur la violence et la corruption dans l'industrie de la construction au Québec. En 1979, il représente le gouvernement Lévesque dans ses négociations avec les syndicats du secteur public. Nommé ambassadeur du Canada en France par le premier ministre fédéral B. Mulroney, en 1985, il défend avec succès les couleurs du Parti progressiste-conservateur (PCC) lors d'une élection

complémentaire puis lors des élections générales de 1988. Il occupe les fonctions de secrétaire d'État, puis de ministre de l'Environnement, avant de démissionner du gouvernement, en 1990, peu de temps avant l'échec final de l'Accord du lac Meech. Avec un groupe de députés nationalistes, il forme le Bloc québécois (BQ), un nouveau parti chargé de défendre les intérêts du Québec à Ottawa. Le BQ, qui ne présente des candidats qu'au Québec, recueille 54 sièges et forme l'opposition officielle en 1993. En 1994, une myosite nécrosante force l'amputation de sa jambe gauche, ce qui ne l'empêche pas de jouer un rôle de premier plan pour le camp du «Oui» lors de la campagne référendaire de 1995. Il devient président du Parti québécois et premier ministre du Québec, le 27 janvier 1996 à la suite de la démission de J. Parizeau. Laissant de côté la question constitutionnelle, il met de l'avant une politique d'austérité qui permet à son gouvernement d'atteindre l'objectif du déficit zéro. Il remporte les élections du 30 novembre 1998, mais avec moins de votes que le Parti libéral du Québec. Des négociations tendues avec les employés du secteur public et des tiraillements continuels avec Ottawa ponctuent ses deux mandats et entraînent sa démission comme premier ministre et comme député le 8 mars 2001.

Un nouveau discours politique

Après quelques mois de transition, L. Bouchard inaugure un nouveau type de discours politique marqué par un style beaucoup plus distancié et moins tendu que ses prédécesseurs. Ses centres d'intérêt se déplacent considérablement et marquent une rupture avec la vision social-démocrate qui imprégnait les discours des premiers ministres québécois depuis la révolution tranquille.

Le vocabulaire caractéristique de L. Bouchard

En tête de liste des vocables spécifiques : *an* et *année*, ce qui est révélateur d'un discours fortement situé dans le temps. L. Bouchard privilégie une temporalité immédiate; les syntagmes les plus employées sont : *cette année* (196 occurrences) ou *chaque année* (48), *un an* (48), *la* (ou *les*) *dernière(s) année(s)* (100). Autrement dit, L. Bouchard insiste beaucoup sur l'action gouvernementale en train de se faire. Le passé n'est mentionné que pour marquer le chemin parcouru et faire sentir les progrès accomplis. Quant aux objectifs à atteindre, ils sont toujours situés dans le court terme. Cette particularité lexicale est confirmée par les adverbes qui sont les plus caractéristiques des discours de L. Bouchard soit : *aujourd'hui, ici, maintenant*.

Les autres substantifs privilégiés dénotent un discours centré sur quatre types de préoccupations, soit dans l'ordre :

- la gestion des *finances publiques* et du *budget* (ou des *revenus* et des *dépenses*) de l'*État* avec *l'objectif du déficit zéro,* d'où la présence d'un très grand nombre de chiffres (*million* ou *milliard de dollars*),
- l'*économie*, le *développement* et *les créations d'emplois (entreprise, travail, investissement, marché, affaire, croissance, recherche* et *technologie, formation*),
- les *services sociaux* et de *santé (famille, jeune, aide, enfant, éducation, solidarité*),
- la question constitutionnelle (*souveraineté, négociation, référendum, partenariat*).

Les qualificatifs prédominants indiquent une pensée ancrée à la fois dans la dimension locale (*québécois, national, municipal, local, collectif communautaire, souverainiste, souverain*) et dans la dimension internationale : *international, mondial, américain, nord-américain européen, étranger*. Cette pensée est centrée sur les enjeux économiques (*économique, commercial, salarial, budgétaire*) et sur les préoccupations socio-culturelles (*social, culturel, jeune, familial, francophone, anglophone, autochtone*). D'autres adjectifs indiquent aussi une volonté de dépassement : *grand, nouveau, fort, ouvert, majeur, supérieur, solide, remarquable*. L. Bouchard se sert de ces qualificatifs pour valoriser la société et l'action de son gouvernement en associant les adjectifs *grand* et *remarquable* aux substantifs suivants : *débat*, *chantier*, *consensus*, *collaboration*, *capacité*, *accord*, *succès*, *réussite*, *mesure*, etc.

Enfin, dans le vocabulaire spécifique de L. Bouchard on note la présence de "*femme*", "*madame*" et "*ministre*" (au féminin). En effet, L. Bouchard a été le premier à avoir systématiquement féminisé les mots désignant les fonctions politiques.

La féminisation du vocabulaire politique

Comparativement à la classe politique française, les politiciens québécois ont montré plus d'empressement à féminiser le vocabulaire politique sous les pressions insistantes de la société civile et des mouvements féministes. Ce phénomène lexical s'explique aussi par la progression du nombre de femmes dans les instances décisionnelles, la proportion de femmes ministres ayant été en moyenne de 24% entre 1985 et 2005 et le nombre de femmes députées a été multiplié par 6,5 entre 1976 et 2005, passant de 6 à 40 sur un total de 125.

Pour observer ce phénomène, nous avons analysé la féminisation de la désignation des fonctions politiques afin de déterminer à quel moment cette pratique à été introduite dans la vie politique québécoise

et surtout quels premiers ministres furent les plus fervents partisans de la féminisation (graphiques VI.1 et VI.2).

Graphique VI.1 Occurrence du substantif féminin "ministre" dans les discours des premiers ministres

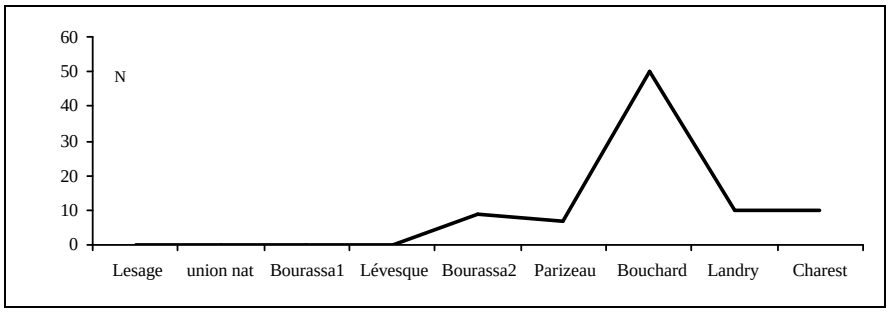

Cette pratique a été inaugurée par R. Bourassa dans son discours du 12 décembre 1985 lorsqu'il présenta son ministère en féminisant le titre de ses ministres femmes. Elle semble caractériser plus particulièrement les premiers ministres du Parti québécois : L. Bouchard et B. Landry. Cette tendance est confirmée par la féminisation des vocables désignant des fonctions civiques ou professionnelles. La norme linguistique québécoise a intégré des mots comme *auteure*, *avocate*, *écrivaine* etc. Nous avons relevé tous les usages des vocables féminisant une profession ou un statut et nous avons établi la proportion de ces usages par rapport au total des substantifs féminins de chaque premier ministre (Graphique VI.2).

Graphique VI.2 Évolution de la proportion des fonctions féminisées par rapport au total de substantifs féminins

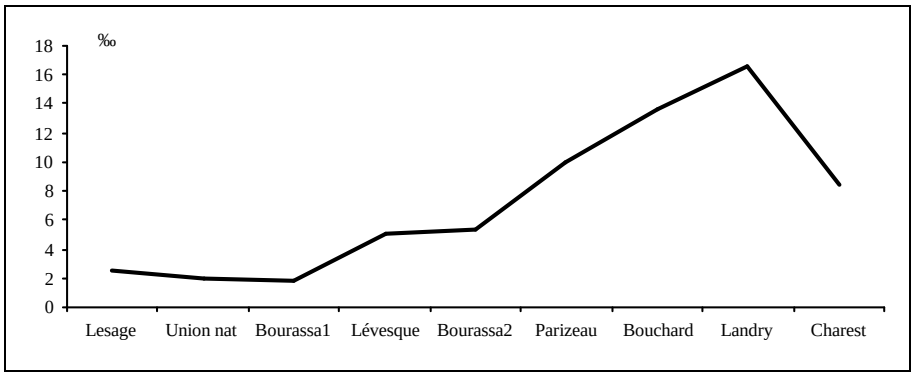

Si au début des années soixante, les premiers ministres désignent quelques fonctions par des mots féminins, ceux-ci concernent des rôles traditionnels attribués aux femmes comme *religieuse*, *infirmière*, *éducatrice*. Dans les années 1990 la féminisation des titres s'amplifie et devient systématique avec L. Bouchard et surtout B. Landry.

Nous avons aussi recensé la pratique - consistant à associer systématiquement les vocables *homme* et *femme* de même que ceux désignant l'identité collective (*les Québécoises et les Québécois*) - qui est révélatrice d'un souci de tenir compte de l'égalité des sexes.

Si l'emploi des doublons *hommes-femmes* a été inauguré par J. Parizeau (4 fois), il revient à L. Bouchard d'en faire une pratique systématique puisque "les femmes et les hommes" reviennent à 37 reprises dans ses discours. Son successeur reprendra cette habitude mais en inversant l'ordre, B. Landry donnant la préséance aux hommes sur les femmes (18 attestations).

C'est avec le retour au pouvoir du Parti québécois en 1994 qu'il faut situer l'utilisation de la double désignation du vocable identitaire (*les Québécoises et les Québécois*), cette formule étant employée à 21 reprises par J. Parizeau. Le contexte référendaire qui a caractérisé son mandat n'est sans doute pas étranger à l'emploi des deux genres, car les électrices semblaient globalement plus réfractaires au projet souverainiste. Tout comme pour l'indice précédent, c'est surtout L. Bouchard qui s'est fait le champion de cette pratique en cumulant presque les deux tiers de tous les dédoublements (soit 84). Si L. Bouchard fait passer le féminin avant le masculin (*les Québécoises et les Québécois*), B. Landry choisit quant à lui de mettre le masculin devant le féminin (*les Québécois et les Québécoises*) à 19 reprises. Cette pratique disparaît avec l'arrivée au pouvoir de J. Charest en 2003, ce qui confirme la régression de la féminisation observée par l'analyse des indicateurs précédents.

Un style administratif

L. Bouchard est le premier ministre qui a le discours le plus "nominal". Comparativement à ses prédécesseurs, il emploie 20% de verbes en moins par rapport à l'ensemble des premiers ministres et cette différence de sous-emploi atteint même 40% par rapport à R. Lévesque. Si l'on retient l'idée selon laquelle un déficit en verbes est l'indice d'une fuite devant l'action, L. Bouchard est le premier ministre qui, au cours des 45 dernières années, aura été le plus préoccupé par la conservation du pouvoir, par opposition à l'exercice du pouvoir au sens fort qui implique le risque et le mouvement. Cette attitude le différencie

nettement de ses prédécesseurs souverainistes (J. Parizeau et R. Lévesque).

L. Bouchard présente plusieurs autres caractéristiques frappantes par rapport aux autres premiers ministres. Il utilise un système pronominal semblable à celui de D. Johnson et de J.-J. Bertrand : même hiérarchie des pronoms personnels, même densité, même indice d'impersonnalité (tableau V.1, chapitre précédent). Le "nous" est le pronom le plus employé. Il désigne le *gouvernement*, la *majorité parlementaire*, mais surtout les *Québécois* auquel le premier ministre prête sa voix. On peut supposer que ces trois premiers ministres partagent une même conception du pouvoir, de l'action politique, de la relation à l'État fédéral.

Le discours de L. Bouchard est affirmatif. Il emploie deux fois moins que la moyenne la construction en "ne… pas" ou "ne… plus". De même le "ni", si caractéristique du discours centré sur la réfutation des arguments adverses, est sous-représenté : -32% par rapport à cette moyenne. Le discours de L. Bouchard ne laisse pas place à la contradiction, ne réagit pas à la critique, ne cherche pas à réfuter les arguments de l'opposition. Ce trait langagier forme un contraste saisissant avec son prédécesseur qui montrait ainsi combien il était sensible aux critiques. Au contraire, en écoutant L. Bouchard, on a le sentiment que l'opposition n'existe pas et qu'aucune autre ligne politique n'est possible en dehors de celle qu'il énonce de la manière la plus impersonnelle et la moins tendue possible. Pour les mêmes raisons, il est l'un des premiers ministres qui utilise le moins la phrase interrogative.

La construction de ses phrases révèle l'émergence d'un certain mode de raisonnement et de gouvernement. La liaison entre les propositions et au sein des groupes nominaux est essentiellement assurée par la préposition "de" et surtout par la conjonction "et" (+24% par rapport à la moyenne). Une seule autre conjonction résiste à l'érosion générale : *cependant*. En revanche, L. Bouchard utilise significativement peu les conjonctions de subordination et les pronoms relatifs qui établissent des hiérarchies entre les éléments de la phrase et traduisent un raisonnement complexe. La conjonction *que* (-25%), les pronoms relatifs *que* (-22%) et *qui* (-25%) enregistrent des reculs considérables. Dans le discours de L. Bouchard, les différents éléments sont présentés sur un même plan et les uns à la suite des autres.

Voici la seconde phrase la plus caractéristique de L. Bouchard qui illustre ce style administratif ou énumératif (la phrase la plus

caractéristique ne peut être reproduite ici car, frôlant les 500 mots, elle occuperait plus d'une page) :

> "Aussi, la réforme de l'aide sociale propose-t-elle : d'intégrer les bénéficiaires d'aide sociale à l'ensemble de la main-d'oeuvre québécoise ; de mettre en place un réseau décentralisé de services publics d'emplois accessibles à toutes les personnes, qu'elles soient en emploi, en chômage, prestataires ou non de l'aide sociale ou de l'assurance emploi ; de mettre en place une politique active du marché du travail comprenant cinq volets d'intervention, soit la préparation et l'intégration à l'emploi, le maintien, la stabilisation et la création d'emplois ; de reconnaître que les stratégies de lutte à l'exclusion du marché du travail doivent prendre appui, au niveau local, à la fois sur les collectivités et sur les partenaires du marché du travail, et miser sur un partenariat entre les secteurs public, privé et communautaire ; de mettre en place des centres locaux d'emplois (CLE), qui constitueront la base du réseau québécois de service d'emplois et de doter chacun de ces centres d'un conseil de partenaires du marché du travail et de la collectivité ; de confier aux conseils locaux de partenaires la responsabilité d'élaborer un plan local d'action concertée pour l'emploi (PLACE) identifiant les stratégies locales et les moyens d'action nécessaires dans le cadre des cinq volets de la politique active du marché du travail ; d'introduire un parcours individualisé vers l'emploi (PARIE) permettant d'élargir la notion d'employabilité ; de soutenir la stratégie d'appui au développement local et à l'économie sociale par le guichet multiservice pour l'entrepreneuriat et le soutien à l'entreprise ; de permettre la conversion des prestations en mesures actives, sous forme notamment de supplément du revenu ou de subventions salariales dans le cadre du parcours individualisé vers l'emploi (PARIE)" (1er novembre 1996).

Ce type de phrase n'est pas un accident ! Il y en a plusieurs dizaines comme cela dans les discours de L. Bouchard. Celle-ci a été prononcée à la clôture du "Sommet sur l'économie et l'emploi". L. Bouchard y dresse l'inventaire des propositions retenues, ce qui est censé valoriser le travail accompli par les partenaires sociaux du gouvernement. En effet, durant son passage au pouvoir, L. Bouchard a multiplié les sommets de concertation : les nouvelles technologies, l'économie et l'emploi, la jeunesse, etc. Tous ont débouché sur des

catalogues de mesures plus ou moins symboliques comme celles énumérées dans la phrase ci-dessus.

Ce style "administratif" révèle une conception gestionnaire de l'action politique. Les problèmes sont traités les uns après les autres, chacun étant considéré de manière "dépassionnée", sous ses seuls aspects techniques - avec force sigles et termes techniques et sans craindre les répétitions. Ce même trait (expression statique, sans relief et très écrite) se retrouve d'ailleurs chez les deux successeurs de L. Bouchard, ce qui conduit à penser qu'il s'agit d'un trait caractéristique de l'époque et, plus précisément, d'une contamination du discours politique par les financiers, les managers et les administratifs qui s'expriment ainsi depuis longtemps.

Les trois périodes et le tournant de L. Bouchard

L'observation de l'accroissement et de la diversité du vocabulaire dans les discours de L. Bouchard (graphique VI.3 et VI.4) suggère trois périodes assez différentes.

Graphique VI.3 Croissance du vocabulaire dans les discours de L. Bouchard (1996-2001) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)

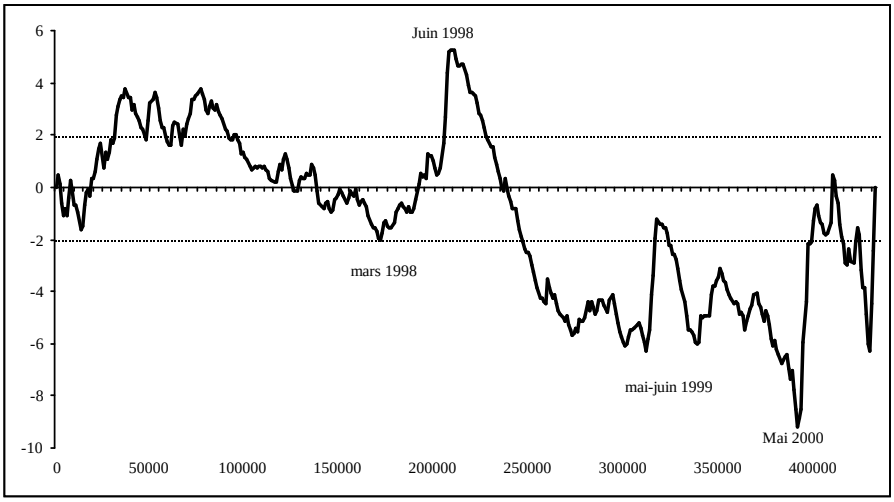

Graphique VI.4 Diversité du vocabulaire chez L. Bouchard (1995-2001) pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

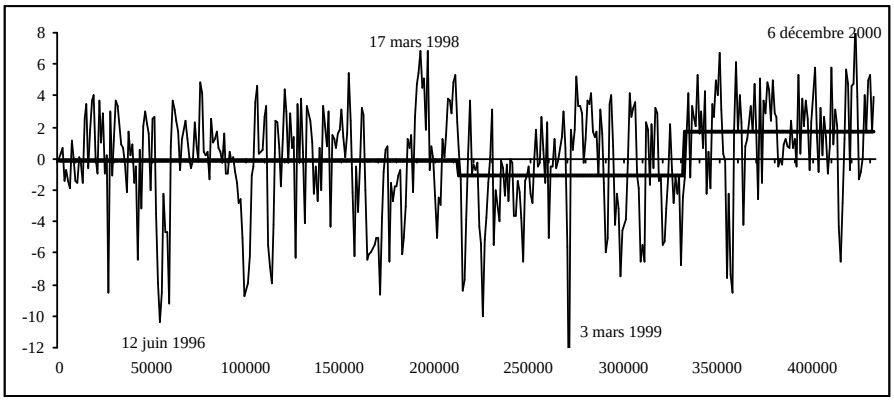

La première correspond aux années 1996-97. La courbe du graphique VI.3 indique une performance conforme au modèle théorique : l'apport de vocabulaire se situe plutôt au début et amène la variable légèrement au-dessus de la borne supérieure "normale" des 2 écarts-types, puis elle oscille légèrement au-dessus de cette borne et décline lentement jusqu'à la borne inférieure. Les trois pointes qui sortent de l'intervalle par le haut correspondent à trois allocutions dont le texte a été plus soigneusement préparé. Par exemple, la première est un long discours prononcé devant les membres de la communauté italienne de Montréal (13 mai 1996). En effet, le vote des immigrants a manqué pour la victoire du "Oui" et, à cette époque, les souverainistes ont consacré beaucoup d'efforts pour se rapprocher de ces communautés assez hostiles, notamment à l'obligation de mettre leurs enfants à l'école française.

La seconde période s'ouvre au printemps 1998. À cette date, dans le graphique VI.3, une pointe importante indique un fort renouvellement thématique. Mais ce renouvellement est bref et, dès l'été 1998 (peu avant la campagne officielle), on assiste à un déclin brutal (également confirmé par le recul de la diversité moyenne du vocabulaire). Dès après sa victoire, le premier ministre semble connaître une "panne" qui se prolonge jusqu'à la fin du printemps 1999.

La troisième période est marquée par les grèves dans les services publics notamment dans le secteur hospitalier (mai 2000). Le fait que la courbe du graphique VI.3 reste pratiquement tout le temps en dessous

de la performance moyenne indique que, du point de vue thématique, cette dernière période n'apporte pas de choses vraiment nouvelles, le premier ministre répétant surtout des choses déjà dites. L'augmentation de la diversité du vocabulaire lors de cette troisième période (graphique VI.4) indique que le L. Bouchard privilégie l'écrit sur l'oral et que, lors des conférences de presse, il se cantonne à une déclaration préalable ou qu'il s'en tient aux fiches que ses services lui ont préparées. Sans doute s'agit-il d'une manière de "tenir bon" malgré l'adversité.

Cependant, l'analyse de la diversité du vocabulaire (graphique VI.4) montre que L. Bouchard adopte un style d'une grande constance qui le rapproche de celui de R. Bourassa et qui le démarque nettement de celui de J. Parizeau dont les écarts de diversité étaient beaucoup plus prononcés.

Quelques discours se singularisent tout de même, soit par leur caractère très répétitif, soit par leur style plus soigné. Les discours du 12 juin 1996 et du 3 mars 1999 présentent le taux de diversité le plus faible. Le premier est une conférence de presse pendant laquelle le premier ministre dénonce les normes fédérales en matière de politique sociale qui constituent un empiètement du gouvernement canadien dans les champs de compétence provinciale :

> On décentralise les factures, on garde le contrôle par la définition de normes dans les secteurs qui sont de juridiction exclusivement québécoise, puis on garde les impôts, on garde le contrôle sur les programmes, puis on laisse, en particulier, le Québec assumer le fardeau de tout cela. Alors, si c'est ce qu'on appelle le renouvellement de la fédération, on repassera.

Ici, le choix de la simplicité d'expression et de la répétition peut se comprendre dans une perspective "propagandiste". En revanche, le second discours le plus "pauvre" est une surprise. Il s'agit du discours accompagnant l'ouverture de la session parlementaire (3 mars 1999) où le premier ministre présente un plan d'action axé sur la jeunesse : "Le thème qui va dominer notre action, cette année, l'an prochain et pour tout le mandat qui s'ouvre, c'est celui de la jeunesse, la jeunesse du Québec". La redondance lexicale de ce discours indique une sorte de passage à vide : le premier ministre puise dans le même vocabulaire pour traiter différents sujets et aucun de ces sujets ne semble susciter chez lui un intérêt particulier.

À l'opposé, deux textes excèdent plus particulièrement la performance ordinaire du point de vue stylistique :

- le discours prononcé 17 mars 1998 devant la législature de l'État du Maine où il vante les mérites des échanges économiques entre le Québec et les États américains voisins comme le Maine et où il célèbre les avantages du libre-échange ;

- le discours du 6 décembre 2000 soulignant le centenaire de la fondation du mouvement Desjardins. Le premier ministre y exalte la contribution du mouvement coopératif à l'essor économique du Québec.

Ces thèmes particuliers suscitent une plus grande diversité dans le choix des mots et correspondent donc probablement à des centres d'intérêt propres à L. Bouchard (ou du collaborateur qui aura préparé ces textes). Mais ces thèmes ne seront guère développés tant, à partir de 1998, le discours du premier ministre est dominé par une idée : l'assainissement des finances publiques ou ce que l'on pourrait appeler l'obsession de la *lutte contre le déficit*.

La lutte contre le déficit et la réforme de l'État

Dès 1996, L. Bouchard impose des restrictions budgétaires à tous les ministères. Il réduit progressivement le pouvoir d'intervention de l'État dans l'économie et entreprend de débureaucratiser la gestion des grandes missions de l'État au nom de la décentralisation.

Le mot *déficit* revient à 216 reprises. Les syntagmes suivants jalonnent son discours : *réduire le déficit, terrasser le déficit, éliminer le déficit, se débarrasser du déficit, s'attaquer au déficit, résorber le déficit.*

Il s'agit "d'extraire le Québec du carcan des déficits et de lui redonner sa liberté d'action" (3 mars 1999). Le premier ministre prend des accents alarmistes en disant qu'il faut "sauver l'État, lui redonner sa marge de manœuvre" (25 mars 1999). Il en fait une question de justice entre les générations et postule qu'un budget en équilibre est une condition préalable à un éventuel référendum sur l'accession à la souveraineté. Par exemple, le 18 septembre 1998, il affirme que le Québec ne peut accéder à la souveraineté qu'après avoir éliminé complètement son déficit et il ajoute que l'État québécois est trop endetté pour réaliser un changement harmonieux de statut politique. Mais l'objectif se révèle très difficile à atteindre car les coupes opérées par le gouvernement canadien dans les programmes de transferts aux provinces creusent chaque année ce déficit, puisque les provinces doivent supporter les coûts de la santé et de l'éducation qui croissent plus rapidement que les rentrées fiscales.

Au passage, cet argumentaire permet aussi à L. Bouchard de dénoncer la politique de son adversaire fédéral J. Chrétien :

> M. Chrétien se pose comme le champion de la lutte au déficit, mais il coupe massivement dans les transferts aux provinces. Son déficit, c'est nous qui sommes en train de le réduire. Il se pose bien sûr en champion de la protection sociale, mais en pratique, il coupe les transferts fédéraux aux provinces pour la santé, la sécurité du revenu et l'éducation post-secondaire. (7 septembre 1996 et 29 novembre 1997).

Pour desserrer l'étau qui étouffe les finances publiques du Québec, il faut donc relancer la création d'emplois, mais surtout réduire la taille de l'État et les dépenses publiques. Pour ce faire, L. Bouchard fait adopter une loi "anti-déficit" et lance un programme de pré-retraites pour les employés de l'État. Le succès de ce programme entraîne des départs massifs qui affectent les services en particulier dans le domaine de la santé. Ces coupes budgétaires touchent directement les couches sociales les plus favorables au Parti québécois.

Arrivé à la direction du Parti québécois en raison de son charisme personnel, L. Bouchard profite de son capital politique – mais aussi de la vogue des idées libérales à travers le monde - pour opérer un virage dans la conception du rôle de l'État qui, depuis la révolution tranquille, avait été le moteur du développement de la société québécoise. Ayant été imprégné de la pensée conservatrice durant son passage sur la scène fédérale, il reprend dans son argumentaire les mots d'ordre traditionnels du milieu des affaires. Pour justifier la réduction du déficit, il invoque également la solidarité entre les générations et la nécessité de relancer la création d'emplois. Il soutient que la part des dépenses publiques dans le PIB est plus élevée au Québec que dans le reste du Canada ce qui restreint les capacités d'initiative de l'entreprise privée qui doit supporter des taux d'imposition plus élevés qu'ailleurs ainsi que la concurrence de l'État sur le marché des prêts, ces deux facteurs nuisant à la création d'emplois.

Les coupes budgétaires radicales permettent à L. Bouchard d'atteindre son objectif (le déficit zéro), mais au prix d'une démoralisation et d'une démobilisation de la société québécoise. L'État ne porte plus les ambitions collectives de la société québécoise. La souveraineté - qui était l'objectif essentiel du Parti québécois - semble s'éloigner indéfiniment. Constatant l'échec, L. Bouchard démissionne 11 janvier 2001. Le discours national de B. Landry, le successeur de L. Bouchard, ne parviendra pas à mettre fin à cette démobilisation.

BERNARD LANDRY LE PORTE-ETENDARD DE LA NATION (2001-2003)

B. Landry a fait de la politique active pendant plus de trente ans (encadré ci-dessous). Il aurait rêvé toute sa vie de devenir chef d'État, plus précisément "Président de la république du Québec"[105]. Longtemps second de leaders exceptionnels, supplanté à la direction du Parti québécois à deux reprises, en 1985 et en 1987, il devient premier ministre à la suite de la démission de L. Bouchard. Il exerce le pouvoir pendant deux ans, mais il ne parvient pas à poser la question du destin politique du Québec.

Bernard Landry (1937-)

Né à Saint-Jacques près de Joliette, le 9 mars 1937, il fait des études de droit à l'Université de Montréal où il milite activement au sein du mouvement étudiant québécois, il est notamment président-fondateur de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), en 1962-63. Il devient avocat en 1965 et poursuit ses études à l'Institut d'études politiques de Paris. Il travaille ensuite comme conseiller dans divers ministères québécois et comme avocat dans sa région natale. Il rejoint le Parti québécois (PQ) où il joue un rôle important dès le début. Il se présente sans succès lors des élections générales de 1970 et 1973, avant d'être élu député de Fabre en novembre 1976. R. Lévesque lui confie le ministère d'État au Développement économique puis le portefeuille du Commerce extérieur. On le retrouve par la suite à la tête du ministère des Relations internationales, en 1984, et de celui des Finances, l'année suivante. Défait, comme son parti, lors des élections de 1985, il entreprend une carrière universitaire à l'Université du Québec à Montréal jusqu'à ce que le PQ reprenne le pouvoir, en 1994. Homme fort des cabinets de J. Parizeau, puis de L. Bouchard, il cumule notamment les fonctions de vice-premier ministre, de ministre des Affaires extérieures, de ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, ainsi que de ministre des Finances, du Revenu, de l'Industrie et du Commerce, ce qui lui permet d'oeuvrer à la modernisation de l'économie québécoise, un objectif qu'il poursuit depuis son entrée en politique. Lors de la démission de L. Bouchard, il s'impose comme chef du PQ et premier

---

[105] Voir Michel Vastel. *Landry le grand dérangeant*. Montréal : Les Éditions de l'Homme, 2001, p. 64.

ministre du Québec le 8 mars 2001. Il poursuit la réforme municipale qui suscite beaucoup de mécontentement et qui sera en partie responsable de sa défaite électorale en 2003. Ses autres réalisations sont : la signature d'un traité avec la nation Cri (la "Paix des braves"), l'amélioration de la fiscalité des entreprises et la création d'une commission d'enquête sur le déséquilibre fiscal, présidée par un ancien ministre libéral, Yves Séguin. Battu lors des élections générales d'avril 2003, il continue de diriger l'opposition à l'Assemblée nationale. Le 4 juin 2005, il cause la surprise en démissionnant à la suite d'un vote de confiance des militants de son parti qu'il juge insuffisant pour se maintenir.

Particularités stylistiques et lexicales de B. Landry

Du point de vue stylistique, B. Landry semble extrêmement proche de son prédécesseur. En revanche, il s'en distingue notamment par une utilisation singulière des noms propres et surtout d'un certain vocabulaire identitaire.

La continuité stylistique

B. Landry partage avec L. Bouchard un goût particulier pour la coordination "et" (+ 27% par rapport à la moyenne des premiers ministres). Cette caractéristique indique que comme son prédécesseur, B. Landry empile les propositions les unes sur les autres sans établir de hiérarchie. Ce style énumératif laisse supposer une conception semblable de l'exercice du pouvoir centrée sur l'accumulation de mesures concrètes. Par exemple, il énonce les secteurs d'intervention de son gouvernement - "En économie, en sécurité, en solidarité et en relations intercommunautaires" (16 octobre 2001) - ou encore les qualités de son auditoire : "Aujourd'hui, ça incarne le dynamisme, le savoir, l'intelligence, la créativité et la richesse" (14 mai 2002).

Voici la phrase la plus caractéristique de B. Landry (sur 132 mots, le "score" est égal à 56) qui illustre une liste de réalisations :

> "Mentionnons : l'adoption de la politique de soutien au développement local et régional en 1997 ; la création du ministère des régions ; la mise en place des centres locaux d'emploi (CLE) et des centres locaux de développement (CLD) ; la mise en place des SOLIDES, une initiative conjointe du fonds de solidarité et de l'Union des municipalités régionales de comté ; l'embauche d'une centaine d'agents ruraux qui sont maintenant à l'oeuvre dans les CLD ; l'adoption de la stratégie de développement économique des régions ressources, dotée

d'un budget de 8 millions de dollars sur trois ans pour aider à consolider, moderniser et diversifier l'économie de 7 régions et de 3 MRC dont l'activité économique repose sur l'exploitation des ressources naturelles ; l'octroi d'outils de renforcement économique à 20 MRC aux prises avec des difficultés de restructuration" (27 septembre 2001).

Cette phrase aurait pu aussi bien se trouver dans un discours de L. Bouchard…

Comme ceux de son prédécesseur, les discours de B. Landry sont de facture nominale. Il sur-emploie les noms propres, les noms communs, les adjectifs, les participes présents et passés, les pronoms possessifs (+37%) ainsi que les déterminants possessifs (+ 19%).

Les noms propres

B. Landry est le premier ministre qui fait l'usage le plus intensif de noms propres (+ 63% par rapport à la moyenne des autres premiers ministres). Voici les noms propres les plus caractéristiques de B. Landry (classés dans l'ordre de leur "spécificité") :

Québec, Montréal, Amérique, États-Unis, France, Lévesque, Cri, New York, Séguin, René, Jean, Jacques, Gaspésie, Europe, Robert, Michel, Louis, Baie James, Bourassa, Inuit, Bouchard, Moses, Saguenay.

Hormis les noms de lieux, de pays, de villes ou de provinces, les patronymes les plus caractéristiques réfèrent aux premiers ministres qui l'ont précédé et à des noms de personnalités comme Séguin, qui désigne presque uniquement Yves Séguin qui a été nommé à la présidence d'une commission sur le déséquilibre fiscal[106]. De même, la présence dans cette liste de T. Moses, le chef Cri, s'explique par l'accord signé par le Québec avec la nation Crie. Mais la présence d'un grand nombre de patronymes et d'une plus grande proportion de prénoms signale l'élément le plus caractéristique de B. Landry: la multiplication des réceptions, des commémorations (hommage à tel ou tel grand Québécois), des manifestations protocolaires de toute nature qui lui permettent de se mettre en scène. Dès lors, on assiste à une utilisation importante du pronom "vous" pour s'adresser à la personne célébrée, sans qu'il s'agisse à proprement parler d'"interlocution".

Pour mieux saisir le rôle des noms propres dans le discours, nous avons ventilé les occurrences dans une série de catégories, en mesurant

[106] L'autre Séguin mentionné est Philippe, ancien Président de l'Assemblée nationale française.

leur poids relatifs pour chaque premier ministre (tableau VI.1). La dernière ligne de ce tableau indique si le premier ministre considéré utilise plus ou moins de noms propres par rapport à la moyenne de ses collègues. Par exemple, L. Bouchard et B. Landry utilisent 163 noms propres, là où, en moyenne les autres en utilisent 100. À l'inverse, J. Lesage et R. Lévesque ont été les plus sobres.

Tableau VI.1 Distribution en % des catégories de noms propres employées par les premiers ministres (classement par ordre décroissant d'importance)

	Lesage	UN	Bourassa1	Lévesque	Bourassa2	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
Patronymes	12	25	32,8	29,6	47,7	32	25	25,4	25,3
Prénoms	9,5	14,2	13,7	12,2	9,1	15,3	17	21,2	20,3
Villes	22	17,8	14,7	14,7	10	14	13	14,1	10,3
Pays	10,5	14,3	11,5	7,3	7,4	5,1	7,8	8,4	8,4
Provinces*	12,6	16,3	10,5	7	7,3	5,3	5,7	4,6	5,1
Identités**	11,1	14,3	6,1	6,4	4,4	8,9	7,8	7,6	5,9
Entreprises	9,5	5,3	9,5	8	3,7	8	10	5,7	8,7
Régions	6	12,6	5,8	6	4,6	3,5	3,7	4,6	4,1
Acronymes	2,6	2,7	6,7	6,7	3,2	5,6	5	5	7,8
Continents	4	4,6	4,8	1,9	2,2	2	4,2	3,3	3,8
Total	1250	556	1017	2487	1612	1235	4316	2731	1314
Densité	-43,1	-16,9	-27,5	-44	0,3	16,6	63	+63.2	49,4

* Provinces du Canada et États fédérés des États-Unis. ** Noms des peuples (cf. plus bas)

En premier lieu, on observe que les premiers ministres québécois privilégient les patronymes, J. Lesage faisant exception à la règle en favorisant les noms de villes et de provinces. Si le second R. Bourassa emploie presque deux fois plus de patronymes que les autres premiers ministres, cela est dû d'abord à un penchant personnel, comme en atteste son premier passage au pouvoir, mais aussi au fait qu'il ne reste que des conférences de presse de son deuxième passage au pouvoir et que, dans ses réponses aux questions, il cite très souvent le nom du journaliste qui lui a posé la question. Par exemple : "Si vous permettez que je réponde là-dessus, monsieur Saint-Louis, je ne veux pas…"

Autre fait langagier significatif, les références aux noms des provinces canadiennes ou aux États américains déclinent avec le temps, surtout avec les leaders souverainistes J. Parizeau et B. Landry, mais aussi chez un premier ministre fédéraliste comme J. Charest. Les références aux autres pays sont relativement constantes sauf chez J. Parizeau qui les sous-emploie, son mandat ayant été consacré à la mise en oeuvre du référendum. Enfin B. Landry se distingue par l'emploi

d'une plus grande proportion de noms d'entreprises alors que le second R. Bourassa est celui qui s'y réfère le moins.

Si l'on considère que le nom propre appartient plutôt au groupe nominal, la dernière ligne du tableau VI.1 confirme que les derniers premiers ministres marquent une nette préférence pour le nom sur le verbe. Cependant, le nom propre (comme les chiffres et les dates) n'appartient pas véritablement à la "langue". Il se situe au point d'intersection entre la "réalité" évoquée dans le discours et la langue avec laquelle ce discours est formulé. Il assure au discours un ancrage dans l'espace géographique ou social et lui donne une apparence plus concrète et moins "idéologique". Ce trait semble d'ailleurs être confirmé par les autres dimensions caractéristiques de son vocabulaire.

Le champion de l'affirmation nationale

B. Landry s'est engagé dans le combat national et pour le développement économique du Québec, cette caractérisation étant attestée par la liste des substantifs qui lui sont spécifiques :

> r*égion, ministre, nation, développement, monde, État, économie, action, madame, population, million, vie, projet, assemblée, plan, cours, entente, président, homme, ressource, santé, place, histoire, femme, relation, richesse, chef, personne, ami, territoire, solidarité, ville.*

Tout aussi significatifs sont les adjectifs qui le caractérisent : *national, grand, québécois, international, démocratique, meilleur, humain, fiscal.* Le développement de l'économie et plus particulièrement des régions, l'action de l'État, l'affirmation de la *nation*, la gestion de la *santé*, les références à l'histoire sont bien les éléments centraux des discours de B. Landry.

Sur le plan lexicométrique, B. Landry est le plus nationaliste des premiers ministres québécois tant par ses vocables préférés que par ceux qu'il ignore. Parmi les noms propres délaissés, on retrouve les vocables se référant aux réalités canadiennes : *Canadien, Canada, Trudeau, Meech, Ryan.* Il se refuse à employer le vocabulaire qui caractérise le statut politique du Québec ou encore les concepts clés du réformisme constitutionnel comme : *province, conférence, constitution, fédéralisme, amendement.*

Conformément à cette logique de la négation du statut politique réel, il se montre aussi plus réfractaire que les autres premiers ministres à employer les adjectifs concomitant : *fédéral, provincial, canadien, électoral, libéral, constitutionnel, anglais.*

Par sa fonction de représentation, le discours politique construit un sujet collectif qui fonde la légitimité de l'exercice du pouvoir. Le gouvernement agit au nom d'une entité qui l'inclut. Quels vocables les premiers ministres québécois ont-ils privilégiés pour désigner le groupe de référence au nom duquel ils exercent l'autorité?

Il est intéressant de constater que certains concepts collectifs sont peu employés alors qu'on les attendrait presque naturellement. C'est le cas de *patrie*, de *collectivité* et de *communauté* qui semblent dévalorisés dans le vocabulaire politique québécois, ce dernier vocable se retrouvant essentiellement dans les discours de l'Union nationale.

En plus de la référence à la *nation*, on trouve divers concepts génériques comme *peuple*, *pays*, *société*. Le tableau et le graphique suivants comparent les usages qu'en font les premiers ministres québécois (tableaux VI.2 et graphique VI.5).

Tableau VI.2 Distribution des vocables désignant la "société" québécoise (‰). Classement par ordre décroissant de fréquence

	Lesage	UN	Bourassa	Lévesque	Bourassa	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
société	3,5	3,6	3,1	2,3	1,8	3,0	3,5	3,5	3,5
pays	3,1	4,7	2,1	1,0	1,8	2,2	1,6	2,4	1,2
peuple	3,4	3,3	1,3	1,2	0,8	2,0	2,6	2,9	2,0
nation	1,6	3,3	0,3	0,4	0,1	1,4	1,8	4,7	0,6

Graphique VI.5 Évolution de la fréquence relative des vocables désignant la société québécoise (proportion d'emplois pour 1000 mots rapportée à la fréquence totale)

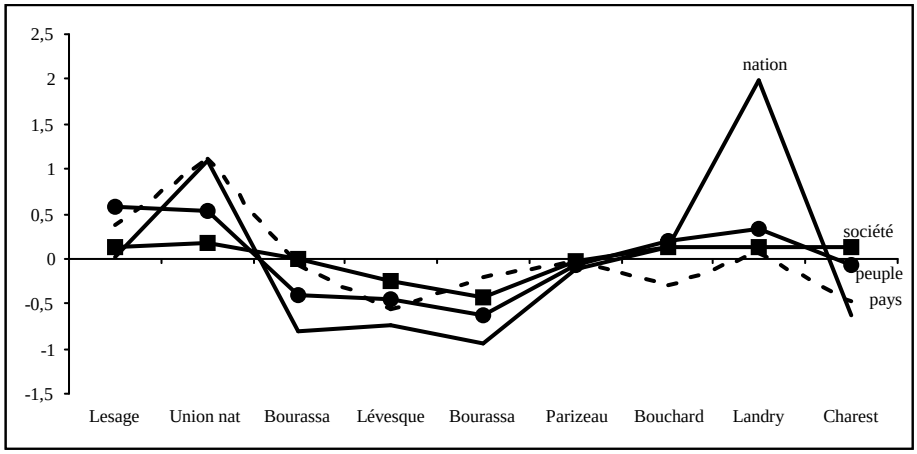

Le graphique VI.5 ci-dessus répond à la question de savoir quelles sont les préférences relatives des uns et des autres. Pour cela, la densité moyenne d'emploi des quatre vocables est figurée par l'axe horizontal. Tout point inférieur à cet axe signale que le premier ministre considéré emploie moins le vocable que la moyenne des autres et vice-versa. Autrement dit, la hiérarchie absolue - présentée dans le tableau VI.2 - est effacée, seules subsistent les préférences relatives.

Globalement, le concept de *société* - voire de *société distincte* - est le plus en faveur durant toute la période et le plus uniformément utilisé. On peut donc considérer qu'il est le plus consensuel. De même, tous les premiers ministres semblent accorder à peu près la même importance à l'idée selon laquelle les Québécois forment un *peuple*. En revanche, les notions de *pays* et surtout de *nation* semblent poser beaucoup plus problème.

J. Lesage et D. Johnson et J.-J. Bertrand utilisent à peu près autant *société* et *peuple* mais les deux derniers privilégient manifestement *nation* et *pays*. Mais, à l'époque, le *pays* désigne surtout le Canada et pas le Québec. R. Bourassa et R. Lévesque partagent une répugnance très caractéristique envers la *nation* et plus généralement envers tous les vocables identitaires. En revanche, ces vocables connaissent une remontée significative avec les trois premiers ministres souverainistes : J. Parizeau, L. Bouchard et surtout B. Landry.

Comme l'indique le graphique VI.5, les deux pics historiques de l'affirmation nationale correspondent à l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale et à celle de B. Landry. Mais entre ces deux temps forts, le sens de nation se modifiera profondément, la nation canadienne-française se mutant en nation québécoise. En 1966, D. Johnson réclamait l'honneur d'avoir été le premier à introduire le concept de « nation canadienne-française » dans le vocabulaire gouvernemental.

> Le nouveau gouvernement que vous avez élu déteint un mandat très clair : celui de faire reconnaître partout la nation canadienne-française… À noter que c'est la première fois dans l'histoire du Québec que cette expression de « nation canadienne-française » fait partie du vocabulaire gouvernemental. Nous en faisons l'un des principes cardinaux de notre doctrine et de notre politique. (29 juillet 1966)

Cette prétention était certes excessive puisque J. Lesage l'avait utilisé avant lui dans trois discours (16 février 1963, 20 octobre 1963 et 22 septembre 1965), mais il n'insistait pas autant que D. Johnson sur la relation entre la nation et l'État du Québec. Le glissement sémantique vers l'identité québécoise se fera dans l'idée que le Québec était le foyer national des Canadiens français, expression que J. Lesage n'a pas utilisé dans le corpus que nous avons étudié.

Ce graphique montre aussi que la référence à la nation est caractéristique du vocabulaire de B. Landry et qu'il se distingue de ses collègues par une survalorisation de l'identité nationale et par sa volonté d'affirmer le Québec comme *nation*. Il emploie une panoplie de locutions pour exprimer cette connotation : *notre nation* (18 fois), *le Québec forme une nation* (9 fois), *la nation québécoise* (28 fois). Il propose même une définition de cette nation québécoise :

> Citoyennes et citoyens du Québec, plus qu'à aucun autre moment de notre histoire, il est admis que le Québec forme une nation. Une nation civique, inclusive et qui transcende toute forme d'ethnicité. Le gouvernement du Québec a le devoir d'affirmer et de consolider ces réalités de concert avec l'Assemblée nationale, dont les travaux doivent en témoigner ici, devant le Canada et devant la communauté internationale.
> 22 mars 2001).

Cette dimension de son discours ressort clairement si l'on compare les usages des vocables identitaires soit de façon générique (le

substantif *nation* et l'adjectif *national*), soit de façon spécifique (le substantif *Québécois*, l'adjectif *québécois*).

Il y a une parenté intellectuelle entre les premiers ministres de l'Union nationale et B. Landry. Cette proximité est aussi attestée par le retour des références au concept de *confédération* que B. Landry reprend dans ses discours pour caractériser les relations entre les pays de l'Union européenne, statut qui correspond à ce qu'il revendique pour le Québec. Il reconnaît que "la Communauté européenne est une source d'inspiration remarquable dans l'aménagement des rapports entre nations libres" (22 octobre 2001). Comme s'il croyait à la force du verbe pour inculquer une vision de la nation québécoise, B. Landry multiplie les emplois du qualificatif *national* qu'il associe à 53 substantifs différents. Ce faisant, il procède à une "nationalisation" des institutions, celles qui reviennent le plus fréquemment sont *l'Assemblée nationale* (115), *l'ordre national du Québec* (70), *la capitale nationale* (37), le *gouvernement national* (22), la *politique nationale* (17), *l'État national* (6). Il est le seul premier ministre à faire cette association fréquente entre *gouvernement*, *État* et *national*.

J. Charest, quant à lui, si on se fie à ces indicateurs, semble délaisser les références identitaires et négliger tout particulièrement le concept de "nation". Il se réfère cinq fois aux *nations autochtones* et deux fois seulement à la *nation québécoise* pour expliquer dans un discours en Bavière la spécificité québécoise :

> "Lorsqu'on parle de la nation au Québec, on parle aussi de la nation québécoise, ce qui n'exclut en rien notre participation au Canada" (14 mai 2003).

Pour l'essentiel de son premier mandat, il n'a pas cherché à persuader les Québécois qu'ils formaient bel et bien une nation.[107]

[107] Dans une étude subséquente qui s'intéresse plus particulièrement aux concepts identitaires et qui inclut dans le corpus de J. Charest les discours prononcés jusqu'à la fin de 2006, nous avons observé que le concept de *nation* a fait une apparition remarquée dans un discours prononcé le 30 novembre 2006, pour souligner l'adoption par la Chambre des communes, à l'initiative du Bloc québécois, d'une motion reconnaissant la nation québécoise. Ce discours contient 65 % de tous les emplois du concept de *nation* par J. Charest. Mais, contrairement à B. Landry, J. Charest n'utilise pas l'expression « notre nation », il préfère employer des formules plus distanciées (*la, une ou cette*) plutôt que l'adjectif possessif (*notre*) qu'il n'utilise jamais comme s'il ne s'identifiait pas personnellement à cette nation québécoise. L'adjectif possessif « notre » contient une connotation d'exclusivité qui rend l'appartenance à une autre nation impossible. Cette particularité lexicale montre bien que le choix des mots est révélateur d'un positionnement idéologique.

Les trois périodes du mandat Landry

L'accroissement et la diversité du vocabulaire (graphiques VI.6 et VI.7) indiquent que le bref mandat de B. Landry peut se diviser en trois périodes. En effet, la superposition des deux graphiques montre que les ruptures se produisent aux mêmes dates et que chaque période est constituée d'une phase d'innovation suivie d'une phase de répétition et d'appauvrissement relatif du vocabulaire et du style.

Alors que le rythme d'accroissement du vocabulaire semble s'accélérer jusqu'aux derniers mois - de telle sorte que le niveau moyen s'élève par paliers - la tendance est inverse pour la diversité du vocabulaire : après chacune des deux ruptures (mai 2001 et mai 2002), le niveau moyen se rétablit à un palier moyen inférieur à celui de la phase correspondante de la période précédente.

Graphique VI.6 Croissance du vocabulaire dans les discours de B. Landry (2001-2003) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)

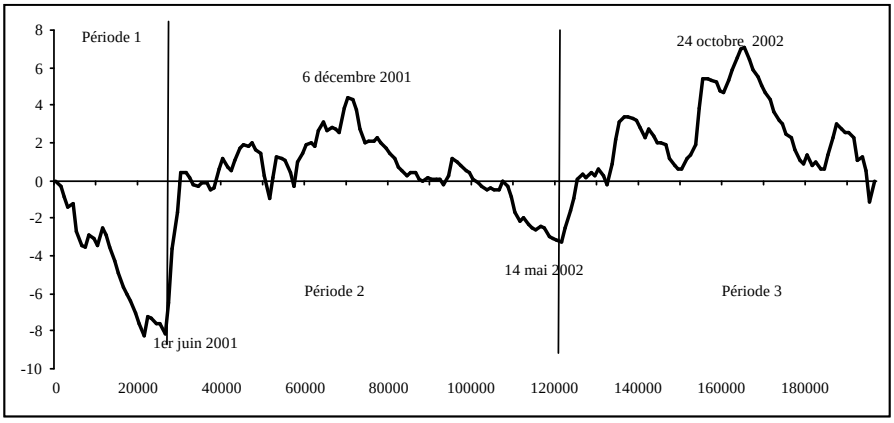

Graphique VI.7 Diversité du vocabulaire chez B. Landry (2001-2003) Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

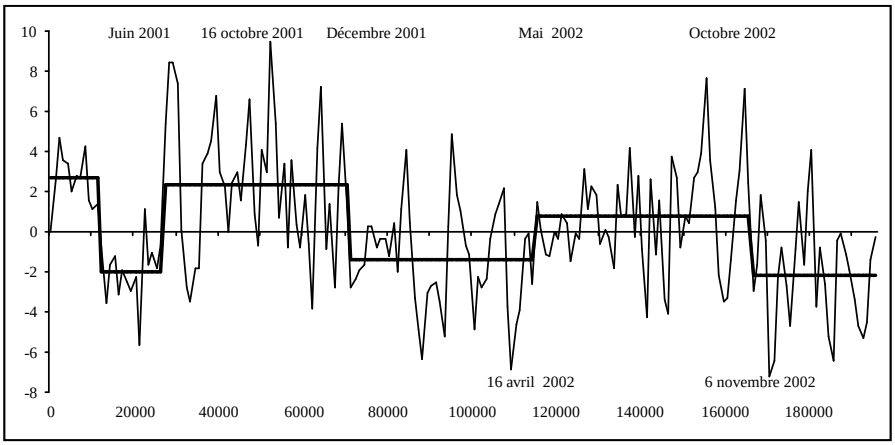

Les premiers mois de Bernard Landry semblent avoir été assez difficiles jusqu'à la fin mai 2001, comme si le coureur entré en piste de façon inopinée n'arrivait pas à trouver son rythme. Puis intervient un afflux remarquable de vocabulaire. Cet afflux brutal ramène la courbe à la moyenne. Il se produit lors de deux discours :

- remise de l'insigne national du Québec à Michel Rocard (1er juin 2001) ;

- déclaration à l'ouverture de la conférence de presse dévoilant les mesures de lutte contre la pauvreté (15 juin 2001).

Ensuite le rythme moyen est tenu avec même une tendance à la hausse jusqu'en décembre 2001. Cette seconde période est dominée par la politique étrangère (suites des attentats du 11 septembre 2001, signature de l'accord avec les Cris, voyage à Paris, puis à Toronto).

Puis une longue baisse marque l'hiver et le début du printemps 2002 où il est essentiellement question de politique intérieure (remaniement ministériel de janvier, démission de G. Baril, politiques budgétaire et financière, conférence de la ruralité…) jusqu'à l'allocution prononcée devant le Congrès annuel de l'Association des centres locaux de développement du Québec et la cérémonie de remise des insignes de l'ordre national du Québec (14 mai 2002).

La dernière période s'ouvre avec le voyage du premier ministre à New York (21 mai 2002). Elle est marquée par trois discours qui ramènent la courbe légèrement au-dessus de la moyenne. Après une période de stabilisation, la courbe se redresse à nouveau pour atteindre

son point le plus haut : sommet de la francophonie (Beyrouth, 19 octobre 2002), allocution au Lawrence Hall (Londres, 22 octobre 2002), inauguration de l'Inuksuk (24 octobre 2002).

Au sein de chacune des trois périodes, l'alternance est remarquable : le renouvellement du vocabulaire et l'augmentation de la diversité correspondent aux moments où les propos du premier ministre sont dominés par la politique internationale - par exemple de mai à décembre 2001, et spécialement à partir des attentats du 11 septembre - les périodes de répétitions et de moindre diversité sont au contraire dominées par les thèmes de politique intérieure.

Voici résumé la principale difficulté que n'a pas pu résoudre B. Landry : l'affirmation de la nation québécoise sur la scène internationale ne peut masquer les difficultés économiques et sociales et la poursuite de la politique néo-libérale inaugurée par L. Bouchard - à laquelle B. Landry semble adhérer sans réserve - et qui sera encore accentuée par son successeur J. Charest.

LA REINGENIERIE DE L'ÉTAT : JEAN CHAREST (2003-2005)

Comme L. Bouchard, J. Charest est un transfuge politique qui a fait un stage en politique fédérale avant de changer de scène politique et d'accéder à la fonction de premier ministre du Québec (encadré ci-dessous). Il a été élu en avril 2003 en promettant de réduire les impôts et de réaménager le fonctionnement de l'État pour réduire les dépenses publiques et confier à l'entreprise privée des responsabilités assumées jusque-là par le secteur public.

Jean Charest (1958-)

Né à Sherbrooke le 24 juin 1958, il fait ses études en droit à l'Université de Sherbrooke et devient avocat en 1981. Il est élu député à la Chambre des communes le 4 septembre 1984 et devient, à l'âge de 28 ans, ministre d'État à la Jeunesse en 1986 et occupe le poste de ministre de l'Environnement de 1991 à 1993. B. Mulroney lui confie la gestion du délicat dossier constitutionnel en 1990. Il présente un rapport qui dilue les effets de la reconnaissance du concept de société distincte. Il est par la suite défait par Kim Campbell lors de la course à la direction du Parti progressiste conservateur. Mais il devient chef de ce parti le 14 décembre 1993 après avoir été un des deux seuls députés à avoir survécu à la débâcle des élections de 1993. À ce titre, il est très actif dans la campagne du "Non" au référendum de 1995. Après avoir été réélu député du Parti conservateur en 1997, il change d'arène et de parti politique et se présente à la direction du Parti libéral du Québec dont il devient le chef le 30 avril 1998. Défait aux élections générales de 1998, il dirige l'opposition à l'Assemblée nationale jusqu'à la victoire de son parti qui survient lors des élections générales du 14 avril 2003.

Style et vocabulaire caractéristique de J. Charest

Comme ses deux prédécesseurs, J. Charest se distingue de la moyenne des autres premiers ministres par une sous-utilisation du groupe verbal. Le déficit concerne les verbes (-6%) et surtout les adverbes (-19%) et les pronoms (-10%), spécialement les pronoms possessifs (- 56%) mais aussi les pronoms relatifs (-19%) et personnels (-4%).

La prédominance du groupe nominal se traduit par un net excédent des substantifs (+7%) et surtout des noms propres (voir ci-

dessus le tableau VI.1) et des nombres avec des excédents respectivement de moitié et du tiers. Autrement dit, comme L. Bouchard et B. Landry, J. Charest tient des propos qui sont plus tournés vers le constat, la conservation du pouvoir, que vers l'action mais qui sont assez fortement situés dans le temps et dans l'espace géographique et social (notamment grâce aux chiffres, aux dates et aux noms propres). En revanche, un déficit de 10% dans les adjectifs signale une répugnance à donner une dimension qualitative au groupe nominal, ce qui renforce l'aspect quantitatif de ses propos.

La rhétorique du chiffre

Le chiffre a fonction de symbole dans le discours politique. Il résume à lui seul une longue démonstration et sert à frapper l'imagination du public. En ce sens, on peut dire que les chiffres fixent les idées. Ils donnent une dimension concrète à des raisonnements abstraits et peuvent servir de repères pour juger une situation, évaluer un problème ou encore comparer les performances des gouvernements. Le recours au discours chiffré peut aussi participer à la construction de l'image du politicien qui veut jouer la carte de la compétence, de l'expertise et qui s'en sert pour montrer qu'il maîtrise les dossiers les plus complexes.

J. Charest se démarque de ses collègues par une surabondance des nombres. Sa moyenne d'emplois par 1000 mots est d'un tiers supérieure à celle de l'ensemble des premiers ministres. Le tableau VI.3 répartit ces emplois selon trois catégories : les dates, les pourcentages et les montants exprimés en monnaie ("dollars").

Tableau VI.3 Distribution des diverses catégories de nombres cités par les premiers ministres (classement par densité décroissante)

	Dates		Pourcentages		Dollars		Autres		Total	Densité
	N	‰	N	‰	N	‰	N	‰	N	‰
Charest	426	3,3	131	1,0	123	1,0	533	4,1	1 213	9,4
Union nat	253	2,6	85	0,9	55	0,6	550	5,7	817	8,5
Bouchard	810	1,9	703	1,6	538	1,2	1 446	3,3	3 497	8,1
Bourassa2	235	1,4	204	1,2	137	0,8	667	4,0	1 243	7,4
Parizeau	193	1,4	161	1,1	207	1,5	433	3,1	994	7,1
Bourassa1	363	1,8	240	1,2	299	1,5	502	2,4	1 404	6,8
Lévesque	702	1,7	319	0,8	364	0,9	1 399	3,3	2 784	6,6
Landry	400	2,0	144	0,7	144	0,7	569	2,9	1 257	6,4
Lesage	436	1,4	110	0,4	168	0,5	482	1,6	1 196	3,9
Total	3 522	1,7	2 097	1,0	2 045	1,0	6 581	3,1	14 405	6,9

L'indice de densité (dernière colonne du tableau VI.3) indique que l'usage des nombres est très différencié selon les premiers ministres. J. Lesage est le plus avare ou le plus littéraire puisqu'il en utilise très peu (il s'agit surtout de dates). La réputation d'économistes que pouvaient avoir R. Bourassa, J. Parizeau et B. Landry ne semble pas vérifiée par cet indicateur puisque leur propension à chiffrer leur discours est inférieure à celle de premiers ministres réputés moins "familiers" avec les réalités économiques comme ceux de l'Union nationale (D. Johnson, J.-J. Bertrand) ou comme L. Bouchard et J. Charest.

Cette interprétation doit être nuancée par une analyse des types de nombres employés par chaque premier ministre. Ainsi la rhétorique du chiffre de J. Charest se caractérise par un ancrage plus net dans le temps, alors que la dimension temporelle est beaucoup moins affirmée dans les discours du premier R. Bourassa qui parle plus d'argent que ses collègues, tout comme J. Parizeau d'ailleurs. On peut aussi constater des différences significatives dans le rapport aux nombres entre le premier Bourassa et le second qui a moins tendance à parler d'argent dans ses conférences de presse, ce qui prouve que ces caractéristiques ne s'expliquent pas tant par la personnalité que par des éléments de contexte et par certains choix de communication.

L'insistance sur le temps semble bien être un trait caractéristique de J. Charest puisqu'il est confirmé par un autre indicateur : il est le premier ministre qui emploie le plus la conjonction de temps "lorsque" (+30% par rapport à la moyenne).

Nous les Québécois

Comparativement à ses prédécesseurs B. Landry et L. Bouchard, J. Charest émet un discours nettement moins impersonnel (cf tableau V.1) mais où l'émetteur du discours est peu présent. En effet, il utilise moins souvent que les autres le « je » (- 30%) et il privilégie le « nous » (+29%) ou le « on » (+19%) dont une proportion importante sont des "nous" familiers. Cette relation à l'auditoire était assez caractéristique des années 1960 où le premier ministre s'effaçait devant le groupe à qui il prêtait sa voix. Enfin, l'abondance du démonstratif "ce" révèle une visée essentiellement pédagogique. Cette visée est d'ailleurs attestée par les deux verbes les plus spécifiques de J. Charest : *falloir* et *savoir*. Dans les deux cas, il s'agit de "falloir que" et "savoir que" et non pas d'une "modalisation" (du type "savoir faire").

Quels sont les objets sur lesquels se focalise cette visée pédagogique ?

Le rayonnement international du Québec a occupé une place importante dans les propos de J. Charest (surtout durant la première période de son mandat) comme le suggèrent les noms propres (+48%) qui arrivent en tête des spécificités soit : *Québec*, *Québécois*, *France États-Unis*, *UNESCO*, *Royaume-Uni*, *Europe*, *Bavière*… Cette particularité est due aux visites du premier ministre en *Bavière*, en *France* et aux *États-Unis* où il a prononcé de nombreux discours protocolaires. Ce type de discours a pour effet d'intensifier les référents au *Québec* et aux *Québécois* puisqu'à l'étranger la propension à décrire la société et à nommer ceux qu'on représente est plus forte.

L'adjectif *québécois* apparaît donc en tête de liste des spécificités et il est associé à 90 substantifs. Cette caractéristique suggère que J. Charest a cherché à se donner une image québécoise, lui qui - en raison de son passé de politicien fédéral et de son titre de Monsieur Canada acquis en raison de sa pugnacité lors de la campagne référendaire - devait se faire accepter comme défenseur des intérêts du Québec. Il associe l'adjectif *québécois* principalement à l'*État* (83 occurrences) et à *peuple* dans une formule ritualisée "avec les compliments du peuple québécois" employée lors des cérémonies de remise de décorations (67 occurrences). L'adjectif est aussi fréquemment employé dans des expressions qui décrivent le lien avec la France : *alliance franco-québécoise*,

relation franco-québécoise, *solidarité franco-québécoise*, *coopération franco-québécoise*, *office franco-québécois*. J. Charest s'en sert enfin pour qualifier divers champs d'activités dans le monde culturel et économique comme les *entreprises*, les *artistes*, le *cinéma*, les *lettres*, etc.

Les substantifs les plus caractéristiques indiquent les autres thèmes essentiels développés par J. Charest, soit par ordre d'importance :

- la *réforme de l'État*, les changements nécessaires dans le *gouvernement*, le *système*, au *service* des *citoyens*, le *budget*, les *région(s),*
- les problèmes des *services de santé* et la *gestion* des centres de la *petite enfance* (également la *famille*) et le problème (ou *défi*) posé par la *démographie* du Québec,
- le *financement des universités*,
- la défense de la *fédération* et du *fédéralisme*.

J. Charest utilise significativement peu l'adjectif, mais il en privilégie un petit nombre qui sont classés ci-dessous en fonction de l'indice de spécificité :

> *québécois, grand, public, important, national, international, meilleur, régional, durable, fier, universitaire, énergétique, européen, démographique, syndical.*

Cette liste s'accorde bien avec les principaux thèmes évoqués ci-dessus et confirme l'importance que le premier ministre accorde au rôle international du Québec. On y retrouve aussi l'insistance sur les problèmes démographiques, énergétiques, sur le financement universitaire et la trace des relations difficiles avec le monde syndical. Enfin, le gouvernement Charest a beaucoup insisté aussi sur le thème du *développement durable* (les deux vocables se trouvant en forte spécificité positive).

La représentation des instances politiques

Lorsque les politiciens canadiens et québécois parlent des institutions politiques canadiennes et québécoises, ils n'emploient pas le même vocabulaire. Leurs divergences quant aux enjeux constitutionnels se manifestent dans le choix des mots. Par exemple, pour désigner le Québec, il n'est pas indifférent d'employer le mot *province* ou le mot *État*.

Historiquement et juridiquement, le Québec est une *province* de la fédération canadienne et ce vocable est privilégié par les premiers ministres québécois jusqu'à la fin des années soixante, dans la mesure où le statut politique du Québec n'était pas remis en question. Mais, à

partir de la révolution tranquille, le substantif *État* remplace progressivement le mot *province* pour désigner le Québec, ce qui signifie l'émergence d'un nouveau projet politique. "Je soutiens, dit Jean Lesage, que dans l'esprit du pacte fédératif, *province* de Québec signifie *État* du Québec" (26 janvier 1963).

Par ce changement de vocabulaire, s'exprime une volonté de modifier le rapport entre le Québec et le Canada. À partir de ce moment, utiliser le vocable *province* implique la reconnaissance d'un statut de subordination et d'inégalité dans le cadre du fédéralisme canadien. Le remplacer par le mot *État* sous-tend la recherche d'une relation d'égalité avec l'État canadien. Parler d'*État québécois* ou d'*État du Québec* peut laisser entendre que le Québec aspire à devenir un État national. Une *province* est forcément une partie d'un tout qui l'englobe ; un *État* implique un pouvoir souverain qui le fonde et qui entraîne un rapport d'égalité avec les autres États.

Dans les propos de l'ensemble des premiers ministres, les deux vocables ont pratiquement la même densité d'emploi (*province* : 0,91‰ ; *État* : 1,11‰). Dans le graphique VI.8 ci-dessous, ces moyennes sont figurées par l'axe horizontal. Un point supérieur à l'axe indique que le premier ministre considéré emploie le vocable plus que la moyenne de ses collègues. Par exemple, J. Lesage utilise 2,3 fois plus le vocable *province* que la moyenne des premiers ministres qui lui ont succédé. À l'inverse, il emploie moins *État* que les autres (-16%), etc.

Graphique VI.8 Évolution de la densité d'emploi des vocables *province* et *État*

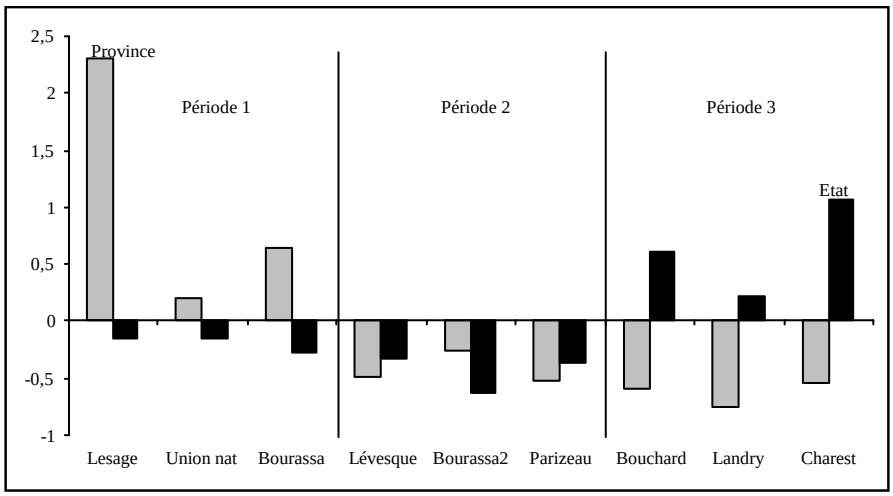

Les trois périodes se distinguent nettement. Les première et troisième sont symétriques et inverses (la première privilégie *province* et sous-emploie É*tat*, alors que la troisième donne la priorité à *État* tout en semblant oublier *province*). La seconde (1976-1995) est singulière puisque R. Lévesque comme le second Bourassa et J. Parizeau paraissent répugner presque également à employer ces deux vocables.

Durant la révolution tranquille, J. Lesage, les deux chefs de l'Union nationale ainsi que R. Bourassa privilégient *province,* probablement parce qu'ils sont partisans d'une réforme constitutionnelle dans le cadre canadien (même si les trois premiers veulent le faire évoluer dans un sens plus "confédératif"). Cependant, l'Union nationale semble plus réservée que les libéraux envers *province*, ce qui entraîne une préférence relative pour *État* par rapport à J. Lesage et même par rapport au premier Bourassa.

La seconde période est donc essentiellement marquée par un désintérêt relatif pour ces deux concepts. La même répugnance existait envers les vocables identitaires. Sans doute faut-il y voir une nouvelle preuve du caractère pragmatique des discours de R. Lévesque, de R. Bourassa, voire de J. Parizeau. Toutefois l'emploi de *province* recule nettement plus que celui d'*État*. Par rapport à R. Lévesque et à J. Parizeau, le second Bourassa (1985-1994) marquant une méfiance plus grande encore pour *État*.

Enfin, sur l'ensemble de la troisième période, *État* supplante nettement le vocable *province*. Parmi tous les premiers ministres, ce sont L. Bouchard B. Landry et J. Charest qui font proportionnellement le plus référence à *État*. Si la forte densité de ce concept chez des leaders souverainistes se comprend, elle ne va pas de soi chez un premier ministre néo-libéral et fédéraliste comme J. Charest, d'autant plus que l'on assiste à un regain, faible mais significatif, de *province*.

Chez J. Charest, le sur-emploi du vocable *État* - apparemment "contre-nature" - peut s'expliquer de deux façons. D'une part, le mouvement souverainiste aurait contaminé le vocabulaire de la société québécoise en marginalisant les références au statut de *province* et en imposant à tous les acteurs politiques la notion d'*État québécois*. Il serait donc normal que J. Charest ait intégré ce mot dans son vocabulaire. D'autre part, ce dernier n'emploie pas nécessairement *État* dans le même sens que ses prédécesseurs précisément parce que son projet politique consiste à remettre en cause le modèle québécois fondé sur l'intervention de l'État comme moteur du développement collectif. En effet, quand il se réfère à l'*État québécois* dans ses discours, c'est, la

plupart du temps, pour en critiquer le rôle et appeler à sa "modernisation" ou à sa "réingénierie". Il s'agit pour son gouvernement de *réduire les dépenses de l'État*, de le *désengager* de certains secteurs d'activités pour en confier la *gestion* à l'*entreprise privée*. La phrase suivante qui est caractéristique des discours de J. Charest traduit bien cette position idéologique ainsi que le style de l'empilement déjà pratiqué par ses deux prédécesseurs :

> "J'ai aussi annoncé l'enclenchement de six grands travaux qui constitueront le coeur de la réingénierie de l'État québécois : révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux ; revue des modes d'intervention de l'État dans l'économie ; réorganisation des services de santé ; examen des perspectives de décentralisation et de déconcentration ; recentrage du réseau de l'éducation sur l'élève et l'étudiant ; simplification et allègement du fardeau fiscal. (2 juillet 2003)

J. Charest n'est pas le chantre de l'État. Ses discours foisonnent de déclarations où il incite les Québécois à tourner la page comme en témoignent ces expressions les plus caractéristiques :

> *renouveler l'État*, *redéfinir le rôle de l'État*, *réorganiser l'État*, *moderniser l'État*, *réviser l'État*, *revoir le fonctionnement de l'État*, *réduire la taille de l'État*, *recentrer l'État sur ses missions essentielles*, *décentraliser l'État*, *rendre l'État québécois plus efficace*, *moins coûteux*.

Ces objectifs traduisent une vision conservatrice ou néo-libérale du rôle de l'État et de son rapport à la société. Il faut mettre fin au *dirigisme d'État*, à l'*État omnipotent* et *redonner le leadership à l'entreprise privée*.

> "Aucun État d'Amérique du nord, ne peut aujourd'hui prétendre constituer une bulle et se considérer à l'abri des lois du marché ou des grandes tendances économiques et sociales… Les États ne sont pas à l'abri de la concurrence. Les États doivent aussi relever le défi de la concurrence et de l'excellence. Cette idée d'un État adapté à la réalité d'aujourd'hui est au cœur du projet de renouveau que notre gouvernement propose aux Québécois. Dans ce contexte où chaque nouvel accord de libéralisation commerciale tend à moduler le pouvoir d'intervention des États sur leur économie, il nous apparaît que le rôle de l'État, plus que jamais, est de se concentrer sur le citoyen. L'État doit se voir aujourd'hui comme un instrument au service de la réussite des citoyens" (14 août 2003).

Ce changement d'optique envers l'État s'exprime enfin par le sur-emploi de verbes avec le préfixe "re" : *revoir*, *réviser*, *recentrer*, *redéfinir* et, bien sûr le néologisme : *réingénierie*. La cible de cette révision étant le modèle québécois mis en place depuis la révolution tranquille. La formule "moderniser l'État du Québec" a donc connu une inversion de sens entre 1960 et 2005. Alors que sous Jean Lesage, *moderniser* signifiait étendre les fonctions et les champs d'intervention de l'État, avec J. Charest, *moderniser* veut dire moins d'intervention de l'État pour laisser le champ libre au secteur privé.

Comme on le voit, non seulement les mots peuvent être polysémiques ou ambigus mais, dans le discours politique, ils sont aussi valorisés. Suivant les combinaisons dans lesquels ils entrent, ils peuvent prendre des valeurs opposées. Ce changement de valeur n'est pas toujours explicite, ce qui facilite les opérations de réorientation idéologique en récupérant un vocabulaire connoté positivement pour des significations inverses à celles qui lui étaient autrefois associées.

Les décisions de J. Charest ont rapidement soulevé de nombreux mouvements de protestation. Les plus controversées furent les amendements à la loi sur les accréditations syndicales, l'autorisation du projet de construction d'une centrale thermique au gaz naturel, appelée le Suroît, le choix de l'emplacement d'un hôpital universitaire, les compressions dans l'aide financière aux étudiants, la réforme des centres de la petite enfance, les conditions de travail dans le secteur public (« loi 142 »), les défusions municipales, la privatisation d'une partie du parc national du Mont Orford. Tout cela a entraîné une baisse historique du taux de satisfaction à l'endroit de son gouvernement et le premier ministre a rapidement donné le sentiment d'un certain flottement.

Les trois périodes du gouvernement Charest

Comme on peut le constater sur la graduation verticale des deux graphiques ci-dessous (graphiques VI.9 et VI.10), les indices (accroissement et diversité du vocabulaire) connaissent des variations de grande ampleur, comme si le premier ministre changeait brutalement de cap ou comme s'il cherchait une ligne directrice. Naturellement, des changements de collaborateurs ont pu aussi ajouter leurs effets aux difficultés signalées ci-dessus.

GraphiqueVI.9 Croissance du vocabulaire dans les discours de J. Charest (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)

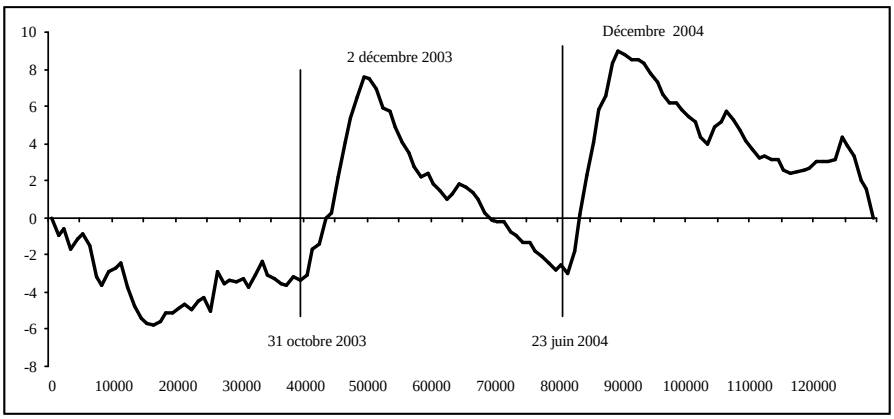

Graphique VI.10 Diversité du vocabulaire chez J. Charest. Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras)

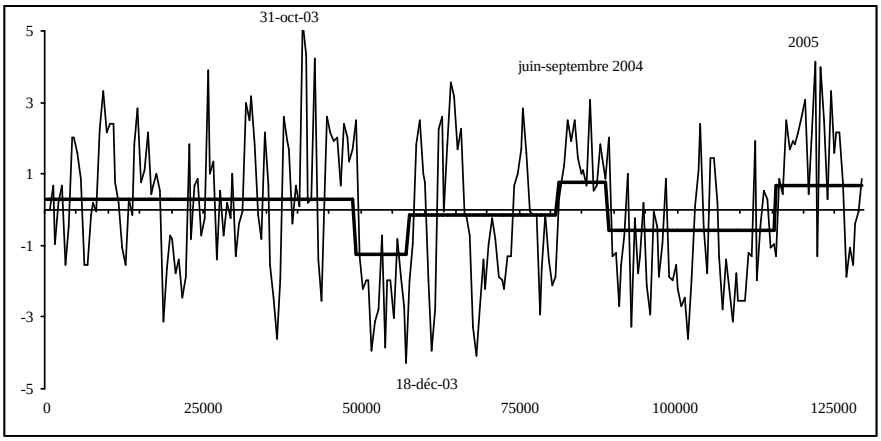

Comme pour B. Landry, le début du mandat est marqué par une phase de tâtonnements et de relative redondance des discours. Cette première période dure jusqu'à la fin d'octobre 2003. Elle est surtout caractérisée par des discours protocolaires prononcés dans le cadre de visites officielles ou à l'occasion de diverses cérémonies comme la remise de l'ordre national du Québec (14 mai 2003 et 23 mai 2003), un hommage à L. Senghor (25 juin 2003) et la clôture du championnat d'athlétisme (13 juillet 2003).

On assiste ensuite à un changement de style et à un afflux important de vocabulaire nouveau qui se manifeste à l'automne à l'occasion d'un discours - à propos de la relation entre le citoyen et l'État - où le premier ministre explique à des avocats américains le rôle traditionnel de l'État au Québec et estime nécessaire de le moderniser, ce qui est l'axe principal de sa politique (31 octobre 2003). Mais cette phase d'innovation est très courte puisque le renouvellement du vocabulaire décline fortement à partir du 2 décembre. Cette baisse accélérée correspond à trois conférences de presse (2 décembre, 11 décembre et 18 décembre) traitant toutes essentiellement de la contestation des « lois 30 » et « 31 » par le mouvement syndical.

La troisième période débute à la fin de l'été 2004. Le renouvellement du vocabulaire se produit à l'occasion de deux interventions les 29 et 30 septembre portant sur l'imputabilité des élus locaux et sur la décentralisation régionale. Puis le rythme retombe et les discours redeviennent répétitifs jusqu'à la fin du corpus. Cependant, on note une élévation significative de la diversité du vocabulaire à partir de

la fin 2004, comme si le premier ministre s'efforçait de soigner d'avantage sa communication.

En conclusion sur cette troisième période de l'histoire politique contemporaine du Québec, à partir de 1997, les manifestations de la *nation québécoise* semblent se réduire à quelques cérémonies protocolaires, à des remises de médailles et à des voyages du premier ministre à l'étranger. La défense de la *langue* et de la *culture nationales* passe au second plan, sacrifiée à l'équilibre budgétaire et victime de l'effacement progressif de l'État qui en était le promoteur.

Depuis dix ans, les premiers ministres annoncent des "trains" de mesures, comme on accroche des wagons les uns derrière les autres. Naturellement, cela ne fait pas une *politique* et encore moins une *action politique*, surtout s'il n'existe pas de lien logique ou de hiérarchie entre ces mesures.

Le recul du verbe est la caractéristique la plus frappante. Dans le discours politique, le verbe n'exprime pas seulement une action mais aussi une certaine tension avec l'auditoire et avec le réel. À l'inverse, le substantif n'est pas forcément l'expression d'une idée, mais l'enregistrement d'une situation ou d'un processus sans action, ni acteur, ni tension.

Un discours politique dominé par le groupe nominal établit une relation non contradictoire avec l'auditoire et avec la "réalité" qu'il faudrait accepter sans qu'il y ait matière à discuter. Il est d'ailleurs significatif que, à partir de L. Bouchard, les conférences de presse s'ouvrent par d'interminables déclarations préalables, à la suite desquelles, le premier ministre laisse ses ministres répondre à la plupart des questions par d'autres déclarations soigneusement préparées sur le même mode impersonnel et administratif.

Chapitre 7
Les fonctions du discours politique

À l'issue de cette étude, est-il possible d'aller au-delà du vocabulaire et du style pour retrouver les principales fonctions du discours politique dans une démocratie parlementaire contemporaine ? Cette question comporte deux aspects. En premier lieu, l'analyse peut porter sur chaque premier ministre considéré individuellement. L'étude des discours tenus dans telle ou telle circonstances particulières peut-elle révéler les buts (ou la stratégie) de ce premier ministre ? En second lieu, l'étude peut porter sur l'ensemble des premiers ministres : n'y a-t-il pas dans leurs discours un certain nombre de traits communs qui permettraient de comprendre les principales fonctions du discours politique ?

La première question consiste à rechercher les marques qu'imprime le sujet parlant sur son discours, les traces qu'il laisse à son corps défendant et qui révèlent sa "subjectivité"[108].

DEUX MARQUEURS DE LA SUBJECTIVITE

Les indices laissés par le sujet parlant dans son discours sont très nombreux. Beaucoup ont déjà été évoqués dans ce livre. Parmi les principaux, la préférence donnée au verbe ou au nom indique les deux grandes attitudes possibles dans l'exercice du pouvoir : le choix de l'action qui emporte le risque de l'échec et de l'impopularité ou bien le choix de la conservation qui implique le risque d'être emporté par une crise ou d'être lentement érodé par l'usure du pouvoir.

Outre ce choix fondamental, deux autres indices peuvent être privilégiés pour mesurer l'attitude de l'orateur en face de l'objet de son

[108] Emile Benveniste. "De la subjectivité dans le langage". *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, 1980, tome 1, p. 258-267. Catherine Kerbrat-Orecchioni. *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : A. Colin, 1981.

discours et envers les destinataires de celui-ci : la personnalisation et la modalisation. La conclusion générale de cet ouvrage revient sur le premier ; le second est esquissé ci-dessous.

Les adverbes

La langue met à notre disposition un nombre considérable de mots ou groupes de mots qui permettent de transmettre au lecteur ou à l'auditeur un jugement ou un état d'esprit. Les plus simples sont les adverbes. La comparaison entre les premiers ministres révèle les orientations dominantes de chacun d'eux.

R. Lévesque est celui qui emploie le plus les adverbes (avec R. Bourassa puis J. Parizeau) et celui qui présente le système le plus complet. En premier lieu, on trouve les constructions "ne… pas" et "ne… plus" qui soulignent combien R. Lévesque était sensible aux critiques : une bonne partie de ses discours est consacrée à répondre et à justifier ses décisions, ce qui, au fond, peut être interprété comme une preuve de faiblesse. On trouve ensuite, classés en fonction de leurs indices de spécificité, les catégories suivantes.

- Les adverbes de temps et de lieu : *ici, maintenant, jamais, récemment, toujours, ailleurs, souvent, loin, longtemps, hier, partout, bientôt, tard, aussitôt, là-bas, périodiquement, indéfiniment, naguère, quelquefois, continuellement, parfois, incessamment, dedans.* Les discours de R. Lévesque présentent un net déficit en toponymes et en dates (tableaux VI. 1 et VI.3). Les adverbes comblent donc au moins en partie ce déficit.

- Les adverbes exprimant un jugement de qualité ou de valeur : *bien, mieux, mal, extraordinairement, franchement, simplement, absolument, convenablement, sincèrement, modestement, personnellement, dangereusement, intensément, honnêtement, terriblement, soigneusement, moindrement, humainement, loyalement, valablement, légitimement, solidement, brutalement.* Ici c'est l'absence relative de l'adjectif qui se trouve compensée par les adverbes…

- Ceux exprimant un jugement de réalité : *justement, évidemment, fondamentalement, littéralement, nécessairement, clairement, essentiellement, complètement, exactement, spécifiquement, strictement, exclusivement, contrairement, spécialement….*

- Ceux exprimant la quantité : *peu, plus, beaucoup, très, moins, tout, assez, trop, autant, presque, environ.* Ici, l'adverbe remplace des indications chiffrées plus précises dont R. Lévesque est relativement avare.

- Les adverbes exprimant la vérité (vraiment), la fausseté (faussement), la certitude (certainement, sûrement, forcément) la probabilité (peut-être, probablement, éventuellement, couramment, normalement, apparemment).

- Enfin, les adverbes "ordinaux" : d'*abord, ensuite, deuxièmement, premièrement, enfin, conjointement*…

En définitive, on peut penser qu'un excédent d'adverbes signale un style de communication relâchée ou la précision de l'information cède le pas devant la polémique.

Les verbes modaux

La plupart des verbes peuvent être classés dans quelques grandes catégories qui expriment l'état (être, devenir, changer) ; la possession (avoir, acquérir, perdre) ; l'action (agir, faire, dire) ; ou la pensée, le sentiment (penser, croire, aimer…). De plus, ils peuvent voir leur sens modifié par l'adjonction, devant eux, d'un "auxiliaire". Le rôle des auxiliaires "être" et "avoir" est bien connu. Un très grand nombre de verbes peuvent jouer ce rôle d'auxiliaire envers un autre et lui imprimer ainsi une nuance particulière. Dans ce cas, la construction est : verbe fléchi + infinitif ("pouvoir faire", "vouloir dire", etc)[109].

Ces pseudo-auxiliaires peuvent, à leur tour, se résumer en quelques catégories qui expriment :

- une obligation morale ou physique : "devoir" et ses dérivés (*devoir* peut également véhiculer la nuance du probable),
- un impératif (moral ou matériel) : *falloir,*
- une capacité (physique ou morale) ou une possibilité : *pouvoir,*
- une volonté : *vouloir*,
- une connaissance : *savoir*,
- un futur plus ou moins probable : *aller*.

Chacun de ces pseudo-auxiliaires peut se combiner avec la plupart des verbes et ces combinaisons peuvent être exprimées négativement (*ne pas* pouvoir faire). Leur nombre est donc considérable. Leur recensement a été effectué sur l'ensemble du corpus. Le tableau VII.1 ci-dessous présente la densité relative des différents emplois des principaux verbes modaux apparaissant en première position dans une combinaison verbe + verbe.

[109] Ces constructions ont déjà été présentées à propos des plumes de l'ombre. Il a été montré à cette occasion que ces constructions sont propres à chaque auteur et qu'elles sont la marque d'un style et d'une certaine relation au monde et à l'action politique.

Tableau VII.1 Les verbes "modaux" les plus caractéristiques des premiers ministres (pour 10 000 mots).

	Lesage	UN	Bourassa1	Lévesque	Bourassa2	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
pouvoir	18,8	9,5	28,7	28,5	38,1	12,7	10,9	11,6	12,8
aller	0,7	0,4	6,9	19,4	17,1	19,7	7,4	9,5	19,1
devoir	11,7	4,5	11,7	10,2	11,5	5,3	7,8	7,8	6,0
vouloir	7,4	4,3	11,3	8,9	18,5	9,1	6,5	5,2	4,6
falloir	3,3	0,7	5,4	9,1	6,8	4,6	6,1	3,3	2,7
faire	6,7	-	3,1	3,9	4,4	4,7	5,1	3,7	4,1
être	4,0	2,3	3,1	4,3	3,4	3,7	2,4	2,1	2,9
savoir	0,7	-	0,3	0,2	-	0,3	0,8	0,5	0,4
Moyenne	67,5	21,6	78,5	99,3	111,3	69,6	56,9	50,8	56,8

	Lesage	UN	Bourassa1	Lévesque	Bourassa2	Parizeau	Bouchard	Landry	Charest
pouvoir	-	- -	+	+ +	+ +	-	- -	- -	-
aller	- -	- -	-	+ +	+	+ +	-	-	++
devoir	+	- -	+	+	+	-	-	-	- -
vouloir	-	- -	+	=	++	=	-	- -	- -
falloir	-	- -	+	+ +	+	=	+	-	=
faire	+ +	- -	-	=	+	+	+	=	=
être	+	-	=	+	=	=	-	-	=
savoir	+	- -	=	-	- -	-	+	=	=

Deux premiers ministres emploient massivement ces constructions : R. Bourassa (lors de ses deux passages au pouvoir) et R. Lévesque. Ils se caractérisent par une préférence pour les constructions autour du possible et pour les constructions futures construites avec *aller* (caractéristique qu'ils partagent avec J. Parizeau et J. Charest). Enfin, R. Bourassa partage avec J. Lesage celle du *devoir* (impératif moral ou événement souhaité).

Du côté du sous-emploi, on trouve l'Union nationale (D. Johnson et J.-J. Bertrand) puis les trois derniers leaders (B. Landry, J. Charest et L. Bouchard). Toutes les constructions sont massivement évitées sauf *falloir* (c'est-à-dire la plus impersonnelle). Il est facile de sentir la nuance existant entre "nous devons faire" (R. Lévesque, R. Bourassa) et "il faut faire" (L. Bouchard, B. Landry et J. Charest). Voilà un résumé remarquable des changements intervenus dans le discours politique entre les années 1970-1995 et la période actuelle.

TAILLES ET TYPES DE PHRASES

L'analyse des phrases révèle les effets recherchés par l'orateur. Un indice semble particulièrement efficace : la taille des phrases[110].

Les tailles de phrases

Chez l'ensemble des premiers ministres, la dispersion élevée des tailles de phrases indique une certaine hétérogénéité des corpus (malgré l'éviction de l'oral) particulièrement chez R. Lévesque et J. Parizeau. Sur l'histogramme des tailles (graphique VII.1 ci-dessous), cette hétérogénéité se traduit par un étalement important de la courbe autour de la moyenne.

Graphique VII.1 Un exemple : l'histogramme des phrases de J.-J. Bertrand

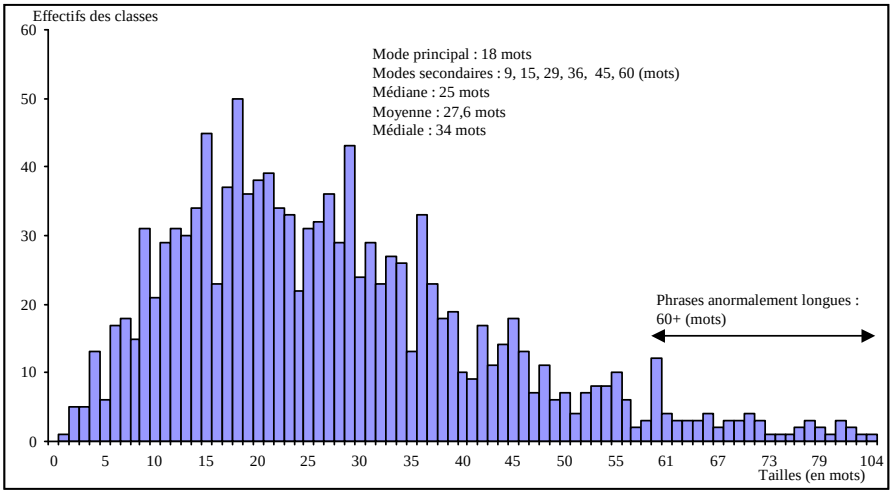

Ce graphique appelle deux remarques préalables. D'une part, pour le réaliser - et pour calculer les modes, médiane et médiale - les phrases sont rangées par taille croissante sans tenir compte de leur enchaînement dans le texte original. D'autre part, l'axe horizontal ne donne pas une idée tout à fait exacte de l'étalement à droite de la série (les classes vides sont négligées).

[110] Voir également le premier chapitre du présent ouvrage. L'analyse ne porte que sur les discours écrits.

Les principales valeurs caractéristiques indiquées sur le graphique peuvent être comparées avec celles observées sur les premiers ministres (tableau VII.2).

La *longueur modale principale* (première colonne) indique la taille la plus fréquemment rencontrée chez l'auteur considéré. Par exemple, chez J. Lesage la phrase la plus fréquente a 21 mots. Chez tous les premiers ministres, cette valeur est nettement inférieure à la moyenne et, sauf pour R. Lévesque, elle ne semble guère dépasser la taille maximale admissible pour une communication "efficace" (selon F. Richaudeau). À l'opposé de R. Lévesque, on trouve J. Charest chez qui la phrase la plus courante semble réduite à un noyau minimal très simple de 11 mots (le sujet et le verbe avec un ou deux compléments).

Tableau VII.2 Les valeurs centrales dans les différents corpus

	Taille modale	Modes secondaires	Taille moyenne	Taille médiane	Taille médiale
Lesage	21	11, 26, 32, 49, 63	29,5	27	35
Johnson	23	9, 17, 27, 33, 48, 61	29,1	25	35
Bertrand	18	9, 15, 29, 36, 45, 60	27,6	25	34
Bourassa	15	7, 12, 26, 33, 41, 60	28,9	25	35
Lévesque	26	1, 8, 16, 33, 43, 60, 78, 101	37,4	31	48
Parizeau	17	6, 13, 27, 33, 47, 55	21,3	18	27
Bouchard	18	1, 12, 25, 32, 59	23,7	21	29
Landry	18	9, 27, 39, 49, 63	25,6	23	31
Charest	11	7, 20, 28, 37, 42, 61	21,2	19	27

Les *modes secondaires* - c'est-à-dire les petits pics visibles sur le graphique ci-dessus - correspondent à autant de sous-populations spécifiques (sur lesquelles nous revenons plus bas). Le chevauchement partiel de plusieurs de ces populations explique que la taille modale principale se situe toujours vers le "milieu", c'est-à-dire à proximité de la médiane et généralement sur la gauche de celle-ci, ce qui indique une prédominance relative des phrases les plus courtes dans tous ces corpus.

Les valeurs de ces modes secondaires semblent assez proches d'un locuteur à l'autre comme s'il existait une sorte de loi physique de la communication qui transcenderait les particularités individuelles. Là

encore, il faut excepter R. Lévesque dont les deux derniers modes secondaires sont totalement singuliers et extrêmement élevés, ce qui ne se rencontre chez aucun autre homme politique connu.

Thèmes et effets recherchés par l'orateur

Le thème traité et l'effet recherché par l'émetteur semblent être les principales variables expliquant la longueur des phrases, leur construction et leur complexité relative. Le graphique ci-dessous offre un schéma théorique du mélange de ces différentes sous-populations de phrases en fonction de leurs longueurs modales respectives (graphique VII.2).

Graphique VII.2 Schéma de principe des tailles de phrases selon les fonctions et thèmes dominants

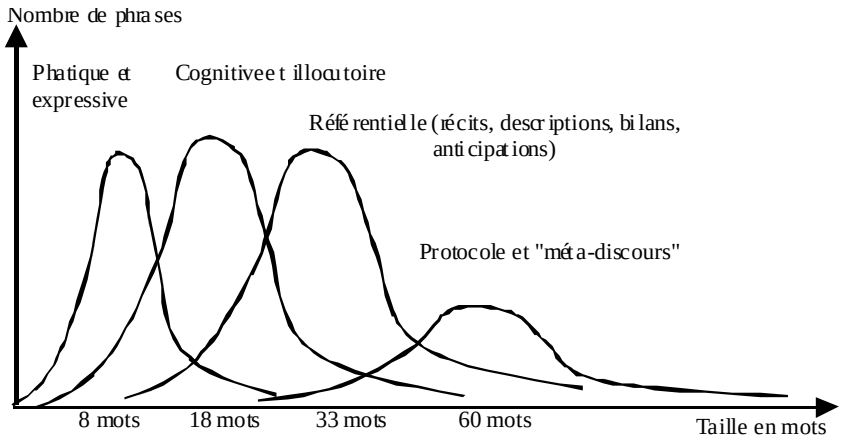

La notion de fonction du discours renvoie aux différents facteurs inhérents à tout procès linguistique[111]. Les différentes fonctions sont isolées en regroupant les phrases par tailles, ce qui permet de déterminer les caractéristiques lexicales, stylistiques et thématiques de chacune de ces sous-populations dont les effectifs peuvent varier grandement selon les premiers ministres et selon chaque discours. Sous cette réserve, on constater que le schéma théorique ci-dessus se retrouve pratiquement chez tous les premiers ministres.

On a donc supposé que les premiers ministres forment une sorte de locuteur collectif ou, plus précisément que les contraintes de l'exercice du pouvoir les amènent à se conformer à un certain

[111] Roman Jakobson. *Essais de linguistique générale*. Paris : Seuil, 1970, p. 209-248.

nombre de "lois" non écrites. Quatre sous-corpus ont été formés en amalgamant les phrases de tous les premiers ministres dont les tailles sont comprises entre les modes secondaires délimités ci-dessus (tableau VII.2). Puis ces sous-corpus ont été soumis aux mêmes traitements que ceux qui viennent d'être appliqués à chacun des premiers ministres considérés isolément : calcul des principales caractéristiques du vocabulaire puis recherche des phrases les plus significatives dans chacune de ces quatre sous-populations. Cette expérience met en valeur les principales fonctions que remplit le discours politique (au moins celui des chefs de gouvernement).

FONCTIONS DU DISCOURS POLITIQUE

Comme indiqué sur le schéma de principe, chaque sous-population de phrases est dominée par quelques grands thèmes et une ou deux dimensions principales. Ainsi, les phrases les plus courtes sont des phrases de combat.

Le discours de combat : fonctions phatique, expressive et polémique

En premier lieu, l'analyse révèle que les phrases les plus courtes sont grammaticalement très particulières (tableau VII.3)[112].

L'écart est maximal pour les pronoms personnels et spécialement pour : *nous, ce, je, vous, on, ils*. Cette classe de phrases est donc très fortement personnalisée. Il en émane de fortes tensions (interpellation et inclusion). À la suite des pronoms, tous les composants du groupe verbal sont massivement sur-représentés dans ces phrases très courtes.

[112] Le calcul a été présenté notamment dans le premier chapitre (deuxième section). Pour la lecture du tableau, cf. le commentaire sous le tableau IV.1 (à propos de J. Lesage).

Tableau VII.3 Densités des catégories grammaticales dans les phrases les plus courtes pour l'ensemble des premiers ministres (‰)

Catégories	A ‰ (Corpus-sous corpus)	B ‰ Sous corpus	(B-A)/A %
Verbes	133.0	181.6	+37
Formes fléchies	*78.8*	*126.1*	*+60*
Participes passés	*18.7*	*23.1*	*+24*
Participes présents	*2.6*	*0.5*	*-80*
Infinitifs	*32.9*	*31.9*	*-3*
Noms propres	24.1	23.2	-4
Noms communs	194.4	175.0	-10
Adjectifs	67.6	64.4	-5
Adj. participe passé	*6.6*	*4.4*	*-33*
Pronoms	97.5	146.2	+50
Pronoms personnels	*50.5*	*82.1*	*+63*
Déterminants	198.3	168.4	-15
Articles	*136.4*	*110.3*	*-19*
Nombres	*25.7*	*15.5*	*-40*
Possessifs	*16.7*	*18.8*	*+13*
Démonstratifs	*8.9*	*13.1*	*+48*
Indéfinis	*10.6*	*10.7*	*+1*
Adverbes	59.9	84.9	+42
Prépositions	171.2	115.7	-32
Conjonctions	52.8	38.9	-26
Mots étrangers	0.8	1.1	+36

Dans le verbe lui-même, les participes présents (proches de l'adjectif ou du substantif) sont évités au profit des formes fléchies et du passé. Outre *être, avoir, faire et dire*, on trouve en tête des sur-emplois les principaux modalisateurs : *falloir, aller, devoir, vouloir, savoir*. Là encore, ces excédents signalent une forte tension.

En ce qui concerne les adverbes, outre les constructions "ne… pas" et "ne… plus" qui sont massivement utilisés : *bien*, *beaucoup*, *ici*, *maintenant*, *oui* (mais pas "non" !)

Parmi les noms propres, seul le vocable *Québécois* est sur-employé. La plupart des autres sont des sous-emplois caractéristiques : *Canada*, *Canadien*, *Amérique*, *Europe*… On en déduit que les *Québécois* sont à la

fois le sujet, l'objet et les destinataires privilégiés de ces phrases courtes et donc que celles-ci sont centrées sur la politique intérieure.

Quelques substantifs caractérisent ces phrases courtes : *chose*, *choix*, *défi*, *combat*, *victoire*, *courage*, *francophonie* et *souveraineté*.

Les adjectifs véhiculent des jugements de valeur : *bon, vrai, sûr, mauvais, faux, franc, unanime, sérieux, remarquable, gigantesque, inacceptable, fier, précieux, fier…*

Enfin, ces phrases courtes contiennent significativement peu de nombres et de dates. Leur construction est aussi simple que possible et sacrifie notamment tous les mots de liaison (prépositions et conjonctions). On tire de ces différents éléments que les phrases très brèves remplissent trois fonctions principales.

Premièrement, *la fonction phatique*.

Cette fonction consiste à établir le contact avec l'auditoire ("Je suis heureux de vous revoir", "Je salue…", "Il y a longtemps que je n'ai pas eu le plaisir de me trouver parmi vous", etc.) puis à maintenir ce contact en réactivant l'intérêt de l'auditoire ou en l'interpellant grâce à :

- des adverbes (Oui !) et des interjections : Eh bien ! Plus jamais ça ! etc.

- des chevilles : "Qu'à cela ne tienne", "Il y a plus !", "Je n'abuserai pas de votre patience".

- des interrogations rhétoriques : "Que voyons-nous ?", "Pourquoi ce virage ?", "Est-ce suffisant ?", "Est-ce acceptable ?", "Cette question, vous vous la posez comme nous", etc. Il ne s'agit pas réellement d'interroger l'auditeur mais de le faire adhérer à la réponse évidente que l'orateur fournit (ou suggère) dans les phrases suivantes.

Deuxièmement, *la fonction polémique*.

Cette fonction est dirigée contre les adversaires ou contre une critique émise dans l'opinion et les médias.

- L'interpellation de l'auditoire : "Détrompez-vous !", "Soyons sérieux !", "N'en croyez rien !", "Ne vous laissez pas impressionner par les sombres propos des alarmistes et des broyeurs de noir". "Votre amitié, votre confiance, votre respect ne nous ont jamais quittés", "Pourtant, vous êtes là, vous tous, ni ironiques ni blasés", "Votre réussite constitue un exemple que nous espérons voir se multiplier", etc.

- De brèves attaques contre l'adversaire (qui généralement n'est pas nommé) : "Il est beaucoup plus facile de contester que de participer", "Il en parle mais il ne le fait pas".

Troisièmement, la *mobilisation* par *le slogan*.

Des slogans ramassent l'essentiel de la pensée et visent à mobiliser l'auditoire : "La primauté du français partout", "Construire avec nous le nouveau Québec", "Nous n'avons pas fini, nous commençons à peine", "Nous devons faire encore davantage et nous pouvons le faire". "Notre objectif est bien supérieur" , "De nouveau, je fais appel à la collaboration de tous", "Voilà ce que votre gouvernement entend faire pour l'industrie", "Ce n'est pas souhaitable, c'est indispensable", etc.

Ces petites phrases sont très nombreuses et particulièrement soignées. Au fond, l'action politique s'inscrit dans le cadre d'un régime de concurrence, voire de lutte entre les hommes et les partis. C'est pourquoi le discours politique est fondamentalement polémique. La compétition oblige les partis à faire valoir leurs politiques et à critiquer celles des partis adverses. Dans son discours, le chef du gouvernement doit non seulement affirmer que sa politique est la meilleure possible compte tenu des circonstances présentes – ce sera surtout le rôle des deux catégories suivantes – mais aussi que si, par malheur, ses adversaires l'emportaient, leur action serait catastrophique pour le pays. C'est pourquoi cette dimension du combat verbal est surtout activée durant les campagnes électorales où, de plus en plus, la politique d'attaque tend d'ailleurs à remplacer la valorisation de soi[113].

Agir par le verbe et valoriser son bilan

Les phrases dont la taille est centrée sur la médiane s'écartent peu des caractéristiques moyennes du corpus quant aux catégories grammaticales : un très léger suremploi du groupe verbal, avec un net excès de personnalisation des propos. Le "nous", le possessif "notre" sont avec "Québec" et "action" les vocables les plus caractéristiques de cette classe de phrases.

Ces phrases remplissent principalement deux fonctions :

La fonction illocutoire.

Dans ces phrases, la parole contient l'action, sur le modèle "Je vous nomme chevalier de…". "Je vous invite à construire avec nous le nouveau Québec", "Je vous félicite de votre attitude à propos de l'éducation et je vous encourage à poursuivre les efforts pour traduire

[113] Voir Denis Monière, *Votez pour moi, histoire de la publicité électorale au Québec,* Montréal : Fides, 1998.

cette attitude dans les faits". "J'aimerais que dans toutes nos maisons d'enseignement, il règne envers le Québec et le Canada français, cet esprit de fierté nationale dont j'ai parlé", "Je tiens à vous affirmer ce soir que nous n'avons rien perdu de l'esprit de renouveau qui nous animait il y a plus d'un an". Dans ces phrases, le verbe principal est toujours à la première personne et l'action consiste à envoyer à l'auditeur un message valorisant.

La fonction cognitive.

Ces phrases ont comme fonction principale de transmettre une information ou de remettre en mémoire cette information. Le temps étant une dimension essentielle de la politique, beaucoup de ces phrases datent le propos - "quelque trente deux mois ont passé depuis que nous avons pris le pouvoir" - et à associer une dimension valorisante à cette durée : "Le travail que nous avons accompli depuis quatre ans a permis au Québec de faire d'immenses progrès et de se transformer rapidement en un État vraiment moderne", "Le budget de l'éducation se situe autour de 250 millions de dollars et pour la prochaine année financière seulement, 25 nouvelles écoles seront érigées au coût total de plus de 100 millions de dollars", "Depuis 1990, nos exportations se sont accrues de 100% et, depuis le début de l'année en cours, d'un autre 11%", "Dans son dernier budget, notre ministre des Finances a annoncé une exemption fiscale complète de dix ans pour tout projet majeur d'investissement", etc.

Ce type de discours vise donc à la *légitimation* du pouvoir.

Lorsqu'un premier ministre prend la parole en public, il s'exprime au nom de son gouvernement et au nom du parti qu'il représente. On attend de lui qu'il rende compte de l'action gouvernementale, qu'il explique ses politiques pour mieux les faire accepter. Le discours cherche à créer de la légitimité et de l'adhésion, à susciter la confiance envers le pouvoir et à faire accepter le bien-fondé des décisions.

Tirer le bilan et établir des programmes

Le troisième groupe est formé des phrases dont la taille est centrée sur la "moyenne" ou dont la taille n'excède pas trop celle-ci (inférieure à la moyenne augmentée de deux écarts types). Ces phrases présentent un net déficit du groupe verbal (-10%). Celui-ci est spécialement marqué pour les verbes "modalisateurs" (*pouvoir*, *devoir*, *falloir*…), et pour les pronoms personnels (-15%). Tous les pronoms personnels (*je, nous, vous, il*) sont sous-employés de manière très caractéristique.

L'excédent du groupe nominal provient principalement des nombres et des prépositions (les groupes nominaux sont plus complexes et plus longs que dans les deux classes précédentes). Les noms les plus caractéristiques sont : *emploi, dollar, pays, million, réforme, commerce, équipement, enseignement, culture, entreprise, université, transport, libre-échange, travail, fiscalité*… On trouve également en bonne place dans cette liste : *province, référendum, le français et l'anglais, fédération*…
Ces phrases poursuivent principalement deux buts complémentaires.

Les bilans et les récits

D'une part, elles tirent des bilans, elles font le récit de certaines actions ou présentent des constats valorisants pour l'orateur (et dévalorisants pour l'adversaire). Voici la phrase la plus caractéristique de cette catégorie :

> "Le Québec a été en effet un exportateur net de capitaux de 1961 à 1975 puisqu'il a réalisé des excédents au compte courant, avec un extérieur de l'ordre de 4,3 milliards en dollars courants ou de 8,7 milliards en dollars de 1975, soit sensiblement des montants identiques aux excédents versés au gouvernement fédéral".
>
> "Cette allocation a certainement eu un effet marqué sur le niveau de la fréquentation scolaire puisque au 31décembre 1962, 104 120 étudiants la recevaient comparativement à 122 982 au 31 décembre 1963".
>
> Pour la période du 15 octobre 1961 au 31 mai de cette année, 986 municipalités, 192 urbaines et 794 de la province de Québec ont soumis 2602 projets d'une valeur totale de 101 millions dollars.

Ces constats quantitatifs sont accompagnés de jugements généraux comme : "Déjà nous avons accompli beaucoup de progrès et

le Québec ne correspond plus l'image qu'on s'en faisait il y a encore peu", "Nous étions les seuls à présenter une pensée organisée, à proposer des mesures bien étudiées, bien pensées", "Nous avons fixé le taux minimum du salaire horaire à 1.25 dollars, plus encore que nous n'avions promis". "La commission Laurendeau-Dunton a clairement reconnu le fait qu'il existe au Canada deux sociétés distinctes, deux majorités, deux communautés culturelles", "Le vote référendaire de 1995 encore plus que celui de 1980 exprimait le profond désir des Québécois de décider eux-mêmes d'un plus grand nombre de leurs affaires", etc.

Programme et engagements

D'autre part, ces phrases énoncent des positions de principe pour l'avenir, des programmes, des engagements. Par exemple, voici les trois phrases que le logiciel a isolées comme étant les plus caractéristiques de ce groupe :

> "Toutes les personnes travaillant à temps partiel qui gagneront durant la période du premier janvier 1983 au premier avril 1983, moins de 4141 dollars, soit 318 dollars par semaine en moyenne, et dont le taux horaire de traitement ne dépasse pas 13 dollars, recevront un forfaitaire équivalent à la diminution de salaire encourue de janvier à mars 1983".
>
> "Les programmes de création d'emploi : le gouvernement du Québec accroîtra substantiellement son effort dans la lutte au chômage et la création d'emploi en portant à 231 millions de dollars en 1983-1984 l'enveloppe budgétaire des programmes de création d'emploi plus de 150 millions de dollars s'adresseront directement aux jeunes".
>
> "Le programme de retour au travail – prêts de 14,1 millions de dollar dont 8 millions dollar pour les jeunes - ce programme s'adresse principalement aux bénéficiaires d'aide sociale et vise à les intégrer de façon permanente au marché régulier du travail par le biais de 2 800 emplois subventionnés pour une période de six à douze mois".

Cette troisième catégorie contient également des positions de principe assez nombreuses. Par exemple : "C'est pour mettre fin à nos interminables querelles juridiques et fiscales que le Québec réclame une constitution claire, complète et moderne".

Mais ce genre de questions délicates se trouve plutôt dans les phrases les plus longues qui révèlent les thèmes privilégiés et les manières de penser des premiers ministres.

THEMES PRIVILEGIES ET MANIERES DE PENSER

En suivant les conventions statistiques standards, on peut isoler ces phrases "anormales" comme sur le graphique VII.1 ci-dessus (dans cet exemple, les phrases très longues contiennent 60 mots ou plus)[114]. D'après C. Bureau et F. Richaudeau, ces phrases excessivement longues révèlent ce qui occupe l'esprit des auteurs. Ayant longuement examiné une question donnée, le locuteur est capable de donner à son propos une réponse étendue et argumentée, ce qui se traduit par une phrase longue et complexe (sans doute faudrait-il parler de "période oratoire").

Dès lors, il est intéressant de relever ces phrases excessivement longues car elles indiqueront les questions auxquelles ont particulièrement réfléchi les premiers ministres, celles qu'ils estimaient cruciales pour leur gouvernement et leur pays. Elles fournissent également des exemples éclairant des constructions de phrases et des manières de raisonner propres à chacun.

Caractéristiques principales des phrases les plus longues

Les principales caractéristiques de ces phrases anormalement longues sont résumées dans le tableauVII.4 ci-dessous.

La première caractéristique est symétriquement inverse des phrases courtes : faible personnalisation et prédominance du groupe nominal sur le groupe verbal.

Les substantifs les plus caractéristiques peuvent être regroupés en deux catégories.

D'une part, un certain nombre de substantifs révèlent la fonction protocolaire de ces phrases anormalement longues. Il s'agit des titres et des fonctions des destinataires apparents du message : *monsieur, madame, ministre, ambassadeur, président, député, gouverneur*, etc.

---

[114] La forme générale de la courbe, dans le tableau VII.2, autorise à voir une distribution "gaussienne" perturbée. Rappelons que cette distribution a la forme théorique d'une cloche. Dans une telle distribution, les deux tiers des observations sont comprises dans une zone comprise entre ± 1 écart type, 95% de ces observations se situent entre ±2 écarts types et 99% entre ±3 écarts types. On a donc moins de 5% (ou moins de 1%) de chances de se tromper en considérant que les observations situées en dehors de ces deux dernières zones sont "anormales". Le terme "anormalité" signifie simplement que ces phrases n'obéissent pas à la même loi de distribution que les autres.

Tableau VII.4 Densités des catégories grammaticales dans les phrases les plus longues pour l'ensemble des premiers ministres.

Catégories	A ‰ (Corpus-Sous-corpus)	B ‰ Sous corpus	(B-A)/A (%)
Verbes	138.7	114.1	-18
Formes fléchies	*83.6*	*65.4*	*-22*
Participes passés	*19.4*	*15.7*	*-19*
Participes présents	*2.4*	*3.2*	*+36*
Infinitifs	*33.3*	*29.7*	*-11*
Noms propres	24.0	24.5	+2
Noms communs	191.6	205.3	+7
Adjectifs	67.1	69.9	+4
Adj. participe passé	*6.4*	*7.2*	*+13*
Pronoms	102.2	85.4	-16
Pronoms personnels	*53.7*	*41.4*	*-23.0*
Déterminants	*195.0*	*208.7*	*+7*
Articles	*133.7*	*144.8*	*+8*
Nombres	*24.1*	*32.2*	*+34*
Possessifs	*17.3*	*13.6*	*-21*
Démonstratifs	*9.3*	*7.7*	*-17*
Indéfinis	*10.7*	*10.4*	*-2*
Adverbes	62.5	52.2	-16.5
Prépositions	166.2	182.7	+9.9
Conjonctions	51.5	55.8	+8.4
Mots étrangers	0.8	0.9	+11.7

D'autre part les phrases très longues remplissent une fonction programmatique comme le montre le sur-emploi de vocables comme : *politique, programme, mise au point, organisation, programmation…*
Les chiffres et les dates sont en net excédent ce qui signale à nouveau les caractéristiques particulières des nombres : dans le lexique de la langue, ces vocables sont des symboles vides. Leur fonction principale est d'embrayer le discours sur une réalité, un contexte qui lui sont extérieurs.

Enfin, quelques verbes surnagent dans le recul général de la catégorie (-18%). Outre les participes présents (parce qu'ils sont les formes verbales les plus proches de l'adjectif), c'est tout particulièrement le cas des verbes de l'analyse et de l'exposition : *examiner, évaluer, étudier, discuter, réaffirmer, suggérer, rappeler, souligner, citer…*

Étant donné l'étendue de cette question (et la difficulté de l'éclairer par des exemples nécessairement longs), la suite de cet examen est limité à deux des premiers ministres qui ont marqué ce dernier demi siècle : R. Bourassa[115] et R. Lévesque.

Les tableaux VII.5 et VII.6 ci-dessous indiquent les thèmes favoris des deux hommes. Certaines phrases abordent plusieurs thèmes (un tiers des phrases sont dans ce cas chez R. Bourassa et 17% chez R. Lévesque).

Thèmes favoris du premier R. Bourassa

Les thèmes privilégiés par R. Bourassa ne surprennent pas (tableau VII.5).

Le fonctionnement de la fédération canadienne, la place du Québec dans cette fédération et l'avenir de celle-ci, face à la montée du nationalisme québécois, ont constitué sa principale préoccupation et ce sera également le cas lors de son second passage au pouvoir (autant qu'on puisse en juger sur les transcriptions de l'oral). On trouve ensuite le problème de la fiscalité auquel il faut ajouter celui du budget, puis de l'Énergie (lancement Baie James et prix du pétrole). La critique du fonctionnement de la fédération et celle de la fiscalité sont assez souvent combinées dans les mêmes phrases car les deux choses sont donc manifestement liées dans l'esprit de R. Bourassa. En revanche, la croissance économique est surtout évoquée à partir de 1974. En dehors de la langue française, les autres thèmes sont conjoncturels et les phrases les concernant sont concentrées dans un ou deux discours portant spécifiquement sur ce thème. On peut donc en déduire que le discours a été bien préparé mais pas qu'il s'agit d'une préoccupation réelle chez le premier ministre.

[115] L'analyse porte uniquement sur l'écrit : seule la période 1970-1976 peut être analysée.

Tableau VII.5 Thèmes des phrases anormalement longues de R. Bourassa lors de son premier passage au pouvoir (1970-1976)

	Effectifs absolus	%
Fédération canadienne	45	30
Fiscalité	37	24
Énergie	29	19
Croissance économique	19	13
Budget et finances publiques	13	9
Bilan	9	6
Décentralisation et municipalités	7	5
Projets	6	4
Institutions	6	4
Langue française	6	4
Relations industrielles	5	3
Parti libéral	5	3
Emploi	4	3
Transports	3	2
Protocole	3	2
Éducation	3	2
Justice	2	1
Ressources naturelles	2	1
Écologie	2	1
Total	165	1,36

Au cours de cette période, on peut donc affirmer que, après le problème de la fédération, le partage des recettes fiscales entre la province et l'État fédéral, la situation des finances publiques québécoises et le développement de la production d'énergie ont très largement dominé l'esprit de R. Bourassa. Cela ne surprendra sans doute pas les historiens.

Thèmes favoris de R. Lévesque

En revanche, le même décompte réalisé sur les allocutions de R. Lévesque réserve quelques surprises (tableau VII.6).

Tableau VII.6 Thèmes des phrases anormalement longues de R. Lévesque (corpus écrit, taille supérieure à 91 mots)

	Effectifs absolus	%
Protocole	38	17
Fonction publique	25	11
Fonctionnement de l'État	21	10
Décentralisation, municipalités	20	9
Fédéral-provincial	19	9
Éducation-recherche	15	7
Histoire	15	7
Québec (communauté nationale)	12	5
Ressources naturelles	11	5
Organisation des professions	10	5
Aménagement rural, agriculture	9	4
Critique de la croissance	9	4
Emploi	9	4
Relations industrielles	8	4
Croissance	8	4
Souveraineté et référendum	8	4
Finances et budget	5	2
Francophonie	4	2
Bilan	3	1
Crise économique	3	1
PME	2	1
Énergie	2	1
Autres	3	1
	259	117

Chez R. Lévesque, un grand nombre des phrases longues sont purement "protocolaires". Il s'agit de saluer l'assistance - en nommant les personnalités présentes - ou de souhaiter la bienvenue à telle ou telle important personnage en visite au Québec. Voici un exemple des longues phrases "protocolaires" que R. Lévesque affectionnait particulièrement :

> Monsieur le premier ministre, madame Mauroy, c'est une joie - c'est un plaisir de qualité pour tous les Québécois qui sont ici, à commencer par ma femme, moi-même et mes collègues du gouvernement, puis tous ceux et toutes celles qui ont accepté notre invitation et, j'en suis sûr, tous ceux et toutes celles qui

seraient là si la salle était plus grande, c'est-à-dire si elle était pratiquement à l'échelle de tout le Québec - oui, une joie d'avoir cette occasion de vous recevoir dans cette enceinte de notre assemblée nationale - rempart conquis de haute lutte de notre identité comme de nos aspirations collectives - de vous recevoir d'abord pour ce que vous êtes personnellement, un constant défenseur des plus démunis, un animateur régional hors pair dans votre pays et maintenant chef d'un gouvernement de grand changement social et économique, et de recevoir, en même temps, à travers vous et l'imposante délégation qui vous entoure, ce peuple français qui est et qui nous sera toujours proche et, comme vous l'avez si bien dit vous-même à quelques reprises depuis deux jours, ce peuple français qui ne pourrait plus jamais songer à un second abandon" (26 avril 1982, 199 mots).

Entre 1977 et 1985, R. Lévesque a prononcé 38 phrases comme celle-ci ou qui l'approchaient en complexité. Ce genre de phrase n'est absolument pas exigé par la fonction. À part chez B. Landry - tout de même beaucoup plus sobre que R. Lévesque sur ce point - aucun premier ministre n'a semblé attacher une telle importance au "protocole". Par exemple, lors de son premier mandat, R. Bourassa n'a prononcé que trois phrases "anormalement" longues consacrées à ce genre de choses et elles étaient nettement plus sobres ! Malaise devant cet aspect apparemment superficiel de la fonction ?

Chez R. Lévesque, le second thème en importance concerne la fonction publique, spécialement la haute fonction publique. Dès 1977, R. Lévesque semble très sensible aux reproches concernant les nominations aux plus hauts postes de l'État. Il semble surtout douter de la neutralité et de la loyauté des hauts fonctionnaires québécois, parlant à leur propos "d'une forte odeur de club" (24 novembre 1981).

Ce reproche spécifique contre les hauts fonctionnaires s'ajoute aux doutes plus généraux concernant le fonctionnement de l'État et spécialement le caractère difficilement gouvernable de l'administration. Il évoquera ces thèmes avec beaucoup d'insistance à propos de l'éducation, de la recherche et de la décentralisation. Cette dernière question est logiquement associée au rôle des municipalités (et à leurs ressources).

Un autre thème est couplé à la décentralisation : la protection de l'espace rural et le soutien à l'agriculture. Au-delà d'une équation électorale évidente, R. Lévesque semble sincèrement critique envers les dégâts de la croissance économique et de l'urbanisation.

À lire ces phrases, on découvre un R. Lévesque pessimiste quant aux possibilités d'action de l'État, très critique envers le fonctionnement de l'administration et envers la bureaucratie. Naturellement ses critiques s'adressent d'abord à la "bureaucratie d'Ottawa". Il n'évoque pratiquement la fédération canadienne que sous cet aspect et sous celui du "stampede" des conférences fédérales-provinciales qu'il juge largement inutiles.

Enfin, R. Lévesque attache quelque importance aux professions et à leurs organisations. Certes tous les premiers ministres ont prononcé des discours devant telle ou telle assemblée professionnelle, mais R. Lévesque semble particulièrement attentif aux organisations de cadres, de fonctionnaires, d'administrateurs, comme s'il en attendait une sorte de contrepoids à la bureaucratie ou comme s'il en espérait un remède aux disfonctionnements de la machine administrative.

En revanche, on remarque le désintérêt relatif envers le thème de la souveraineté - une seule phrase longue est consacrée à ce thème et emploie l'expression "souveraineté-association" - et envers le référendum : 3 des 7 phrases anormales, portant sur ce thème, ont été prononcées au lendemain de l'échec et s'interrogent sur les raisons de cet échec.

Au-delà des différences thématiques entre les hommes, la construction interne de ces phrases exceptionnelles met en lumière des styles de communication assez différents (encadré ci-dessous). En effet, pour généraliser ces premières conclusions, il est nécessaire d'examiner la structure de l'ensemble des phrases. La majorité des phrases longues de R. Bourassa sont dominées par un type de construction : la juxtaposition de propositions indépendantes au sein d'une même période oratoire. À l'inverse, la plupart des phrases longues de R. Lévesque sont construites par imbrication de propositions subordonnées ou relatives. Comme on le voit en lisant les phrases citées, les deux types ne s'excluent pas mais se combinent. R. Bourassa utilise d'ailleurs un nombre plus important d'incidentes et de relatives que la majorité des autres premiers ministres, ce qui le rend plus proche de R. Lévesque que de L. Bouchard - qui procède par empilement des propositions - ou de J. Charest qui préfère juxtaposer des propositions simples sans même les coordonner.

La phrase la plus longue de R. Bourassa
L'empilement des propositions juxtaposées

"Par exemple la hausse des exemptions pour les célibataires de 1 000 dollars à 1 500 dollars et pour les personnes mariées de 2 000 dollars à 2 850 dollars, l'élargissement au profit des travailleurs de déductions admissibles pour les frais encourus pour achat d'outils et de vêtements spéciaux, les frais de déménagement, les frais de garde d'enfants pour les mères de familles qui doivent travailler à l'extérieur du foyer, possibilité - troisième baisse - d'étalement du revenu sur un certain nombre d'années en faveur des contribuables dont les revenus varient d'une année à l'autre tels les cultivateurs, les pêcheurs, les artistes et les athlètes ; exemption de la taxe de vente de 8% sur la machinerie industrielle afin de contribuer à la relance de l'économie ; abolition de la taxe sur le transfert des valeurs mobilières ; diminution graduelle de l'impôt successoral ; hausse des exemptions annuelles en ce qui a trait à l'impôt sur les dons entre vifs, et ceci sans compter toutes les mesures qui ont été adoptées pour alléger également le fardeau financier des municipalités : diminution de l'impôt foncier scolaire, taxation d'édifices publics par les municipalités de manière à obtenir des subventions additionnelles du gouvernement, subventions destinées à combler le déficit des logements à loyer modique". (17 novembre 1972, présentation du budget, 234 mots).

La phrase la plus longue de R. Lévesque
L'imbrication des idées et des incidentes

"Seulement, à moins de se fermer les yeux puis les oreilles, je pense qu'il faut constater aussi, maintenant, aujourd'hui, là, ces années-ci, qu'il y a une sorte d'insatisfaction, une sorte de morosité si vous voulez, qui est diffuse - sur laquelle on ne peut pas mettre le doigt dessus tout le temps, c'est pas toujours articulé clairement ou alors quand c'est articulé, ça se contredit d'un coin à l'autre - mais il y a une sorte d'insatisfaction générale qui est très perceptible, à moins de se fermer les yeux puis les oreilles encore une fois, une insatisfaction qui règne comme ça chez nos concitoyens, dans l'ensemble d'une population qui a consenti et qui consent encore sans trop rouspéter, à aller jusqu'à des sacrifices, des véritables sacrifices pour l'éducation, mais qui en même temps se pose des questions sur le rendement, sur les résultats d'un pareil effort - et aussi, de plus en plus, je pense qu'on en est conscient - sur les machines, les fameuses machines administratives qui sont

devenues partout tellement massives ou qui tendent, en tout cas, à devenir tellement massives et tellement dures à suivre qu'on a l'impression, si on ne fait pas attention, qu'elles pourraient échapper au contrôle démocratique et ça je suis sûr que vous le sentez sur le plan régional et je n'ai pas besoin de vous dire qu'on le sent aussi sur le plan national à Québec, au niveau des ministères." (12 novembre 1978, à propos de la réforme de l'enseignement, 260 mots).

En conclusion, la longueur et la structure de la phrase fournissent des indicateurs intéressants. Grâce à eux, il est possible de savoir quelles fonctions dominent dans un discours donné. Des phrases courtes et faiblement imbriquées signalent un discours dominé par le combat et la polémique. Des phrases anormalement longues signalent un discours protocolaire ou traitant d'un sujet de fond, voire "philosophique". Naturellement, d'autres expériences seront nécessaires pour vérifier ce qui n'est pour l'instant qu'hypothèses formulées à partir d'un nombre restreint d'expériences.

Plusieurs facteurs viennent cependant brouiller les frontières entre les catégories de phrases. D'une part, il est certain qu'une partie de ces textes a été rédigée par des collaborateurs divers ou, du moins, écrite par le premier ministre à partir de notes préparées par ces collaborateurs ayant chacun leurs styles propres. D'autre part, l'orateur ne s'exprime pas de la même manière lors d'une cérémonie officielle - où ses propos devront être enveloppés - et pendant une réunion publique, en présence de simples citoyens, où l'orateur cherchera au contraire à se mettre de plain-pied avec l'auditoire en adoptant un style plus direct et plus simple.

Conclusions

Tout orateur s'adressant à un large public se trouve devant deux options : privilégier le verbe ou le nom, personnaliser ou non son propos ? Ces choix sont à leur tour commandés par les buts que l'orateur poursuit en parlant. Un discours de combat est nécessairement dominé par le verbe, les phrases courtes, la personnalisation. Un discours de bilan ou de réflexion prospective sera plus nominal, plus impersonnel et les phrases longues y domineront. Tout discours mélange en proportion variable ces deux types idéaux.

Au-delà de cette première considération, le jeu des pronoms, spécialement des pronoms personnels éclaire l'histoire politique du Québec contemporain.

L'orateur qui choisit de personnaliser son propos doit encore décider s'il dira plutôt "je" (et donc "vous") "nous" ou "il" ? Autrement dit, quelle relation établir avec le destinataire du message ? La relation "je/vous" interpelle le destinataire (interlocution) alors que le "nous" englobe le destinataire dans l'énoncé (inclusion) et que le "il" neutralise apparemment cette relation. Devant ce choix, les premiers ministres québécois semblent être passés par trois étapes successives.

Avant les années 1970, le leader politique évite le "je" et préfère le "nous". Cela n'a rien à voir avec le pouvoir personnel. Peu d'hommes ont exercé personnellement un pouvoir aussi étendu que M. Duplessis mais, à son époque, le premier ministre privilégie le "nous", car il prétend parler au nom de l'ensemble de ses compatriotes. Cela se traduit par un style de communication relativement emphatique et proche du "beau langage" traditionnel.

Cette tradition s'affaiblit dans les années 1960. Avec R. Bourassa, R. Lévesque et J. Parizeau, elle passe au second plan et la personne du chef s'impose. Ces trois hommes utilisent beaucoup plus le pronom *je* que le *nous*. Cela traduit d'abord un changement dans la manière dont

les chefs de gouvernement conçoivent leurs fonctions. Le premier ministre se présente maintenant comme le chef d'une majorité investie du pouvoir de mettre en oeuvre le programme sur lequel elle a été élue et de conduire une certaine politique.

Cela se traduit aussi par un nouveau style discursif, plus proche de l'oral. Même dans les allocutions rédigées à l'avance, le premier ministre privilégie une expression plus spontanée, plus directe et moins emphatique. Il s'adresse directement à l'auditeur (*vous*) - souvent médiatisé par le journaliste qui devient un personnage central de la communication gouvernementale.

À partir du milieu des années 1990, une troisième conception s'impose : l'impersonnel. Le chef se présente comme une sorte de technicien chargé de faire tourner au mieux la machine gouvernementale et étatique. Il prétend prendre les seules décisions raisonnablement possibles en fonction des données objectives qu'il énonce sur le mode du constat. Un nouveau style de communication s'impose à la fois plus simple et peu tendu. La relation avec l'auditoire est largement impersonnelle : le premier ministre renonce à l'interlocution et à l'inclusion, il semble s'effacer devant l'objet de son propos. Le chef politique endosse les habits de l'administrateur ou du technicien.

L'analyse a également permis de fixer nettement les principales césures dans la vie politique québécoise contemporaine et les portraits de chacun des leaders qui ont gouverné le Québec depuis le début de la révolution tranquille.

Ce livre a pu surprendre le lecteur pour au moins deux raisons.

Premièrement, le raisonnement et les calculs statistiques sont relativement étrangers à la science politique - qui les cantonne, sous une forme très rudimentaire, aux élections et aux sondages -, comme aux sciences du langage. C'est pourquoi il a été nécessaire de présenter les raisonnements, les principaux outils en même temps que les résultats.

Deuxièmement, comme beaucoup de sciences appliquées, la statistique lexicale comporte une certaine force d'évidence car elle met en ordre un matériel familier au lecteur. Celui-ci peut donc aisément se convaincre qu'il savait tout cela… Effectivement, le plus souvent, les portraits des premiers ministres correspondent aux souvenirs et aux images que l'on conserve de ces hommes. De même, notre étude confirme les principaux tournants de la vie politique québécoise contemporaine. Ces constats sont plutôt rassurants, mais il ne faut pas

en tirer la conclusion que la méthode est inutile, et ceci principalement pour trois raisons.

En premier lieu, des idées plus ou moins vagues - mêmes partagées par le plus grand nombre - ne font pas des certitudes. La statistique lexicale permet de passer du statut de l'intuition à celui de la preuve. En effet, ces conclusions sont maintenant "falsifiables" : les expériences peuvent être reproduites, on obtiendra toujours les mêmes résultats.

En second lieu, ce qui est vrai "en gros" ne l'est pas forcément dans le détail. Par exemple, en ce qui concerne les portraits individuels, notre étude apporte beaucoup de neuf. Par exemple, à notre connaissance, personne n'avait caractérisé précisément les ambiguïtés de J. Lesage à propos de la « confédération » canadienne. De même, notre étude démontre la réticence de R. Lévesque envers la souveraineté et son hostilité envers le nationalisme québécois. Ces résultats, comme beaucoup d'autres, ne sont pas triviaux.

En troisième lieu, l'important réside dans ce que l'analyse ajoute à l'intuition : le vocabulaire et les phrases caractéristiques, le style de chaque homme. Elle donne à ces portraits de leurs discours une "épaisseur" qu'aucune biographie – aussi informée soit-elle – ne peut restituer. Elle décrit aussi, avec une précision inégalée, la manière dont ces hommes ont réagi en face des principales difficultés qu'ils ont affrontées lors de leurs mandats. En cela, la statistique lexicale se révèle une auxiliaire précieuse de l'histoire.

La statistique lexicale peut intervenir dans l'étude historique de deux manières.

Elle intervient à un niveau proche de l'événement et des hommes. Faute de moyens, nos travaux se cantonnent à ce niveau modeste mais déjà très exigeant… Le sacrifice en vaut la peine puisque la moisson est riche. En effet, au-delà des hommes et des événements, nous avons retrouvé les principaux styles et les univers intellectuels de la politique contemporaine ainsi que les représentations symboliques qui la fondent.

La statistique lexicale pourrait aussi renouveler l'analyse des structures mentales, des idéologies et du temps long. Par exemple, à l'issue de notre étude, il reste deux questions en suspens :

- Quel est le contenu des idéologies politiques contemporaines ? Pour confirmer les premières conclusions de ce livre, il faudrait constituer des corpus beaucoup plus vastes, s'étendant sur près d'un siècle, et comportant outre les discours parlementaires, les motions de congrès, les programmes des partis, les articles de presse, les principaux

ouvrages "doctrinaux"… Cette entreprise de longue haleine est évidemment hors de notre portée. Nous espérons avoir suggéré combien elle serait enthousiasmante.

- En quoi le discours politique est-il singulier ? Pour répondre à cette seconde question, il faudrait disposer de vastes corpus constitués d'une multitude d'échantillons représentant les différents usages de la langue. Ces corpus de référence fourniraient un étalon pour mesurer la singularité relative du vocabulaire et du style d'un locuteur particulier ou pour comparer le sens donné à tel ou tel vocable dans la population "générale" et par ce locuteur particulier. Le premier de ces corpus de référence a été achevé en 1979 à l'Université Brown aux États-Unis. Le "British National Corpus", centralisé à Oxford et contenant 100 millions de mots, est le plus célèbre d'entre eux. Il en existe pour les grandes langues de culture… sauf le français. En l'absence d'un tel outil, les recherches, comme celle qu'on vient de lire, ne peuvent avoir qu'une portée plus limitée. Malgré cette limitation, nous espérons avoir montré que la statistique appliquée au langage peut apporter des outils utiles à l'histoire et à la science politique.

L'irruption de l'informatique change considérablement la recherche en sciences humaines. En premier lieu, la conservation des archives se trouve bouleversée. Auparavant, une bonne partie des discours étaient irrémédiablement perdus et le reste était difficilement maniable dans la dispersion et l'océan des archives papier. Aujourd'hui, l'archivage électronique semble résoudre ce problème. À un horizon raisonnable, la reconnaissance automatique de la parole fera sauter le dernier goulot d'étranglement : l'obligation de saisir manuellement le texte effectivement prononcé par l'orateur.

En second lieu, la recherche d'un texte ou d'une information sera grandement facilitée. Sans doute est-il banal de constater qu'aucun des résultats présentés dans ce livre n'aurait été possible il y a quarante ans faute de calculateur assez puissant. Au-delà du calcul, l'informatique révolutionne l'ensemble des sciences humaines et sociales.

Cependant, il est exact que les bases de données "textuelles" actuelles se révèlent décevantes, car elles sont des simples espaces de stockage sans véritable inventaire raisonné et avec des interfaces bien pauvres. Les usagers se heurtent actuellement à des difficultés très grandes. Par exemple, il y a, dans la plus grande base de textes littéraires (le "Trésor de la langue française"), un certain nombre de "Gaulle" dont l'orthographe semble désigner le *Général de Gaulle*. En réalité, un bon nombre de ces occurrences sont des fautes d'orthographe (*le pays des Gaulois*). À l'inverse, on rencontre aussi quelques (Général) *de*

Gaule... Au total, pour retrouver tous les passages où l'on parle de C. de Gaulle, il faut effectuer un tri harassant sans être certain d'avoir fait une recherche exhaustive… Autre exemple : le politiste s'intéresse au "pouvoir" (substantif masculin) mais pas à l'infinitif du verbe "pouvoir", il s'intéresse à l'État mais pas à *l'état civil* ou à *l'état de santé*. Là encore, il devra brasser une masse décourageante de références pour retrouver ce qu'il cherche sans certitude quant à l'exhaustivité de sa recherche.

Autrement dit, il manque trois choses aux collections de textes électroniques actuelles pour en faire de véritables bases de données (au sens informatique du terme) : un traitement préalable des textes - révision orthographique sévère, normalisation des graphies et lemmatisation - afin d'être certains que toutes les occurrences d'un vocable pourront être retrouvées à partir de la graphie standard ; une indexation rigoureuse du contenu de la base afin de faciliter l'accès à l'information ; des algorithmes permettant de naviguer aisément dans la base et d'obtenir tous les renseignements statistiques souhaités.

À ces conditions, il sera facile de retrouver tous les emplois d'un mot (concordances), en obtenant instantanément les contextes significatifs, les synonymes, les antonymes, les hyperonymes, les citations les plus caractéristiques… plus les informations bibliographiques et les liens pertinents.

Nous espérons avoir montré combien les investissements - nécessaires pour la constitution de ces banques de données textuelles - pourront être rentables, si du moins, l'on veut bien suivre les chemins esquissés dans ce livre.

Bibliographie

Arnold Edward (2005). "Le discours de Tony Blair". *Corpus*, 4, p. 55-77.

Arrivé Michel, Gadet Françoise et Galmiche Michel (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris : Flammarion.

Austin John L. (1970). *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.

Bell Daniel (1975). *Power, Influence and Authority*. New York : Oxford Université Press.

Benveniste Émile (1966). "La nature des pronoms". *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, 1970, I, p. 251-257

Benveniste Émile (1970). *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard. Réédition "Tel" : 1980.

Bernard André (1995). *Les institutions politiques au Québec et au Canada*. Montréal : Boréal.

Bertrand Luc, (1997). *Bourassa tel que je l'ai connu*. Montréal : Éditions Pierre Tisseyre.

Biber Douglas (1988). *Variation across speech and writing*. Cambridge : Cambridge University Press.

Bureau Conrad (1976). *Linguistique fonctionnelle et stylistique objective*. Paris : PUF.

Charaudeau Patrick (2005). *Le discours politique*. Paris : Vuibert.

Comeau Robert (dir.) (1989). *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Comeau R. et al (dir) (1991). *Daniel Johnson : rêve d'égalité et projet d'indépendance*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Cotteret Jean-Marie et Moreau René (1969). *Le vocabulaire du Général de Gaulle*. Paris : A. Colin.

Cotteret Jean-Marie et autres (1976). *Giscard d'Esting-Mitterrand : 54,774 mots pour convaincre*. Paris : PUF.

Cressot Marcel (1963). *Le style et ses techniques*. Paris : PUF.

Décary Jean (2007). "Claude Morin et la continuité internationale des années 1969". *Bulletin d'histoire politique*. vol. 15, n° 2, p. 151-163.

Denis Charles (2006). *Robert Bourassa : la passion de la politique*. Montréal, Fidès.

Deroubaix Jean-Claude (2000). "Les déclarations gouvernementales se suivent et se ressemblent". *Mots*. n° 62, p. 65-93.

Duchastel Jules et Gilles Bourque. *L'identité fragmentée : nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens : 1941-1992*. Montréal : Fidès, 1994.

Duchastel Jules, Gilles Bourque et Jacques Beauchemin. *La société libérale duplessiste*, *1944-1960*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Duchastel Jules et Gilles Bourque. *Restons traditionnels et progressifs*. Montréal : Boréal, 1988.

Duchesne Pierre (2004). *Le régent, (1985-1995)*. Montréal : Éditions Québec Amérique.

Faux Emmanuel et al (1991). *Les plumes de l'ombre*. Paris : Ramsey.

Gauthier Gilles (1995). "L'engagement dans la communication politique : un exemple, la présentation par J. Parizeau de son conseil des ministres". *Communication*. 16, 2, p.39-57.

Gerstlé Jacques (2004). *La communication politique*. Paris : A. Colin.

Gobin Corine et Deroubaix Jena-Claude (1987). "Du progrès, de la réforme de l'État, de l'austérité : déclarations gouvernementales en Belgique". *Mots*. 15, p. 137-170.

Godin Pierre (1980). *Daniel Johnson 1964-1968 : la difficile recherche de l'égalité*. Montréal : Éditions de l'Homme.

Graber Doris, (1976). *Verbal Behavior and Politics*. Chicago : University of Illinois Press.

Guespin Louis (1985). "Nous, la langue et l'interaction". *Mots*, n° 10, mars 1985, p. 45-62.

Guiraud Pierre & Kuentz Pierre (1970). *La stylistique*. Paris : Klincksieck.

Hubert Pierre, Carbonnel Jean-Pierre et Chaouche Ahmed. (1989). "Segmentation des séries hydrométéorologiques - Application à

des séries de précipitations et de débits de l'Afrique de l'Ouest". *Journal of Hydrology*, 110, p. 349-367.

Hubert Pierre et Labbé Dominique (1988). "Un modèle de partition du vocabulaire". Dans Dominique Labbé, Daniel Serant & Philippe Thoiron. *Etudes sur la richesse et la structure lexicales*. Paris-Genève : Champion-Slatkine, 1988, p. 93-114.

Hubert Pierre et Labbé Dominique (1994). "Vocabulary Richness". *Communication au Colloque de l'ALLC-ACH*. Paris : 19-23 avril. Reproduit dans *Lexicometrica*, n° 0, 1997.

Hubert Pierre et Labbé Dominique (1995). "La structure du vocabulaire du Général de Gaulle". Dans Sergio Bolasco et al. *IIIe Giornate internazionali di analisi statistica dei dati testuali*. Rome : CISU, tome 2, p. 165-176.

Hubert Pierre, Labbé Cyril et Labbé Dominique (2002). "Segmentation automatique des corpus. Voyages de l'autre côté de J.-M. Le Clézio". Dans Morin Annie & Sébillot Pascale (eds). *VIe Journées Internationales d'Analyse des Données Textuelles (Saint-Malo 13-15 mars 2002*). Rennes : IRISA-INRIA, tome I, p. 359-369.

Roman Jakobson (1970). *Essais de linguistique générale*. Paris : Seuil.

Kerbrat-Orecchioni Catherine (1981). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : A. Colin.

Labbé Cyril et Dominique Labbé (1994). "Que mesure la spécificité du vocabulaire?". *Lexicometrica*, n° 3.

Labbé Cyril et Labbé Dominique (2001). "Inter-Textual Distance and Authorship Attribution Corneille and Molière". *Journal of Quantitative Linguistics*. 8-3, December 2001, p. 213-231.

Labbé Cyril et Labbé Dominique (2003). "La distance intertextuelle". *Corpus*. 2, p. 95-119.

Labbé Cyril et Labbé Dominique (2005). "How to measure the meanings of words ? Amour in Corneille's work". *Langage Resources Evaluation*. 39, p. 335-351.

Labbé Cyril et Labbé Dominique (2006). "A Tool for Literary Studies: Intertextual Distance and Tree Classification". *Literary and Linguistic Computing*. 21-3, p. 311-326.

Labbé Cyril, Labbé Dominique et Hubert Pierre (2004). "Automatic Segmentation of Texts and Corpora". *Journal of Quantitative Linguistics*. 11-3, p. 193-213.

Labbé Dominique (1981). "Moi et l'autre : le débat Giscard d'Estaing-Mitterrand". *Revue française de science politique*. vol. 31, n° 5-6, p. 951-982.

Labbé Dominique (1983*). François Mitterrand : essai sur le discours*. Grenoble : La Pensée Sauvage.

Labbé Dominique (1990a*). Normes de saisie et de dépouillement de textes politiques*. Grenoble : Caniers du CERAT.

Labbé Dominique (1990b). *Le vocabulaire de François Mitterrand*. Paris : Presses de la FNSP.

Labbé Dominique (1998). "La richesse du vocabulaire politique : de Gaulle et Mitterrand". *Mots chiffrés et déchiffrés : mélanges offerts à Étienne Brunet*. Paris : Champion.

Labbé Dominique (1998). "La France chez de Gaulle et Mitterrand". *Des mots en liberté, hommages à Maurice Tournier*. Paris : ENS.

Labbé Dominique (1998). "Le "nous" du Général de Gaulle". *Quaderni di studi linguistici*. 4/5, p. 331-354.

Labbé Dominique (2003). *Corneille dans l'ombre de Molière*. Bruxelles : Impressions nouvelles.

Labbé Dominique (2007). "Experiments on Authorship Attribution by Intertextual Distance in English". *Journal of Quantitative Linguistics*. 14-1, p. 33-80.

Labbé Dominique et Monière Denis (2003). *Le discours gouvernemental : Canada, Québec, France*. Paris : Champion.

Latouche Daniel (1974). "La vraie nature de la révolution tranquille". *Revue canadienne de science politique*. vol. VII, n° 3.

Le Bart Christian (1998). *Le discours politique*. Paris : PUF, coll. Que sais-je?

Lebart Ludovic, Piron Marie et Steiner J.-F. (2003). *La sémiométrie*. Paris : Dunod.

Lebart Ludovic et Salem André (1994). *Statistique textuelle*. Paris : Dunod.

Loiselle Jean (1999). *Daniel Johnson, le Québec d'abord*. Montréal : VLB.

Luong Xuan (1988). *Méthodes d'analyse arborée. Algorithmes, applications.* Thèse pour le doctorat ès sciences., Université de Paris V.

Luong Xuan (1994). "L'analyse arborée de données textuelles". *Travaux du cercle linguistique de Nice.* 1994, 16, p. 25-42

Massicotte Louis (2000). "Le pouvoir exécutif". dans Manon Tremblay et al. *Le parlementarisme canadien.* Québec : Presses de l'Université Laval.

Mayaffre Damon (2004). *Paroles de président. Jacques Chirac (1995-2003) et le discours présidentiel sous la Ve République.* Paris : Honoré Champion.

Mayaffre Damon (2000). *Le poids des mots. Le discours de gauche et de droite dans l'entre-deux-guerre.* Paris : Champion.

Michaud Yves (2003). *Chirac dans le texte.* Paris : Stock.

Monière Denis (1978). *Le développement des idéologies au Québec.* Montréal : Éditions Québec-Amérique.

Monière Denis (1992). *Le combat des chefs.* Montréal : Québec-Amérique.

Monière, Denis et Fortier Julie (2000). *Radioscopie de l'information télévisée au Canada.* Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Monière Denis et Labbé Dominique (2000). "La connexion intertextuelle. Application au discours gouvernemental québécois". Dans Martin Rajman et Jean-Cédric Chappelier (eds). *Actes des 5e journées internationales d'analyse des données textuelles.* Lausanne : École polytechnique fédérale, 2000, vol. 1, p.85-94.

Monière Denis, Labbé Cyril et Labbé Dominique (2005). "Les particularités d'un discours politique". *Corpus*, 4, p. 79-104.

Morin Claude (1991). *Mes premiers ministres.* Montréal : Boréal.

Pincemin Bénédicte (2004). "Lexicométrie sur corpus étiquetés". Dans Purnelle Gérald et al. *Le poids des mots.* Louvain : Presses Universitaires de Louvain, p. 865-873.

Prost Antoine (1974). *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889.* Paris : PUF.

Rémillard Gil (1985). *Le fédéralisme canadien.* Montréal : Québec-Amérique.

Richaudeau François (1981). *Linguistique pragmatique.* Paris : Retz.

Richaudeau François (1988). *Ce que révèlent leurs phrases*. Paris : Retz.

Roche Jean (1971). *Le style des candidats à la Présidence de la République 1965, 1969*. Toulouse : Privat.

Ruhlman Mathieu (2003). *Analyse arborée. Représentation par la méthode des groupements*. Grenoble : Polytech' - CERAT.

Savoie Donald (1999). "The Rise of Court Government in Canada". *Revue canadienne de science politique*. vol. 32, n° 4, p. 635-664

Théôret Yves et Lafrance André (2006). *Les éminences grises à l'ombre du pouvoir*. Montréal : HMH.

Thomson Dale (1984). *Jean Lesage et la révolution tranquille*. Montréal : Éditions du Trécarré.

Tournier Maurice et al. (1975). *Des tracts en mai 1968*. Paris : A. Colin.

Tournier Maurice (1985). "Textes propagandistes et cooccurrences". *Mots*. n° 11, p. 155-187.

Tremblay Martine (2006). *Les coulisses du pouvoir*. Montréal : Québec-Amérique.

Trent Judith S. et Friedenberg Robert V. (2004.) *Political Campaign Communication*. Lanham : Roman & Littlefield, ,

Trognon A. et Larrue J. (1994). *Pragmatique du discours politique*. Paris.

Vastel Michel (1991). *Bourassa*. Montréal : les Éditions de l'Homme.

Vastel Michel (2001). *Landry le grand dérangeant*. Montréal : Les Éditions de l'Homme.

Liste des tableaux

Tableau 1 Corpus des discours des premiers ministres québécois 1960-2005 16

Tableau I.1 Diversité et spécialisation du vocabulaire comparées chez les premiers ministres 27

Tableau I.2 Densité des catégories grammaticales par premier ministre (écart en % par rapport à la moyenne de tous les autres) 30

Tableau I.3 Densité du groupe nominal et du groupe verbal chez chaque premier ministre 32

Tableau I.4 Les verbes les plus fréquemment employés dans les discours des premiers ministres 35

Tableau I.5 Les 10 verbes les plus caractéristiques de chaque premier ministre 36

Tableau I.6 Localisation dans le passé des dates citées par les premiers ministres 41

Tableau I.7 Taille moyenne des phrases et variation autour de la moyenne 44

Tableau I.8 Importance de la ponctuation interne à la phrase et indices de complexité 46

Tableau I.9 Les signes de ponctuation internes à la phrase (dans les corpus écrits) 47

Tableau I.10 Écarts par rapport aux densités moyennes des conjonctions et des pronoms relatifs 49

Tableau II.1 Tableau des distances intertextuelles entre les 10 premiers ministres (pour 10 000 mots) 54

Tableau II.2 Indice de qualité des chemins et des nœuds de la classification arborée 60

Tableau II.3 Distances inter et intra-groupes (pour 10 000 mots) 62

Tableau II.4 Attribution d'auteur sur les discours de J. Parizeau et de L. Bouchard 70

Tableau II.5 Comparaison des syntagmes verbes/verbes chez Parizeau Écrit et Bouchard Écrit (classement par ordre décroissant de fréquence) 74

Tableau IV.1 Densités des catégories grammaticales dans l'ensemble des discours de J. Lesage et dans les textes de la période mars-avril 1964 108
Tableau V.1 Les pronoms des premiers ministres (classement par hiérarchie décroissante de densité des pronoms) 142
Tableau VI.1 Distribution en % des catégories de noms propres employées par les premiers ministres (classement par ordre décroissant d'importance) 187
Tableau VI.2 Distribution des vocables désignant la "société" québécoise (‰). Classement par ordre décroissant de fréquence 189
Tableau VI.3 Distribution des diverses catégories de nombres cités par les premiers ministres (classement par densité décroissante) 198
Tableau VII.1 Les verbes "modaux" les plus caractéristiques des premiers ministres (pour 10 000 mots). 211
Tableau VII.2 Les valeurs centrales dans les différents corpus 213
Tableau VII.3 Densités des catégories grammaticales dans les phrases les plus courtes pour l'ensemble des premiers ministres (‰) 216
Tableau VII.4 Densités des catégories grammaticales dans les phrases les plus longues pour l'ensemble des premiers ministres. 223
Tableau VII.5 Thèmes des phrases anormalement longues de R. Bourassa lors de son premier passage au pouvoir (1970-1976) 225
Tableau VII.6 Thèmes des phrases anormalement longues de R. Lévesque (corpus écrit, taille supérieure à 91 mots) 226

Liste des graphiques

Graphique I.1 Densité du groupe nominal et du groupe verbal chez chaque premier ministre 33

Graphique I.2 Le rapport au temps des premiers ministres (Densité relative rapportée à la moyenne de tous les premiers ministres) 40

Graphique I.3 Le rapport au temps des premiers ministres selon des indicateurs linguistiques 42

Graphique II.1 Classification arborée des corpus des 4 premiers ministres 58

Graphique II.2 Classification arborée des 10 premiers ministres 61

Graphique II.3 Classification arborée du corpus premiers ministres du Québec (discours classés selon la nature : "oral" ou "écrit"). 64
Graphique II.4 Classification arborée sur les corpus ParizeauEcrit (PARZ) et BouchardEcrit (BCRD) 72

Graphique III.1 Évolution de la diversité du vocabulaire au cours du temps (exprimée en pour mille mots) 79
Graphique III.2 Évolution de la diversité du vocabulaire. Détermination de la plage de variation "normale" (±2σ autour de la moyenne). 81
Graphique III.3 Évolution de la diversité du vocabulaire. Segmentation automatique et localisation des principales coupures 83
Graphique III.4 Accroissement du vocabulaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2005) 85
Graphique III.5 Accroissement du vocabulaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2004). Données observées (trait gras) et données ajustées grâce au modèle de partition du vocabulaire (trait maigre) 87
Graphique III.6 Accroissement du vocabulaire dans les discours des premiers ministres québécois (1960-2005). Données centrées et réduites. 89
Graphique IV.1 Croissance du vocabulaire dans les discours de J. Lesage (1960-1966) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite) 105
Graphique IV.2 Diversité du vocabulaire chez J. Lesage. Pour 1000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 106
Graphique IV.3 Accroissement du vocabulaire durant le mandat de l'Union nationale (1966-1970) 117
Graphique IV.4 Diversité du vocabulaire chez D. Johnson et J.-J. Bertrand (1966-1970). Pour 1000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 117
Graphique IV.5 Évolution de l'emploi de *Canada* et de *Canadiens* chez l'ensemble des premiers ministres. 127
Graphique IV.6 Évolution de l'emploi de Québec et de Québécois chez l'ensemble des premiers ministres. 128
Graphique IV.7 Croissance du vocabulaire dans les discours de R. Bourassa (1970-1976) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite) 131
Graphique IV.8 Diversité du vocabulaire chez R. Bourassa (1970-1976).Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 133
Graphique V.1 Rapport du groupe verbal au groupe nominal chez les premiers ministres classés par ordre chronologique (100 = moyenne du corpus) 141

Graphique V.2 Croissance du vocabulaire dans les discours de R. Lévesque (1976-1985) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite) 149
Graphique V.3 Diversité du vocabulaire chez R. Lévesque (1976-1985). Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 149
Graphique V.4 Croissance du vocabulaire dans les discours de R. Bourassa (1985-1993) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite) 158
Graphique V.5 Diversité du vocabulaire chez R. Bourassa (1985-1993). Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 159
Graphique V.6 Proportion d'emploi des pronoms auto-référentiels par rapport au nombre total de pronoms. 163
Graphique V.7 Croissance du vocabulaire dans les discours de J. Parizeau (1994-1995) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite) 166
Graphique V.8 Diversité du vocabulaire chez J. Parizeau (1994-1995) Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 166
Graphique VI.1 Occurrence du substantif féminin "ministre" dans les discours des premiers ministres. 175
Graphique VI.2 Évolution de la proportion des fonctions féminisées par rapport au total de substantifs féminins. 175
Graphique VI.3 Croissance du vocabulaire dans les discours de L. Bouchard (1996-2001) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite) 179
Graphique VI.4 Diversité du vocabulaire chez L. Bouchard (1995-2001) pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 180
Graphique VI.5 Évolution de la fréquence relative des vocables désignant la société québécoise (proportion d'emplois pour 1000 mots rapportée à la fréquence totale) 190
Graphique VI.6 Croissance du vocabulaire dans les discours de B. Landry (2001-2003) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite) 193
Graphique VI.7 Diversité du vocabulaire chez B. Landry (2001-2003) Pour 1.000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 194
Graphique VI.8 Évolution de la densité d'emploi des vocables *province* et *État* 201

GraphiqueVI.9 Croissance du vocabulaire dans les discours de J. Charest (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite) 205
Graphique VI.10 Diversité du vocabulaire chez J. Charest. Pour 1000 mots, données brutes (trait maigre) et ajustées (trait gras) 206
Graphique VII.1 Un exemple : l'histogramme des phrases de J.-J. Bertrand 213
Graphique VII.2 Schéma de principe des tailles de phrases selon les fonctions et thèmes dominants 215

Ce livre propose une analyse scientifique des discours politiques. Les auteurs appliquent les outils de la statistique lexicale aux discours des premiers ministres québécois prononcés entre 1960 et 2005. Par l'analyse du vocabulaire politique, ils reconstituent l'évolution des thématiques qui balisent l'histoire de la société québécoise depuis la révolution tranquille. Ils identifient aussi les styles discursifs des premiers ministres par l'étude des catégories grammaticales, le maniement des verbes et des noms, la longueur et la structure des phrases. Cette comparaison statistique des discours montre des différences significatives entre les premiers ministres et révèle également la stratégie de communication privilégiée par chacun d'eux.

Dominique Labbé est enseignant à l'Institut d'études politiques de Grenoble. Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages sur le syndicalisme et sur la statistique appliquée au langage, spécialement au discours politique.

Denis Monière est professeur au département de science politique de l'Université de Montréal. Il a publié plus d'une trentaine d'ouvrages dans des domaines diversifiés : la théorie politique, la politique québécoise, l'analyse des idéologies, la communication politique et l'analyse des discours politiques. Son œuvre est entièrement consacrée à l'analyse de la société québécoise.